



PORTEFEUILLE REGIONAL THEMATIQUE

Version du 22/11 – Master Doc post CA

CLIMAT SAHEL



Table des matières

Table des matières	1
Acronymes	2
1 Composition du portefeuille	5
2 Stratégie	7
3 Volets du portefeuille	10
3.1 Volet Régional.....	10
3.2 Volet Sénégal.....	27
3.3 Volet Burkina Faso.....	56
3.4 Volet Mali	80
3.5 Volet Niger.....	108
4 Ressources du portefeuille.....	136
4.1 Ressources financières et matérielles	136
4.2 Ressources humaines	137
5 Modalités d'aide et de mise en œuvre.....	139
5.1 Outils de mise en œuvre.....	139
5.2 Gouvernance du portefeuille.....	139
5.3 Monitoring, évaluation, capitalisation et audit.....	141
5.4 Modification du portefeuille.....	142
6 Durée de mise en œuvre.....	143
7 Risques principaux et mesures d'atténuation	146
7.1 Risques de niveau portefeuille / volet régional.....	148
7.2 Risques de niveau pays.....	149
8 Matrice des indicateurs.....	152
9 ANNEXES.....	159

Acronymes

2iE	Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ACMAD	African Centre of Meteorological Application for Development
ACNG	Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale
Aghrymet	Centre régional d'Agro-Hydro-Météorologie
ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (Sénégal)
APESS	Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
BAD	Banque Africaine de Développement
BIO Invest	Banque belge de développement
BDS	Business Development Services
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (Sénégal)
BM	Banque Mondiale
CCAFS	Climate Change, Agriculture and Food Security (CGIAR Research Program)
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre les Changements Climatiques
CCS	Coalition Citoyenne pour le Sahel
CDN	Contribution Déterminée au niveau Nationale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CES/D(R)S	Conservation des Eaux et des sols/ Défense (et restauration) des sols
CGLTEAO	Convergence Globale des Luttés pour la Terre et l'Eau en Afrique de l'Ouest
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CILSS	Comité inter-Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CIRDES	Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zone Subhumide
CMPC	Comité Mixte Paritaire de Concertation
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conference of the Parties
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement durable
CSC	Cahier Spécial des Charges
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (Sénégal)
DGD	Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
DS	Défense des sols

GCF	Green Climate Fund
GDT	Gestion durable des terres
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GMV	Grande Muraille Verte
GIRN	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
ICRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
ICT	Information and Communication technologies
IIED	Institut International pour l'environnement et le développement
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
INSAH	Institut du Sahel
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LDN	Land Degradation Neutrality
MAEDD	Ministère de l'Environnement de l'assainissement et du développement durable (Mali)
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural (Sénégal)
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (Sénégal)
MEED	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Sénégal)
M&E	Monitoring & Evaluation
NDT	Neutralité en 2030 de Dégradation des Terres
NDCP	Nationally Determined Contribution Partnership
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODD	Objectif de développement durable
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAGIRE	Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PC	Programme de Coopération
PF	Portefeuille
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIDDAC	Programme intégré d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger
PSE	Païement pour services environnementaux
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTCS	Portefeuille Thématique Climat Sahel
RBM	Réseau bilital malobe ou Results Based Management
RN	Ressources Naturelles
ROPPEA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest

ROSELT	Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme
SIFA	Site Intégré de Formation Agricole
SPF	Service Public Fédéral
ST ou STRAT	Stratégie
TEI	Team Europe Initiative
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VSF- B	Vétérinaires Sans Frontières Belgique

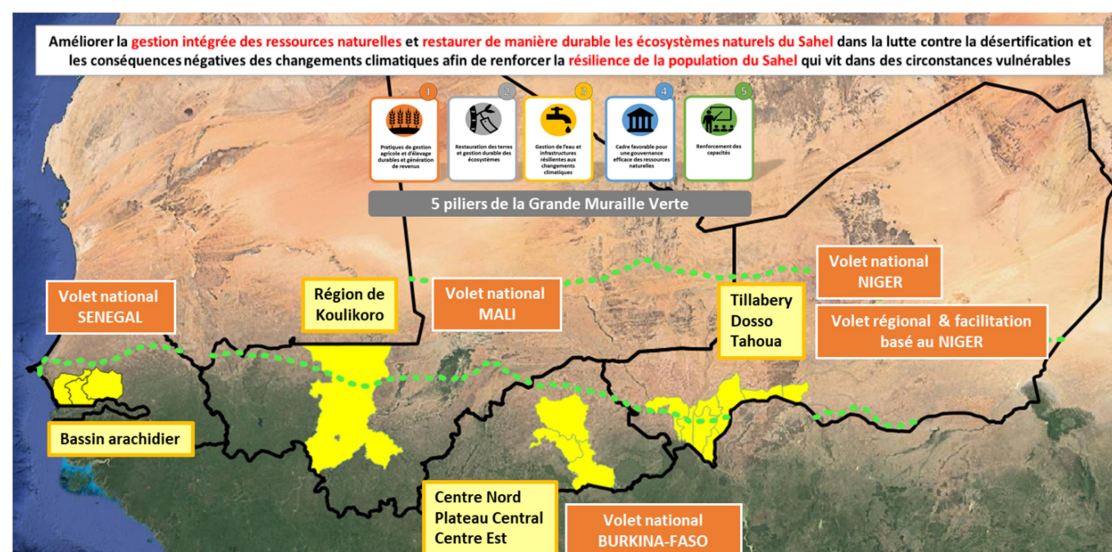
1 Composition du portefeuille

Intervention	Période	Budget
Volet Régional Intervention 1	2022- 2026	4 M €
Volet SENEGAL Intervention 2	2022- 2026	11.5 M €
Volet BURKINA FASO Intervention 3	2022- 2026	11.5 M €
Volet MALI Intervention 4	2022- 2026	11.5 M €
Volet NIGER Intervention 5	2022- 2026	11.5 M €
Réserve		0 €
Financement Gouvernement belge		50 M €

Expertise internationale (voir Chap 4.)	5.9 M €
--	----------------

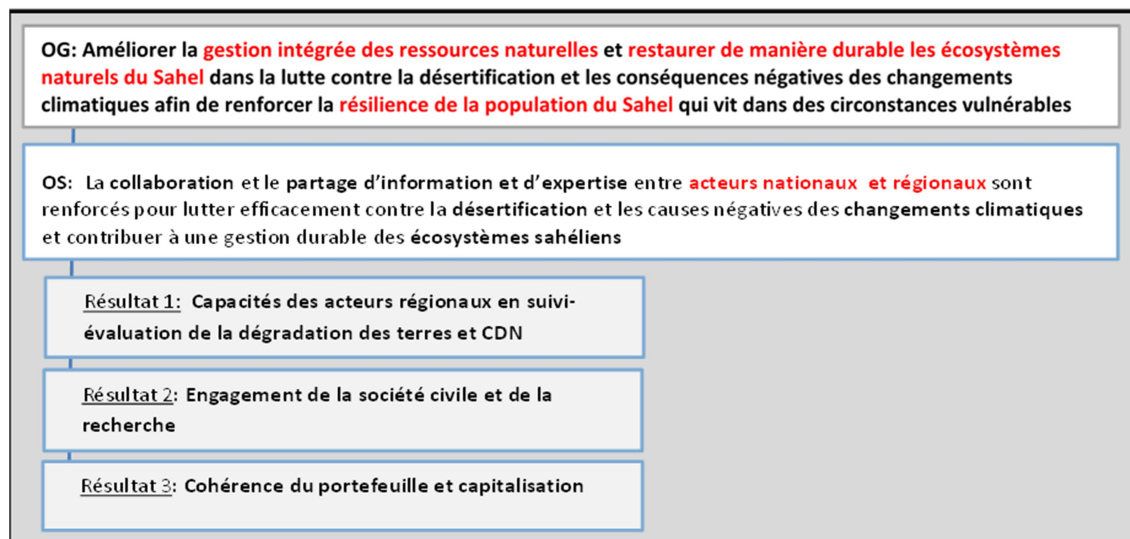
En millions euros	2022	2023	2024	2025	2026
Programmation budgétaire indicative	6,5	12,7	12,7	11,3	6,8

Le **Portefeuille Thématique Climat Sahel** (PTCS) sera déployé dans les zones de concentration identifiées ci-dessous avec un focus sur 5 communes au Mali, 11 au Niger, 3 au Sénégal et 13 au Burkina Faso. Les détails sont disponibles dans le Chapitre 3.

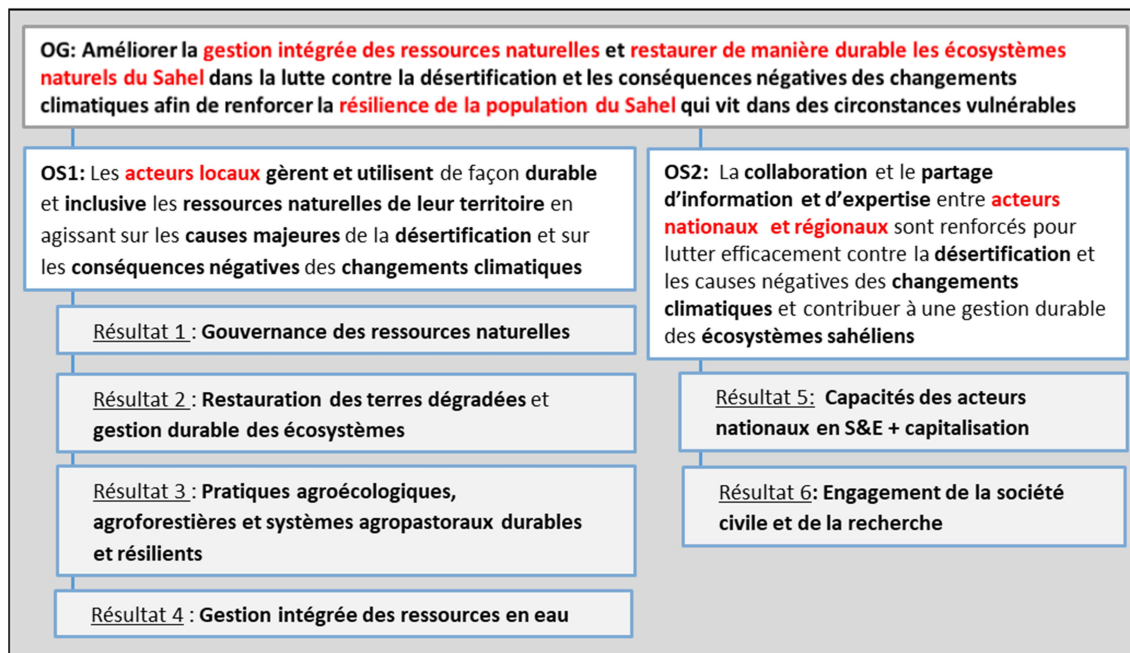


Le **Portefeuille Thématique Climat Sahel** (PTCS) est le fruit de la stratégie développée au début de l'année 2021 (voir document séparé et résumé en Chapitre 2) et validée par la Ministre de la Coopération en juillet 2021. Le PTCS est construit autour d'une **logique d'intervention partagée** par l'ensemble de ses volets, telle que schématisé ci-dessous. Tous se partagent le même Objectif Global et les mêmes Objectifs Spécifiques. Au sein des volets pays, une **structure identique de Résultats** (en ligne avec les Piliers de la Grande Muraille Verte) est également prévue afin de renforcer la cohérence, l'apprentissage et l'impact de ce portefeuille.

Volet régional



4 volets pays



2 Stratégie

La région du Sahel est particulièrement vulnérable aux changements climatiques et à la dégradation des terres. C'est une région où les questions de changement climatique, de dégradation des écosystèmes et de conflit sont étroitement interconnectées et se traduisent par des **impacts environnementaux majeurs** tels que la dégradation du couvert végétal et l'érosion des sols, la surexploitation des eaux de surfaces, l'épuisement des nappes d'eau souterraines, la perte de biodiversité, des **impacts économiques** tels que la réduction de la productivité et des revenus agricoles, la croissance de la pauvreté et des **impacts sociaux** sur la croissance des inégalités (dont les inégalités de genre), le déplacement des personnes, les conflits et l'insécurité.

Une partie des défis à relever pour permettre de lutte contre la désertification et le changement climatique au Sahel sont également structurels : l'insuffisance de coordination et d'échange de l'information, le manque d'intégration intersectorielle des actions de lutte contre le changement climatique, la faiblesse des structures et des processus de mise en œuvre, la difficulté d'accéder à des financements climat et la faible gouvernance en matière d'aménagement du territoire et de foncier. De plus, le suivi et la mise en œuvre des initiatives et des engagements internationaux tel que la CNCNUCC et CNULCD¹, l'Initiative de la GMV² et de lutte contre l'insécurité (G5 Sahel) représentent également un goulot d'étranglement majeur au niveau national car les normes de suivi et de vérification sont exigeantes pour des institutions gouvernementales parfois faibles en équipement et en personnel qualifié.

Afin de répondre aux défis et limiter ces impacts, des réponses appropriées et intégrées couvrant les aspects d'adaptation et d'atténuation mais aussi ceux de gestion responsable et durable des ressources naturelles et de la biodiversité au sens large doivent être apportées, tout en renforçant la résilience sociale, économique, sécuritaire et environnementale des populations. Cela implique d'agir sur un vaste éventail de domaines de changements, certains de nature technique comme les **pratiques agroécologiques**, la **gestion intégrée des ressources en eau** ou la **restauration des écosystèmes**, d'autres plus orientés sur des facteurs humains, comme par exemple l'implication des **communautés locales** (notamment les femmes et les groupes vulnérables ou marginalisés), la promotion d'une **gouvernance** inclusive des ressources naturelles et la dynamisation d'un **dialogue** entre différents niveaux et natures d'acteurs.

Afin d'« **améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer durablement les écosystèmes naturels du Sahel dans le cadre de la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et, ce faisant, renforcer la résilience des populations sahéniennes vulnérables** » **Objectif Général (OG)** de ce Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS), un exercice de théorie du changement a permis d'identifier deux **Objectifs Spécifiques (OS)**:

¹ L'Accord de Paris sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).

² Mais aussi l'initiative Sustainability, Stability and Security (3S), l'initiative Sécheresse et le Défi de Bonn et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains et la Biodiversitätsverdrag en Global Biodiversity Framework

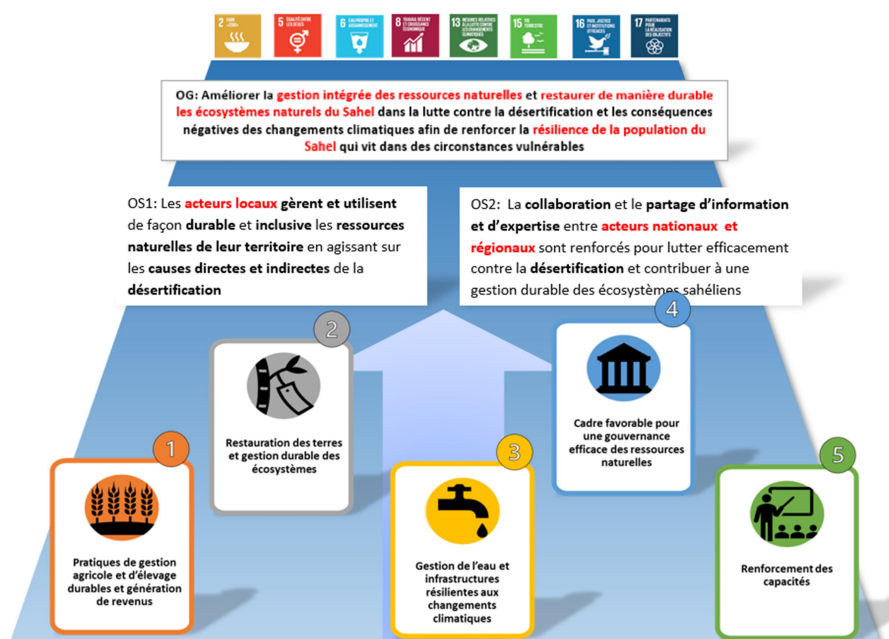


OS 1 : Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques

OS 2 : La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la **désertification** et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens

Ces **OG** et **OS** du PTCS vont être mis en œuvre sur **quatre volets nationaux** (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal) et sur un **volet régional**. Ce dernier est conçu comme un outil de facilitation visant des échanges d'information, d'expertise et de renforcement des compétences qui bénéficieront aux volets nationaux et potentiellement aux autres pays de la région. Les pays identifiés pour bénéficier d'une composante nationale du PTCS, à savoir le **Burkina-Faso**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**³, sont des pays partenaires de la coopération gouvernementale. La stratégie thématique vise l'ensemble des communautés des zones géographiques ciblées **avec un focus sur les communautés rurales, les personnes vulnérables, les opérateurs publics et privés pertinents et les autorités locales, nationales et régionales** en charge de la gestion des ressources naturelles. Des alliances stratégiques avec des acteurs nationaux, régionaux et internationaux pertinents seront développées pour contribuer à l'ancrage durable de ces actions.

³ La stratégie est potentiellement applicable à l'ensemble des pays d'intervention d'Enabel dans la région.



La stratégie prévoit de **contribuer aux objectifs de la Grande Muraille Verte (GMV)**, l'initiative phare de l'Union Africaine pour lutter contre les effets du changement climatique et de la désertification en Afrique, en recherchant activement des **effets leviers avec d'autres partenaires** (team Europe notamment mais également d'autres comme le GCF). Le PTCS vise à soutenir les pays partenaires dans leur lutte contre le changement climatique en appuyant les plans de mise en œuvre des **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** et vise également à aider les pays concernés à atteindre leurs objectifs de **neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)**. Concomitamment, le PTCS ambitionne de contribuer à relever les **5 défis globaux** identifiés par Enabel : changement climatique & environnement, mobilité humaine, urbanisation, paix & sécurité et inégalités sociales & économiques.

La stratégie thématique est conçue autour d'**approches et principes stratégiques clés** qui constituent ses fondements. L'**approche régionale thématique** proposée est innovante et permet de combiner des actions concrètes avec des appuis institutionnels et/ou collaborations au niveau national et régional (déploiement des CDN et des systèmes de **suivi-évaluation** nationaux). En appuyant l'échange d'expérience et la **mise en réseau** des acteurs de la société civile et des institutions de recherche qui ont une portée nationale et régionale au niveau technique et de plaidoyer, le PTCS renforce le **croisement et la diffusion des connaissances** et la **capitalisation** et contribue à la réalisation des ambitions des volets nationaux. L'**approche territoriale intégrée** est également au cœur du portefeuille thématique afin de répondre à des **problématiques interconnectées** et interdépendantes sur un territoire donné en incluant l'ensemble des acteurs concernés. Elle propose enfin que la mise en œuvre du PTCS s'articule autour de principes stratégiques forts tels que l'approche basée sur les droits humains, l'**égalité des genres**, le respect des principes du **travail décent**, le **nexus climat-sécurité** qui demandera une flexibilité et une adaptabilité maximale vu le contexte de fragilité aigüe, tout en mettant en avant les atouts de la Belgique (**Team Belgium**).

3 Volets du portefeuille

3.1 Volet Régional

3.1.1 Contexte

Institutions régionales, climat et dégradation des terres

La Région du Sahel est particulièrement vulnérable aux **effets du changement climatique**, non seulement en raison de ses caractéristiques biophysiques, mais aussi à cause de la pauvreté chronique, de la forte croissance démographique, de l'instabilité politique et de la multiplication des conflits qui poussent les populations à se déplacer. Le Sahel est aujourd'hui caractérisé par un **faible développement humain**, de fortes inégalités et une **faible capacité de résilience des populations**. Le changement climatique⁴ combiné à la **désertification et la dégradation des ressources naturelles** vient exacerber ces vulnérabilités existantes.

Dans ce contexte, **divers engagements qui intègrent l'enjeu climatique et de dégradation des terres ont été pris** par les Etats et **les institutions régionales** clés du Sahel telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Il s'agit notamment d'initiatives spécifiques de lutte contre la désertification (CNULCD⁵) et le changement climatique (CCNUCC⁶) et l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) qui ont été adossés à **de nombreux documents de politiques sectorielles**⁷.

Les divers acteurs régionaux et nationaux ne disposent cependant pas toujours des moyens suffisants pour assurer la mise en œuvre de ces initiatives ou ne collaborent pas de façon coordonnée et inclusive. L'un des **défis** réside dans le **suivi de la mise en œuvre des initiatives et des engagements internationaux** (CNCNUCC, CNULCD) qui représente un goulot d'étranglement majeur car les normes de suivi et de vérification sont exigeantes pour les institutions qui manquent d'expertise et de moyens dédiés.

Ainsi, les compétences des acteurs techniques régionaux sont encore faibles en matière de production de données et d'indicateurs relatifs au suivi de la dégradation des sols bien que plusieurs mécanismes et systèmes de production de données visant à relever les défis liés à la désertification et la lutte contre le changement climatique existent. Le centre Agrhymet⁸ – par exemple - est essentiellement axé sur la collecte de données climatiques, hydrologiques et d'occupation du sol mais **dispose de peu d'indicateurs et de données relatives à la dégradation du sol** et à l'appréhension des **processus de dégradation à l'œuvre**, bien que cela soit intégré dans son mandat.

⁴ Selon l'indice ND-GAIN, qui traduit la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis importants en les combinant avec sa disposition à améliorer sa résilience, tous les pays du Sahel se classent parmi les 20 % les plus vulnérables et les moins préparés au changement climatique

⁵ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

⁶ Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre les Changements Climatiques

⁷ Politique environnementale de la CEDEAO (2008), Programme de travail 2015-2019 du CILSS (2015), Cadre d'intervention pour une agriculture intelligente face au climat au Sahel et en Afrique de l'Ouest (2015), Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025 de la Politique agricole de la CEDEAO (2017), Politique et mécanismes de la CEDEAO sur les réductions de risques de catastrophes (2006), etc.

⁸ Centre régional d'Agro-Hydro-Météorologie basé à Niamey et reconnu par la CEDEAO comme le Centre Climatique Régional (CCR) de référence pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Un autre défi réside dans l'amélioration des dispositifs de transmission de l'information entre les **acteurs régionaux, nationaux et locaux**. Malgré les bonnes performances des centres techniques régionaux (qui reçoivent un soutien important de la communauté internationale⁹) diverses contraintes freinent le **partage et l'échange d'expertise entre les niveaux régionaux, nationaux et locaux**. Il s'agit notamment des capacités techniques limitées en termes de distribution de l'information, du manque de financement durable pour renforcer les systèmes existants, et d'un manque de coordination entre les institutions régionales et nationales. Ainsi, des observatoires ont été mis en place au niveau national (par exemple l'Observatoire national du développement durable au Burkina-Faso) mais sont insuffisamment alimentés par le niveau régional (et local). A noter aussi un nécessaire renforcement des plateformes de diffusion des données portées par les acteurs techniques régionaux (géoportail, bibliothèque numérique, etc.), peu fonctionnelles à l'heure actuelle.

Un autre défi réside dans la faible capacité des dispositifs de transmission de l'information à intégrer et **répondre aux besoins des utilisateurs finaux**. Les systèmes opérant actuellement à l'échelle régionale et nationale sont généralement engagés dans la collecte et l'analyse de données visant à fournir des informations à leurs homologues régionaux, aux partenaires de développement et aux autres agences gouvernementales concernées, **et non aux utilisateurs finaux au niveau des communautés locales et des agriculteurs/éleveurs**. Toutes les entités chargées de fournir des services (agro ou hydrométéorologiques) devraient régulièrement interagir avec les utilisateurs et avoir des retours sur la qualité des services afin que les prestataires de services puissent régulièrement surveiller l'évolution des besoins et la satisfaction des utilisateurs.

Les nouvelles technologies offrent pourtant la possibilité d'accéder à de nouveaux modèles de vulgarisation et de surmonter les difficultés existantes relatives au dialogue avec les communautés locales. Compte tenu de la pénétration déjà importante de la téléphonie mobile et des stations de radio rurale – y compris dans les zones rurales du Sahel, la diffusion numérique d'informations relatives au climat et de conseils spécifiques en agriculture/élevage peuvent représenter un outil complémentaire aux méthodes conventionnelles de vulgarisation pour toucher davantage de bénéficiaires. **Les services d'information permettant la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles doivent ainsi être renforcés pour la région du Sahel**. L'augmentation de la taille des troupeaux, la dégradation des terres et l'insécurité contribuent à accroître les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Les services de conseil en matière d'information climatique peuvent aider les éleveurs et les communautés associées à résoudre ces problèmes et renforcer ainsi l'activité pastorale dans le Sahel tout en contribuant à pacifier la transhumance transfrontalière. **Des dispositifs existent déjà avec un excellent potentiel de mise à l'échelle** qui sera valorisé dans le cadre du PTCS¹⁰.

En matière de lutte contre le changement climatique, les **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** et la **stratégie régionale climat** de la CEDEAO¹¹ constituent les outils principaux et transversaux de **pilotage de l'action climatique dans les pays ouest-africains**. Au niveau régional et

⁹ Agrhymet est par exemple financé à 95 % par les bailleurs

¹⁰ Exemple du dispositif de système d'information des transhumants (SIT) portés par Vétérinaires Sans frontières Belgique (VSF-B) et d'autres dispositifs équivalents tels que celui d'Orange (Garbal et Modhem) financé par the Netherlands Space Office - NSO

¹¹ En cours de formulation pour 2022 et que le PTCS pourra contribuer à matérialiser

national, la prise en compte des changements climatiques est remontée partout d'un cran dans l'agenda des priorités. Les principaux défis résident cependant dans l'affinage **des hypothèses de scénario d'émissions et des dispositifs de suivi-évaluation (MRV)**¹² ainsi que dans l'analyse et l'accompagnement des **besoins en financements climat**. Pour ce faire, des actions potentielles ont été identifiées, parmi lesquelles : (i) la mutualisation des efforts en vue de créer des économies d'échelle, (ii) la capitalisation régionale sur les thématiques CDN et (iii) l'appui aux initiatives et orientations des politiques nationales (par exemple à travers le financement de facilitateurs CDN).

Société civile, climat et dégradation des terres

Des faïtières d'organisations paysannes, d'éleveurs et de pasteurs existent au niveau régional et contribuent activement au dialogue technique et politique au niveau régional en matière de désertification/lutte contre le changement climatique. Le ROPPA¹³, RMB¹⁴, APESS¹⁵ sont 3 réseaux majeurs qui portent la voix des producteurs agricoles et des éleveurs au Sahel. Ils disposent d'une expérience de plus de 20 ans en matière de lobbying et de renforcement de capacité de leurs membres. Ces réseaux sont fréquemment représentés dans les instances de dialogue au niveau régional (par exemple lors des négociations CEDEAO) et ont déjà entamé un dialogue et des collaborations avec les organisations du CILSS telles que Agrhymet. Ces acteurs régionaux « historiques » de la société civile sont donc déjà bien présents et participent aux concertations régionales.

Des réseaux plus récents de la société civile ont également vu le jour tels que le réseau de **Convergence Globale des Luites pour la Terre et l'Eau en Afrique de l'Ouest (CGLTEAO)**¹⁶ et la **Coalition Citoyenne pour le Sahel (CCS)**, actifs en matière de prévention des conflits, de gestion des ressources naturelles et de sécurité alimentaire. D'autres initiatives et organisations portées par des **jeunes ou de femmes** telles que YouthConnekt Sahel ou le **Women and Gender Constituency**¹⁷, sont également en cours de développement au Sahel. Ce type de réseau moins présents ou plus récents sur le devant de la scène et dans les réseaux thématiques nécessite d'être soutenu et renforcé sur les thématiques de la résilience, du climat et de la lutte contre la dégradation des terres.

De façon générale, des **articulations fortes seront prévues avec ces acteurs de la société civile** (par exemple en les intégrant dans les organes de conseil/suivi, en s'appuyant sur les organisations paysannes au niveau local, en s'appuyant sur les ressources/capitalisation produites ou en contribuant à la remontée d'information, etc.).

Recherche et innovation autours de la thématique du climat et de la dégradation des terres

Les capacités des instituts techniques, universités et centres régionaux à fournir des services de formation et à accompagner l'innovation dans les secteurs liés à la lutte contre la dégradation des terres et l'adaptation aux changements climatiques **sont à renforcer**. Les acteurs de l'animation

¹² Measuring, reporting and verification

¹³ Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest

¹⁴ Réseau bilital malobe

¹⁵ Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane

¹⁶ Ce réseau a notamment comme objectif de porter la voix des paysans et de faire des plaidoyer en faveurs des droits des communautés à sécuriser et à avoir le contrôle sur la gestion de leurs ressources naturelles.

¹⁷ Ainsi que des mouvement communautaires pour la conservation et l'utilisation des semences paysannes

régionale de recherche et le développement agricole comme le CORAF¹⁸ et ses partenaires¹⁹ jouent un rôle crucial dans la mobilisation des acteurs de la région pour la mutualisation des efforts en matière de recherche au Sahel. Sur la plateforme virtuelle du marché des technologies et Innovations du CORAF (www.mita.coraf.org), on peut trouver plus de 250 nouvelles technologies et pratiques agricoles adaptées à la Région du Sahel, dont plusieurs générées dans le contexte du changement climatique.

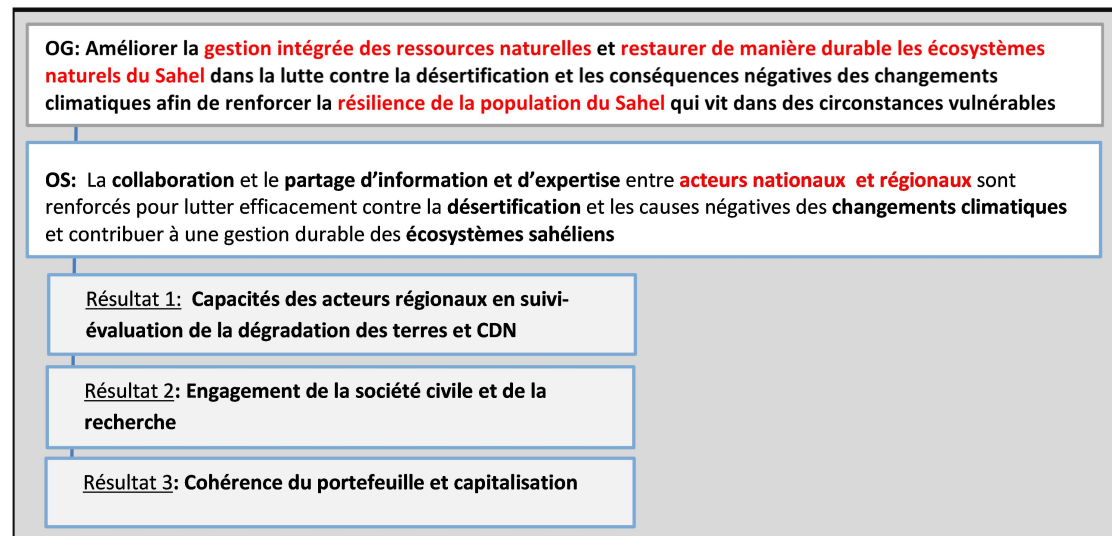
Il est nécessaire d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des pratiques et d'accompagner les agriculteurs aux innovations autour de la résilience face au changement climatique et de la restauration des terres. Les approches conventionnelles de recherche qui supposent que les nouvelles pratiques et technologies une fois développées et mises à la disposition de la vulgarisation sont automatiquement adoptées ont montré leurs limites. Afin d'accélérer l'adoption des nouvelles pratiques/innovations au niveau local et mettre en relation recherche et utilisateurs, le développement des **Plateformes d'Innovation (PI)** s'est concrétisé. Les plateformes d'innovation sont des dispositifs de proximité au service des populations locales qui réunissent différents acteurs d'un territoire (agriculteurs, services de vulgarisation, instituts de recherche, etc.) afin de coopérer pour le **développement et la dissémination de pratiques innovations** autour d'objectifs communs (par exemple la lutte contre la dégradation des terres, ou le développement de pratiques agricoles adaptés à un contexte de sécheresse ou la promotion de filières, etc.). Le but de ces plateformes d'innovation est d'habiliter les communautés locales à analyser leurs propres contraintes (par exemple le changement climatique) et renforcer leurs capacités à innover à travers un meilleur accès aux connaissances existantes ainsi qu'aux informations et services adaptés. Ces **plateformes d'innovation sont actuellement en cours de déploiement** dans plusieurs pays du Sahel par les institutions régionales et nationales de recherche et elles sont soutenues par divers partenaires tels que l'USAID, la coopération suisse, etc.

Enfin, il est également nécessaire **d'assurer une veille et de susciter la conduite de recherches-développement sur des questions émergentes** liées au changement climatique et à la dégradation des terres telles que le stockage du carbone, les mécanismes incitatifs pour l'adoption de la gestion durable des terres et la génération de revenus au niveau local ou les partenariats publics-privés pour la mise en œuvre des initiatives de restauration des terres. Ainsi, il est utile de contribuer à combler le manque de chercheurs dans les disciplines clés émergentes, tout en répondant aux questions de représentation de chercheurs femmes et personnel vieillissant en investissant dans la **formation de MSc et PhD**. Des réseaux de recherche déjà pré-existant qui lient acteurs nationaux, acteurs régionaux et acteurs internationaux (y compris belges) vont être renforcés (par exemple VITO et ULiège ont déjà des collaborations au niveau régional au Sahel).

¹⁸ Le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF), est une association internationale à but non lucratif regroupant les systèmes nationaux de recherche agricole de 23 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre

¹⁹ Tels que CCAFS, AGRHYMET, les organisations de OneCGIAR (ICRAF, IITA, AfricaRice, ICRISAT, etc.)

3.1.2 Logique d'intervention



Changements visés

L'intervention au niveau régional vise à **renforcer la collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux** pour lutter efficacement contre la désertification et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens. Pour ce faire, elle contribuera à (1) renforcer les compétences des acteurs techniques régionaux et nationaux en matière de production et diffusion de données et services pour le suivi de la dégradation des terres et le suivi des CDN ainsi que pour la mobilisation de fonds climat, à (2) renforcer l'engagement de la société civile et des acteurs de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique et à (3) assurer la cohérence du portefeuille thématique climat. L'intervention régionale vient en complémentarité des interventions pays, en particulier pour les activités prévues au niveau de l'OS 2.



Résultat 1. Les acteurs régionaux et nationaux disposent de capacités renforcées pour la production, diffusion et utilisation de données et services pour le suivi de la dégradation des terres et des CDN et pour la mobilisation des fonds climats

Activité 1.1. Promotion d'initiatives pour renforcer les acteurs techniques régionaux en matière de production et diffusion de données et services relatifs au suivi de la dégradation des terres

L'intervention s'inscrira dans une logique de renforcement ciblé de l'offre de services du niveau régional envers les niveaux nationaux et locaux. Elle contribuera tout d'abord à **identifier des besoins clés en matière de suivi de la dégradation des terres au niveau national** via une étude transversale aux 4 pays. Cette étude établira un comparatif des cadres institutionnels et dispositifs de suivi de la dégradation des terres (protocole et méthodologie de calcul des NDT, qualité des données disponibles, etc.) et fera le bilan des freins et contraintes à la mise en place de ces dispositifs.

Cette étude sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractuelisé par passation de marché public.

Sur base des résultats de cette étude, l'intervention contribuera ensuite à faciliter la **mise en réseau et la promotion d'initiatives de production et diffusion de nouvelles données et services relatifs au suivi de la dégradation des terres**. L'intervention contribuera par exemple à renforcer les capacités d'acteurs techniques régionaux (tels que Agrhymet, CSE²⁰, ACMAD²¹) en matière de traitement et d'analyse des images satellitaires pour le suivi de la dégradation des terres (production d'indicateurs²², évaluation rétrospective des tendances de la dégradation des terres, projet pilote pour l'analyse de la biomasse sèche sur les parcours pastoraux, etc.). L'intervention pourra contribuer également au renforcement de capacité des acteurs régionaux à établir une méthodologie commune pour le calcul des indices de dégradation des terres. Ces données et services pourront être mobilisés par les acteurs nationaux et locaux (en lien avec OS 2 des volets pays) car elles fourniront une base de référence et une méthodologie qui permettra le suivi des cibles NDT, d'alimenter les observatoires nationaux de suivi de la dégradation des terres, de prendre des décisions sur des interventions potentielles, de prioriser les efforts dans les zones où la dégradation a lieu, etc.

Cette activité reposera sur le lancement de 3 appels à proposition pilotés par l'équipe du volet régional (en s'inspirant par exemple de l'expérience acquise par Enabel dans le cadre du programme Wehubit).

Activité 1.2. Mise à l'échelle de dispositifs de diffusion d'informations (NTIC) envers la société civile et les utilisateurs locaux visant à la prévention et la gestion des conflits

L'intervention contribuera également à la **mise à l'échelle d'un dispositif de diffusion d'informations envers la société civile** (organisations pastorales), les utilisateurs locaux (agro-pasteurs et transhumants) et les structures gouvernementales (Ministères de l'élevage, etc.), couplant données produites au niveau régional (telles que prévisions météorologiques de ACMAD) et données de terrain. Ce système digitalisé – déjà partiellement déployé au Niger, Mali et Burkina-Faso²³ –

²⁰ Centre de Suivi Ecologique, basé au Sénégal

²¹ African Centre of Meteorological Application for Development

²² Cf. Selon les 3 indicateurs clés en matière de LDN : évolution du couvert terrestre (couvert terrestre végétal), évolution de la productivité des terres (dynamique de la productivité des terres) et évolution des stocks de carbone au-dessus et en dessous des sols (stock de carbone organique du sol)

²³ Et déjà appuyé dans le cadre du Programme Wehubit

renforcera les mécanismes d'informations traditionnels des (agro)-pasteurs par l'utilisation des NTIC. Il contribuera à la **prévention et la gestion des conflits** liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles et permettra aux éleveurs de mieux adapter leurs pratiques d'élevage et de transhumance transfrontalière face aux effets du changement climatique.

Cette activité sera mise en œuvre par l'ONG Vétérinaire Sans Frontières Belgique via l'établissement d'une convention de subside (octroi direct).

Activité 1.3. Réalisation d'études, formation continue, coaching et accompagnement aux initiatives CDN et à la mobilisation des fonds climats

L'intervention contribuera à **soutenir et faciliter le déploiement des initiatives CDN** (Contributions déterminées nationales en lien avec l'Accord de Paris) en cours au niveau des 4 pays (Mali, Sénégal, Niger et Burkina-Faso). Des actions spécifiques seront menées sur le **renforcement de la collaboration entre les pays et l'ancrage du NDCP au niveau régional** (en lien avec les actions prévues dans le cadre de la future stratégie régionale climat de la CEDEAO), le **renforcement des capacités de suivi-évaluation** des plans d'investissement et le **renforcement de l'intégration du genre dans les plans de partenariats/plans d'investissements**.

*De façon coordonnée avec les volets pays, le PTCS soutiendra la mise en œuvre des plans de partenariat et d'investissement CDN et la prise en charge éventuelle de **facilitateurs CDN** selon les besoins identifiés par les partenaires nationaux. Un appui du SPF santé/environnement est prévu pour accompagner cette activité via la mobilisation de l'accord-cadre de coopération (ACC).*

De façon complémentaire, l'intervention contribuera à la réalisation **d'études et d'appuis spécifiques** visant à faciliter la **mobilisation de fonds climats** à l'échelle régionale ou nationale, selon les besoins identifiés.

Résultat 2 - L'engagement de la société civile et des acteurs de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé

Activité 2.1. Promotion d'initiatives de renforcement des organisations de la société civile en matière de lutte contre la désertification

D'une part, l'intervention contribuera à **renforcer la visibilité, le leadership et la mise en réseau d'acteurs « non conventionnels, émergents ou récents » de la société civile, en particulier des (réseaux de) jeunes et des femmes²⁴**, en matière de lutte contre la désertification et lutte contre le changement climatique. Elle cherchera à susciter l'émergence et le renforcement de leaders d'opinion sur ces thèmes. Il s'agira de contribuer à l'identification, la mise en réseau, la formation et le soutien aux initiatives de ces « leaders d'opinion » et activistes. Les activités menées permettront la transmission des connaissances et des compétences par les individus qui bénéficieront d'un soutien à d'autres acteurs de leurs écosystèmes respectifs, par exemple en améliorant leur compréhension des risques climatiques pour mieux gérer les chocs climatiques, en revitalisant les dialogues nécessaires à la prévention des conflits, etc. *Des initiatives existantes pourront être*

²⁴ Voir le rapport « *Genre dans le PTCE : Notes pour le niveau régional (Octobre 2021)* » pour un descriptif détaillé d'actions envisageables et de structures partenaires potentielles

renforcées, telles que le *YouthConnekt Sahel Initiative*, en facilitant la mise en réseau avec des organisations similaires (tel que *Youth for Climate Belgique*).

D'autre part, l'intervention s'appuiera sur les réseaux de la société civile existants et déjà mobilisés sur les questions de la lutte contre la désertification au Sahel tels que le ROPPA, le RBM et l'APPESS ou des réseaux plus récents tels que le CGLTEAO ou le CCS. Ces organisations pourront servir de **relais** (par exemple envers leurs plateformes nationales et locales, en matière de représentation et de plaidoyer etc., mais aussi en matière d'accès aux données via les observatoires des exploitations familiales et l'université paysannes²⁵, etc.). *Des échanges, collaborations et sollicitations pour des avis techniques, plaidoyers conjoints, ou participations à des conférences sont prévus par l'intervention de façon régulière ce qui contribuera à renforcer et consolider le rôle de ces faïtières*. Par ailleurs, **les liens déjà préexistants entre ACNG belges et ces faïtières** seront **valorisés** dans le cadre de l'intervention.

Activité 2.2. Mobilisation des acteurs du monde scientifique et de la recherche pour contribuer à l'identification et la diffusion de solutions adaptées et pérennes en matière de gestion durable des écosystèmes sahéliens

L'intervention soutiendra et mobilisera des acteurs du monde scientifique et de l'innovation pour répondre à certains défis actuels en matière de gestion durable des écosystèmes sahéliens. Cette mobilisation aura un double objectif.

Il s'agira d'une part de **contribuer à la mise en place de plateformes d'innovation via un soutien au dispositif piloté par le CORAF et par les acteurs de la recherche** au Mali, Niger, Burkina-Faso et Sénégal. L'objectif est de favoriser le déploiement de ces dispositifs de proximité afin de mettre à disposition des communautés locales les innovations existantes en matière de gestion durable des écosystèmes sahéliens, en particulier dans les zones d'intervention du PTCS.

Il s'agira d'autre part de contribuer à **l'approfondissement de thèmes de recherche novateurs** et porteurs tels que le stockage du carbone en milieu sahélien, les investissements privés en matière de GDT, l'économie de la dégradation des terres, le genre et le changement climatique, l'intégration des connaissances locales et traditionnelles dans la formulation des politiques climatiques, etc.

La démarche contribuera à **renforcer les collaborations entre acteurs nationaux** (universités et centres de recherche au Niger, Burkina-Faso, Mali et Sénégal), **régionaux et internationaux** (y compris belges) de la recherche en s'appuyant sur des collaborations préexistantes et en formant de jeunes chercheurs sur ces thématiques porteuses (*via le financement de master, stages, PhD qui seront insérés dans les volets nationaux*).

Résultat 3- La cohérence du portefeuille thématique climat est assurée via un apprentissage mutuel entre les 5 volets

Activité 3.1. Mise en place d'un dispositif d'apprentissage, de partage des expériences et de capitalisation

Un axe essentiel du volet régional consistera à susciter un **enrichissement mutuel entre les 4 interventions pays** et à tirer des leçons d'expériences utiles pour les partenaires et les équipes du

²⁵ Cf ROPPA

PTCS. L'objectif est de renforcer les échanges sur les leçons apprises et les bonnes pratiques entre les 4 pays du portefeuille pour un apprentissage mutuel et un meilleur alignement des approches, outils et résultats (lorsque pertinent). Ainsi, cette activité visera à mettre en place un **dispositif de partage des expériences, d'apprentissage et de capitalisation** pour le PTCS. Ce dispositif permettra de tirer parti des similarités qui existent entre les 4 volets du portefeuille et les valoriser. Ces similarités sont de divers ordres :

- **Technique** : techniques de lutte contre la dégradation des terres, pratiques d'agro-écologie et d'agro-foresterie, techniques d'économie d'eau, indicateurs de suivi de la dégradation des terres/des CDN
- **Méthodologique** : approche territoriale intégrée, gestion intégrée des ressources en eau, amélioration de la résilience des populations, renforcement des dispositifs de vulgarisation de proximité (tels que champs école paysans, etc.)
- **Institutionnel** : ancrage au niveau des Ministères de l'environnement, collaboration avec Agence de la Grande Muraille verte, etc.
- **Transversal** : Genre, prise en compte de la fragilité, travail décent

Le dispositif reposera sur plusieurs sous-activités qui peuvent se combiner :

- 1) des **appuis directs et des échanges réguliers** auront lieu entre les équipes du volet régional et les équipes pays (missions et échanges à distance). Les équipes du volet régional et des volets pays sont constituées de façon complémentaire en termes d'expertise et d'expérience;
- 2) en démarrage de portefeuille, 3 à 4 thématiques clés seront choisies par les équipes et les partenaires qui feront l'objet de la mise en place d'un "**cadre d'apprentissage et d'échange**" piloté par l'équipe du volet régional. Ce cadre reposera sur la tenue d'ateliers, de voyages d'échanges pour les partenaires et les équipes Enabel ainsi que la création de plateformes avec des ressources clés sur la thématique;
- 3) des « **Rencontres du Portefeuille Climat** » seront planifiées une fois par an afin de réunir les équipes et certains partenaires clés. Ces rencontres seront organisées sur un thème original et selon une présidence tournante en alternant réunion et visites de terrain et en incluant des partenaires de mise en oeuvre;
- 4) des **études et appuis transversaux** seront prévus via des structures externes (tels que des partenaires de la recherche qui pourraient accompagner les équipes au cours de missions perlées) afin d'accompagner les équipes pour la **capitalisation** sur des thèmes porteurs (exemples de sujet : l'approche territoriale intégrée ou l'intégration du climat et de la fragilité, etc.). Ces éléments de capitalisation pourront être valorisés à l'échelle des pays du Sahel en s'appuyant sur les mécanismes de diffusion de l'information et de formation des acteurs techniques régionaux tels que la CEDEAO et le CILSS (construction en cours de dispositifs d'apprentissage en ligne – MOOC et de bibliothèque régionale numérique).

Activité 3.2. Veille stratégique et visibilité

Un axe important du volet régional consistera à assurer la visibilité des actions de nos partenaires et de partager les apprentissages du portefeuille auprès des acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

Pour ce faire, l'équipe de l'intervention assurera une **veille stratégique en matière de restauration des terres et de changement climatique** grâce à la participation à des tables rondes de bailleurs, à des ateliers stratégiques au niveau régional, etc. L'objectif de cette veille stratégique est de maîtriser le paysage institutionnel en matière de restauration des terres et de changement climatique au niveau régional et de s'y inscrire progressivement. Par ailleurs, il s'agira de contribuer à la visibilité de la Belgique et de nos partenaires à travers la **participation/organisation de séminaires, colloques, conférences sur le thème de la désertification et de la lutte contre le changement climatique au Sahel** au niveau national, régional et international en s'appuyant notamment sur les résultats atteints au niveau des divers volets et de la valorisation des collaborations avec les instituts de recherche.

Activité 3.3. Développement d'un système de suivi-évaluation transversal

Le système de suivi-évaluation du portefeuille climat sera cohérent et consolidé à l'échelle du portefeuille (4 interventions pays + intervention régionale). Cette cohérence reposera sur plusieurs sous-activités :

1) Construction d'un système cohérent de suivi-évaluation

- identification des informations nécessaires et développement des indicateurs pertinents ;
- élaboration des outils et procédures qui permettront le recueil des informations en temps voulu ;
- définition des modalités de diffusion et partage des données une fois traitées aux acteurs concernés (rapports, site internet, plaquette...)

2) Suivi des indicateurs qui consistera à collecter et à analyser systématiquement l'information afin de suivre les progrès réalisés (niveau de réalisation) par rapport à ce qui était initialement prévu et permettre ainsi de procéder, le cas échéant, à des ajustements. Le suivi des indicateurs sera décentralisé au niveau de chaque intervention et les données seront consolidées au niveau de l'intervention régionale. Un maximum de données et d'information du système de suivi-évaluation seront spatialisées au sein d'un système d'information géographique géré par le responsable de suivi-évaluation (MEL officer).

3) Evaluations à mi-parcours et finale qui seront organisées et pilotées par l'intervention régionale

3.1.3 Groupes cibles et zones d'intervention

Le groupe cible est constitué des acteurs techniques régionaux actifs en matière de dispositifs d'information environnementaux (Agrhymet, CSE, ACMAD, etc.), des acteurs nationaux en charge du suivi de la dégradation des terres et de la mise en œuvre des CDN (Ministères de l'environnement, Ministères de l'élevage, Ministères de l'agriculture) et des organisations de la société civile (jeunes et femmes).

La zone d'intervention couvre les 4 pays d'intervention (Mali, Sénégal, Burkina-Faso et Niger) et pourra alimenter les réflexions dans des pays sahéliens voisins (via échanges d'expertise lors de la participation à des conférences, en diffusant les capitalisations à travers les plateformes ad hoc des acteurs régionaux, etc.).

3.1.4 Partenariats et synergies

Pour contribuer à la mise en œuvre des composantes de l'intervention, certains partenaires ont déjà été identifiés (pour les subsides en octroi direct, notamment) et d'autres seront identifiés lors de la mise en œuvre. Les opportunités de partenariat seront confirmées lors de la mise en œuvre de l'intervention.

Les octrois directs de subsides envisagés par le volet régional sont prévus dans le cadre du R1 :

Résultat 1 Les compétences des acteurs techniques régionaux et nationaux en matière de production, diffusion et utilisation de nouvelles données et services pour le suivi de la dégradation des terres et des CDN sont renforcées	
Objet : Mise à l'échelle de dispositifs de diffusion d'informations envers la société civile et les utilisateurs locaux	Convention de subside (octroi direct) à Vétérinaires Sans Frontières - Belgique

En matière de synergies, collaborations et complémentarités potentielles :

Au niveau des pays, des synergies seront identifiées avec divers projets tels que les portefeuilles et projets en cours sur les thématiques du portefeuille, l'opportunité avec la DUE dans le TEI au Niger²⁶ le projet de l'UE au Niger, le futur projet sur la fragilité au Burkina, etc. Au niveau régional, de fortes synergies seront recherchées avec le projet PRISMA (DESIRA, UE) par exemple sur la mise à l'échelle des bonnes pratiques de récupération des terres et des sols, etc. Des synergies seront également recherchées avec Wehubit via la mise à l'échelle du système d'information des transhumants, ainsi qu'avec le Trade for Development Center (TDC) qui accompagne le coaching des MPME dans la filière lait, notamment au Sahel. Enfin, des synergies seront recherchées avec des ONG belges et acteurs belges de la recherche qui sont impliqués sur ces questions au niveau régional (exemple consortium SIA qui appuie les faïtières de la société civile telles que le ROPPA, ou VITO qui collabore avec plusieurs acteurs techniques régionaux tels que ACMAD, CSE, Agrhymet, etc.)

Il sera également essentiel de veiller à assurer les synergies avec les **nombreux projets régionaux** en cours de mise en œuvre et en cours d'instruction ou de formulation par divers bailleurs sur les thématiques résilience/climat/environnement/ lutte contre la dégradation des terres (dont les TEI²⁷). **L'équipe du volet régional devra assurer un rôle important de veille et de réseautage**, notamment en participant aux **tables rondes de bailleurs** organisées au niveau régional telles que l'Ecowas donor group. Vu les axes des volets pays, des synergies et rapprochements pourraient être recherchés en particulier avec des projets actifs en matière :

- **d'agro-écologie et de climat:** projet PATAE²⁸ financé par l'AFD, Programme « Promoting Climate-Smart Agriculture in West Africa » financé par la BOAD, programme « Global Climate Change Alliance Plus » (GCCA+) financé par l'UE, Initiative ouest africaine pour une agriculture intelligente face au climat (WAICSA)²⁹, futur projet « West Africa Food System

²⁶ DUE – NDICI programmation 2021 -2024, AAP 2021 AD Nexus Trois Frontières (tbc)

²⁷ plusieurs TEIs regionales eg sur Eau, ou les systèmes alimentaires durables sont encore en phase de définition/design - les programmes régionaux de l'UE qui ne sont pas repris par des TEIs seront aussi à prendre en compte

²⁸ Projet d'appui à la transition agro écologique en Afrique de l'Ouest

²⁹ WAICSA établira un fonds de financement mixte destiné à soutenir l'adoption d'une agriculture intelligente face au climat en fournissant une assistance technique et des prêts ou des garanties à taux subventionnés aux petits agriculteurs de l'Afrique de l'Ouest. Sur la période 2020-2027, l'enveloppe cible de WAICSA sera de 80 millions USD, dont 80% au mécanisme de financement et 20% au mécanisme d'assistance technique (64 millions USD et 16 millions USD respectivement)

Resilience Program » de la Banque Mondiale (en cours d’instruction), projets du OneCGIAR tels que le CCAFS ou le « building pathway for transforming food and land systems in a climate crisis »³⁰

- **d’appui à l’élevage/ agro-pastoralisme** : projet PRAPS financé par BM, projet PEPISAO financé par AFD, etc.
- **de GIRE** : projet PIDACC financé par la Banque Mondiale, etc.

Pour faciliter la synergie et l’intégration des actions du PTCS dans les politiques et initiatives régionales, **un dialogue structuré et régulier** sera instauré avec des acteurs régionaux majeurs tels que la CEDEAO (et l’ARAA) et l’initiative de la Grande Muraille Verte qui seront informés des activités du portefeuille régional climat (par exemple en incluant le projet régional thématique climat dans le comité régional annuel qui regroupe les comités de pilotage des projets pilotés par la CEDEAO et le CILSS).

³⁰ Projet financé par la DGD et qui vise à intervenir autour de 4 piliers : 1) la gestion des risques climatiques, la sécurité climatique, la finance innovante et le renforcement des politiques et institutions de la GMV

3.1.5 Budget et chronogramme

INTERVENTION <u>Intervention 1 régionale</u>		Operational planning					Budget €	financial planning €				
SO	OS1 - La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens	Y 1	Y 2	Y 3	Y 4	Y 5		Y 1	Y 2	Y 3	Y 4	Y 5
OPERATIONAL COSTS							1.785.000	243.167	441.667	449.333	446.667	204.167
R1	Résultat 1 - Les acteurs régionaux et nationaux disposent de capacités renforcées pour la production, diffusion et utilisation de données et services pour le suivi de la dégradation des terres et des CDN et la mobilisation des fonds climats						1.150.000	126.667	305.000	311.667	305.000	101.667
Act 1.1	Promotion d'initiatives pour renforcer les acteurs techniques régionaux en matière de production et diffusion de nouvelles données et services relatif au suivi de la dégradation des terres						680.000	80.000	200.000	200.000	200.000	-
Act 1.2	Mise à l'échelle de dispositifs de diffusion d'informations envers la société civile et les utilisateurs locaux visant à la prévention et la gestion des conflits						300.000	30.000	70.000	70.000	70.000	60.000
Act 1.3	Réalisation d'études, formation continue, coaching et accompagnement aux initiatives CDN et à la mobilisation des fonds climats						170.000	16.667	35.000	41.667	35.000	41.667
R2	R2- : L'engagement de la société civile et des acteurs de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé						350.000	36.500	90.667	90.667	90.667	41.500
Act 2.1	Promotion des initiatives de renforcement des organisations de la société civile en matière de lutte contre la désertification						70.000	4.000	20.667	20.667	20.667	4.000

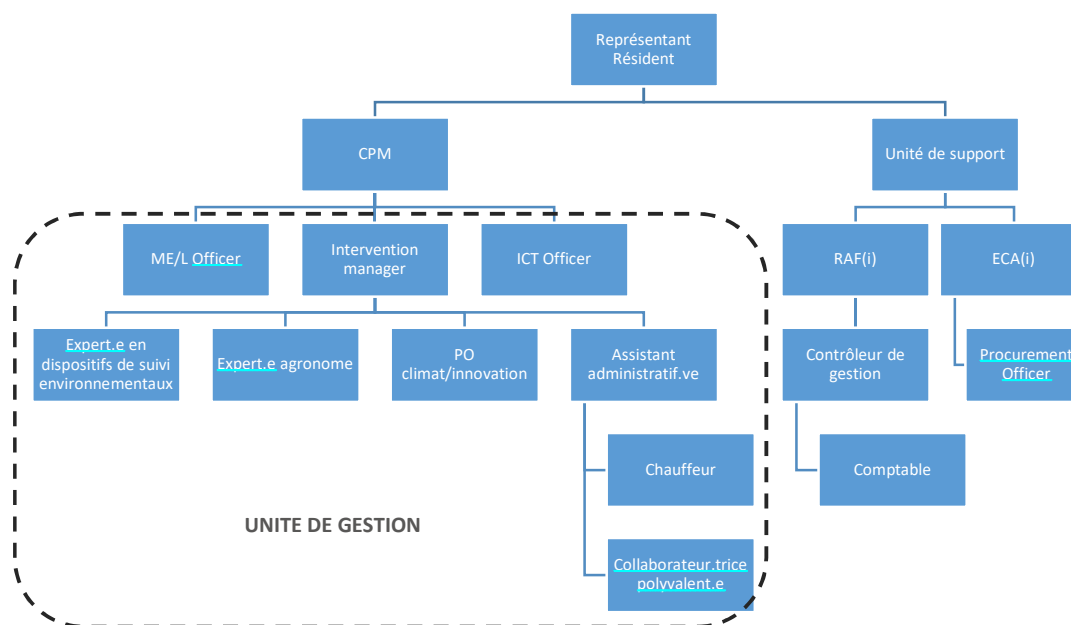
Act 2.2	Mobilisation des acteurs du monde scientifique et de la recherche pour contribuer à l'identification et la diffusion de solutions adaptées et pérennes en matière de gestion durable des écosystèmes sahéliens						280.000	32.500	70.000	70.000	70.000	37.500
R3	R3 –La cohérence du portefeuille climat est assurée via un enrichissement mutuel entre les 5 volets						285.000	80.000	46.000	47.000	51.000	61.000
Act 3.1	Mise en place d'un dispositif d'apprentissage, de partage des expériences et de capitalisation						220.000	28.000	43.000	43.000	48.000	58.000
Act 3.2	Veille stratégique et visibilité						15.000	2.000	3.000	4.000	3.000	3.000
Act 3.3	Système de Suivi-évaluation transversal						50.000	50.000	-	-	-	-
GENERAL MEANS							1.229.000	259.672	222.632	322.232	202.232	222.232
Personnel (except internat. expertise, earmarked at portfolio level)							716.358	144.952	158.152	137.752	137.752	137.752
Investments							50.240	50.240	-	-	-	-
Functioning							207.402	41.480	41.480	41.480	41.480	41.480
Monitoring and evaluation, audit, technical support							235.000	19.000	19.000	139.000	19.000	39.000
Communication & Capitalization							20.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
TOTAL BUDGET							3.014.000	502.839	664.299	771.565	648.899	426.399
International Expertise							986.000	170.000	204.000	204.000	204.000	204.000
GRAND TOTAL BUDGET							4.000.000	672.839	868.299	975.565	852.899	630.399

3.1.6 Personnel

L'expertise mobilisée par Enabel au niveau du volet régional se compose des postes suivants :

Titre du poste	Int/Nat	Période	Régime d'affectation (%)
Intervention Manager /Expert responsable du volet régional	International	58 mois	100%
Expert en dispositif de suivi environnementaux	National	58 mois	100%
Expert agronome (focus apprentissage et recherche)	National	58 mois	100%
IO climat et innovation	National	24 mois	100%
Chauffeur	National	58 mois	100%
Collaborateur polyvalent	National	58 mois	100%
Ressources partagées			
Comptable	National	58 mois	55%
Assistant administratif	National	58 mois	55%
Contrôleur de gestion	National	57 mois	20%
MEL Officer (SIGiste)	National	58 mois	20%
Expert contractualisation et administration	National	57 mois	10%
Procurement officer	National	57 mois	10%
ICT officer	National	57 mois	5%

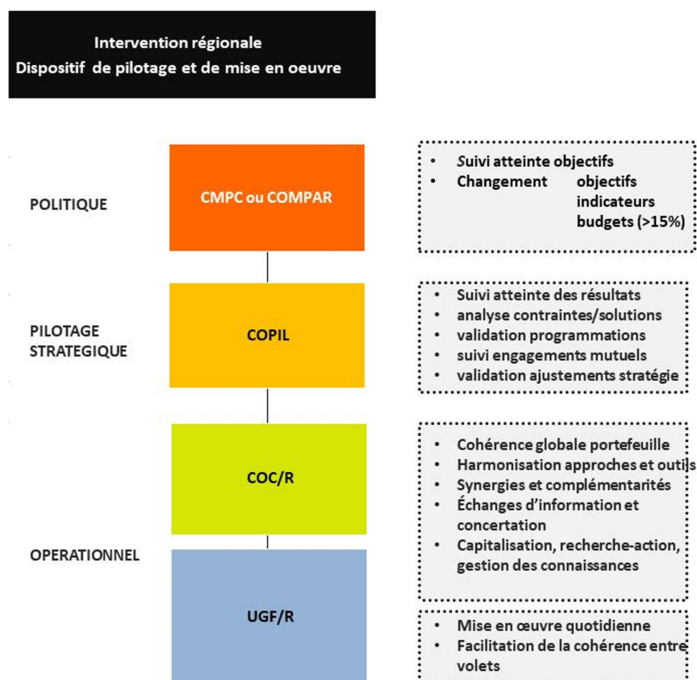
L'organigramme des ressources humaines mobilisées pour l'intervention est présenté ci-dessous



3.1.7 Pilotage et suivi

Un dispositif équilibré de gouvernance sera mis en place afin d'assurer un pilotage et un suivi efficaces du volet régional et une gestion adéquate des relations partenariales établies. Il s'inscrit dans le mécanisme de gouvernance global du portefeuille, développé au chapitre 5.

Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place³¹ pour assurer le suivi et l'orientation globale du volet régional au niveau stratégique. Ses attributions précises sont reprises en annexe 2.



Outre Enabel et un représentant du CILSS (coprésidents), le CoPil regroupe des parties prenantes étatiques régionales, de la société civile et du secteur privé étroitement impliquées dans le volet régional du PTCS. La composition et les modalités de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité³².

Un **Comité d'Orientation et de Concertation Régional (COC/R)**³³ rassemblant, en plus d'Enabel, les principaux acteurs nationaux et régionaux étroitement impliqués dans la mise en œuvre des volets du PTCS. Ce comité pourra notamment inclure des acteurs tels que des représentants de la CEDEAO et des ministères impliqués dans les interventions pays.

Son rôle consiste à :

- veiller à la cohérence globale des orientations et des décisions prises dans les volets pays ;
- stimuler l'harmonisation des approches et des outils d'intervention ;
- stimuler des synergies et des complémentarités entre acteurs et entre interventions ;
- servir d'espace d'échanges d'information et de concertation pour les acteurs concernés ;
- stimuler des initiatives de capitalisation, de recherche-action et de gestion des connaissances.

³¹ À Niamey. Les opérations du volet régional étant gérées à partir de Niamey, le suivi politique du volet régional et de l'intervention Niger sera assuré par le même CMPC (cf chapitre 5)

³² Il se réunira semestriellement de façon ordinaire. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel assurera le secrétariat des réunions

³³ Tel que décrit dans les sections par volet, les parties prenantes des interventions du PTCS prennent également part aux mécanismes de coordination et de concertation (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement.

La composition et les modalités pratiques de fonctionnement du COC seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première séance du comité.

Une Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (UGF/R) installée à Niamey³⁴, sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet régional et faciliter la cohérence entre les interventions pays. Dirigée par l'Intervention Manager, l'UGF/R est composée d'une petite équipe technique permanente, d'experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative, financière et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille bilatéral ou pour tiers au Niger). La composition complète de l'UGF/R est spécifiée ci-dessus (§ 3.1.6). Outre la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet régional, l'UGF/R sera chargée de :

- l'organisation de la communication interne et externe relative au PTCS;
- la consolidation du monitoring interne et du rapportage ;
- l'organisation des partages d'expériences et de la documentation spécialisée ;
- l'organisation des missions, ateliers et événements (niveau portefeuille) ;
- l'organisation de la mobilisation des expertises et d'autres ressources mutualisées ;
- la facilitation des revues externes, des backstoppings et des audits ;
- l'organisation et le secrétariat des réunions du COC.

L'annexe 2 reprend un aperçu schématique des organes de pilotage du volet régional.

Enfin on peut noter que les parties prenantes de l'intervention régionale prennent également part aux mécanismes de **coordination et de concertation** (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités régionales et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement (participation aux comités de pilotage régionaux de la CEDEAO et du CILSS³⁵ et aux tables rondes des bailleurs régionaux³⁶, ...).

³⁴ La localisation de l'UGF/R pourra néanmoins être revue en cas de besoin et validée par le COPIL (par exemple pour des raisons sécuritaires ou autre)

³⁵ À titre d'observateur

³⁶ Tel que table ronde ECOWAS

3.2 Volet Sénégal

 Sénégal	 15,85 M Hab. (2018)	 164 IDH (2019)	 128/180 Climate Change Vulnerability ND Gain Index (2018)	 Situation sécuritaire stable	 critique	 Plans NDC 	 2,8 % Taux de croissance démograp hique (2019)	 9,4 % Prévalence sous-aliment. (2018)	 1M ha Surface menacée de désertification	Piliers GMV     
--	---	---	--	---	---	---	--	---	---	---

3.2.1 Contexte

Pays sahélien situé à la pointe occidentale de l'Afrique, le Sénégal est un pays plat au climat tropical marqué par deux saisons: une saison sèche allant de novembre à juin et une saison des pluies allant de juillet à octobre. La pluviométrie annuelle moyenne varie entre 300 mm au nord et 1200 mm au sud. Six zones agroécologiques sont identifiées avec des caractéristiques physiques, climatiques et socio-économiques différenciées qui leur confèrent des potentialités propres et des sensibilités spécifiques aux changements climatiques: les Niayes, le Bassin Arachidier, la Zone Sylvopastorale, la Vallée du fleuve Sénégal, le Sénégal Oriental et la Haute Casamance et, enfin, la Basse et Moyenne Casamance.

Le **Bassin Arachidier** correspond à la zone centrale du Sénégal, entre les régions de Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine et une partie de la région de Louga. L'essor des exportations d'arachide à partir des années 1960 a fait du bassin arachidier la première région agricole du Sénégal. La production agricole pluviale inclut principalement des céréales (mil, maïs) et des légumineuses (arachide, niébé). L'agriculture irriguée se développe à la marge dans des périmètres organisés autour des forages. Dans le bassin arachidier, la croissance démographique et la pression foncière s'accompagnent d'une accentuation de la déforestation et d'un recours de plus en plus rare à la jachère. Ainsi, la forte pression anthropique sur les ressources entraîne une érosion de la biodiversité et une diminution de la fertilité des sols (salinisation, acidification). La production agricole est également pénalisée par la dégradation des ressources en eau (pauses pluviométriques, sécheresses, sur-pompage, salinisation des nappes, etc.) qui induit des baisses de rendement pour les cultures pluviales. Aussi, les forêts et les savanes arborées du bassin arachidier sont menacées par la déforestation, l'élagage excessif, la divagation du bétail et les feux de brousse.

Au Sénégal, **l'agriculture** est confrontée au triple défi de la croissance démographique, du changement climatique et de la dégradation des ressources productives. Dans ce contexte, le modèle actuel d'intensification agricole n'apportera pas de réponse durable. Les systèmes de production conventionnels paraissent performants à court terme, mais ils sont en réalité bâtis sur des fondations très fragiles: une dépendance élevée aux intrants exogènes, une utilisation non-durable des ressources telles que l'eau, le sol et la forêt, une faible résilience face aux aléas climatiques et aux bioagresseurs. Aussi, les systèmes agricoles et d'élevage demeurent fragiles et coexistent de plus en plus difficilement en raison de la pression foncière et des multiples transformations en cours dans les territoires (dégradation des forêts, salinisation des nappes et des sols, réduction des ressources fourragères et de la mobilité du bétail).

Au Sénégal, l'Etat, les chercheurs et les acteurs de la société civile œuvrent depuis longtemps en faveur de **l'agroécologie**, avec un engagement des femmes au premier plan. Face aux défis multiples

et interdépendants de l'agriculture sénégalaise, il est crucial de repenser les relations entre agriculture, élevage, foresterie, environnement, systèmes alimentaires et sociétés. L'agroécologie vise à transformer l'agriculture et les systèmes alimentaires pour s'attaquer aux causes profondes de la faim, de la pauvreté, des inégalités et des problèmes environnementaux. La démarche vise à réconcilier le développement agricole à la protection des ressources, de l'environnement et de la biodiversité sauvage et domestique.

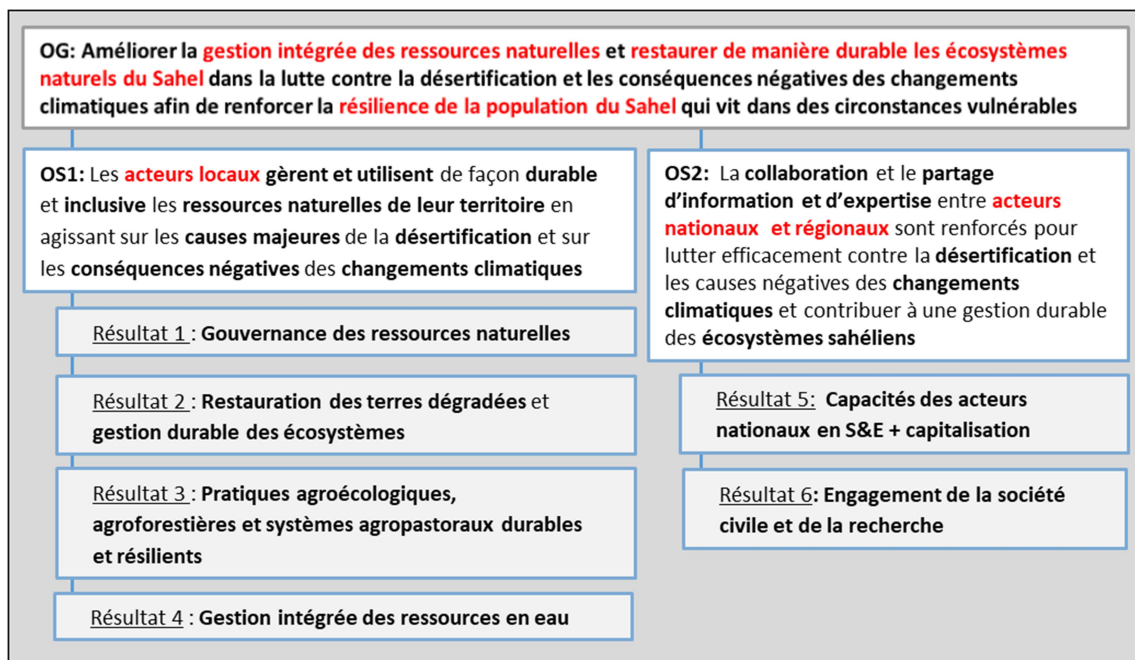
De manière générale, la **dégradation des terres** peut gravement influencer les moyens de subsistance des populations en limitant l'accès aux services écosystémiques (y compris la nourriture et l'eau), augmentant ainsi le risque de pauvreté. Au Sénégal, on estime qu'approximativement un quart de la population rurale vit sur des terres agricoles dégradées. De plus, le coût annuel de la dégradation des terres au Sénégal est estimé à 1 milliard de dollars, ce qui représente approximativement 10 % du PIB³⁷.

Au Sénégal, le secteur de l'agriculture, de la foresterie et de l'« affectation des terres » (AFAT) est responsable de 64% du total des émissions de gaz à effet de serre du pays. En raison du rôle des écosystèmes terrestres en tant que source et puits d'émissions, la « **gestion durable des terres** » est positionnée comme un point d'intervention clé pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, comme en témoignent les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) du Sénégal. Ainsi, l'objectif de développement durable 15 « Vie sur terre » et sa cible 15.3 sur la « neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) » est une occasion pour le Sénégal d'endiguer les menaces croissantes de dégradation des terres et de récolter de multiples avantages socio-économiques. Le Sénégal s'est engagé à fixer un objectif national volontaire de NDT, à établir une référence NDT et à formuler des mesures associées pour atteindre la NDT.

3.2.2 Logique d'intervention

L'intervention au Sénégal s'organisera autour de 2 objectifs spécifiques et 6 résultats.

³⁷ *Global Mechanism of the UNCCD, 2018*



OS1: Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques

Afin d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables qui subissent les impacts négatifs du changement climatique, l'intervention ambitionne de travailler sur la problématique de la dégradation des terres et des ressources en eau dans le bassin arachidier de façon holistique et intégrée, par des actions visant aussi bien les causes directes (pratiques agropastorales, exploitation du bois-énergie, gestion des ressources en eau, etc.) que les causes sous-jacentes (aménagement du territoire, insécurité foncière, pauvreté) de la dégradation des terres. Pour cet objectif spécifique, l'intervention sera concentrée dans 8 communes situées au cœur du bassin arachidier, à cheval sur les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine. L'intervention s'attachera à promouvoir la participation et l'engagement actifs de toutes les parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des actions, en particulier **les femmes et les jeunes des populations rurales vulnérables**.

L'approche territoriale intégrée sera au cœur de l'intervention. Sur base des caractéristiques écologiques des bassins versants, il s'agira de faciliter l'aménagement de l'espace à l'échelle des terroirs villageois et des communes rurales de manière à garantir plus d'équilibre et d'interactions positives entre l'agriculture, l'élevage, les besoins en bois-énergie et l'utilisation des ressources en eau. Pour ce faire, l'intervention sera articulée autour des approches suivantes : (i) le **micro-zonage** comme base pour l'aménagement du territoire, (ii) la **restauration des terres dégradées** et la mise en valeur des écosystèmes, (iii) la **promotion de l'agroécologie** pour améliorer les rendements agricoles, les revenus des ménages et la résilience des populations vulnérables face au changement climatique et (iv) la **gestion intégrée des ressources en eau**.

La première étape sera de **clarifier l'utilisation actuelle des ressources**, de l'espace et de l'étendue des différents terroirs afin d'identifier les usages (formels et informels) des parties prenantes telles que les communautés agropastorales, les éleveurs transhumants, les autorités administratives et

coutumières, les acteurs privés, etc. et de décider d'un commun accord les affectations prioritaires à privilégier en fonction des vocations spécifiques des espaces. Ce travail de micro-zonage (et donc de cartographie) des terroirs villageois constituera la base de la concertation pour la détermination d'une **vision future et durable du territoire** et pour l'identification des investissements à réaliser en termes de restauration des terres dégradées, d'agroécologie et de GIRE. Ce travail de micro-zonage servira également de base à l'élaboration des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), des Plans Locaux GIRE et des Plans de Développement Communaux (PDC) à l'échelle des communes d'intervention. Afin d'être cohérent avec les réalités observées et de favoriser l'adhésion des acteurs du territoire, l'élaboration et la mise en œuvre de ces documents seront effectuées **de manière participative et inclusive**. Ce processus permettra également de soulever la question des droits fonciers.

Dans les différentes communes d'intervention, les activités se concentreront dans les terroirs les plus peuplés (et donc les plus concernés par les fortes activités agricoles et la dégradation des terres), tout en prenant en considération d'autres critères tels que l'existence d'un point d'eau et la disponibilité de terres (pour le développement de l'agroécologie et les activités de restauration), la proximité de centres urbains (qui constituent les points d'écoulement des produits), la facilité d'accès, la présence d'autres projets/partenaires, etc. Ainsi, **3 « sites d'intervention » seront sélectionnés dans chacune des 8 communes ciblées pour un total de 24 sites d'intervention**. Chaque site polarisera approximativement 6 à 10 « vrais villages » dont les populations seront les bénéficiaires directs de l'intervention, pour un total d'approximativement **200 villages**. Concrètement, le renforcement des capacités et les formations sur les pratiques agroécologiques cibleront les **Groupements Féminins (GF)** des villages, à raison d'approximativement 1 GF par village. L'intervention ciblera des GF déjà existants et organisés autour du même objectif de production, de transformation et/ou de commercialisation. Cette opération de ciblage se fera en concertation étroite avec les acteurs locaux, toutes parties prenantes valablement représentées, en tout début d'intervention.

Le **renforcement des capacités techniques des acteurs**, l'**innovation**, la **digitalisation**, le **travail décent** et les dimensions liées au **genre** seront intégrés de manière transversale dans toutes les activités.

L'intervention accordera une attention spécifique à la question du genre en intégrant l'**approche transformatrice de genre**³⁸ qui cherchera à transformer les normes et relations de genre pour que les besoins (non seulement pratiques mais aussi et surtout stratégiques) des femmes, des filles et des autres groupes vulnérables trouvent une réponse adéquate. Dans ce sens, il sera tout aussi essentiel d'adopter une approche de plaidoyer et de dialogue en ce qui concerne la **contribution des hommes à l'égalité des sexes**, en recherchant la collaboration et le soutien des membres masculins du ménage et des dirigeants communautaires afin que les femmes puissent participer pleinement aux activités de l'intervention sans être freinées ou accablées. Ces approches qui soutiennent la transformation des rôles des hommes et des femmes devront être intégrées. Il s'agira de répondre aux **besoins pratiques des femmes** (en allégeant le fardeau des tâches domestiques et en offrant des opportunités de génération de revenus) tout en assurant le dialogue avec les hommes dans les ménages et les communautés afin que les femmes puissent obtenir plus de pouvoir de décision. Il

³⁸ Annexe 6 – Approche transformative genre

s'agira également de répondre aux **besoins stratégiques des femmes** par la formation et le soutien à l'organisation des groupements de femmes, par la possibilité de développer des projets économiques à plus grande échelle et surtout par la représentation et le leadership des femmes dans les processus et les organes de décision de la communauté.

Résultat 1. La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière

Ce résultat vise à s'attaquer aux principaux facteurs sous-jacents de la dégradation des ressources naturelles grâce à une meilleure planification de l'utilisation des terres et des ressources en eau selon une approche territoriale intégrée, participative et inclusive.

Activité 1.1. Etablissement de la situation de référence

La situation de référence doit communiquer des informations quantitatives et qualitatives sur la situation à laquelle le projet tente d'apporter des changements, tant sur les plans socio-économique qu'environnemental. Cette activité devra donc établir des points de référence pour évaluer les changements et l'impact, en autorisant les **comparaisons entre la situation avant, pendant et après l'intervention**. L'évaluation de la situation de référence constitue un élément essentiel de la planification des activités, ainsi que de tout cadre de suivi et évaluation.

Un consultant sera spécifiquement recruté pour la réalisation de cette activité.

Activité 1.2. Appui à la mise en place et/ou à l'opérationnalisation des organes de gouvernance et des cadres de concertation multi-acteurs

Cette activité s'attachera à appuyer la mise en place de cadres de concertation multipartites à différentes échelles (départements, communes et terroirs villageois) pour faciliter l'engagement des parties prenantes et la coordination de leurs actions à travers un appui au dialogue et à la négociation. **L'identification et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes** (autorités locales et coutumières, communautés locales, représentants des organisations de la société civile et du secteur privé, partenaires au développement, etc.) est cruciale afin de collecter les informations requises mais également de susciter l'appropriation et d'obtenir l'acceptation finale du travail de planification de l'utilisation des terres et des ressources en eau. **Tous les segments sociaux doivent être représentés**, tels les hommes, les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les agriculteurs, les éleveurs (locaux et transhumants), les pêcheurs, etc. Aussi, la coordination intersectorielle est essentielle pour la gestion durable des terres et des ressources en eau et tous les secteurs d'activité devront être représentés (agriculture, élevage, foresterie, énergie, eau, etc.).

Cette activité facilitera également, à l'échelle des communes, la mise en place et/ou l'opérationnalisation des organes de gouvernance tels que prévus par la **Politique Foncière** et par le **Code de l'Eau**.

Concernant le genre, il ne s'agira pas d'assurer simplement la participation des femmes et des jeunes (en termes de quotas) mais plutôt d'assurer la **promotion d'un véritable leadership** de leur part afin de mettre en valeur leurs contributions spécifiques.

Ces activités sont considérées comme préalables pour soutenir, de manière durable, les activités des résultats 2, 3 et 4 directement axées sur la restauration des terres dégradées, la gestion intégrée des ressources en eau et la promotion des pratiques agroécologiques.

Activité 1.3. Elaboration de micro-zonages participatifs à l'échelle des terroirs villageois

Le **micro-zonage participatif** s'inscrit dans le cadre de la consultation préalable des communautés locales au processus d'aménagement du territoire. Il postule que toute initiative d'aménagement doit nécessairement prendre en compte les droits, besoins, intérêts et les savoirs des communautés locales. Le micro-zonage participatif est un processus de **cartographie de l'espace de vie des communautés** qui facilite l'interaction entre parties prenantes. Ce travail de micro-zonage sera réalisé dans les terroirs villageois polarisés autour des sites d'intervention, soit dans **24 sites polarisant approximativement 200 villages**.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour arriver à l'élaboration de la cartographie des terroirs. Une fois l'ensemble des parties prenantes identifiées (voir Activité 1.2), il s'agit de les former au processus de micro-zonage participatif, à ses objectifs, à sa terminologie et aux **implications en termes d'aménagement à venir**. Les parties prenantes devront comprendre et s'approprier ce travail afin de le rendre pertinent, précis et durable dans une perspective de **prévention des conflits**.

Par après, le groupe de travail initiera les esquisses de la carte du village et de l'utilisation du terroir. Les « cartographes », accompagnés de guides locaux désignés par la communauté, parcourront le terroir afin de géolocaliser les éléments représentés sur l'esquisse pour, par la suite, les charger et les analyser dans un SIG. Ce micro-zonage devra être systématiquement validé par les terroirs limitrophes. Les zones « conflictuelles » devront être identifiées et discutées afin de tendre vers des consensus. Une fois les données traitées et les cartes d'affectation des terroirs produites, une restitution sera faite aux communautés dans un contexte de validation et d'appropriation des résultats et un Procès-Verbal (PV) sera dressé en conséquence. Les cartes et copies des PV seront ensuite restituées aux autorités administratives afin qu'elles puissent être utilisées pour l'élaboration du plan d'utilisation des terres et des ressources en eau.

Ce travail de micro-zonage devra également permettre d'**identifier les terres agricoles et pastorales particulièrement dégradées**, ainsi que de **localiser les superficies qui pourront être restaurées** dans le cadre de l'intervention (voir Résultat 2). De manière similaire, le micro-zonage devra permettre de **localiser les superficies qui pourront accueillir les sites de promotion de l'agroécologie** (voir Résultat 3) ainsi que les **opérations/infrastructures liées à la GIRE** (voir Résultat 4).

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractuel par passation de marché public. Une convention de subside (octroi direct) sera également établie avec les Agences Régionales de Développement (ARD) des régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine pour faciliter et superviser ce travail de micro-zonage.

Activité 1.4. Elaboration participative et inclusive des plans communaux

Sur base des micro-zonages effectués à l'échelle des terroirs villageois (voir Activité 1.3), cette activité appuiera l'élaboration participative et inclusive des **Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)** à l'échelle des communes (un POAS par commune). Les populations rurales seront ainsi responsables du développement de leur propre plan de zonage. *Cette activité sera réalisée par le prestataire contractuel pour l'Activité 1.3.*

En parallèle, sur base des micro-zonages participatifs, de l'inventaire des points d'eau et des caractéristiques hydro-géomorphologiques et écologiques des bassins versants, cette activité appuiera également l'élaboration participative et inclusive des **Plans Locaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau** (PLGIRE) à l'échelle des communes (un PLGIRE par commune). *Eu égard à la nature hautement technique et spécialisée de cette activité, il est envisagé de mobiliser, à partir du siège d'Enabel à Bruxelles, le contrat cadre « eau » pour la réalisation des PLGIRE.*

Enfin, sur base des POAS et des PLGIRE, cette activité visera l'intégration des notions de changement climatique, de gestion durable des terres, de GIRE, de conservation de la biodiversité et de création d'emplois verts dans les **Plans de Développement Communaux** (PDC). Il s'agira d'assurer le renforcement des capacités des autorités locales, des populations rurales, des entreprises et des organisations de la société civile pour l'intégration systématique des thématiques environnementales dans les plans de développement. Les plans existants seront ainsi analysés à la lumière de leur résilience face au changement climatique, de la pression sur l'utilisation des terres et la biodiversité, des besoins en énergie (notamment le bois énergie), de la gestion/valorisation des déchets issus des processus de transformation et de la mesure avec laquelle ils prennent en compte les différents besoins, défis et potentiels des groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes. Des recommandations seront formulées pour stimuler les investissements favorisant la résilience des populations vulnérables face au changement climatique. L'élaboration des PDC « Climato-Résilients » (PDC-C) se fera sur base des plans de zonage et des plans locaux GIRE. Il s'agira ainsi de soutenir l'élaboration de PDC-C cohérents selon les potentialités des ressources et les perspectives de leur valorisation, dans une optique de sécurisation foncière et de promotion de l'agroécologie pour réduire les pressions sur les ressources naturelles. *Eu égard à leur mandat, les ARD des régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine seront mobilisées, via conventions de subside (octroi direct), pour faciliter, superviser et valider les différents plans communaux.*

Activité 1.5. Sécurisation foncière

Dans un contexte d'accroissement prévisible des conflits autour de l'accès à la terre, la sécurisation du foncier agricole et pastoral constitue un facteur clé de la durabilité de la gestion des ressources naturelles. La sécurité foncière conditionne aussi l'intérêt d'accroître les investissements dans la restauration des terres dégradées. Sur base des résultats de la cartographie participative et des plans d'utilisation des terres et des ressources en eau, il s'agira de prévenir les conflits ruraux (autour des terres agricoles, des pâturages et de l'eau) en appuyant l'application des cadres réglementaires dans les communes concernées. Sur base des délibérations et décisions des commissions domaniales, des investissements seront également réservés pour assurer la sécurisation juridique et physique des terres agricoles, des terres forestières et des parcours pastoraux. Enfin, cette activité accordera une attention particulière à la part des jeunes et des femmes dans l'espace rural en mettant en place un mécanisme de dotation spécifique d'installation.

Résultat 2. Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes

La restauration des terres dégradées doit permettre d'**accroître le capital naturel dont dépendent les moyens d'existence des populations rurales**. Ainsi, des stratégies de restauration et de gestion durable des terres agricoles, pastorales et forestières dégradées seront élaborées et mises en œuvre **de manière participative et inclusive**. En fonction des écosystèmes et de l'état de dégradation,

différentes techniques, nécessitant des investissements différenciés, seront mises en œuvre : (i) mise en défens afin de protéger les espaces naturels et de favoriser la régénération naturelle, (ii) Régénération Naturelle Assistée (RNA) afin de protéger et gérer la régénération naturelle des espèces indigènes appréciées et (iii) plantations d'enrichissement utiles là où la dégradation est si prononcée que la végétation naturelle ne se régénère pas d'elle-même. La mobilisation de semences de haute qualité d'espèces indigènes bien adaptées et appréciées par les communautés locales sera favorisée.

Ce résultat doit contribuer à la résilience des écosystèmes et faire de la restauration des terres dégradées et de la protection de la biodiversité de puissants leviers et accélérateurs de croissance de la production agro-sylvo-pastorale et de la création d'emplois verts.

Les activités seront concentrées dans les « sites d'intervention » caractérisés par la présence d'un point d'eau. Trois sites seront sélectionnés dans chaque commune d'intervention pour un total de **24 sites d'intervention**. Chaque site polarisera approximativement 6 à 10 villages dont les GF seront les bénéficiaires directs de l'intervention.

Activité 2.1. Planification et mise en œuvre participative et inclusive des stratégies de restauration des terres dégradées

Sous la supervision technique des services techniques déconcentrés de l'Etat sénégalais, des activités de restauration des terres dégradées seront planifiées et mises en œuvre dans les 24 sites ciblés par l'intervention. Une attention particulière sera donnée au leadership des femmes et des jeunes (garçons et filles) dans toutes les activités. Concrètement, le processus de restauration comprendra les étapes suivantes :

1. **Sensibilisation des populations aux causes majeures de la dégradation des terres et aux impacts sur les conditions de vie** - A travers une approche participative, les représentants des autorités locales, des autorités coutumières et des populations rurales seront invités à identifier les causes de la dégradation des terres et surtout les conséquences possibles sur leur bien-être, leurs revenus et leur alimentation. Ces rencontres seront également l'occasion de présenter les grandes lignes des cadres réglementaires liés à l'utilisation des terres et des ressources en eau afin que les communautés se les approprient.
2. **Planification et sélection des stratégies de restauration les plus rentables**, y compris :
 - Identification et engagement équitable et inclusif des parties prenantes et consultations approfondies afin de déterminer les besoins des populations ;
 - Définition des objectifs et méthode(s) de restauration ;
 - Sélection des lieux et évaluation des utilisations des terres et du régime foncier/de propriété ;
 - Etudes de base (caractéristiques agroécologiques, priorités, sites de référence).
3. **Renforcement des capacités des groupes bénéficiaires** (représentants des villages et groupements féminins) sur les aspects suivants : organisation, collecte de semences, techniques de pépinière, plantations, entretien et gestion communautaire des zones restaurées, filières PFNL porteuses, développement commercial et vente des produits, activités de plaidoyers, etc.

4. **Mise en œuvre de la stratégie de restauration** (mises en défens, RNA, plantations, etc.), en ce compris la protection contre les incendies et les autres mesures de gestion.

Dans les cas de plantations, les activités prévues sont les suivantes :

- **Sélection des espèces** - La restauration favorisera l'utilisation d'espèces autochtones et de matériels génétiques adéquats. Le choix des essences sera fait en consultation avec les bénéficiaires et sera basé sur des critères socio-économiques et environnementaux (préférence sociale, biodiversité, protection du sol, faible exigence d'entretien, production économique, multiplicité d'usage et rôles dans l'alimentation humaine et animale, etc.). La préférence sociale est un facteur de réussite majeur dans la détermination du succès des initiatives de restauration. Une approche participative devrait permettre de s'assurer que les préférences des populations en matière d'espèces et de fonctions des arbres sont connues et respectées.
- **Mise en place des pépinières communautaires et collecte/préparation de matériel de reproduction de haute qualité** - Chaque groupe bénéficiaire aura la responsabilité de mettre en place une pépinière (avec l'appui technique des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement), d'entretenir les plantules, de mettre en place les plants dans les zones identifiées et de les entretenir jusqu'à leur viabilité. L'établissement des pépinières concernera les espèces forestières, agroforestières, fourragères et fruitières disposant d'un fort potentiel commercial pour le développement local (filières PFNL porteuses).
- **Préparation du site et plantation des arbres** - Suite à la clarification du statut foncier du site (de manière à faciliter la gestion et l'exploitation future), chaque groupe bénéficiaire aura la responsabilité de restaurer (avec différentes méthodologies) une surface à déterminer d'approximativement 400 ha (100 ha de mises en défens enrichies et 300 ha de RNA). Le nombre de plants requis à l'hectare dépendra en fin de compte de l'écartement à adopter (variable suivant les essences) et du système de plantation (en plein, en système agroforestier, en haies vives, en intercalaire, etc.).
- **Suivi et entretien** - Les semis d'arbres (qu'ils soient plantés ou établis naturellement) devront être protégés pendant les cinq années suivant leur établissement contre la concurrence des adventices, les feux de brousse, le broutage et l'empiétement du bétail. A cet égard, l'implication des éleveurs transhumants dans le processus de restauration et de suivi sera de la plus haute importance.

Le travail des groupes bénéficiaires sera soutenu financièrement de la manière suivante :

- 30% à l'établissement de la pépinière (+ entretien des plantules) ;
- 40% lors de la mise en place des plants (+ entretien et remplacements) ;
- 30% après viabilité des plants (conditionné à une viabilité de 60-70% des plants après 2 ans).

Un contrat avec chaque groupe bénéficiaire/groupement féminin sera établi afin de définir avec exactitude les objectifs du travail attendu, les activités à réaliser et leur localisation, les indicateurs de performance et les retenues en cas de non atteinte de ces derniers.

Cette activité sera mise en œuvre par l'Agence Sénégalaise du Reboisement et de la Grande Muraille Verte via l'établissement d'une convention de subside (octroi direct).

Activité 2.2. Développement et mise en œuvre de plans de gestion durable des terres restaurées

Les actions de restauration des écosystèmes dégradés ne pourront avoir d'impacts significatifs, à moyen et long terme, sur les conditions de vie des populations, que si des actions de gestion durable des terres sont entreprises à grande échelle et portant sur (i) la **gestion des cultures** (agriculture de conservation avec rotation des cultures et cultures intercalaires, gestion intégrée des ennemis des cultures, plantation d'arbres et agroforesterie, paillage et gestion des résidus agricoles, bonnes pratiques d'agriculture biologique, etc.) ; (ii) l'**amélioration des pâturages et des parcours naturels** (processus de pâturage planifié combiné à des points d'eau, ensemencement des graminées et de ligneux, lutte contre les plantes envahissantes et les feux de brousse, etc.) ; (iii) l'**aménagement des forêts naturelles** (exploitation rationnelle du bois-énergie, plantation, régénération naturelle, brise-vent, protection contre les feux de brousse et le déboisement, conservation durable de la diversité végétale, etc.) ; (iv) l'**amélioration de la gestion des sols** (enfouissement des résidus des cultures, amendement organique et humique (compost, fumier et engrais verts), gestion intégrée des éléments nutritifs du sol, techniques culturales respectueuses de l'environnement, etc.) ; (v) l'**amélioration de la gestion des eaux de pluie** (bandes enherbées, réhabilitation des terres incultes, ouvrages de recharge de la nappe phréatique, techniques de drainage et de conservation des eaux, etc.).

Cette activité visera donc le développement de modèles d'exploitation communautaire des ressources naturelles à usage multiple, respectueux des réglementations en vigueur et suivant des **plans simples de gestion**.

Tout comme pour l'Activité 2.1, cette activité sera également mise en œuvre par l'Agence Sénégalaise du Reboisement et de la Grande Muraille Verte via l'établissement d'une convention de subside (octroi direct).

Enfin, cette activité ambitionne également d'appuyer la **réhabilitation** (délimitation, bornage, pancartage et inventaire) de **6500 ha de la forêt classée de Birkelane** qui fera l'objet d'un protocole d'exploitation durable au profit des populations riveraines. *Pour ce faire, une convention de subside (octroi direct) sera signée avec la Direction des Eaux & Forêts (DEF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD).*

Activité 2.3. Promotion de pratiques énergétiques permettant de limiter la pression sur les ressources ligneuses

Afin de faire face à l'utilisation massive et non planifiée du bois comme source d'énergie abordable, l'accès à des techniques de cuisson propre est de première importance. Cette activité visera donc la promotion des **foyers améliorés**, ainsi que d'autres **solutions innovantes** devant permettre de réduire la pression sur les ressources. Cette activité appuiera également la promotion des **plantations de bois-énergie** à raison de **2 ha par village**, pour un total de **400 ha de forêts plantées**.

Bien que ces superficies ne soient sans doute pas suffisantes pour répondre aux besoins énergétiques des populations à long terme, ces « bois-village », gérés durablement et combinés à l'utilisation de foyers améliorés, permettront de diminuer la pression sur les « forêts naturelles » (notamment la forêt classée de Birkélane). A noter que des synergies et complémentarités seront recherchées avec d'autres partenaires pour répondre aux besoins énergétiques des populations, notamment via la promotion des « énergies renouvelables ».

Dans la mesure du possible et en relation directe avec la mobilisation de financements climat (voir Activité 5.3), ces efforts de réduction des émissions (liés à l'utilisation des foyers améliorés) et d'augmentation des capacités de séquestration de CO₂ (liés aux plantations et aux mises en défens) pourront être valorisés via la **génération de crédits carbone**³⁹, leur transaction sur les marchés volontaires du carbone et la redistribution des bénéfices financiers éventuels selon un mécanisme équitable de partage des bénéfices entre toutes les parties prenantes.

La promotion des foyers améliorés sera réalisée par un prestataire contractualisé par passation de marché public. Une convention de subside (octroi direct) sera également établie avec la Direction des Eaux & Forêts du MEDD faciliter et superviser l'établissement des plantations de bois-énergie.

Résultat 3. Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique

L'agroécologie constitue un cadre d'intervention de plus en plus mobilisé pour renforcer les capacités des paysans (y compris les plus pauvres) à se nourrir et à dégager des revenus supplémentaires, tout en préservant les ressources naturelles et en améliorant leur résilience face aux aléas climatiques.

Ce résultat vise la formation des agriculteurs (en particulier des jeunes et des femmes), l'investissement dans les petites et moyennes exploitations et la création d'emplois verts. Il s'agit de promouvoir des pratiques agro-sylvo-pastorales qui soient durables tout en contribuant à la génération de revenus pour les populations vulnérables (conditions essentielles au maintien des bonnes pratiques dans la durée) et à leur résilience sociale et économique face au changement climatique.

Tout comme pour le Résultat 2, les activités seront concentrées dans les **24 « sites d'intervention »** caractérisés par la présence d'un point d'eau (trois sites par commune, huit « vrais villages » par site).

Activité 3.1. Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et de l'Eau

Afin de garantir la **pérennité** des actions et de favoriser la poursuite des dynamiques amorcées, il est essentiel d'assurer un renforcement des capacités des services techniques de l'Etat, en particulier ceux des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et de l'Hydraulique. Au vu des problématiques identifiées en termes d'agriculture et de gestion des ressources naturelles, l'intervention se focalisera sur les aspects techniques suivants :

- La **restauration des écosystèmes dégradés**, afin d'accroître le capital naturel dont dépendent les moyens d'existence des populations rurales ;
- L'**agroforesterie**, afin de favoriser des systèmes d'utilisation des terres et des pratiques dans lesquelles les plantes ligneuses sont délibérément intégrées aux cultures agricoles, à l'élevage et à la pisciculture pour une variété de bénéfices et de services. Cette intégration pourra être faite soit selon une association spatiale soit selon une séquence temporelle (ex : jachère améliorée, rotation, etc.) ;

³⁹ Selon l'étude de faisabilité réalisée par le bureau « CO₂Logic » lors de la formulation du portefeuille.

- L'**agroécologie**, afin de promouvoir des systèmes agricoles durables et rentables par la mise en œuvre de différents principes à l'échelle de la parcelle : le travail minimal du sol (limiter le labour), les associations et/ou rotations culturales, la couverture permanente des sols (ex : résidus de cultures, compost, etc.), les associations agriculture/élevage, l'agriculture « intelligente face au climat », etc.
- La **GIRE**, pour le développement et la mise en œuvre des Plans Locaux GIRE.

Dans un premier temps, un diagnostic des capacités (techniques, matérielles, opérationnelles et managériales) des services techniques déconcentrés sera réalisé au niveau des départements en se focalisant sur les innovations techniques relatives à l'agroécologie et à la GIRE.

Activité 3.2. Renforcement des groupements féminins

L'intervention appuiera environ **200 Groupements Féminins** existants et organisés autour du même objectif de production, de transformation et/ou de commercialisation. Le GF sera le maillon où pourront s'organiser les appuis pour le renforcement des capacités techniques et financières des membres bénéficiaires. Le GF sera le lieu d'expression des besoins individuels ou collectifs et des réponses à ces besoins.

Les thèmes spécifiques qui seront abordés lors des formations sont l'organisation et la gestion d'un GF, l'approche **Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC)**⁴⁰, la comptabilité, la gestion des équipements et des dépôts ainsi que le marketing et le commerce (approvisionnements et ventes groupés). En vue de pérenniser les acquis du projet, la formation visera également l'autonomisation des GF sur les thèmes suivants : (i) l'organisation de la production et la commercialisation des excédents de production, (ii) l'approvisionnement en intrants et matériels de production, (iii) la gestion communautaire du patrimoine collectif, (iv) le marketing des produits et (v) l'éducation en matière de finances.

Ainsi, l'intervention cherchera à développer les activités des femmes afin qu'elles puissent réellement devenir des entrepreneurs et répondre à leurs **besoins stratégiques d'autonomisation** avec une **approche centrée sur le marché**. Il est essentiel que les femmes comprennent les besoins du marché en termes de qualité et de quantité et adaptent ensuite leur production et leur commercialisation en conséquence.

Les étapes clés pour mettre en place une AVEC sont :

- La sensibilisation et la formation des associations sur la gestion financière, l'importance de l'épargne, le fonctionnement et les principes clés des AVEC ;
- L'organisation de consultations pour établir les règles et procédures des AVEC de manière participative (règlement intérieur simplifié) ;
- Suivi et appui-conseil aux associations pendant un ou deux cycles de crédits financiers pour assurer la durabilité et la viabilité.

⁴⁰ L'approche « AVEC » mobilise l'épargne des membres de manière régulière jusqu'à ce qu'un montant suffisant permette à certains membres d'obtenir un crédit et de le rembourser à terme moyennant un intérêt. A la fin du cycle, les remboursements et intérêts permettent aux membres de récupérer leurs parts ayant une valeur accrue. L'AVEC est gérée par un Comité de Gestion (un Président, un Secrétaire, un Trésorier et deux Comptables) élu au début de chaque cycle. Au minimum trois des cinq postes élus du Comité de Gestion doivent être occupés par des femmes. Les membres peuvent acheter entre 1 et 5 parts à chaque réunion. L'association fixe la valeur de la part à un niveau qui permet aux membres les plus pauvres d'acheter de façon fiable et régulière au moins une part à chaque réunion.

L'approche sera adaptée au contexte de pauvreté de la zone grâce aux activités à **Haute Intensité de Main d'Œuvre** (HIMO), telles que les plantations, qui permettront aux membres d'accroître sensiblement leur capacité d'achat de parts et donc du fond de crédit. Aussi, afin d'accroître les potentialités de durabilité, les groupements seront encouragés à conditionner l'accès au système d'épargne-crédit à la mise en œuvre de bonnes pratiques techniques (ex : agroforesterie, méthodes d'agriculture de conservation, etc.) ou sociales (planification familiale). Ce volet financier est clé pour assurer la durabilité de la mise en œuvre des bonnes pratiques au niveau de la communauté (intérêt général).

Parallèlement, la formation des GF comprendra un module sur les droits des femmes, la protection de l'enfance, le plaidoyer et le leadership, afin de donner aux femmes et aux filles les moyens d'utiliser leurs groupements pour répondre à leurs besoins stratégiques dans la logique d'une **approche transformatrice de genre**.

Suivant un appel à proposition, cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé via une convention de subside.

Activité 3.3. Transferts monétaires conditionnés / PSE

Dans la mesure où les revenus des ménages ciblés sont faibles, leurs seules contributions aux AVEC ne permettront pas de constituer un capital de départ suffisant pour initier des activités économiques permettant d'influencer le niveau de pauvreté. Ainsi, selon le concept de **Paiements pour Services Environnementaux** (PSE), l'intervention propose de favoriser des transferts monétaires vers les différents GF, de manière à alimenter le fonds des AVEC. Concrètement, **il est proposé que les PSE puissent être conditionnés aux bonnes pratiques suivantes :**

- Respect des plans de zonage (voir Activité 1.2) ;
- Participation aux activités de mise en défens et de reboisement (voir Activité 2.2) ;
- Application des plans simples de gestion des terres restaurées (Voir Activité 2.3) ;
- Utilisation de foyers améliorés (voir Activité 2.4) ;
- Adoption des innovations techniques et des pratiques agroécologiques proposées dans le cadre des SIFA (voir Activité 3.4).

Cette activité sera mise en œuvre via convention de subside par le partenaire de mise en œuvre sélectionné pour l'Activité 2.2 (renforcement des capacités des GF).

Suivant l'appel à proposition, les soumissionnaires devront proposer la méthodologie, les conditions, les fréquences et les modes de paiement des PSE. *A priori*, il ne s'agira pas d'un paiement unique mais de plusieurs paiements conditionnés à l'adoption et mise en œuvre des « bonnes pratiques » activités (agroécologie, foyers améliorés, etc.). En l'état actuel des choses, les PSE sont prévus pour la durée du projet pour compenser, du moins en partie, les coûts d'opportunités potentiels liés aux restrictions d'usage (mises en défens, etc.) et à la transition agroécologique. A terme, les financements de l'intervention pourraient être remplacés par la « finance climat » dans l'hypothèse où l'intervention serait en mesure de générer des « crédits carbone » dont les produits de la vente, sur les marchés volontaires du carbone, seraient rétribués aux communautés selon un mécanisme équitable de « partage des bénéfices », ce qui représenterait un financement innovant pouvant garantir la « pérennité » du mécanisme.

Activité 3.4. Promotion des pratiques agroécologiques durables et résilientes

Cette activité entend contribuer au renforcement des capacités des producteurs en matière d'**adaptation face aux changements climatiques**. Ainsi, une large gamme de pratiques agroécologiques durables (e.g. associations de culture, agroforesterie, agriculture de conservation, haies protectrices, valorisation des déchets organiques, compostage, lombriculture, paillage, etc.) seront promues afin de réduire les niveaux de dégradation des terres et d'**améliorer les rendements des productions agro-sylvo-pastorales et les revenus des communautés**. Une attention particulière sera portée pour que les membres du ménage qui effectuent le travail soient effectivement ceux qui bénéficient de la formation.

Cette activité s'appuiera sur le déploiement d'un dispositif de **sites de démonstration-innovation-formation** en vue de favoriser l'expérimentation paysanne et l'adoption volontaire des bonnes pratiques agroécologiques. Ainsi et en complémentarité avec le volet régional, cette activité devra également contribuer à la **mise à l'échelle des plateformes d'innovation** pour la promotion de pratiques agroécologiques durables et résilientes face au climat.

Deux approches seront notamment mises à l'échelle pour la promotion des pratiques agroécologiques : (i) les **Sites Intégrés de Formation Agricole** (SIFA) et (ii) les **Villages Intelligents face au Climat** (VIC).

(i) Mise à l'échelle des SIFA. Le SIFA est un espace de formation professionnelle agricole et de production qui valorise les différentes potentialités agroécologiques spécifiques au terroir dans lequel il est implanté. Les principes de base de l'agroécologie sont le fondement de l'enseignement théorique et pratique. L'objectif du SIFA est de contribuer, par la formation professionnelle agricole, à **l'émergence de jeunes entrepreneurs ruraux** (garçons et filles). La formation qualifiante doit permettre aux jeunes et aux femmes de maîtriser et de mettre en œuvre rapidement de nouvelles activités agrosylvopastorales au niveau de leur propre exploitation familiale, afin de diversifier et sécuriser les revenus de la famille.

Les principes de base d'un SIFA sont les suivants :

- les activités conduites sur le site de formation doivent être reproductibles au niveau d'une exploitation familiale ;
- les activités développées permettent une production continue et diversifiée durant toute l'année et donc procurent des revenus réguliers ;
- la diversification des productions contribue à une meilleure sécurisation de l'exploitation familiale au niveau social, alimentaire et financier ;
- l'agroforesterie et l'intégration agriculture-élevage contribuent à la préservation de l'environnement par une meilleure gestion de la fertilité des sols et améliore la qualité de l'alimentation de la famille.

La commune dans laquelle est implanté le SIFA est responsable de la mise à disposition du site qui sera par la suite mis sous la tutelle du groupement féminin portant le SIFA. Cette formule permet d'éviter des problèmes liés au foncier qui auraient pu surgir dans le cas d'une mise à disposition du site par un particulier. Cette responsabilité de la commune est gage de la pérennisation du dispositif.

Les objectifs de la formation sont liés à l'acquisition des différentes ressources techniques (connaissances, savoir-faire, attitudes) dans les domaines de l'agro-sylvo-pastoralisme mais

également dans la gestion d'une telle activité. La formation agricole est complétée par des séances journalières d'alphabétisation fonctionnelle. En plus de la formation agricole, l'espace du SIFA abrite des formations de courte durée sur des activités connexes à l'agriculture comme la réparation de motopompes, l'installation des systèmes d'irrigation, l'installation et la réparation des équipements solaires, l'installation de puits et forages, la formation para vétérinaire, etc. Le cycle de la formation est de 8 mois : 4 mois de formation sur site et 4 mois d'accompagnement au sein de l'exploitation familiale. **Le résultat principal de la formation est que les producteurs adoptent volontairement les pratiques agroécologiques sur leurs propres parcelles.**

Les étapes prévues pour la mise en place des SIFA comprendront :

- le développement du curriculum des CEP (en consultation avec les producteurs et les facilitateurs), soit les techniques prioritaires à enseigner dans les champs d'expérimentation ;
- l'identification et la formation des facilitateurs ;
- la mise en place proprement dite du SIFA : délimitation d'un site d'environ 3 ha ; aménagement d'un point d'eau, d'un système de pompage solaire, d'un réseau de micro-irrigation sur 1 ha pour une production diversifiée, de lopins de terre pour l'arboriculture fruitière, la production de plantes fourragères et la production de compost, etc.

Cette activité prévoit la mise en place d'un SIFA par site d'intervention (soit 3 SIFA par commune) pour un **total de 24 SIFA**. *Suivant un appel à proposition, la mise en place et la gestion des SIFA seront réalisées par un partenaire de mise en œuvre contractuel via une convention de subside.*

(ii) Mise à l'échelle des VIC. Les initiatives d'agriculture Intelligente face au climat visent à accroître durablement la productivité, améliorer la résilience et réduire/éliminer les gaz à effet de serre des exploitations agricoles. Le concept de VIC témoigne de l'ambition d'assurer une meilleure intégration du développement agricole et de l'adaptation au climat. Cette approche nécessite un suivi et des évaluations des conditions sociales, économiques et environnementales spécifiques au site afin d'identifier les techniques et pratiques de production agricole appropriées.

Cette activité vise à mettre à l'échelle le concept de VIC testé avec succès dans le village de Daga-Birame (région de Kaffrine) par l'Institut Sénégalais de Recherches Agronomiques (ISRA) et ses partenaires. Cette activité prévoit le développement pilote d'un VIC par commune. Afin de maximiser le succès et la durabilité de l'approche, le choix des huit villages qui bénéficieront de l'intervention se fera sur base d'une analyse des conditions sociales, techniques et écologiques des sites d'intervention. *Une convention de subside (octroi direct) sera établie avec le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique (FNDASP) et l'ISRA pour la mise à l'échelle des VIC.*

Activité 3.5. Diversification et amélioration de la production agro-sylvo-pastorale

La diversification des moyens d'existence constitue une clé de l'adaptation des producteurs face aux changements climatiques. Au sens large, la diversification peut être agricole (nouvelles productions, nouvelles activités agro-sylvo-pastorales), para-agricole (activités de transformation, de commercialisation, etc.) et/ou non agricole (nouvelles activités économiques). Aussi, les difficultés d'accès à l'équipement et à des intrants agricoles et zootechniques de qualité, incluant des semences certifiées, des engrais minéraux de composition spécifique et des produits phytosanitaires homologués, constituent une contrainte majeure pour l'adaptation des producteurs face aux changements climatiques.

Cette activité appuiera le développement d'**activités génératrices de revenus** (AGR) en faveur des producteurs les plus vulnérables. L'activité, directement mise en œuvre par Enabel, doit permettre d'appuyer la diversification et d'augmenter la production agro-sylvo-pastorale avec, entre autres, la **distribution d'intrants** tels que semences et outils. Les intrants spécifiques qui seront distribués seront définis suivant des processus participatifs avec les membres des groupements féminins, en favorisant les options qui diversifient les activités de production et les revenus. Typiquement, des investissements dans l'**arboriculture** seront réalisés au niveau des exploitations familiales afin de permettre le **développement de filières PFNL** génératrices de revenus pour accroître la résilience des populations. Cela se fera avec une attention spécifique à la structuration des différentes chaînes de valeur par genre.

Activité 3.6. Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation aux changements climatiques

Dans un contexte d'accroissement des risques climatiques susceptibles d'impacter négativement la production, disposer en temps et en heure d'un conseil agricole adapté constitue une clé du renforcement des capacités d'anticipation et d'action des producteurs. Ainsi, en complémentarité avec les Activités 3.4 et 3.5, cette activité soutiendra le déploiement et l'opérationnalisation d'un conseil agricole de qualité, en appuyant le renforcement des capacités des conseillers de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) à prodiguer un conseil ajusté en matière d'adaptation et de résilience face au changement climatique. Les agents du conseil agricole seront notamment encouragés à s'impliquer dans l'encadrement technique et le suivi des SIFA et des VIC, de manière à s'imprégner des bonnes pratiques pour pouvoir les vulgariser à plus large échelle.

Aussi, la possibilité de mettre à l'échelle le projet **Farm Radio International** (projet Wehubit sur l'utilisation de la radio pour la diffusion de conseils agricoles) sera examinée.

Une convention de subside (octroi direct) sera établie avec le FNDASP et l'ISRA pour la mise en œuvre de cette activité.

Résultat 4. Les acteurs locaux adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau

Suite au travail réalisé sur la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau (voir R 1), cette activité visera la **mise en œuvre des plans locaux GIRE dans les communes d'intervention**. Il s'agira notamment de renforcer la collecte des données pour le suivi des ressources hydriques, de mettre en œuvre des mesures de protection des points d'eau, d'investir dans la **réhabilitation/construction d'ouvrages-hydroagricoles** pour la petite irrigation et de promouvoir l'utilisation responsable des ressources en eau. Le cas échéant, un appui sera également apporté pour le développement de l'approche intercommunale de la gestion de l'eau.

Activité 4.1. Collecte de données pour le suivi des eaux souterraines et de la pluviométrie

La mise en place d'un réseau de surveillance des ressources en eau et l'émergence d'une expertise nationale capable de concevoir, exploiter et entretenir les dispositifs d'observation de la ressource et de son exploitation permet de disposer d'observations fiables. La gestion rationnelle d'une ressource et la planification de son exploitation passe impérativement par une amélioration constante de la connaissance de cette ressource, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Le suivi continu de l'évolution des ressources en eau en fonction des entrées et des sorties naturelles ou provoquées constitue une étape indispensable pour gérer et réglementer l'offre et la demande en eaux

souterraines en périodes d'abondance et de déficit pluviométrique (pour tous les utilisateurs et toutes les utilisations). Dans ce contexte, il est important d'établir un **inventaire des ressources en eau souterraine**. Cet inventaire peut se faire au travers des forages de reconnaissance dans lequel des mesures piézométriques sont relevées. L'acquisition périodique de données hydrologiques devrait être systématique (à raison de deux fois par mois). Il est ainsi proposé (i) d'identifier les puits et les forages non utilisés pouvant servir aux mesures piézométriques, (ii) de les équiper d'appareil de mesures (piézomètres à main et pluviomètres), (iii) de lancer une campagne de relevés réguliers sur une période de 4 ans et (iv) de faciliter le transfert des données vers la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE).

Une convention de subside (octroi direct) sera établie avec la DGPRE pour la réalisation de cette activité.

Activité 4.2. Protection des bassins versants et des points d'eau

Il s'agira de contribuer à la mise en œuvre des plans locaux GIRE dans les communes d'intervention via un **soutien aux comités locaux de l'eau** pour la mise en œuvre de mesures de protection des bassins versants et des points d'eau. *Cette activité sera réalisée par un prestataire de services contractualisé suivant un marché public.*

Activité 4.3. Réhabilitation/aménagement d'ouvrages hydro-agricoles

Sur base des plans locaux GIRE, la réalisation/réhabilitation d'ouvrages hydro-agricoles sera réalisée dans les 24 sites d'intervention. Outre la réalisation proprement dite des ouvrages, un focus sera mis sur l'accompagnement de la gestion des ouvrages dans la durée, afin d'anticiper d'éventuelles contraintes dans l'entretien et la valorisation des ouvrages. *Cette activité sera réalisée par un prestataire de services contractualisé suivant un marché public.*

OS2: La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens

Pour renforcer la collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux sénégalais et régionaux, des actions complémentaires seront menées au niveau de l'intervention au Sénégal et au niveau de l'intervention régionale.

Résultat 5. Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de financements climat

Activité 5.1. Appui au développement d'un cadre réglementaire relatif aux « projets climat »

Différentes initiatives pour le climat et autres « projets carbone » existent au Sénégal sans pour autant être recensés, décrits et suivis de manière systématique par la **Division de l'Environnement et des Etablissements Classés** (DEEC) du Ministère de l'Environnement. Ainsi, pour surmonter les défis liés à la coordination de multiples acteurs intervenant à différentes échelles spatiales (par exemple à l'échelle nationale, sous-nationale ou à l'échelle d'un « projet ») et suivant différents standards (par

exemple pour la comptabilité carbone), cette activité vise à appuyer la DEEC pour le développement d'un **Cadre Réglementaire relatif aux Projets Climat** (CRPC) dont les ambitions seront les suivantes :

- Promouvoir l'intégrité environnementale des « projets carbone » via l'harmonisation des systèmes MRV (comptabilité carbone) du gouvernement et de ses partenaires de mise en œuvre ;
- Favoriser la mobilisation de diverses sources de « financements climat » (y compris le financement du secteur privé) grâce à des règles et des systèmes clairs et ainsi faciliter la participation du Sénégal aux futurs systèmes d'échange de « crédits carbone » (Accord de Paris, marchés volontaires du carbone, etc.) ;
- Renforcer la capacité du gouvernement pour la mise en œuvre et le suivi des CDN.

Concrètement, l'objectif du CRPC sera de fournir des règles et procédures pour l'enregistrement des « projets climat » dans le **Registre National des Projets Climat** (RNPC), y compris les **conditions d'éligibilité spécifiques pour le développement de « projets carbone »**. Typiquement, Le RNPC devra remplir les fonctions suivantes :

- Fournir des informations sur le processus d'enregistrement des projets climat ;
- Faciliter le processus d'enregistrement des projets climat ;
- Centraliser et rendre disponible les informations sur les projets climat ;
- Assurer un suivi continu des projets.

Comme mentionné ci-dessus, le CRPC détaillera les conditions d'éligibilité pour le développement et la mise en œuvre de « projets carbone », avec des dispositions sur, entre autres, (i) le porteur de projet, (ii) l'appui à la CDN, (iii) la comptabilité carbone et (iv) le partage des bénéfices.

Une convention de subside (octroi direct) sera établie avec la DEEC du MEDD pour la réalisation de cette activité.

Activité 5.2. Appui au S/E des impacts CDN et NDT dans la zone d'intervention

En complémentarité aux activités du volet régional relatives au suivi des CDN et NDT, cette activité vise à appuyer la DEEC pour mesurer et rapporter l'impact de l'intervention en termes de CDN et de NDT.

En ce qui concerne le suivi des CDN, il s'agira d'appuyer, dans la zone d'intervention, les services techniques déconcentrés des ministères techniques (notamment Agriculture, Elevage et Environnement) afin de **collecter et de rapporter les données nécessaires** pour le suivi-évaluation des composantes atténuation et adaptation de la CDN, notamment en ce qui concerne la comptabilité carbone.

En ce qui concerne la NDT, il s'agira, à titre pilote, de **construire la situation de référence dans la zone d'intervention et d'en faire le suivi pour estimer l'impact de l'intervention sur la gestion durable des terres**. La référence est le capital naturel terrestre tel que mesuré par les trois indicateurs NDT : (i) la couverture terrestre (mesurée par les changements d'affectation des terres), (ii) la dynamique de la productivité des terres (mesurée par la productivité primaire nette) et (iii) les stocks de carbone (mesurés par le carbone organique du sol). Après avoir établi la situation de référence, il s'agira de mesurer ces indicateurs à intervalles réguliers de manière à pouvoir mesurer et rapporter l'impact de l'intervention sur la NDT. Afin de maximiser les synergies entre les initiatives relatives à la gestion durable des terres et celles relatives à l'atténuation et à l'adaptation au

changement climatique, cette activité ambitionne également de synchroniser et d'harmoniser les systèmes de mesure et de rapportage relatifs à la CDN et à la NDT.

Cette activité apportera également un appui aux **Comités Régionaux sur les Changements Climatiques** (COMRECC) des régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine pour l'opérationnalisation des cadres régionaux de suivi de la CDN. Concrètement, deux ateliers de partage et de formation sur les outils de rapportage seront organisés sur base annuelle dans chaque région.

Une convention de subside (octroi direct) sera établie avec la DEEC du MEDD pour la réalisation de cette activité.

Activité 5.3. Appui à la mobilisation de financements climat

Cette activité soutiendra le renforcement des capacités de la DEEC pour le développement de proposition de financements à soumettre à différents fonds (régionaux et internationaux) soutenant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (Fonds d'adaptation, Fonds Vert pour le Climat, etc.).

De plus, cette activité appuiera les autorités nationales et les collectivités territoriales pour le **développement de « projets carbone »**⁴¹ en vue d'attirer des fonds privés sur les **marchés volontaires du carbone**, tout en assurant une juste redistribution des crédits carbone entre différentes parties prenantes selon un plan équitable de **« partage des bénéfices »**.

Pour ce faire et eu égard à la nature hautement technique et spécialisée de cette activité, il est envisagé de mobiliser, à partir du siège d'Enabel à Bruxelles, le contrat cadre relatif à l'estimation des émissions/absorptions de CO₂ dans le cadre de l'élaboration de « bilan-carbone ».

Résultat 6. L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique sont renforcés

En complémentarité aux activités de l'intervention régionale, ce résultat vise à valoriser les acquis dans la lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique en appuyant la diffusion d'expériences réussies et l'engagement des parties prenantes. Le renforcement des capacités de la société civile et du lien avec la recherche doit amener à une meilleure capitalisation (des expériences, des concepts, des risques et des solutions).

Activité 6.1. Renforcement de la société civile sénégalaise en matière de leadership dans la gouvernance climatique, le plaidoyer et la communication

Cette activité visera à identifier, mobiliser et renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) et des individus/leaders pour créer les bases d'un dialogue constructif avec les pouvoirs publics sur la résilience aux changements climatiques au Sénégal. Un focus particulier sera mis sur un appui aux femmes et aux jeunes.

Pour construire ce dialogue, l'intervention renforcera les capacités des OSC et des individus sur les enjeux de l'adaptation, afin que leur voix soit renforcée. Les formations nourriront le plaidoyer afin que les OSC puisse davantage alimenter les mesures d'adaptation proposées par les pouvoirs publics.

⁴¹ Suivant les recommandations de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau « CO₂Logic » lors de la formulation du portefeuille.

L'activité mobilisera ainsi un tissu d'acteurs associatifs en réseaux pour peser sur ces enjeux à différentes échelles, locale, nationale et régionale.

Activité 6.2. Renforcement des activités de capitalisation, diffusion d'expérience et communication en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique

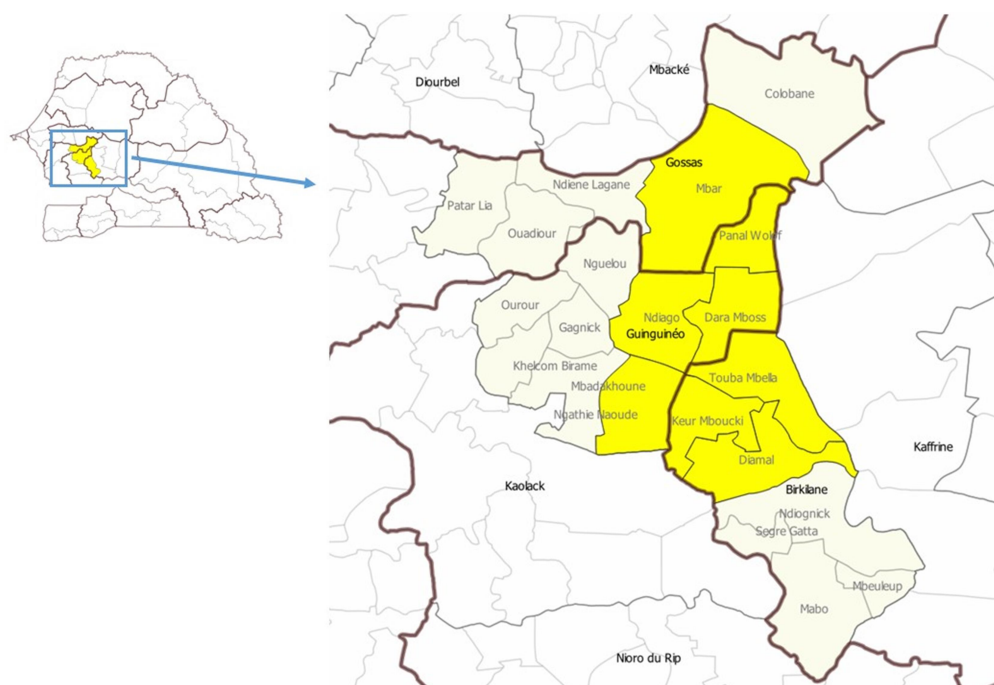
Cette activité vise la capitalisation et le partage d'expériences réussies en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation des producteurs ruraux face au changement climatique. *Une convention de subside (octroi direct) est envisagée avec l'ISRA pour la réalisation de cette activité.*

3.2.3 Groupes cibles et zones d'intervention

La zone d'intervention se situe à cheval sur les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine au cœur du bassin arachidier. Suite au croisement des informations obtenues par analyse géographique multicritère d'une part et lors de consultations menées au niveau local d'autre part et considérant que la commune constitue la porte d'entrée pour toute initiative de développement au niveau local, huit communes ont été retenues comme l'indique la carte ci-dessous :

- La commune de **Mbar** dans le département de Gossas (région de Fatick) ;
- Les communes de **Ngathie Naoudé**, **Ndiago**, **Dara Mboss** et **Panal** dans le département de Ginguiné (région de Kaolack) ;
- Les communes de **Touba Mbella**, **Diamal** et **Keur Mboucki** dans le département de Birkelane (région de Kaffrine).

L'illustration suivante présente les départements (en jaune pâle) et communes (en jaune vif) d'intervention.



L'intervention bénéficiera directement aux groupes cibles suivants :

- **Les Groupements Féminins** constituent, avec les jeunes, les principaux bénéficiaires de l'intervention et bénéficieront de différentes formations dans le cadre, entre autres, des SIFA : micro-irrigation ; diversification de la production horticole ; transformation des fruits et légumes ; chaînes de valeurs des PFNL, etc. Les GF seront aussi formés sur le développement de marché afin de valoriser financièrement leurs productions. Enfin, chaque village sera appuyé pour la plantation de 2 ha de « bois-village » pour la production de bois de chauffe et de bois de service.
- **Les Jeunes** des communautés rurales seront formés pour devenir des producteurs privés et bénéficieront, dans le cadre de SIFA, de différentes formations relatives aux pratiques agroécologiques (RNA, micro-irrigation, cultures fourragères, transformation des fruits et légumes, développement des chaînes de valeurs etc.) ; les jeunes seront également appuyés pour mettre en pratique les leçons apprises dans leur propre exploitation ;
- **Les Communes** d'intervention seront appuyées (i) pour la mise en place et l'opérationnalisation de cadres de concertation multi-acteurs, (ii) pour élaborer et mettre en œuvre leur plan local GIRE, (iii) pour disposer d'un plan d'occupation et d'affectation des terres et (iv) pour élaborer et mettre en œuvre leur plan de développement communal « climato-résilient ». L'intervention facilitera également, à l'échelle des communes, la mise en place et/ou l'opérationnalisation des organes de gouvernance tels que prévus par la Politique Foncière et par le Code de l'Eau.
- **Les Départements** seront appuyés pour la mise en place et l'opérationnalisation de cadres de concertation multi-acteurs. De plus, les services techniques déconcentrés des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et de l'Hydraulique bénéficieront d'un appui pour exercer l'assurance-qualité et le contrôle-qualité des activités liées à la restauration des terres dégradées, à l'agroécologie et à la GIRE.
- **Les Agences Régionales de Développement**, qui ont pour mission d'apporter à l'ensemble des collectivités territoriales une assistance dans les domaines du développement, seront sollicitées pour appuyer l'élaboration des plans d'utilisation des terres et des ressources en eau. Elles se chargeront d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations qui leur auront été déléguées par les collectivités territoriales.
- **Les autorités et agences nationales** en charge de la gestion des ressources naturelles :
 - La **Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés** (Ministère de l'Environnement) sera appuyée pour le développement d'un registre de « projets climat », pour le suivi des objectifs CDN et NDT et pour la mobilisation de financements climat ;
 - La **Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau** (DGPPE) du Ministère de l'Hydraulique sera sollicitée pour le développement et la mise en œuvre des plans locaux GIRE ;
 - L'**Agence Sénégalaise du Reboisement et de la Grande Muraille Verte** (ASRGMV) (qui a pour mission d'intensifier le reboisement et la création d'écovillages centrés

sur les filières vertes) et la **Direction des Eaux et Forêts** (Ministère de l'Environnement) seront sollicités pour la restauration des terres dégradées ;

- L'**Institut Sénégalais de Recherches Agricoles** (ISRA), qui a pour mission principale la recherche fondamentale et appliquée avec comme objectif le développement et le progrès de la recherche scientifique, la valorisation des résultats et le transfert des connaissances, sera sollicité pour la mise en place de huit « villages intelligents face au climat » ;
- L'**Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural** (ANCAR), qui a comme mission officielle le conseil agricole et rural (CAR) sur l'ensemble du territoire national, sera sollicitée pour fournir un conseil agricole centré sur l'adaptation aux changements climatiques.

3.2.4 Partenariats et synergies

L'intervention au Sénégal utilisera les conventions de subsides avec les perspectives suivantes :

- permettre le renforcement des capacités des entités publiques sénégalaises dans une logique de changement durable et d'alignement ;
- éviter le dédoublement des structures de mise en œuvre et éviter les substitutions dans une logique d'appropriation de l'intervention par les parties nationales ;
- collaborer avec les acteurs bénéficiant d'avantages comparatifs dans les secteurs et/ou zones d'intervention en vue d'une meilleure efficacité et efficience ;
- valoriser et développer les compétences des structures existantes au Sénégal.

Le tableau suivant présente les partenariats envisagés au stade de la formulation.

Résultats	Activités	Organisations	Partenariats
R1 – Gouvernance des ressources naturelles	• Cartographie participative et micro-zonage • Elaboration des POAS • Elaboration des PLGIRE • Elaboration des PDC-C	ARD	CSub (octroi direct)
R2 – Restauration des terres dégradées	• Planification et mise en œuvre de la restauration des terres dégradées • Développement et mise en œuvre des plans de gestion durable des terres restaurées	ASRGMV	CSub (octroi direct)
	• Encadrement technique et S/E des activités • Réhabilitation de la forêt classée de Birkélane	DEF/MEDD	CSub (octroi direct)
R3 – Agroécologie et systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au CC	• Mise en place des VIC • Conseil agricole adapté au CC	ISRA et ANCAR via FNDASP	CSub (octroi direct)
R4 – GIRE	• Encadrement technique et S/E des activités • Collecte de données pour le suivi des eaux souterraines et de la pluviométrie	DGPPE	CSub (octroi direct)
R5 – Suivi-évaluation et mobilisation de financements climat	• Développement d'un cadre réglementaire relatif aux « projets climat » • S/E des impacts CDN et NDT	DEEC/MEDD	CSub (octroi direct)
R6 – Engagement de la société civile et de la recherche	• Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques	ISRA	CSub (octroi direct)

Des synergies et complémentarités seront recherchées avec les autres interventions d'Enabel au Sénégal, ainsi qu'avec les autres partenaires techniques évoluant dans la zone d'intervention (voir l'annexe 4 pour la liste non-exhaustive des partenaires techniques évoluant dans la zone d'intervention). Il s'agira notamment de mutualiser les efforts en vue de renforcer les impacts visibles sur le terrain, ainsi que les complémentarités et synergies qui seront recherchées.

Concrètement, l'intervention sera renforcée par le développement de **complémentarités thématiques et synergies géographiques** avec le Pilier I du Programme de coopération bilatérale relatif à la création de l'**Agropole-centre** couvrant les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine, ainsi qu'avec le nouveau Programme **PARSAD** (Projet d'appui au renforcement des systèmes alimentaires durables au Sine-Saloum, financé par l'UE à hauteur de 15 M€).

L'action d'Enabel dans la zone du bassin arachidier vise l'émergence d'un système alimentaire à la fois moderne, inclusif et durable, où la création d'emplois décents dans les secteurs primaire et secondaire est compatible avec la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Pour y parvenir, Enabel intervient à deux niveaux complémentaires dans les chaînes de valeurs agroalimentaires de la région : au niveau de la base productive, par la réalisation d'aménagements hydroagricoles et par la professionnalisation des exploitations familiales et des coopératives agricoles (**PARERBA et PARSAD**) et au niveau de la transformation semi-industrielle et industrielle des produits agroalimentaires, par l'appui à l'émergence de l'Agropole-centre (**Pilier 1 du Portefeuille bilatéral**). Ce dispositif industriel, réceptacle d'investissements privés responsables et durables, a pour objectif de drainer la production primaire du Sine-Saloum afin de mettre sur le marché des produits transformés sains et nutritifs et d'augmenter la valeur ajoutée des productions. Le volet Sénégal du Portefeuille Thématique Climat Sahel vient ainsi enrichir le programme d'Enabel au Sine-Saloum d'un troisième niveau d'action : l'appui à la création, au cœur du bassin arachidier, d'une bande de territoire à haute valeur environnementale, par l'investissement massif dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que par l'introduction accélérée des pratiques agroécologiques dans les départements de Gossas, Guinguinéo et Birkelane. La **vision stratégique à long terme** de l'intégration recherchée entre ces trois niveaux d'action est de promouvoir l'émergence d'un modèle de production agroalimentaire durable, résilient et économiquement viable, où un tissu économique de petits et moyens producteurs pourra approvisionner l'Agropole en matière première et ce sans détériorer les ressources naturelles.

Les trois niveaux d'action (correspondant aux projets PARERBA/PARSAD, Pilier 1 du Portefeuille Bilatéral et Portefeuille Thématique Climat Sahel) sont conçus pour utiliser un dispositif harmonisé de vulgarisation technique des pratiques productives qui se fonde sur l'appui d'Enabel au mécanisme institutionnel et financier de conseil rural (prévu par la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) construit autour du **Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique** (FNDASP). L'argument fondamental qui justifie cette option stratégique est la nécessité de jeter, dès le début de l'action, les bases de son appropriation institutionnelle et de sa répliquabilité : une fois le modèle d'exploitation agroécologique bâti et consolidé dans les trois départements de Gossas, Guinguinéo et Birkelane, ce modèle, par le biais des institutions étatiques compétentes, devra s'étendre à terme à l'entièreté du Bassin-Arachidier.

Lors des ateliers de consultation réalisés au niveau des départements, les échanges avec les collectivités territoriales ont fortement souligné la nécessité de renforcer la coordination des partenaires autour du préfet et de favoriser l'équilibre géographique entre projets et partenaires.

3.2.5 Budget et chronogramme

INTERVENTION <u>Intervention 2 Sénégal</u>		Operational planning					Budget €					financial planning €				
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5						Y 1	Y 2	Y 3	Y 4	Y 5
Operational cost							8.358.630					945.626	2.221.459	2.440.459	1.925.959	825.126
S01	OS1: Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques						7.758.630					753.626	2.109.459	2.328.459	1.853.959	713.126
R1	R1: La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière						1.427.000					594.000	644.000	103.000	43.000	43.000
Act 1.1	Etablissement de la situation de référence (sociologique, économique et environnementale) de l'intervention						18.000					18.000	-	-	-	-
Act 1.2	Appui à la mise en place et/ou à l'opérationnalisation des organes de gouvernance et des cadres de concertation multi-acteurs						265.000					93.000	43.000	43.000	43.000	43.000
Act 1.3	Elaboration de micro-zonages participatifs à l'échelle des terroirs villageois						540.000					245.000	295.000	-	-	-
Act 1.4	Elaboration participative des plans communaux						476.000					238.000	238.000	-	-	-
Act 1.5	Sécurisation foncière des terres rurales						128.000					-	68.000	60.000	-	-
R2	R2: Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes						2.331.500					-	537.000	1.012.000	642.500	140.000
Act 2.1	Planification et mise en œuvre participatives des stratégies de restauration des terres dégradées						1.320.000					-	375.000	630.000	315.000	-
Act 2.2	Développement et mise en œuvre de plans de gestion durable des terres restaurées						649.500					-	-	282.000	227.500	140.000

INTERVENTION <u>Intervention 2 Sénégal</u>		Operational planning					Budget €	financial planning €				
Act 2.3	Promotion de pratiques énergétiques permettant de limiter la pression sur les ressources ligneuses						362.000	-	162.000	100.000	100.000	-
R3	R3: Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique						3.056.130	146.826	622.326	907.326	862.326	517.326
Act 3.1	Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et de l'Eau						72.000	72.000	-	-	-	-
Act 3.2	Renforcement des groupements féminins						184.130	54.826	74.826	34.826	9.826	9.826
Act 3.3	Transferts monétaires conditionnés / PSE						400.000	-	-	100.000	200.000	100.000
Act 3.4	Promotion des pratiques agroécologiques durables et résilientes						2.070.000	-	395.000	640.000	640.000	395.000
Act 3.5	Diversification et amélioration de la production agro-sylvo-pastorale						280.000	20.000	140.000	120.000	-	-
Act 3.6	Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation aux changements climatiques						50.000	-	12.500	12.500	12.500	12.500
R4	R4: Les acteurs locaux adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau						944.000	12.800	306.133	306.133	306.133	12.800
Act 4.1	Collecte de données pour le suivi des eaux souterraines et de la pluviométrie						64.000	12.800	12.800	12.800	12.800	12.800
Act 4.2	Protection des bassins versants et des points d'eau						280.000	-	93.333	93.333	93.333	-
Act 4.3	Réhabilitation/aménagement d'ouvrages hydro-agricoles						600.000	-	200.000	200.000	200.000	-
SO	OS2: La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens						600.000	192.000	112.000	112.000	72.000	112.000

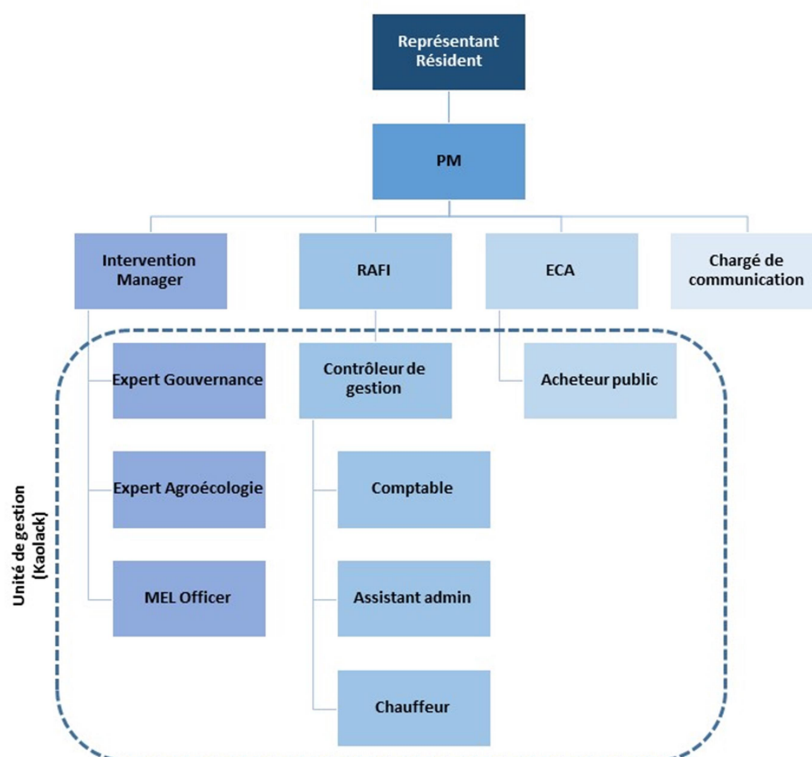
INTERVENTION <u>Intervention 2 Sénégal</u>		Operational planning					Budget €	financial planning €				
R5 R5: Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de "financements climat"							500.000	172.000	92.000	92.000	52.000	92.000
Act 5.1	Appui au développement d'un cadre réglementaire relatif aux « projets climat »						80.000	40.000	40.000			
Act 5.2	Appui au S/E des impacts CDN et NDT dans la zone d'intervention						220.000	92.000	12.000	52.000	12.000	52.000
Act 5.3	Appui à la mobilisation de financements climat						200.000	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
R6 R6: L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé							100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Act 6.1	Renforcement de la société civile sénégalaise						50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Act 6.2	Renforcement des activités de capitalisation, diffusion d'expérience et communication en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique						50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
GENERAL MEANS							1.665.370	414.690	295.670	329.670	295.670	329.670
Personnel (except internat. expertise, earmarked at portfolio level)							926.400	185.280	185.280	185.280	185.280	185.280
Investments							119.020	119.020	-	-	-	-
Functioning							401.950	80.390	80.390	80.390	80.390	80.390
Monitoring and evaluation, audit, technical support							118.000	10.000	10.000	44.000	10.000	44.000
Communication & Capitalization							100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
TOTAL BUDGET							10.024.000	1.360.316	2.517.129	2.770.129	2.221.629	1.154.796
International Expertise							1.476.000	295.200	295.200	295.200	295.200	295.200
GRAND TOTAL BUDGET							11.500.000	1.655.516	2.812.329	3.065.329	2.516.829	1.449.996

3.2.6 Personnel

Les ressources humaines déployées pour la mise en œuvre de l'intervention sont les suivantes:

Titre du poste	Int/Nat	Période	Régime d'affectation (%)
Intervention Manager – Expertise technique en gestion durable des terres	Int	60 mois	100%
Expert en gouvernance des ressources naturelles	Nat	57 mois	100%
Expert en agroécologie et restauration des terres	Nat	57 mois	100%
Monitoring, Evaluation and Learning (MEL) Officer	Nat	57 mois	100%
Contrôleur de gestion	Nat	57 mois	100%
Acheteur public	Nat	57 mois	100%
Comptable	Nat	57 mois	100%
Assistant administratif	Nat	57 mois	100%
Chauffeur (2)	Nat	114 mois	100%
Ressources partagées			
Portfolio Manager	Int	60 mois	20%
Responsable administratif et financier	Int	60 mois	20%
Expert contractualisation et administration	Int	60 mois	20%
Chargé de communication	Nat	60 mois	10%

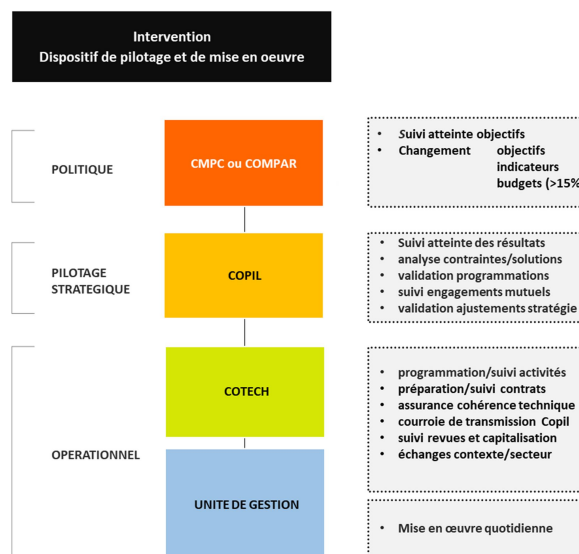
L'organigramme des ressources humaines mobilisées pour l'intervention est présenté ci-dessous.



3.2.7 Pilotage et suivi

Un dispositif équilibré de gouvernance sera mis en place pour assurer un pilotage et un suivi efficaces de l'intervention et une gestion adéquate des relations partenariales établies. Il s'inscrit dans le mécanisme de gouvernance global du portefeuille, développé au chapitre 5.2.

Le pilotage politique du volet Sénégal du PTCS est assuré par le **Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC)** mis en place au Sénégal.



Il apprécie l'état d'avancement général de l'intervention, veille à sa cohérence stratégique globale (aussi relative aux autres interventions de la coopération belge au Sénégal) et prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal défini (CS)⁴².

Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place pour assurer le suivi et l'orientation globale de l'intervention au niveau stratégique. Ses attributions précises sont reprises en annexe 2.

Outre Enabel et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (coprésidents), le CoPil regroupe des parties prenantes étatiques, de la société civile et du secteur privé étroitement impliquées dans le volet Sénégal du PTCS. Sa composition⁴³ est la suivante :

- Un représentant de la Direction de la Coopération Economique et financière (DCEF) du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coordination (MEPC), co-président
- Le représentant résident d'Enabel, co-président
- Un représentant du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS)
- Un représentant de la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (DODP) du Ministère des Finances et du Budget
- Un représentant du Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
- Un représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER)
- Un représentant du Ministère de l'Elevage
- Un représentant du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)
- Un représentant de l'Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
- Un représentant de l'Agence Sénégalaise du Reboisement et de la Grande Muraille Verte

⁴² Le CMPC assure le suivi des objectifs visés, se prononce sur les changements éventuels des objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs y relatifs et sur des glissements budgétaires importants. Le CMPC se réunit au Sénégal au minimum une fois par an ou sur demande d'une des parties (Belgique/Sénégal)

⁴³ Conformément à la Convention Spécifique

- Un représentant de l'Union des Associations des Elus Locaux (UAEL)
- Un représentant du Centre de Suivi Ecologique (CSE)
- Un représentant de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)
- Un représentant de la société civile (par exemple du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement - CONGAD)
- Un représentant du secteur privé

Les modalités de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité⁴⁴.

Un **Comité Technique (CoTech)** sera mis en place, sous la présidence de la DEEC du MEDD, pour assurer le pilotage et le suivi de l'intervention au niveau opérationnel. Il servira également d'espace d'échange d'information et de concertation pour les acteurs concernés. Les attributions précises du CoTech sont reprises en annexe 2.

Le CoTech regroupe l'Intervention Manager d'Enabel et les cadres désignés des principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé) du volet Sénégal. Selon les besoins, les membres du CoTech peuvent également proposer la participation de l'un ou l'autre acteur à titre de contributeur ou d'observateur.

La composition complète et les modalités pratiques de fonctionnement du CoTech⁴⁵ seront décrites dans un ROI, à valider par le CoPil de l'intervention.

Une **Unité de Gestion (UG)** sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet Sénégal. Dirigée par l'Intervention Manager, l'UG est composée d'une équipe technique permanente, d'experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative, financière et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille bilatéral ou pour tiers au Sénégal). La composition complète de l'UG est spécifiée dans la section 3.2.6 relative au personnel.

Enfin, on peut noter que les parties prenantes du volet Sénégal prennent également part aux mécanismes de **coordination et de concertation** (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités du Sénégal et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement (plateforme nationale de gestion durable des terres, etc.).

44 Il se réunira semestriellement de façon ordinaire. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel assurera le secrétariat des réunions.

45 Il se réunira au minimum trimestriellement. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel se chargera du secrétariat des réunions.

3.3 Volet Burkina Faso

 Burkina Faso	 19,75 M Hab. (2018)	 180 IDH (2019)	 159/180 Climate Change Vulnerability ND Gain Index (2018)	 Situation sécuritaire instable	 1,2 M IDPs Très critique	 Plans NDC	 2,9 % Taux de croissance démographique (2019)	 19,8% Prévalence sous-aliment. (2018)	 13M ha Surface menacée de désertification	Piliers GMV 
---	--	---	--	---	---	--	--	--	--	---

3.3.1 Contexte

Frappé par des crises récentes tant climatiques que sécuritaires et alimentaires, le Burkina-Faso est impacté sur le plan social, environnemental et économique. Le pays est aujourd'hui caractérisé par un faible développement humain, de fortes inégalités et une **faible capacité de résilience des populations**. Le pays repose sur une économie très informelle **qui dépend à 80% des activités rurales**. L'économie rurale est fortement impactée par la crise sécuritaire qui perturbe les activités agricoles et amplifie les mouvements de populations et l'exode. Les activités sont également perturbées **par des conditions météorologiques plus extrêmes et des irrégularités pluviométriques**⁴⁶. Combinée à ces facteurs, la démographie croissante contribue à amplifier encore la dégradation de l'environnement et la pression sur les écosystèmes. Dans ce contexte, **le pays est marqué par une recrudescence des conflits relatifs au foncier rural et d'accès aux ressources naturelles**.

La **zone d'intervention** est constituée de 13 communes situées à l'intersection des **régions du Centre-Est, du Centre-Nord et du Plateau Central**⁴⁷. Elle forme un territoire continu de près de 6.000 km² inclus dans le **bassin du Nakanbé**. Le climat y est **aride**⁴⁸ et la **pluviométrie est faible** (< 600 mm). Les paysages sont constitués d'une savane plane parsemée de formations arbustives et d'arbres. La majorité de la population (près de 750.000 habitants installés dans 72 villages) **dépend de l'agriculture** pour vivre et assurer sa sécurité alimentaire. Les exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 2 ha et les principales cultures sont le sorgho, le mil et le riz (production vivrière et pluviale) combiné à quelques cultures de rente (arachide, sésame) et maraîchères (oignon, tomate). La variabilité climatique et la surexploitation des écosystèmes **accentuent la désertification, la dégradation des terres et le manque d'eau** pour les hommes et l'agriculture. L'élevage souffre quant à lui de la dégradation des pâturages, de l'extension des zones agricoles et de l'insuffisance d'infrastructures hydro-pastorales. La zone est par ailleurs une zone d'accueil de personnes déplacées internes (> 15. 000 PDI⁴⁹ recensés), essentiellement natifs des communes d'accueil. Les défis de la zone sont donc multiples face aux effets combinés du changement climatique, de la surexploitation des ressources naturelles, de la croissance démographique et de l'insécurité croissante qui contribue à accentuer la fragilité des populations locales.

⁴⁶ Selon l'analyse de la vulnérabilité des secteurs d'exposition au Burkina Faso les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie sont les plus affectés par les changements climatiques

⁴⁷ Voir les rapport relatifs au contexte des 13 communes d'intervention « Synthèse de la description des communes d'intervention du PTCS au Burkina-Faso, octobre 2021 » et « Description détaillées des communes d'intervention du PTCS au Burkina-Faso, octobre 2021 ».

⁴⁸ À l'interface entre zone sahéenne et zone sahélo-soudanienne

⁴⁹ Personnes déplacées internes

Dans ce contexte, le Burkina-Faso s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de **restauration des terres et des sols et de lutte contre le changement climatique**. En matière de dégradation des terres, le pays prévoit que **19% du territoire national** soit restauré d'ici 2030⁵⁰ (soit la restauration de 5.16 millions ha de terres dégradées) tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre les objectifs de gestion durable des terres. L'amélioration de la productivité, quant à elle, doit toucher 2,5 millions d'hectares dans les catégories d'occupation « arbustes, prairies » et « terres cultivées » en déclin. En matière d'émission de gaz à effet de serre, le Burkina Faso a un **potentiel d'atténuation efficient** estimé à 9,802 Mt CO₂eq/an⁵¹ grâce à des solutions basées sur la nature⁵².

Au niveau institutionnel, le pays s'est engagé dans des réformes majeures visant à **décentraliser la gestion et la mise en œuvre de thématiques clés** telles que le **foncier** (mise en place progressive des organes de gestion foncière au niveau des communes et des villages), la **lutte contre la dégradation des terres** (régionalisation de la NDT) et la **gestion de l'eau** (opérationnalisation des agences de l'eau avec compétence sur les bassins versants). **La gouvernance territoriale locale reste cependant faible** ne permettant pas une mise en œuvre efficiente des politiques publiques. L'Etat ne favorise pas une réelle dévolution des pouvoirs et des transferts budgétaires nécessaires pour que les niveaux régionaux, communaux et locaux puissent exercer leurs compétences auprès des populations.

En matière de **restauration des terres**, des techniques de conservation des eaux et des sols et de défense et restauration des sols (CES/DRS) sont connues et testées au niveau des territoires ruraux. Les interventions antérieures dans la gestion durable des terres et l'adaptation au changement climatique ont permis de disposer de **produits de capitalisation de bonnes pratiques en matière de GDT** et d'adaptation au changement climatique et **de bonnes compétences techniques et pratiques** au niveau d'acteurs clés du territoire (ONG locales, communautés rurales, etc.). Une des contraintes réside dans **l'absence de mécanisme durable de financement des activités de gestion durable des terres** et dans la **faible capacité de gestion et d'entretien à long terme** de ces ouvrages.

En matière de **gestion intégrée de l'eau**, une réforme majeure a été lancée depuis le milieu des années 90 et des avancées importantes ont été réalisées. Les principaux défis⁵³ au niveau local résident dans la mise en œuvre des **schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau**, l'accompagnement des **comités locaux de l'eau** (CLE) (qui présentent l'avantage de regrouper l'ensemble des représentants des acteurs d'un territoire - tels que services techniques déconcentrés, autorités communales et société civile - mais sont encore relativement fragiles) et le déploiement d'actions physiques de protection et de restauration des ressources en eau et leur gestion concertée.

Au niveau central, le **Ministère de l'environnement, de l'économie verte et des changements climatiques** (MEEVCC) est le point focal national de la Convention cadre sur les changements climatiques (CDN), de la Convention de lutte contre la désertification (NDT) et de l'initiative Grande Muraille Verte⁵⁴. On note l'existence au sein de ce Ministère d'un **Observatoire National du**

50 par rapport à la période de référence 2002-2013

51 selon le document draft de CDN (2021- 2025)

52 Les trois principales solutions basées sur la nature pour l'atténuation du changement climatique sont l'agroforesterie, l'amélioration de la gestion forestière et la récolte évitée de combustibles ligneux

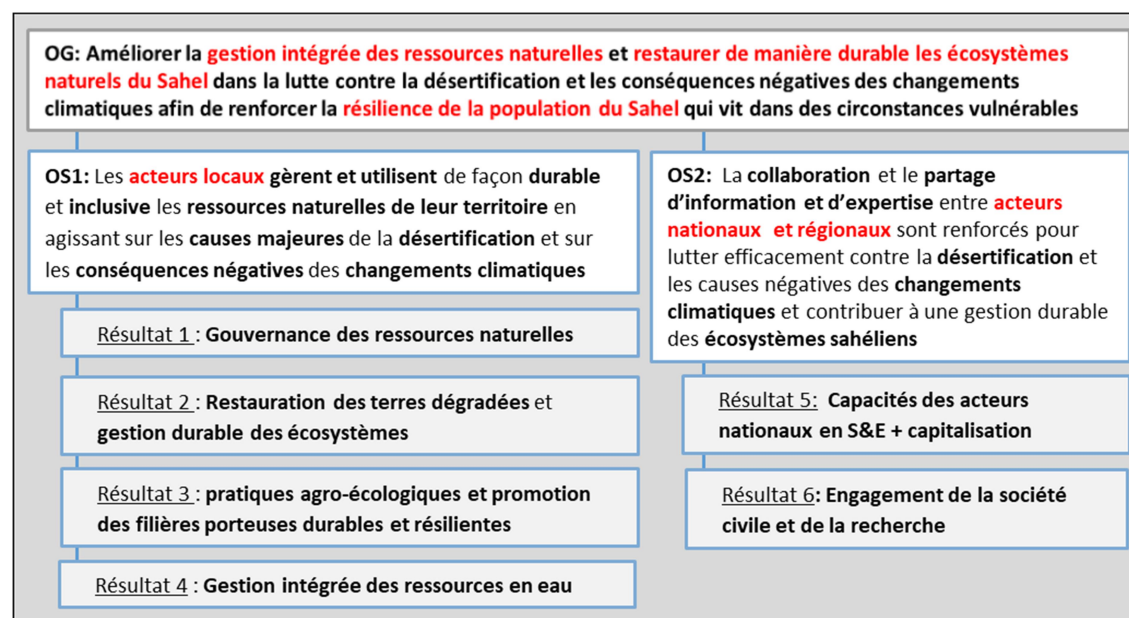
53 Voir les 10 actions clés prévues par le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2016-2030 pour continuer la **réforme et consolider la GIRE au Burkina-Faso**

54 ainsi que de la convention sur la diversité biologique et de la convention sur les zones humides

Développement Durable (ONDD) qui a vocation à être l'outil national de suivi-évaluation de la gestion durable des terres. De façon conjointe est prévue la mise en place d'une **plateforme nationale de gestion durable des terres** (en cours de dynamisation actuellement) qui a vocation à être un cadre de coopération, de planification et de mise en œuvre concertée des initiatives de tous les acteurs intervenant dans l'espace rural en matière de gestion durable des terres. Ces diverses initiatives demandent à être renforcées et mises à l'échelle pour servir de relais opérationnel avec le niveau local.

3.3.2 Logique d'intervention

L'intervention au Burkina-Faso s'organise autour de 2 objectifs spécifiques et de 6 résultats.



OS1 : Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques dans les régions du Centre Est, Plateau Central et Centre Nord .

Pour gérer et utiliser de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques, les acteurs des communes visées par l'intervention seront accompagnés et renforcés selon une **approche territoriale intégrée**. Cette approche aura un quadruple objectif : (1) Mieux comprendre, cartographier et analyser les systèmes complexes d'interactions qui contribuent à la dégradation des ressources naturelles du territoire en s'appuyant sur les connaissances endogènes et en les croisant avec des données de référence (carte d'occupation et de dégradation des sols, données hydro-climatiques, etc.) ; (2) Adapter les stratégies et prioriser les investissements vers des interventions intégrées (multi-sectorielles⁵⁵) et localisées qui contribuent à une meilleure gestion des ressources naturelles; (3) Consulter, informer et renforcer les décideurs et acteurs locaux d'un territoire en matière de gestion des ressources naturelles en lien avec les niveaux nationaux et

⁵⁵ Cf secteur présenté dans la théorie du changement : agriculture, eau, foresterie, etc.

régionaux (gouvernance territoriale) ; et enfin (4) Renforcer des mécanismes communautaires et des coalitions d'acteurs autour de thématiques communes pour coordonner les actions et contribuer à la cohésion sociale. Remarquons qu'une **approche transformatrice de genre** (Annexe 6) sera adoptée de façon transversale⁵⁶.

Résultat 1. La gouvernance des ressources naturelles⁵⁷ est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, un accès sécurisé au foncier et un soutien aux mécanismes communautaires

Au-delà des solutions techniques, une place centrale sera réservée à la gestion durable et inclusive des territoires via un renforcement de la gouvernance des ressources naturelles et du foncier dans un contexte de pression croissante sur les terres. Le focus sera mis sur l'autonomie des acteurs et sur le soutien aux mécanismes communautaires, en encourageant des formes de coopération entre communautés utilisatrices d'un territoire donné (agriculteurs, pasteurs, etc.) et collectivités (intercommunalités).

Activité 1.1. Animation du processus de concertation et planification territoriale locale

Il s'agira tout d'abord de **Comprendre les processus à l'œuvre au sein des territoires d'intervention**. Un diagnostic basé sur une revue de la littérature et des politiques, ainsi qu'un inventaire des données et des cadres existants (y compris schéma d'aménagement et plans communaux de développement⁵⁸), permettra de caractériser les causes sous-jacentes de la dégradation des terres / des ressources naturelles, les dynamiques socio-économiques et les atouts de chaque territoire. Ce pré-diagnostic s'appuiera et valorisera également les sources de données spatiales (images satellitaires, cartes, information foncière, etc.) et les données historiques (rétrospective).

Il s'agira ensuite de valoriser les connaissances locales empiriques selon un processus de **consultation multi-acteurs** qui mettra en perspective le diagnostic. Il permettra de comprendre les dynamiques territoriales passées et présentes en matière de dégradation des terres, de gestion des ressources naturelles et de foncier. Cette analyse servira de base à la définition/co-construction des pistes d'action et de la priorisation des investissements (lié aux R2, R3 et R4) en identifiant et discutant des scénarios d'avenir plausibles.

A l'issue de ces consultations, une **mise à jour des plans communaux de développement** et/ou des schéma d'aménagement et de gestion de l'eau pourra être envisagée. Il s'agira d'y intégrer de façon pratique la thématique du climat – par exemple à travers la question de la résilience des infrastructures ou de l'identification de variétés adaptées face au changement climatique, et de la thématique de la fragilité –par exemple à travers l'élaboration de plans de contingence.

Suivant un appel à proposition, cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé via une convention de subside. L'équipe du projet contribuera à assurer le suivi et la coordination locale du processus, notamment via la dynamisation des plateformes locales de gestion durable des terres.

⁵⁶ En s'appuyant sur les recommandations de l'étude « *Intégration de l'approche transformatrice de genre dans le Volet Burkina Faso du PTCS* ».

⁵⁷ nous considérerons ici la gouvernance des ressources naturelles comme se situant à l'interface entre la coordination des actions individuelles imposée ou impulsée par l'État et les formes de l'action collective d'intérêt public ou d'intérêt communautaire (Petit, 2004)

⁵⁸ 3 communes sur les 13 communes d'intervention disposent d'un PCD mis à jour récemment (Boala, Boulsa et Pouytenga)

Activité 1.2. Soutien à une décentralisation foncière effective, à l'information foncière et à la prévention et gestion des conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles

Cette activité aura pour objectif d'assurer un meilleur accès et une meilleure sécurisation du foncier pour les différentes catégories d'utilisateurs des terres et des ressources naturelles, y compris les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables (tels que les déplacés internes). Il s'agira de contribuer à l'opérationnalisation de la décentralisation foncière⁵⁹, en renforçant les structures prévues par le cadre légal tout en reconnaissant et en s'appuyant sur les instances de régulation locales en matière de foncier.

Cette activité s'appuiera sur les résultats du diagnostic et de la planification réalisée en A1.1, notamment en matière foncière et sur les résultats de la recherche-action (A1.3). Il s'agira de renforcer les services fonciers communaux (via l'appui au dispositif d'information foncière et son actualisation), de renforcer le rôle et la fonctionnalité des instances locales de gestion foncière telles que les commissions (de conciliation) foncières villageoises. Il s'agira également de sensibiliser les communautés locales à leurs droits et obligations en matière foncière (vulgarisation des textes législatifs et réglementaires) et de contribuer à la prévention et la gestion concertée des conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles.

Des opérations de facilitation de l'accès et/ou de sécurisation du foncier pourront être menées, en lien avec les actions de restauration des terres et des sols et de gestion de l'eau menées au R2 et R3 en veillant à soutenir l'accès des femmes⁶⁰, des jeunes et des personnes vulnérables à la terre⁶¹. D'autres modalités de sécurisation de l'accès au foncier et de prévention des conflits pourront être identifiées en lien avec la recherche-action et les échanges avec les communautés et les autorités locales. Par exemple le soutien aux mécanismes communautaires tels que les chefs traditionnels, les chefs de terre mais aussi la justice locale et coutumière.

Cette activité sera mise en œuvre par l'Observatoire National du Foncier (ONF) via l'établissement d'une convention de subside (octroi direct).

Activité 1.3. Recherche action sur le thème de la prévention et la gestion des conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles dans un contexte de fragilité accrue

Dans un contexte de pression croissante sur les terres et de renforcement de l'insécurité, les systèmes fonciers sont « sous pression » ce qui peut susciter des conflits croissants autour de l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Afin de mieux comprendre les enjeux relatifs au foncier⁶² dans la zone d'intervention et d'alimenter la mise en œuvre du A1-2, une recherche-action sera réalisée et

⁵⁹ Loi n°34-2009/AN du 16 juin 2009 et décret n°2010 du 29 juillet 2010 et décret 2012-263. Seules 50 % des communes de la zone d'intervention disposent à l'heure actuelle de services fonciers communaux et de commissions foncières villageoises fonctionnelles.

⁶⁰ Les femmes ne disposent que d'un droit d'usage de la terre dans la zone d'intervention et ne peuvent assurer la transmission. Les lopins de terres octroyés aux femmes sont généralement de très petites tailles (0,25 à 0,50 ha) situés sur des jachères ou des zones marginales. C'est dans les sites aménagés par l'Etat, les collectivités où les projets que les femmes peuvent bénéficier de droits de jouissance non/(moins) précaires.

⁶¹ Ce qui pourrait aboutir à l'élaboration de charte foncière locale

⁶² Le foncier n'étant pas considéré comme un rapport entre des hommes et des choses mais comme un rapport social noué entre acteurs individuels ou collectifs autour d'un bien (terre, plantation, pâturage, etc.) (Le Meur, 2002)

accompagnera la mise en œuvre du projet. Elle visera à (i) caractériser le système foncier local⁶³ et ses recompositions puis à (ii) identifier des modalités adaptées de prévention et de gestion des conflits.

La recherche action pourra appréhender le système foncier local selon cinq dimensions clés : (i) la nature de la ressource foncière objet des droits, (ii) le contenu de droits, (iii) les modes d'acquisition et origine des droits et les dispositifs de transfert des droits, (iv) le profil des détenteurs de droits et des acteurs en compétition pour l'accès au foncier et (v) les instances d'autorité, de régulation et de pouvoir.

Des recommandations pratiques seront ensuite formulées pour contribuer à assurer un accès pacifié et sécurisé au foncier et pour permettre la prévention et la gestion des conflits (développer des mécanismes de médiation en vue de prévenir et régler les conflits locaux). Ces recommandations devront être intégrées pour la mise en œuvre du R1-2.

Suivant un appel à proposition, cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé via une convention de subside.

Activité 1.4. Renforcement de capacité des partenaires

Cette activité visera à renforcer les capacités des collectivités territoriales (communes) et des services techniques déconcentrés (DR, etc.), acteurs clés qui permettent d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre au niveau local des politiques nationales.

Il s'avère également nécessaire de renforcer les capacités nationales sur des thématiques clés telles que l'évaluation de la contribution des différentes initiatives à la séquestration du carbone.

Cette activité sera mise en œuvre via des conventions de subside établies avec les partenaires techniques déconcentrés.

Résultat 2. Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes

L'approche territoriale intégrée s'inscrira dans les limites de bassins-versants en tenant compte du découpage administratif (commune et région). Au sein des bassins-versants, une attention particulière sera donnée à la mise en place, à **l'amélioration et à la gestion d'infrastructures résilientes**. Ces infrastructures offriront une réponse aux problématiques du changement climatique (sécheresse, inondation, ...) en privilégiant des **projets de conception simple**, inscrits dans les actions prioritaires des plans/schémas régionaux/communaux et en mobilisant les autorités et les acteurs locaux. Il s'agira par exemple de soutenir des **actions innovantes et durables de conservation des eaux et des sols**, d'augmentation de l'infiltration de l'eau dans le sol via la revégétalisation/le reboisement, de pratiques agro-écologiques et de pastoralisme durables (aménagement de retenues, bassins de collecte des eaux de ruissellement, mares pastorales, puits pastoraux), de lutte contre l'ensablement, ou de « Nature-based solutions ». Les effets de ces différentes infrastructures se combineront et se renforceront à l'échelle des bassins-versants concernés.

⁶³ Le système foncier local est défini comme *l'ensemble des règles (reconnues légalement ou non) qui structurent et régulent l'organisation et le transfert des droits sur la terre*. Ces règles sont insérées dans des rapports de pouvoir entre acteurs qui participent à leur définition et les font évoluer.

Activité 2.1. Etude diagnostic du potentiel de mise à l'échelle en matière de CES/DRS

Cette étude visera à caractériser des zones selon le **degré de dégradation des sols et du potentiel de mise à l'échelle en matière de CES/DRS**. Les conditions propices à une mise à l'échelle et une adoption durable de la CES/DRS seront identifiées. Un mécanisme clair et approprié de pérennisation des actions de restauration des terres devra être envisagé en s'appuyant sur les expériences antérieures en la matière.

Une intégration de **l'approche sensible aux conflits** sera privilégiée afin de s'assurer que les actions menées ne risquent pas de les exacerber ou de nuire à une partie de la population (par exemple la revalorisation d'un territoire qui peut générer un intérêt des groupes armés ou susciter des tensions entre différentes communautés d'utilisateurs).

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractuel par passation de marché public.

Activité 2.2. Mise à l'échelle des pratiques de CES/DRS

Fondée sur une gestion durable et équitable des ressources naturelles au niveau local, cette activité vise à mettre à l'échelle des modèles d'opérationnalisation et de gestion des pratiques de CES/DRS au niveau des territoires.

L'activité sera organisée autour des acteurs locaux de terrain tels que les organisations paysannes, les groupements de jeunes et de femmes, les ménages exploitants agricoles/éleveurs. Elle reposera sur des approches participatives et responsabilisantes à travers des cahiers de charge, des contrats et conventions permettant une meilleure appropriation des pratiques promues et une pérennisation des acquis. Elle pourra être articulée autour du soutien ou de la mise en place de plateformes d'innovation ou de centres de promotions des pratiques CES/DRS. Des stratégies d'intégration des personnes déplacées internes (par exemple via accès au foncier) seront étudiées. Un total de 2300 hectares de terre sera restauré via cette activité.

On note des efforts très importants de transfert et de promotion de mesures éprouvées de CES/DRS dans la zone d'intervention ces dernières décennies. Dans le domaine des aménagements antiérosifs, il s'agit principalement des cordons pierreux (enherbés, végétalisés ou non), de récupération des glacis, des diguettes dans leurs différentes formes et des haies vives. Il y a enfin l'agroforesterie (régénérescence naturelle assistée ou RNA, la plantation d'arbres, la plantation de haie vive) (cf activité suivante), la mise en défens et la gestion des aires de conservation des forêts⁶⁴.

Les modalités de mise en œuvre des pratiques de CES/DRS viseront à valoriser au mieux et renforcer les compétences et la résilience des populations locales et des services techniques déconcentrés. Une forte implication des communautés locales dans le choix des pratiques de CES/DRS sera réalisée afin de maximiser l'appropriation et la durabilité de celles-ci (certaines de ces pratiques étant

⁶⁴ Il existe déjà des efforts de conservation de forêts communautaires dans certaines communes de la zone d'intervention (telles que Kando, Meguet, Andemtenga et Boulsa) qui pourront être renforcés. La coupe abusive du bois pour les besoins d'énergie provoque la disparition de nombreuses espèces ligneuses. Le soutien aux initiatives d'aménagement et de protection des forêts est un impératif, en particulier pour les communes qui approvisionnent les communes urbaines de Koupela et de Pouytenga qui ont de fortes demandes en bois.

reconnues pour leur pénibilité, pour la difficulté d'entretien à long terme, pour la faible disponibilité en matériaux locaux et pour la source de tension foncière qu'elles peuvent représenter).

Un système de gestion des connaissances produites et de transfert de celui-ci vers les collectivités et les structures techniques publiques sera prévu dès l'origine (lien avec OS2).

Suivant un appel à proposition, cette activité sera réalisée par un/des partenaire(s) de mise en œuvre contractué via une convention de subside⁶⁵. L'équipe du projet assurera un suivi rapproché et une coordination des actions des partenaires de mise en œuvre.

Activité 2.3. Promotion de la protection sociale et du travail décent

Cette activité **complémentaire aux mécanismes de restauration des terres** vise à renforcer la **résilience des populations locales** et les aspects relatifs au travail décent via le renforcement de leur accès et adhésion à des mécanismes de protection sociale (couverture/mutuelle santé). Ce renforcement passe par une mise en relation avec des réseaux spécialisés sur ces thématiques, telles que le Réseau National Multi-acteurs de Protection Sociale (RNMAPS) et le réseau d'appui aux mutuelles de santé au Burkina-Faso (**RAMS**).

L'intervention contribuera à faciliter des ateliers d'information et de sensibilisation sur la protection sociale et le travail décent au profit des associations, des syndicats, des organisations de la société civile et des individus dans les communes d'intervention.

Résultat 3. Les acteurs locaux adoptent des pratiques agro-écologiques et les filières porteuses (telles que les filières de PFNL) sont promues au bénéfice des populations vulnérables

Activité 3.1. Ateliers de co-crédation pour l'identification de pratiques agricoles endogènes durables et des principales filières porteuses dans la zone d'intervention (à coupler avec A2.1)

Ces ateliers de co-crédation réalisés avec les populations et les acteurs clés du territoire d'intervention viseront à **caractériser les exploitations agricoles** (typologie) et leurs modes de gestion (**pratiques agricoles endogènes**) ainsi que **les filières porteuses** dans la zone d'intervention du projet. Une attention sera portée aux pratiques de gestion durable déjà existantes dans la zone d'intervention (agro-écologie⁶⁶, etc.) et aux leviers et mécanismes mobilisables pour les mettre à l'échelle (échanges de pair à pair via champs école paysans, plateformes d'innovation, etc.). Une attention sera également portée aux filières contribuant à une gestion durable des ressources naturelles telles que les filières de produits forestiers non ligneux ou les filières liées à l'économie verte (maraîchage, bois/énergie, recyclage, etc.).

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractué par passation de marché public.

Activité 3.2. Conseil à l'exploitation familiale en agro-écologie et systèmes alimentaires durables

⁶⁵ L'appel à proposition pourra favoriser des consortiums d'acteur (par exemple ONG locale insérée localement et ONG internationale)

⁶⁶ Les enquêtes et focus group réalisés lors de la formulation ont par exemple démontré une utilisation abusive de pesticides pour les cultures maraîchères ce qui a des impacts négatifs sur la santé de l'environnement et des hommes.

Cette activité vise à promouvoir des pratiques agro-écologiques et des systèmes alimentaires durables et résilients au changement climatique au niveau des exploitations.

L'activité sera organisée autour des acteurs locaux de terrain tels que les organisations paysannes, les groupements de jeunes et de femmes, les ménages exploitants agricoles/éleveurs. L'activité visera à assurer le déploiement de pratiques agricoles améliorées et durables sur un total de 2500 hectares, répartis dans le territoire d'intervention. Parmi les pratiques agricoles durables, il y a par exemple les technologies de production et d'utilisation de la fumure organique (fosse fumière et compostage en tas, parcage amélioré, paillage, etc.) ainsi que la culture de légumineuses/fourragères (principalement le niébé) en association avec les céréales ou en pure avec rotation avec ces céréales⁶⁷. L'activité favorisera le conseil à l'exploitation familiale via la mise en place de champs école paysans (CEP), de plateformes d'innovation (PI) ou de centres de promotions des pratiques agro-écologiques.

Un système de gestion des connaissances produites et de transfert de celui-ci vers les collectivités et les structures techniques publiques sera prévu (lien avec OS2).

Suivant un appel à proposition, cette activité sera réalisée par un/des partenaire(s) de mise en œuvre contractualisé via une convention de subside⁶⁸. L'équipe du projet assurera un suivi rapproché et une coordination des actions des partenaires de mise en œuvre.

Activité 3.3. Promotion et appui aux filières de PFNL et micro-initiatives dans le domaine de l'économie verte (genre, jeunes et nutrition)

Cette activité vise à promouvoir des activités économiques locales porteuses au travers d'une gestion durable des ressources naturelles par exemple (1) **les filières de produits forestiers non ligneux**⁶⁹ (PFNL) et (2) **des micro-initiatives dans le domaine de l'économie verte**. Il s'agira de soutenir les autoentrepreneurs (y compris informels) afin de contribuer à générer des revenus au niveau local en stimulant l'économie tout en enravant la spirale de dégradation des ressources naturelles. Les idées et initiatives portées par **les femmes et les jeunes** seront encouragées grâce à une prise en compte des contraintes spécifiques de cette typologie d'acteurs.

Le territoire d'intervention renferme une grande diversité de produits forestiers non ligneux (fruits, graines, feuilles). L'exploitation de ces produits constitue une importante source alimentaire et - potentiellement - de revenus pour les populations, en particulier dans les zones rurales affectées par les chocs climatiques et l'insécurité alimentaire. Soulignons que les femmes des ménages à faible revenus sont généralement celles qui dépendent le plus des PFNL et elles seront donc systématiquement ciblées par cette activité. En s'appuyant sur les stratégies nationales de promotion

⁶⁷ Pour une analyse de la diversité des pratiques agro-écologiques à promouvoir au Burkina voir <https://www.alimenterre.org/system/files/2019-10/1166-nitidae-agroecologie-bf-recensement-et-freins.pdf> et pour une liste des structures actives en matière d'agro-écologie au Burkina-Faso, voir <http://www.burkinadoc.milecole.org/agriculture-durable/article-agroecologie-au-burkina-faso/>

⁶⁸ L'appel à proposition pourra favoriser des consortiums d'acteur (par exemple ONG locale insérée localement et ONG internationale)

⁶⁹ Selon la FAO, Les PFNL s'entendent par « tout bien d'origine biologique autre que le bois et la faune à l'exception des insectes, dérivé des forêts et des arbres hors forêts, constitués de végétaux spontanés, domestiqués, et ceux destinés au reboisement ».

et de valorisation des PFNL⁷⁰, sur les bonnes pratiques identifiées par les programmes antérieurs menés au Burkina-Faso⁷¹ et par l'étude diagnostic, l'activité visera à renforcer les filières de PFNL à travers divers appuis tels que : (i) l'accroissement de la production de PFNL grâce à la mise en place de jardins nutritifs et de parcs à PFNL (combinés à la sensibilisation sur la diversification alimentaire et la nutrition), (ii) la création, le soutien et l'accroissement du chiffre d'affaire d'autoentrepreneurs/euses ou associations transformatrices de PFNL (par exemple en contribuant à diversifier l'offre locale en s'adaptant à la demande du marché et en renforçant les capacités de respects des normes qualité), (iii) le renforcement de la position et du leadership des femmes/des jeunes dans les filières de valorisation des PFNL et (vi) le renforcement de capacité des acteurs locaux (services techniques déconcentrés, collectivités locales et communautés de base, associations et ONG locales, etc.) en matière de PFNL et le soutien à l'animation des cadres de concertation locaux en matière de promotion et valorisation des PFNL. Si pertinent, l'activité pourra envisager la collaboration avec des institutions de recherche (étatiques ou non) pour la mise au point de paquets technologiques de production, de transformation, de conservation et de conditionnement de PFNL, pour la capitalisation des résultats de cette activité ou pour des études spécifiques⁷².

Le territoire d'intervention présente un potentiel de promotion de micro-initiatives dans le domaine de l'économie verte. Dans la continuité des actions du portefeuille bilatéral, le portefeuille climat pourra soutenir des initiatives liées à la valorisation des déchets, à l'habitat écologique et aux énergies renouvelables, selon les atouts identifiés au niveau des territoires. Les atouts varient selon les communes, certaines étant à dominantes rurales et d'autres urbaines (par exemple Pouytenga et Koupéla).

Suivant deux appels à proposition (l'un relatif aux filières de produits forestiers non ligneux et l'autre relatif aux micro-initiatives dans le domaine de l'économie verte), cette activité sera réalisée par un/des partenaire(s) de mise en œuvre contractualisé via convention de subside. L'équipe du projet assurera un suivi rapproché et une coordination des actions des partenaires de mise en œuvre.

Résultat 4. Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau

Toutes les communes sont confrontées à la dégradation des sols et du couvert végétal en raison de la **forte érosion hydrique**. La plupart des communes est confrontée au **manque d'eau en saison sèche**. A partir de février les retenues d'eau s'assèchent et les activités de production de contresaison prennent fin précocement. Dans la majorité des communes le manque d'eau entraîne des conflits

⁷⁰ Voir document de référence de la SPNV/PFNL <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Bkf172634.pdf> qui s'articule autour de quatre axes d'intervention stratégiques à savoir: Professionnaliser les acteurs des filières des PFNL (Axe 1); Accroître la productivité et les productions des PFNL (Axe 2); Améliorer la compétitivité et la mise en marché des PFNL (Axe 3); Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l'exploitation des PFNL (Axe 4). Voir aussi la stratégie nationale de développement des PFNL (https://www.un-page.org/files/public/plan_daction-strategy_for_the_sustainable_management_and_export_of_non-timber_forest_products.pdf)

⁷¹ Par exemple via le Programme d'appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement entre 2016 et 2020 dans 140 communes du Burkina-Faso et le portefeuille bilatéral belge actuel

⁷² Par exemple recherche/Action pour caractériser et enrayer la baisse de fructification des arbres et disparition des espèces pourvoyeuses de PFNL (tel que karité, néré, manguiers)

pour l'accès et l'utilisation de l'eau. Il entrave aussi la production de compost nécessaire au maintien de la fertilité des sols.

Activité 4.1. Etude diagnostic et inventaire des infrastructures (à coupler avec A2.1)

La priorisation des investissements et des actions au niveau local nécessite de disposer d'une connaissance actualisée de l'existant⁷³. Cet inventaire sera croisé avec les consultations locales et avec les schémas d'aménagement et plans communaux de développement. Un accent majeur sera mis sur l'étude des conditions optimales de gestion des ouvrages en s'appuyant sur les expériences antérieures et en cours dans les territoires d'intervention.

Activité 4.2. Mise en œuvre de la GIRE dans communes d'intervention (bassin du Nakanbé)

Il s'agira de contribuer à la **mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau** dans les communes d'intervention via notamment un soutien au rôle des comités locaux de l'eau dans la gestion des ouvrages et la mise en œuvre de leurs plans d'activités (traitement des ravines et reboisement), etc. Des actions de **renforcement de capacité** pour les agents de l'agence de l'eau du Nakanbé seront également prévues (formation des nouveaux agents, formation des formateurs, visite d'échanges dans la sous-région, etc.) via notamment la réalisation d'ateliers de coordination.

Cette activité sera mise en œuvre par l'Agence de Bassin du Nakanbé via l'établissement d'une convention de subside (octroi direct).

Activité 4.3. Réalisation/réhabilitation d'infrastructures GIRE et leur gestion

Sur base de l'étude diagnostic et du schéma d'aménagement, la **réalisation/réhabilitation d'ouvrages** contribuant à une gestion durable de l'eau sera supportée. Le travail sera envisagé de façon intégrée, depuis l'amont vers l'aval et selon les bassins versants. Seront prévus des ouvrages qui contribuent à faciliter l'infiltration de l'eau et qui combinent ouvrages physiques et végétaux en amont (par exemple fascines doublées de bandes enherbées de *vetiver* ou *andropogon*) combinés à des techniques d'économie d'eau en aval (meilleure valorisation de l'eau et exploitation raisonnable et raisonnée). Seront également prévus des ouvrages de retenue d'eau tels que des bassins de collecte des eaux de ruissellement (BCER), des boulis, des demi-lunes et des zai qui peuvent ensuite être exploités pour l'agriculture tout en contribuant à l'infiltration de l'eau dans les sols. Un total de 2200 hectares de terre sera restauré et mis en valeur via cette activité.

Outre la réalisation proprement dite des ouvrages, un focus sera mis sur l'accompagnement de la **gestion des ouvrages** dans la durée, afin d'anticiper d'éventuelles contraintes dans l'entretien et la valorisation des ouvrages.

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractuelisé par passation de marché public.

⁷³ Le réseau hydrographique est constitué de cours d'eau temporaires, de lacs naturels, de plans d'eau permanents et des retenues d'eau. Cependant ces retenues ont souvent une profondeur faible (moins de 4 mètres) avec un mauvais entretien et une évapotranspiration importante qui font qu'elles tarissent pour la plupart entre janvier et mai. Le phénomène d'ensablement des plans d'eau est relevé dans toutes les communes car la production maraîchère est effectuée dans le lit du cours d'eau et les bande servitudes ne sont pas respectées.

Activité 4.4. Valorisation des plantes envahissantes (à coupler avec R2.3)

Les barrages de la zone sont envahis par des plantes telles que le typha et la jacinthe d'eau, ce qui constitue une forme de compétition pour l'eau, contribue à dégrader les ouvrages et impacte négativement les territoires. A l'heure actuelle, les schémas directeurs de l'eau assurent que ces plantes soient enlevées et enfouies sous terre. Ces plantes disposent cependant d'un potentiel de valorisation important, déjà exploré et exploité dans divers pays via des solutions à moindre coût (vannerie, fourrage pour le bétail, brique de charbon) ou plus élaborés (biocarburant, biochar, produits absorbants pour les polluants).

L'intervention financera des « innovations lab⁷⁴ » sur le thème de la valorisation des plantes envahissantes (en couplant avec l'activité R2.3), afin de transformer une source de nuisance en potentiel économique.

OS2 : La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux burkinabés et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens.

Pour renforcer la collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux burkinabés et régionaux, des actions complémentaires seront menées au niveau de l'intervention au Burkina-Faso et au niveau de l'intervention régionale.

Résultat 5. Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation des fonds climat

Activité 5.1. Renforcement des mécanismes de gouvernance et de planification intégrées des ressources naturelles

L'intervention contribuera à dynamiser les mécanismes de bonne gouvernance et de planification intégrée des ressources naturelles centrées sur la gestion durable des terres et la lutte contre le changement climatique. En ce sens, elle appuiera et dynamisera la plateforme nationale de gestion durable des terres et les plateformes régionales de gestion durable des terres afin de :

- offrir un cadre de coopération, de planification et de mise en œuvre concertée des initiatives de tous les acteurs intervenant dans l'espace rural en matière de gestion durable des terres (GDT) ;
- offrir un cadre de mise en cohérence des stratégies, approches et méthodes d'action en matière de GDT ;
- fournir un outil de promotion de l'intégration des principes et objectifs de la GDT dans les cadres locaux de planification du développement et d'investissement ;
- être un outil au service d'une mobilisation accrue des ressources et d'une plus grande visibilité des efforts nationaux en faveur de la gestion des ressources naturelles.

⁷⁴ initiative de co-construction des projets multi-acteurs au sein des communautés d'acteurs locaux qui s'engagent autour des solutions innovantes. Le projet pourra s'appuyer sur les Innovation Labs proposés dans le projet PRISMA au Niger et Mali ou bien sur l'initiative CoLab de L'IRD/BondInnov

Cette activité sera mise en œuvre par l'Observatoire National du Développement Durable (ONDD) via l'établissement d'une convention de subside (octroi direct).

Activité 5.2. Soutien aux mécanismes de suivi-évaluation en matière de gestion durable des terres

Le travail de conception du système de suivi-évaluation du portefeuille dépasse l'enjeu de la mise en œuvre et du suivi de cette intervention. Il visera à contribuer à l'articulation d'une approche de restauration des terres dégradées et d'aménagement des terres cultivées avec la mise en œuvre des politiques nationales et des objectifs en matière de restauration des terres et de CDN du Burkina-Faso. Le système de suivi-évaluation qui sera mis en place devra fournir des données et des éléments d'analyse, en référence aux indicateurs clés de la NDT et de la CDN (secteur AFOLU) qui serviront aux partenaires nationaux et régionaux. Un soutien aux mécanismes nationaux de suivi-évaluation relatifs à la NDT et à la CDN est prévu.

Il s'agira d'une part de renforcer les capacités et fournir des moyens d'action à **l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)** qui a vocation d'être **l'outil national de suivi-évaluation de la GDT**. L'ONEDD sera renforcé selon 3 objectifs : (i) assurer un suivi d'indicateurs pertinents sur l'environnement et le développement durable, (ii) assurer un suivi-évaluation des activités liées à la mise en œuvre des Conventions de Rio sur la Lutte contre la désertification, le Changement climatique et la Diversité biologique à travers des indicateurs de performance et de résultat et (iii) assurer une interface entre les indicateurs de l'ONEDD et ceux du système de suivi-évaluation national sur la gestion durable des terres, à travers des indicateurs de performance et de résultat.

Il s'agira également de **soutenir les actions de l'Agence de la Grande Muraille Verte au Burkina-Faso**, en particulier son axe stratégique 4 : Gouvernance de la SPA/IGMVSS. Les actions suivantes pourront être soutenues en particulier : (i) suivi et capitalisation des actions de la GMV au Burkina-Faso (système de suivi-évaluation de la Grande Muraille Verte), (ii) promotion des partenariats avec les projets et programmes, ONG et associations de développement en vue de développement de synergies et de complémentarités, (iii) animation des relations avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de l'IGMVSS, la Commission de l'Union Africaine, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et les PTF, (iv) assurer les négociations stratégiques concernant la création des véhicules de financement et le cadre politique institutionnels nécessaire pour accéder aux ressources de partenaires externes, y compris des facilités de cofinancement et des fonds fiduciaires et (v) identification de moyens innovants de s'associer à des donateurs non traditionnels et leviers de nouveaux outils et approches de mobilisation de ressources pour évaluer leur applicabilité potentielle et leur viabilité au sein de l'IGMVSS.

Cette activité sera mise en œuvre par l'APEFE via l'établissement d'une convention de subside (octroi direct).

Résultat 6. L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé

Activité 6.1. Renforcement de la société civile burkinabé en matière de leadership dans la gouvernance climatique, le plaidoyer et la communication

L'action vise à identifier, mobiliser et renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) et des individus/leaders pour créer les bases d'un dialogue constructif avec les pouvoirs publics sur la résilience aux changements climatiques. Un focus particulier sera mis sur un appui aux femmes et aux jeunes.

Pour construire ce dialogue, l'intervention renforcera les capacités des OSC et des individus sur les enjeux de l'adaptation afin que leur voix soit renforcée. Les formations nourriront le plaidoyer afin que les OSC puissent davantage alimenter les mesures d'adaptation proposées par les pouvoirs publics. L'activité mobilisera ainsi un tissu d'acteurs associatifs en réseaux pour peser sur ces enjeux à différentes échelles, locale, nationale et régionale.

Activité 6.2. Appui au développement et à la mise en œuvre de programmes de "recherche action" et plateformes d'innovation en matière de lutte contre la désertification et d'adaptation aux changements climatiques

Pour alimenter la réflexion et la prise de recul, l'intervention soutiendra des initiatives de recherche action en matière de lutte contre la désertification et l'adaptation au changement climatique. (cf activités de recherche action dans l'OS1).

Il s'agira par ailleurs d'accompagner le **déploiement des plateformes d'innovation**⁷⁵ (en complémentarité avec le volet Régional) au Burkina-Faso, en particulier dans la zone d'intervention. Un accompagnement des approches d'innovation pourra également être envisagé, pour concevoir, tester et capitaliser des nouvelles solutions (via le recrutement des chercheurs/facilitateurs, la production d'outils et de produits de capitalisation, l'organisation d'ateliers, etc.).

3.1.3 Groupes cibles et zones d'intervention

La zone d'intervention est composée de 13 communes situées dans 3 régions, dont l'une forme la zone actuelle d'intervention d'Enabel (Centre-Est) et deux sont nouvelles (Plateau central et Centre Nord) :

- 5 communes dans la région du Centre-Nord : **Boala, Pibaore, Ziga, Boulsa et Dargo** ;
- 4 communes dans la région du Plateau Central : **Absouay, Kogho, Salogo et Méguet** ;
- 4 communes dans la région du Centre-Est : **Kando, Andemtenga, Pouytenga et Koupéla**.

Cette zone d'intervention a été identifiée sur base d'une analyse multicritères couplée à des consultations menées au niveau local et validée par les autorités burkinabés lors d'un atelier national tenu en septembre 2021 à Ouagadougou.

⁷⁵ Les plateformes d'innovation sont des dispositifs de proximité au service des populations locales qui réunissent différents acteurs d'un territoire (agriculteurs, services de vulgarisation, instituts de recherche, etc.) afin de coopérer pour le **développement et la dissémination de pratiques innovations** autour d'objectifs communs (par exemple la lutte contre la dégradation des terres, ou le développement de pratiques agricoles adaptés à un contexte de sécheresse ou la promotion de filières, etc.). Le but de ces plateformes d'innovation est d'habiller les communautés locales à analyser leurs propres contraintes (par exemple le changement climatique) et renforcer leurs capacités à innover à travers un meilleur accès aux connaissances existantes ainsi qu'aux informations et services adaptés. Ces **plateformes d'innovation sont actuellement en cours de déploiement**.

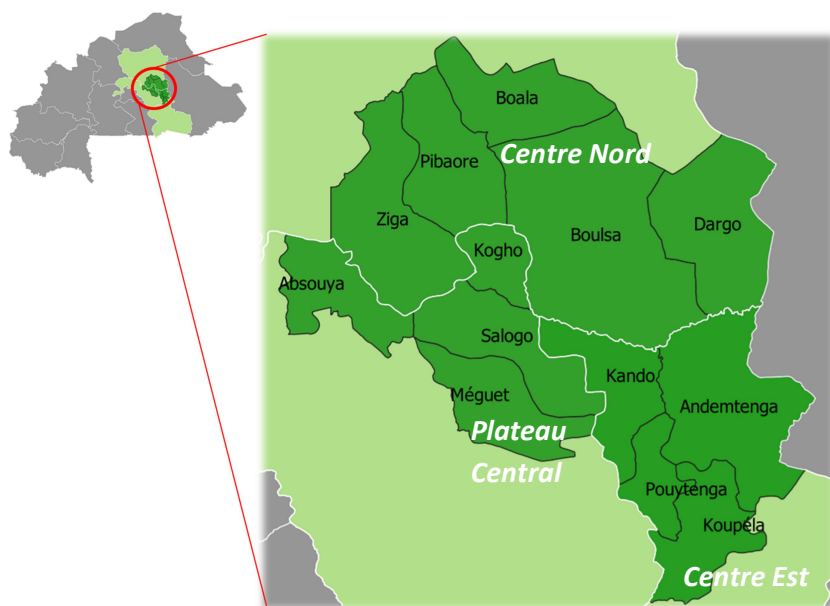


Figure 1: Localisation des 13 communes d'intervention au Burkina-Faso

Cette zone, qui répond aux objectifs du Burkina en matière de lutte contre la désertification et qui présente des conditions de sécurité compatibles avec une intervention locale se situe à l'intersection de la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte. De plus, elle est complémentaire avec le portefeuille bilatéral actuel (concentré dans le Centre Est) et offre des possibilités de synergies futures avec des projets/programmes en cours de développement (tels que TEI et la nouvelle programmation financière de l'UE pour la période 2021-2027).

Un ancrage est par ailleurs prévu au niveau national (Ministère de l'environnement) qui pourra avoir des répercussions sur un territoire plus large (par exemple via le renforcement de l'Observatoire National du Développement Durable, la dynamisation de la plateforme nationale GDT, la contribution au plan d'investissement CDN, etc.).

Groupes cibles

L'intervention ciblera des individus et des communautés disposant d'un potentiel de développement et de mise à l'échelle, selon une approche territoriale intégrée avec un focus sur :

- Les **communautés rurales, agro-pastorales et les pasteurs transhumants et les organisations qui les représentent** :
 - **Agriculteurs, agro-pasteurs⁷⁶ et leurs organisations** qui seront appuyés en matière de conseil à l'exploitation familiale et de restauration et gestion durable de leurs territoires (pratiques de gestion durable des terres et des eaux, mise en place d'infrastructures résilientes, accès à des informations climatiques, etc.) ;
 - **Micro-initiatives et micro-entreprises (in)formelles** actives en matière « d'économie verte » (pépinières et reboisement, conservation des eaux et des sols, petite

⁷⁶ la zone d'intervention est traversée par un couloir de transhumance majeur Dori-Boulssa-Koupela

- transformation alimentaire, valorisation des déchets et PFNL, etc.) qui seront appuyées pour consolider et développer leurs activités ;
- Les **femmes et les filles, les jeunes et les personnes les plus vulnérables**, y inclus les **personnes déplacées et les organisations qui les représentent** :
 - **Femmes et groupes de femmes** actives dans l'agriculture, l'élevage et les micro-initiatives (telles que transformation des produits forestiers non ligneux ou le recyclage des déchets plastiques) qui seront appuyés pour consolider et développer leurs activités et sécuriser leur accès à la terre ;
 - **Jeunes et groupes de jeunes** actifs en agriculture, en élevage et leurs micro-initiatives (opérateurs spécialisés dans la restauration des terres et de sols, dans la gestion durable des ouvrages hydrauliques, dans la maçonnerie durable, etc.) qui seront appuyés pour consolider et développer leurs activités et sécuriser leur accès à la terre ;
 - **Personnes vulnérables y compris déplacés internes** qui seront appuyés pour assurer leur accès à la terre et intégrer des structures communautaires tels que des groupements (par exemple intégration de femmes déplacés internes dans les groupements locaux de femmes)
 - Les **opérateurs privés et publics et les acteurs de la société civile** présentant un potentiel pour mettre à l'échelle les innovations en matière de lutte contre la désertification
 - **Comités locaux de l'eau** (4 CLE) qui seront renforcés à travers un accompagnement technique/organisationnel et le financement de leur plan d'activité en matière de conservations des eaux et des sols ;
 - **Commissions de conciliation foncière villageoises** (CCFV) et **commissions foncières villageoises** (CFV) qui seront renforcées par un accompagnement technique et organisationnel.
 - Les **autorités locales, nationales et régionales** en charge des ressources naturelles :
 - **Ministère de l'environnement** qui sera renforcé via un appui à l'observatoire national du développement durable et à l'Agence de la Grande Muraille Verte ;
 - **L'agence de l'eau du Nakanbé** qui sera renforcée dans ses compétences et pour la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau dans les communes concernées par l'intervention ;
 - Les **communes de Boala, Boulssa, Pibaore, Ziga, Dargo, Absouay, Salogi, Kogho, Méguet, Kando, Andemtenga, Puytenga et Koupéla** qui seront consolidées via la réalisation d'infrastructures contribuant à la résilience des populations et des territoires (ouvrages de conservation des eaux et des sols, pratiques de gestion durables des terres et des eaux, reboisement avec des essences appréciées par les communautés), via un appui aux services fonciers communaux, via la mise en place de plateformes d'innovation et via la mise à jour de leur plan communal de développement (intégration pratique de la thématique du climat – par exemple à travers la question de la résilience des infrastructures ou de l'identification d'espèces adaptées face au changement climatique, et de la thématique de la fragilité – par exemple à travers l'élaboration de plans de contingence).

3.1.4 Partenariats et synergies

Partenariats

La mise en œuvre de l'intervention reposera sur une équipe de projet Enabel qui collaborera étroitement avec les divers partenaires pour assurer la mise en œuvre des activités, selon les modalités de mise en œuvre en vigueur à Enabel (cf chapitre 5).

L'intervention veillera à s'appuyer sur et renforcer le tissu d'acteurs locaux qui interviennent déjà sur les thématiques du portefeuille climat, en les associant à la mise en œuvre et en contribuant ainsi au renforcement de capacité et leur ancrage au niveau local. Il s'agit par exemple d'organisations de la société civile burkinabé implantées dans les territoires d'intervention, de partenaires techniques déconcentrés dont le mandat correspond aux thématiques du PTCS ou encore d'acteurs de la recherche qui travaillent déjà à la diffusion d'innovations en matière de lutte contre la dégradation des terres ou d'agro-écologie. L'intervention favorisera les consortia d'acteurs en tenant compte des conditions d'accès dans les zones du projet (sécurité).

Certains partenaires sont identifiés pour un octroi direct de subsides. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultat/Activité	Partenaires envisagés	Modalités
OS1		
Résultat 1 - La gouvernance des ressources naturelles⁷⁷ est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, un accès sécurisé au foncier et un soutien aux mécanismes communautaires		
Soutien à une décentralisation foncière effective, à l'information foncière et à la prévention et gestion des conflits autour de l'utilisation des RN	Observatoire du foncier Burkina-Faso (ONF-BK)	Convention de subside (octroi direct)
R3 - Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau		
Mise en œuvre GIRE dans communes intervention (bassin du Nakanbé)	Agence de l'eau du Nakanbé	Convention de subside (octroi direct)
OS2		
R5- Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation des fonds climat		
Soutien aux mécanismes de suivi-évaluation en matière de gestion durable des terres	APEFE	Convention de subside (octroi direct)
Soutien aux mécanismes de suivi - évaluation en matière de gestion durable des terres	Observatoire national du développement durable	Convention de subside (octroi direct)

Synergies

L'intervention développera des **synergies avec le portefeuille bilatéral** pays en s'appuyant sur l'expérience et les résultats atteints en matière (i) d'appui aux micro-entreprises d'économie verte et

⁷⁷ nous considérerons ici la gouvernance des ressources naturelles comme se situant à l'interface entre la coordination des actions individuelles imposée ou impulsée par l'État et les formes de l'action collective d'intérêt public ou d'intérêt communautaire (Petit, 2004)

d'appui aux chaînes de valeur y compris produits forestiers non-ligneux (notamment les modalités d'appui et de développement des initiatives informelles), (ii) d'appui à la mise en œuvre de la réforme foncière (via une collaboration avec le même opérateur de mise en œuvre : l'ONF) et (iii) de mise en place d'aménagements hydro-agricoles et pastoraux (notamment bonnes pratiques de gestion des ouvrages). L'intervention développera également des synergies étroites avec le **projet PARJI** (via son axe de renforcement de la justice de proximité dans le domaine foncier) : il s'agira notamment de s'appuyer sur les résultats de l'audit des structures locales de gestion des conflits fonciers et de l'expérience du projet en matière de renforcement des structures foncières de proximité. L'intervention établira par ailleurs des ponts avec le projet **PADAPEA** actif dans la mise en place d'infrastructures d'eau potable dans le Centre-Est (complémentaires au R2 de l'intervention).

L'intervention établira des synergies avec les **projets et programmes financés par le budget de l'Etat** ou par les partenaires de développement en matière de gestion durable des terres et de l'eau et de lutte contre le changement climatique via la participation et la dynamisation de la plateforme nationale de gestion durable des terres et des plateformes régionales de gestion durable des terres (PNGDT et PRGDT). Il s'agit notamment de projets et programmes mis en œuvre par **LuxDev** (projet BKF/024 de récupération des terres dégradées en milieu pastoral), **SNV** (projet ECDD dans le domaine de la GIRE et qui appuie l'agence de l'eau du Nakanbé), de l'**UE** (projets Fasokoom 2 dans le domaine de la GIRE), de la **Suède** (BEOG-PUUTO : récupération des terres dégradées et augmentation de la productivité agro-sylvo-pastorale dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte), la **BID** (PRRIA : renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire), la **Banque Mondiale** (PADEL- B : productivité des systèmes d'élevage sédentaires traditionnels et commerciaux) ou encore le Projet National de Développement Rural Productif (PNDRP). Un appui direct à la mise en œuvre du plan d'investissement du NCD sera également prévu ainsi que des échanges de bonnes pratiques avec le facilitateur CDN et le SPF santé /environnement.

L'intervention poursuivra également les échanges d'expérience avec les organisations non gouvernementales (ACNG nationales⁷⁸, belges⁷⁹ et internationales⁸⁰) actives au Burkina-Faso dans les thématiques communes. De façon conjointe, les ACNG seront invitées à répondre aux appels à proposition dans leurs domaines de compétence. Les consortia et échanges d'expérience entre ACNG belges et ANCG locales seront encouragés.

⁷⁸ Telles que APIL (Action pour la Promotion des Initiatives Locales), Association Minim Song Panga

⁷⁹ Telles que SOS Faim, Iles de Paix, Autre Terre, TRIAS, APEFE, VSF-B, ULB Coopération, etc.

⁸⁰ Telles que Tree Aid, SOS Sahel, etc.

3.1.5 Budget et chronogramme

Intervention 3 Burkina Faso		Operational planning					Budget €	financial planning €					
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Y 1	Y 2	Y 3	Y 4	Y 5	
Operational cost							8.709.500		434.200	1.872.992	2.547.992	2.547.992	1.306.325
S01	OS1: Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques dans les Régions du Centre Est , Plateau Central et Centre Nord						7.776.000		430.200	1.665.617	2.290.617	2.290.617	1.098.950
R1	R1: La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, un accès sécurisé au foncier et un soutien aux mécanismes communautaires						1.661.000		250.200	427.700	427.700	427.700	127.700
Act 1.1	Animation du processus de concertation et planification territoriale locale						209.000		189.800	4.800	4.800	4.800	4.800
Act 1.2	Soutien à une décentralisation foncière effective, à l'information foncière et à la prévention et gestion des conflits autours de l'utilisation des RN						802.000		10.400	260.400	260.400	260.400	10.400
Act 1.3	Recherche action sur le thème de la fragilité et de la prévention et la gestion des conflits autour de l'utilisation des RN						200.000		50.000	50.000	50.000	50.000	-
Act 1.4	Renforcement de capacité des partenaires						450.000		-	112.500	112.500	112.500	112.500
R2	R2: Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes						1.160.000		70.000	235.000	335.000	335.000	185.000
Act 2.1	Etude diagnostic du potentiel de mise à l'échelle en matière de CES/DRS						50.000		50.000	-	-	-	-

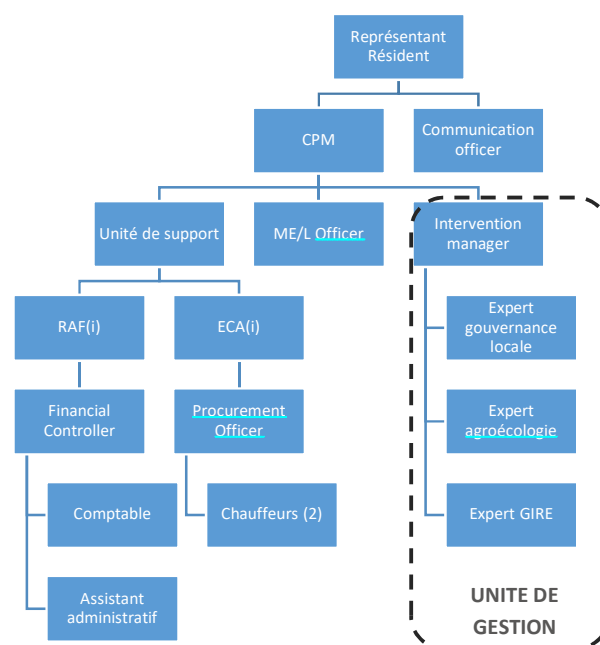
Act 2.2	Mise à l'échelle des pratiques de CES/DRS						1.000.000	10.000	210.000	310.000	310.000	160.000
Act 2.3	Promotion de la protection sociale						110.000	10.000	25.000	25.000	25.000	25.000
R3	R3: Les acteurs locaux adoptent des pratiques agro-écologiques et les filières porteuses sont promues au bénéfice des populations vulnérables						2.000.000	60.000	385.000	610.000	610.000	335.000
Act 3.1	Ateliers co-crédation pratiques agricoles endogènes durables et des principales filières agro-sylvo- pastorales porteuses dans la zone d'intervention						50.000	50.000	-	-	-	-
Act 3.2	Conseil à l'exploitation familiale en agro-écologie (CEP ou PI) et systèmes alimentaires durables						1.000.000	10.000	210.000	310.000	310.000	160.000
Act 3.3	Promotion et appui aux filières de PFNL et micro-initiatives dans le domaine de l'économie verte (genre, jeunes et nutrition)						950.000	-	175.000	300.000	300.000	175.000
R4	R4: Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau						2.955.000	50.000	617.917	917.917	917.917	451.250
Act 4.1	Inventaire des infrastructures (à coupler avec Act. 2.1)						50.000	50.000	-	-	-	-
Act 4.2	Mise en œuvre SDAGE dans communes intervention (bassin du Nakanbé)						505.000	-	126.250	126.250	126.250	126.250
Act 4.3	Infrastructures GIRE et leur gestion						2.050.000	-	375.000	675.000	675.000	325.000
Act 4.4	Valorisation des plantes envahissantes (à coupler avec Act2.3)						350.000	-	116.667	116.667	116.667	-
S02	OS2: La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens						933.500	4.000	207.375	257.375	257.375	207.375
R5	R5: Les compétences des acteurs nationaux en matière de suivi-évaluation et de captation des fonds climat sont renforcées						520.000	4.000	104.000	154.000	154.000	104.000

Act 5.1	Renforcement des mécanismes de gouvernance et de planification intégrées des ressources naturelles					320.000	4.000	54.000	104.000	104.000	54.000
Act 5.2	Soutien aux mécanismes de suivi –évaluation en matière de gestion durable des terres (accompagnement de la GMV)					200.000	-	50.000	50.000	50.000	50.000
R6	R6 L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé					413.500	-	103.375	103.375	103.375	103.375
Act 6.1	Renforcement de la société civile burkinabé en matière de leadership dans la gouvernance climatique, le plaidoyer et la communication					180.000	-	45.000	45.000	45.000	45.000
Act 6.2	Appui au développement et à la mise en œuvre de programmes de "recherche action" et plateformes d'innovation en matière de lutte contre la désertification et d'adaptation aux changements climatiques					233.500	-	58.375	58.375	58.375	58.375
GENERAL MEANS						2.094.000	505.760	385.810	385.810	385.810	430.810
Personnel (except internat. expertise, earmarked at portfolio level)						1.440.000	267.200	293.200	293.200	293.200	293.200
Investments						105.050	105.050	-	-	-	-
Functioning						311.550	70.310	60.310	60.310	60.310	60.310
Monitoring and evaluation, audit, technical support						187.400	53.200	22.300	22.300	22.300	67.300
Communication & Capitalization						50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
TOTAL BUDGET						10.803.500	939.960	2.258.802	2.933.802	2.933.802	1.737.135
International Expertise						696.500	139.300	139.300	139.300	139.300	139.300
GRAND TOTAL BUDGET						11.500.000	1.079.260	2.398.102	3.073.102	3.073.102	1.876.435

3.1.6 Personnel

Les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre le volet Burkina-Faso sont décrites ci-dessous. Compte-tenu de la zone d'implantation du projet et du contexte sécuritaire, il est proposé de favoriser un IM national qui pourra se déplacer avec plus de facilité. Un expert international⁸¹ est prévu pour renforcer l'équipe durant une période de 7 mois, notamment en démarrage d'intervention. Un coaching et un support « administratif » sera assuré de manière régulière par le CPM ainsi que le RAFI et l'ECA basés au Burkina-Faso.

Titre du poste	Int/Nat	Période	Régime d'affectation (%)
Intervention Manager	National	60 mois	100%
Expert en gouvernance locale	National	58 mois	100%
Expert en agro-écologie et restauration des terres	National	58 mois	100%
Expert GIRE	National	58 mois	100%
Comptable	National	58 mois	100%
Assistant administratif	National	58 mois	100%
Chauffeurs (2)	National	60 mois	100%
Ressources partagées			
Responsable administratif et financier	International	60 mois	20%
ECA	International	60 mois	20%
Communication officer	International /National	60 mois	15%
Financial controller	National	60 mois	30%
Procurement officer	National	60 mois	25%
MEL officer	National	60 mois	50%

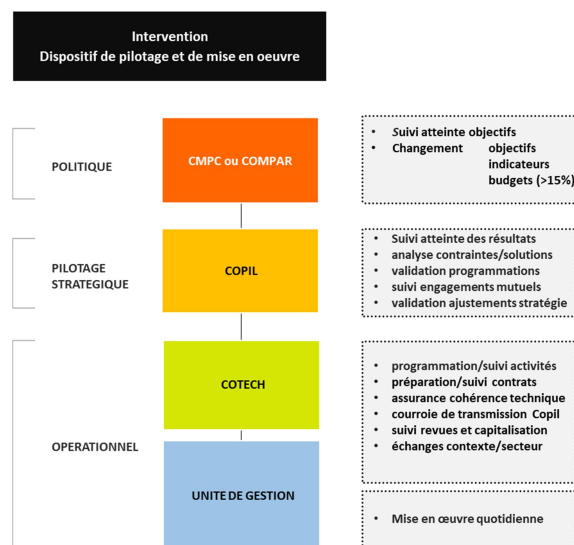


⁸¹ Recruté via une consultance

3.1.7 Pilotage et suivi

Un dispositif équilibré de gouvernance sera mis en place pour assurer un pilotage et un suivi efficaces de l'intervention et une gestion adéquate des relations partenariales établies. Il s'inscrit dans le mécanisme de gouvernance global du portefeuille, développé au chapitre 5.2.

Le pilotage institutionnel du volet Burkina-Faso du PTCS est assuré par le **Comité Mixte Paritaire de Concertation⁸² (CMPC)** mis en place au Burkina-Faso.



Il apprécie l'état d'avancement général de l'intervention, veille à sa cohérence stratégique globale et prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal défini (CS)⁸³.

Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place pour assurer le suivi et l'orientation globale de l'intervention au niveau stratégique. Ses attributions précises sont reprises en annexe 2.

Outre Enabel et le Ministère de l'Environnement (coprésidents), le CoPil regroupe des parties prenantes étatiques, de la société civile et du secteur privé étroitement impliquées dans le volet Burkina-Faso du PTCS. Sa composition sera précisée dans un décret pris à cet effet, au démarrage du portefeuille.

Les modalités de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité⁸⁴.

Un **Comité Technique (CoTech)** sera mis en place pour assurer le pilotage et le suivi de l'intervention au niveau opérationnel. Il servira également d'espace d'échange d'information et de concertation pour les acteurs concernés. Les attributions précises du CoTech sont reprises en annexe 2.

Le CoTech regroupe l'Intervention Manager d'Enabel et les cadres désignés des principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé) du volet Burkina-Faso.

82 Mis en place en 2019 dans le cadre du pilotage politique du portefeuille de coopération bilatérale entre la Belgique et le Burkina-Faso

83 Le CMPC assure le suivi des objectifs visés, se prononce sur les changements éventuels des objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs y relatifs et sur des glissements budgétaires importants. Le CMPC se réunit au Burkina-Faso au minimum une fois par an ou sur demande d'une des parties (Belgique/Burkina-Faso). Il est co-présidé par le Directeur-général de la DGD (ou par celui qu'il désigne) pour la partie belge et par le Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (ou celui qu'il désigne) pour la partie Burkina-Faso. Un représentant d'Enabel est membre du comité. Sa composition complète est convenue entre les deux parties.

84 Il se réunira semestriellement de façon ordinaire. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel assurera le secrétariat des réunions.

Selon les besoins, les membres du CoTech peuvent également proposer la participation de l'un ou l'autre acteur à titre de contributeur ou d'observateur.

Une **Unité de Gestion (UG)** sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet Burkina-Faso. Dirigée par l'Intervention Manager, l'UG est composée d'une équipe technique permanente, des experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative, financière et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille bilatéral ou pour tiers au Burkina-Faso). La composition complète de l'UG est spécifiée dans le chapitre ressources humaines (3.1.6).

Enfin, on peut noter que les parties prenantes du volet Burkina-Faso prennent également part aux mécanismes de **coordination et de concertation** (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités du Burkina-Faso et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement (plateforme nationale de gestion durable des terres, etc.).

3.4 Volet Mali

 Mali	 19,08 M Hab. (2018)	 182 IDH (2019)	 169/180 Climate Change Vulnerability ND Gain Index (2018)	 Situation sécuritaire instable	 Très critique	 Plans NDC	 3 % Taux de croissance démographique (2019)	 5,1 % Prévalence sous-aliment. (2018)	 45M ha Surface menacée de désertification	 Piliers GMV
										

3.4.1 Contexte

Avec 1,24 millions de km², le Mali est un vaste pays enclavé avec **deux tiers des terres classées désertiques ou semi-désertiques** réparti sur 4 zones agro-climatiques dont la zone saharienne où se trouve la zone d'intervention du projet. Le pays compte 21 millions d'habitants avec 90% vivant sur 30% du territoire⁸⁵ et 80% de la population, dont une grande proportion de femmes, exercent essentiellement **des activités agro-sylvo-pastorales**.

L'élevage est l'activité économique la plus importante après l'agriculture. Avec un cheptel estimé à 15 millions de bovins, 32 millions d'ovins et caprins, le besoin fourrager est important et peut dépasser la capacité des zones écologiques, ce surpâturage provoquant une diminution des couvertures végétales naturelles et favorisant l'érosion et la dégradation des sols. La dégradation des ressources végétales est également fortement amplifiée par les feux de brousse avec une superficie brûlée annuelle de l'ordre de 7,4% du territoire national⁸⁶. On estime que 90% de la population malienne utilise la biomasse pour l'énergie domestique.

Les terres rurales sont estimées à 46,6 millions d'ha dont 12,2 millions de terres agricoles, 30 millions de pâturage, 3,3 millions de réserves de faune et 1,1 million de réserves forestières. Le pays est arrosé par deux grands fleuves, le Niger et le Sénégal, qui, avec leurs affluents inondent de vastes superficies dont plus de 2,2 millions d'ha aménageables et irrigables.

Le contexte régional - Nara⁸⁷

Les communes ciblées par l'intervention sont les communes rurales de **Nara, Falou, Niamana, Ouagadou et Dilly** représentées par leurs chefs-lieux et leurs villages. Elles sont situées sur le parcours de la Grande Muraille Verte et sont constituées de terres arides et semi arides affectées par la désertification.

La zone d'intervention est un territoire typiquement sahélien avec une saison des pluies d'environ 4 mois (de juillet à septembre) et la précipitation moyenne est de 450 mm par an. Les effets observables des changements climatiques sont (i) l'irrégularité de la pluviométrie dans le temps (raccourcissement de la durée, démarrage tardif et arrêt précoce) et dans l'espace (poches de sécheresse) et (ii) la violence des pluies favorisant l'érosion et altérant l'infiltration. La saison sèche est caractérisée par l'harmattan qui participe grandement à **l'érosion éolienne** de la région.

85 Concentration au niveau des Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et du district de Bamako

86 5,73 millions sur l'ensemble du territoire national en 2016 dont 30% sur la région de Koulikoro. A lui-seul, le seul cercle de Nara a enregistré 558,769 hectares brûlés, soit 18,6 % du territoire de la région. Source : 3^{ème} communication nationale du Mali à la CCNUCC, AEDD 2017.

87 Source des informations du contexte de Nara : Elaboration de plans communautaires ou intercommunautaires pour l'utilisation des ressources naturelles des communes du cercle de Nara, 2017 PGRNCC World Bank AEDD

Les écosystèmes de cette zone sont marqués par la présence des activités humaines sur plusieurs fronts : l'**agriculture**, l'**élevage sédentaire** et **transhumant**, l'**exploitation forestière** et la **cueillette**⁸⁸. Le **potentiel fourrager** peut s'avérer **élevé**⁸⁹ selon les zones. Le relief est presque uniformément plat, caractérisé par des dunes et un couvert végétal allant de la savane arborée dense à la savane herbacée claire.

La **dégradation des sols et des paysages** provient des longues sécheresses, de l'exploitation agricole extensive et itinérante, de la coupe abusive du bois et des feux de brousse incontrôlés. Ces différents facteurs épuisent fortement les ressources naturelles et contribuent à la disparition de certaines espèces herbacées, des graminées et à la diminution : du pâturage, des surfaces agricoles exploitables, des zones à couvert forestier et des zones humides (mares et bas-fonds).

L'économie, qui repose pour une large part sur l'exploitation des ressources naturelles, est fragilisée par une **baisse progressive des productions agro-pastorales et halieutiques** due à la dégradation avancée des sols accentuée par les effets néfastes des changements climatiques. Cette fragilité est renforcée par le manque d'infrastructures socio-économiques de base, l'enclavement des localités et la faible mobilisation des ressources financières pour l'investissement pour les services agro-pastoraux. La sécurité alimentaire des communautés est fragile et ces dernières risquent de glisser dans une **pauvreté endémique**. Cette situation augmente les risques de conflits entre divers usagers du fait du rétrécissement des espaces productifs et de la surexploitation des espaces naturels et l'exode des populations.

Le **problème foncier** est un **problème récurrent** qui prend des dimensions importantes en milieu rural. La terre est un enjeu de premier rang dans la restauration des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. La marginalisation de certaines catégories sociales (les femmes, les jeunes, les jeunes ménages, les personnes déplacées internes et les sans terres) pour l'accès à la terre, la contestation des droits de prééminence de certains groupes, les problèmes liés aux découpages administratifs constituent des **sources de conflits toujours latents**⁹⁰.

Plans et orientations stratégiques nationales

L'intervention du portefeuille thématique Climat Sahel au Mali contribue aux politiques, stratégies et plans nationaux qui vise la lutte contre les changements climatiques, la dégradation des terres et la sécurisation foncière.

Les principales orientations sectorielles de la **Politique Nationale sur les Changements Climatiques** (PNCC, 2011) pour le secteur de l'Agriculture (agriculture, élevage et pêche) en lien avec le PTCS-Mali sont : (i) La mise en œuvre de la loi d'orientation agricole ; (ii) Le développement d'une agriculture durable et diversifiée et la promotion de la gestion durable des terres (GDT) et (iii) La sensibilisation et la formation des paysans à l'utilisation des informations et conseils agrométéorologiques.

La nouvelle **Contribution Déterminée Nationale** (CDN) met l'accent sur des programmes de foresterie, **d'agriculture intelligente** et d'énergie renouvelable. Le développement de la **recherche**

88 La pisciculture communautaire se développe progressivement avec plus de 70 mares répertoriées

89 Les essences fréquentes sont : *Combretum gasalense* (Tiangara), *acacia sp* (Zadiè), le *commiphora africana* (barkanté), *Gueirra senegalensis* (N'goundiè) ; *Sclerocarya birrea* (N'gounan), *Ziziphys mauritiana* (N'Tomonon), *Balanites aegyptiaca* (Zèguènè), *Carapa procera* (Kobi), *Anogeisus leiocarpus* (N'Galama), *Acacia albida* (Balanzan) etc.

90 La mobilisation de la société civile (Convergence malienne contre les accaparements de terres (CMAT)) a abouti à une révision de la loi foncière Agricole en 2017.

sur l'adaptation aux CC est également un axe important de la CDN. La CDN s'appuie sur la **mobilisation** des collectivités locales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience.

Les textes législatifs et réglementaires⁹¹ chargent les **collectivités territoriales** de la planification de développement du territoire en actions concrètes, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC). Les activités des CT s'appuient également sur : les espaces économiques partagés (EEP)⁹² et les schémas régionaux d'aménagement du territoire des régions.

La **Politique foncière agricole**⁹³ est bâtie sur le principe de **l'égalité juridique des citoyens** et de la **responsabilité de l'Etat dans la garantie de la propriété et de la sécurisation foncière pour tous**.

La révision de la Politique Foncière Agricole a mis l'accent (entre autres choses) sur **le respect de valeurs et des us et coutumes** et la **responsabilisation** des différents acteurs aux différents niveaux de pouvoir. L'un des nouveaux acteurs de la révision de 2017 sont les **Commissions Foncières Villageoises (COFOVs)** qui assurent la gestion foncière et des ressources naturelles, initient l'enregistrement des terres agricoles et résolvent les disputes foncières. **La Charte Pastorale** permet un accès libre aux ressources pour l'alimentation des animaux (pâturages herbacés et aériens)⁹⁴ sous réserve du respect des règles de la législation relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles et du déplacement des animaux sur les pistes pastorales⁹⁵.

La **Politique Nationale de l'Eau (PNE)** et son programme national de gestion intégrée des ressources en Eau (PNGIRE) contribue à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en proposant des principes tels que : équité, subsidiarité, utilisation pérenne des ressources en eau, protection des usagers et de la nature, préleveur-payeur/pollueur-payeur. A travers, le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (**PAGIRE**) de 2008, des **comités locaux de l'eau (CLE)** ont commencé à être mis en place et permettent la gestion des ressources en eau par bassins versants.

Au Mali, 3 indicateurs (couvert végétal, productivité des terres et stock de carbone organique du sol) ont été utilisés pour évaluer les tendances de la dégradation des terres et pour définir la situation de référence dans le cadre du programme de **la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT)**.

Le **Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (CSI-GDT/2010)** propose différentes stratégies pour la restauration des terres dégradées dont l'amplification des bonnes pratiques de GDT : aménagements antiérosifs, agroforesterie et régénération naturelle assistée, réduction des intrants, fertilisation des sols et la sensibilisation.

91 Loi portant sur la libre administration des Collectivités territoriales et celle portant code des Collectivités Territoriales (CT), le code domanial et foncier

92 EEP couvert par le PTCS-Mali : Espace Pastoral Mourdiah Didiéni

93 Ordonnance n°00-027/P-RM du 22/03/2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12/02/2002, révisée en 2017

94 Ne donne lieu à la perception d'aucune taxe ou redevance

95 Gérés par les collectivités territoriales avec le concours des organisations de pasteurs et en concertation avec tous les acteurs concernés

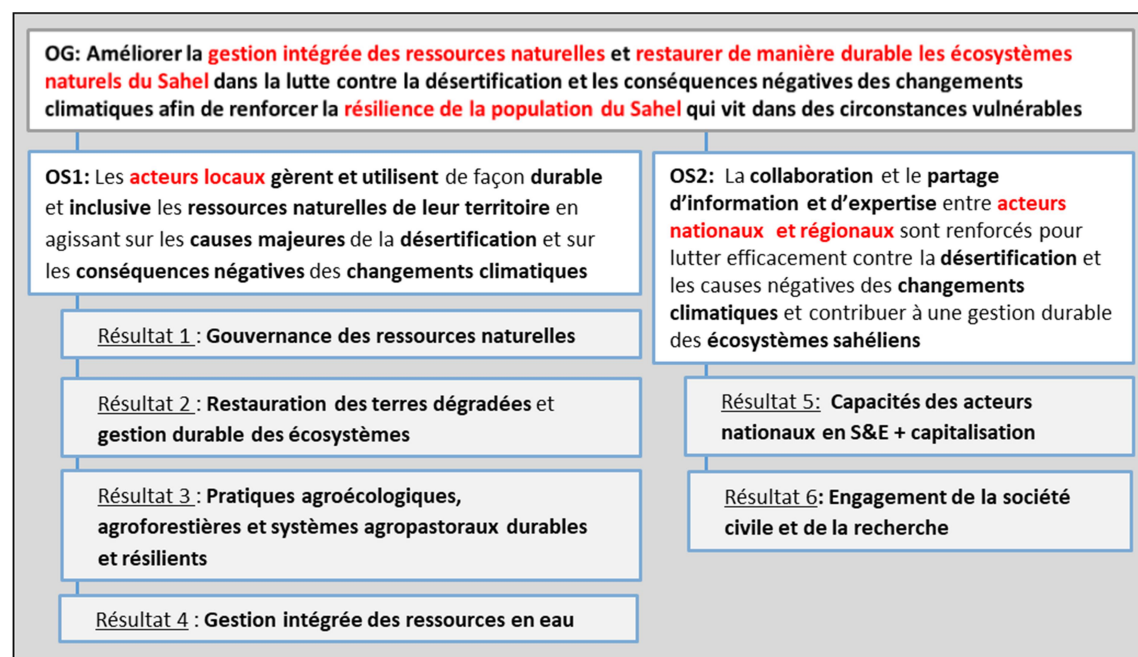
3.4.2 Logique d'intervention

La logique d'intervention se construit sur le contexte géographique et politique décrit ci-dessus et s'articule autour d'une série de principes (Voir le détail des principes en Annexe 5).

Quatre principes ont été retenus pour développer la logique d'intervention :

- La **mobilisation sociale** des communautés villageoises autour des droits et obligations relatifs à la Loi Foncière Agricole de 2017 ;
- La mise en place **d'espaces de dialogue** et de compréhension mutuelle sur le cadre légal foncier et de gestion des RN entre les communautés villageoises et les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat ;
- Le renforcement des **connaissances des écosystèmes** (humains, naturels et productifs) et des risques face aux changements climatiques comme une base d'outil d'aide à la décision ;
- Le renforcement de la **résilience des communautés et des écosystèmes**.

Sur cette base, les objectifs (fixés par la stratégie) et résultats (du volet Mali) se déclinent comme suit :



Sur les résultats (1, 2 et 3), une **approche transformatrice** du genre sera mise en place. Elle cherchera à (i) promouvoir, susciter le **dialogue avec les hommes dans les ménages et les communautés**--dans l'approche de la masculinité positive--afin que les femmes puissent obtenir plus de pouvoir de décision, (ii) promouvoir les **besoins stratégiques** en terme de soutien à l'organisation des femmes et la représentation et le leadership dans les processus et les **organes de décision** de la communauté et (iii) répondre dans un premier temps aux **besoins pratiques** des femmes en offrant des opportunités de génération de revenus tout en allégeant le fardeau des tâches domestiques.

OS 1. Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques dans la région de Nara

Résultat 1. La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la sécurisation foncière, la responsabilisation des communautés et des collectivités au travers de la création des COFOVs

Ce résultat contribue à l'ancrage du projet au niveau communautaire et local en favorisant la compréhension par les acteurs locaux du cadre légal et des régulations du droit foncier et de la gestion des ressources naturelles. Il renforcera l'accessibilité et l'assise d'une base commune d'entendement entre les communautés et les collectivités décentralisées. Cette approche vise à limiter les conflits et réconcilier les usages de l'ensemble des utilisateurs du terroir (inclus pasteurs, transhumants et personnes déplacées internes, ...). Une première attention importante portera sur la **création des COFOVs** (Commissions Foncières Villageoises prévues et décrites dans la Politique Foncière Agricole), et le développement de connaissance et compétence sur le **cadre légal**, la concertation et la négociation. (A.1.1). Une deuxième attention portera sur **l'intégration effective des femmes et des jeunes** à l'intérieur de l'espace de dialogue en s'attachant à renforcer leur capital de confiance comme représentants légitimes et actifs de leur communauté (A.1.2). Troisièmement, la gouvernance sera améliorée, par la mise en place d'une **plateforme multi-acteurs** visant à renforcer l'échange et la coordination des équipes cadres des collectivités décentralisées. (A.1.3). Quatrièmement, un **diagnostic territorial local** sera établi sur une approche bassin versant afin de renforcer la connaissance des dynamiques des écosystèmes et des conséquences des changements climatiques sur les ressources naturelles. (A.1.4).

Activité 1.1 : Renforcement communautaire dans les 5 communes rurales ciblées

L'activité porte sur **l'activation de la participation communautaire villageoise**, à travers des appuis aux espaces de dialogue et d'implication des COFOVs sur la connaissance de leurs droits et obligations en matière foncière et environnementale et sur le renforcement de capacités au **dialogue** avec les mairies et services techniques (le détail de l'approche mise en œuvre est repris en annexe 5). Il est proposé de :

- **Sensibiliser** les communautés villageoises et les collectivités territoriales au contenu de la **Loi foncière agricole**,
- Réaliser une analyse contextuelle des communautés villageoises et de leur environnement,
- Sensibiliser et accompagner les communautés villageoises au **processus** de mise en place des **COFOVs** et des **conventions de gestion locale**,
- **Accompagner** l'élection des membres du COFOVs, la rédaction du règlement intérieur, l'utilisation des différents documents administratifs dont les outils de sécurisation foncières (attestation de détentions foncières),
- Assurer un suivi/accompagnement sur toute la durée du projet et communiquer sur les activités développées.

Cette activité sera mise en œuvre via une convention de subside (octroi direct) à l'UCADDDD⁹⁶ et des consultants seront spécifiquement recrutés pour l'établissement de la situation de référence (Baseline) du PTCS-Mali.

Activité 1.2 : Intégration progressive des femmes et des jeunes dans le processus

96 Union des Associations et Coordinations d'Association pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis

L'activité vise à renforcer la valeur intrinsèque **des femmes, des jeunes et des allochtones** en tant que **détenteurs de connaissances spécifiques** et de mettre en évidence leur rôle dans la médiation des conflits et la protection de l'environnement. Des méthodes de sensibilisation adaptées renforceront une **participation inclusive et révélatrice du leadership** des femmes et des jeunes :

- Cartographie des **actions spécifiques**⁹⁷ nécessaires pour améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des jeunes et femmes en vue de renforcer leur capital de confiance ;
- Information, éducation, sensibilisation via les causeries thématiques, la mise en place de réseautage (via groupes WhatsApp), de campagnes radios pour favoriser l'analyse du contexte, la **prise de parole et la représentativité**.

Cette activité suivra les étapes du processus (Annexe 5) pour le groupe cible « Femmes, jeunes et allochtones » et se déroulera dans le cadre de la subvention de l'UCADDDD et s'appuiera sur les principes de **l'approche transformative genre** (Annexe 6).

Cette activité sera mise en œuvre via convention de subside (octroi direct) à l'UCADDDD.

Activité 1.3 : Facilitation de l'espace de dialogue au sein d'une plateforme multi-acteurs (gouverneurs, préfets, services techniques et maires)⁹⁸

L'activité vise à faciliter **l'échange, la coordination, la concertation** intersectorielle, la gestion concertée et intégrée et à renforcer/élargir l'adhésion. Il est prévu un appui technique aux **services décentralisés** (Mairie, Services techniques, Préfecture et Gouverneur) via :

- La formation des acteurs au niveau du cercle de Nara et des communes ciblées, notamment à la Loi Foncière Agricole (LFA), aux études d'impact environnemental & social et à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles, etc. comme **outil d'aide à la décision** ;
- L'organisation des **réunions biannuelles multisectorielles de plaidoyer** pour l'implication des autres acteurs (privés, société civile, PTF) à travers la mise en place d'un CROCSAD/CLOCSAD/CCOSAD⁹⁹.

Cette activité suivra les étapes du processus (Annexe 5) pour le groupe cible « Collectivités Territoriales ».

Cette activité sera mise en œuvre via une convention de subside (octroi direct) à l'UCADDDD.

Activité 1.4 : Diagnostic territorial participatif des ressources naturelles et de la vulnérabilité par bassins versants

Le diagnostic territorial servira d'**outil de dialogue et d'aide à la décision** pour les activités R2 et R3. Il dressera l'état des lieux des différents forces, faiblesses, opportunités, menaces du contexte socio-économique et environnemental des villages ciblés. Il est proposé de réaliser une analyse croisée entre la **connaissance empirique locale et la connaissance scientifique** pour enrichir le diagnostic des perceptions¹⁰⁰ et analyses des effets du changement climatique des populations locales.

97 Notamment : emploi du temps et activités quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et annuelles afin d'aligner et d'adapter les activités du projet à leur disponibilité, identifier des « champion.ne.s » pour appuyer la dynamique de prise de confiance en soi.

98 Les conditions et modalités d'octroi des indemnités de déplacement et de mission sont fixés par décret (N°2016-001) et appliqué par l'ensemble des PTFs

99 Comité Régional/Local/Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

100 Le diagnostic veillera à prendre en compte les différences âges/genre.

L'analyse se construira sur les **avancées technologiques** (tel que les analyses d'images satellitaires et leur analyse temporelle par thématique, l'appui à cartographie participative ...) et sur un **dialogue avec les communautés villageoises et les collectivités territoriales**. Il est proposé de :

- Confier à un centre/institut de recherche le diagnostic territorial, l'analyse de solutions et innovations pour la restauration des terres dégradées et le développement d'activités génératrice de revenus (AGRs) ;
- Réviser les PDESC (Plan de Développement Economique, Social et Culturel) avec une intégration des questions de changements climatiques.

Cette activité sera mise en œuvre via convention de subside (octroi direct) à CIFOR-ICRAF. Le dialogue avec les communautés villageoises et les collectivités territoriales sera facilité via la convention de subside à l'UCADDDD (A.1.1).

Résultat 2. Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et la gestion durable des écosystèmes

Ce résultat vise à la **restauration des terres dégradées pour lutter contre les changements climatiques, protéger les écosystèmes, limiter l'appauvrissement de la biodiversité, maintenir des systèmes agro-pastoraux fonctionnels et améliorer les moyens de subsistance des populations locales**. La restauration des terres permet de freiner les processus de dégradation et offre aux populations locales une meilleure capacité de surmonter les périodes de crise. Parmi les aménagements possibles ceux augmentant **l'infiltration de l'eau** et **limitant les ruissellements réduisent les pertes** de sols et de fertilisants (fumier, engrais) et permettent au couvert herbacé /forestier de disposer de sols plus riches et mieux structurés. La restauration des terres dégradées permet notamment **d'améliorer les rendements agricoles**, de **rétablir des arbustes/fourrages** dans les parcelles et de **favoriser le petit élevage**. L'implication des communautés locales dans le suivi et le monitoring des activités de restauration devrait renforcer l'appropriation.

Activité 2.1. Sélection des sites à restaurer sur base du diagnostic territorial participatif et identification des méthodes de restauration en collaboration avec les COFOVs

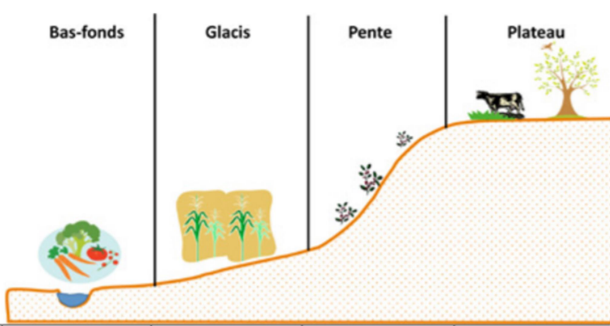
L'identification des mesures de restauration se basera sur **les bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres**. Elle devra tenir compte des facteurs de dégradation comme l'érosion (éolienne, ruissellement, etc.), le couvert végétal (type de flore ligneuse, herbacée), de la localisation des sites et l'intérêt de mettre en œuvre des approches inter-villages, les coûts (dont d'entretien annuel), les modes de mise en œuvre et la faisabilité au regard des capacités des bénéficiaires. La sélection des sites visera une **approche par sous-bassin versant** et favoriseront les **espaces multi villages**. Autant que possible, les activités de restauration seront en phase avec les PDESC et s'aligneront avec les plans de gestion communautaire des ressources naturelles. Il est proposé une :

- Restitution des différentes propositions de restauration aux communautés locales sur base d'un calendrier tenant compte de l'accessibilité des sites, des calendriers culturels, de la saison des pluies, des modes de mise en œuvre (HIMO ou mécanisation) et des disponibilités d'emploi du temps des femmes ;
- Inclure les sites à restaurer dans la convention de gestion des COFOVs.

Des consultants seront spécifiquement recrutés pour accompagner cette activité et le dialogue avec les communautés villageoises sera facilité via la convention de subside à l'UCADDDD (A.1.1).

Activité 2.2. Activités de restauration dans une approche de gestion durable des terres et des eaux (Conservation des eaux et des sols/ Défense et restauration des sols - CES/DRS)

Une gestion durable des **ressources naturelles** passe notamment par des investissements appropriés de **CES/DRS**, de lutte contre les **feux de brousse**, de régénération des **parcours pastoraux** dégradés (inclus ceux de transhumance) et d'amélioration des **espaces agricoles**. Les méthodes de CES/DRS doivent être présentées avec une **projection claire des avantages futurs et de rentabilité** pour inciter les communautés à maintenir / poursuivre les aménagements par leurs propres moyens.



	Bas-fonds	Glacis	Pente	Plateau
Sols	Sols fertiles alluviaux	Sols profonds, assez fertiles, colluviaux	Sols caillouteux, peu profonds (ou sols sableux en cas de fixation de dunes)	Sols peu fertiles, peu profonds, affleurement des curasses, zones stériles encroûtées.
Utilisation	Terres individuelles avec : • cultures irriguées, • maraîchage Zones de parcours collectifs / abreuvement	Terres individuelles occupées par des cultures pluviales	Terres collectives avec quelques pâturages	Terres collectives avec : • pâturage • collecte de bois et produits divers (fruits, pharmacopée)
Risques	Ravinement Ensalement Inondations	Ravinement Érosion en nappe	Ravinement Glissement de terrains	Érosion en nappe Ravinement Érosion éolienne
Mesures de CES/DRS	Seuils d'épandage Micro-barrages Périmètres villageois Régénération naturelle assistée Digues filtrantes Cordons pierreux	Cordons pierreux Diguets filtrantes Zai, fumier/compost Paillage Bandes enherbées Digues filtrantes	Tranchées manuelles Digues filtrantes Cordons pierreux Fixation des dunes	Demi-lunes Tranchées Nardi Banquettes (Pare-feux)

Schéma 3 : Topo-séquence – Risques et mesures CES/DRS¹⁰¹

Il est proposé de :

- Développer une approche HIMO (Haute Intensité de main-d'œuvre)¹⁰² pour les activités de restauration réalisables manuellement et mécaniser¹⁰³ les autres activités de restauration ;
- Mettre en place d'une supervision des travaux de restauration (autant que possible au niveau communal) ;
- Fournir l'équipement de base pour les travaux de restauration et l'entretien au COFOVs.

Suivant un appel à proposition, la mise en place des activités de restauration des terres sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé via une convention de subside.

Activité 2.3. Renforcement les capacités des communautés locales à s'approprier et gérer les espaces régénérés

101 Source : Bonnes pratiques de CES/DRS. Contribution à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des producteurs (les expériences de quelques projets au Sahel – GIZ, 2012)

102 Il faudra être attentif à ce que l'approche HIMO : (1) soit sensible au genre et (2) n'entraîne pas de démobilité dès lors que cesse le financement externe.

103 Si nécessaire

L'appui-conseil, la formation, le suivi et les investissements sont essentiels pour **assurer la durabilité et la reproductibilité** des opérations de restauration. La poursuite des activités de restauration en l'absence de support financier peut décroître par manque de garantie des **droits fonciers** et à cause de la **complexité des relations sociales** dans l'aménagement de sites communautaires. Ces risques seront atténués grâce aux activités du R1 qui renforce la sécurité foncière. Il est proposé de renforcer les communautés locales via des formations d'éducation à l'environnement et des mesures de prévention pour limiter la dégradation des terres et des sols. Ce renforcement pourra s'appuyer sur des outils de communication adaptés.

Cette activité sera mise en œuvre via convention de subside par les partenaires de mise en œuvre sélectionnés pour l'Activité 2.2 (restauration des terres).

Activité 2.4 : Suivi et Monitoring au niveau communautaire et local

Pour maintenir une forte implication des communautés villageoise, une collecte de données de suivi des activités sera organisée avec des **points focaux locaux et communaux**. Les informations collectées couvriront une série d'indicateurs¹⁰⁴. Ces informations seront **géolocalisées par GPS** et complétées par des **données quantitatives et qualitatives** (dont des photos digitales¹⁰⁵) qui seront encodées/envoyées via **smartphones**. La collecte de données digitales servira également à alimenter un Système d'Information Géographique (SIG) qui servira d'outil de communication cartographique pour suivre l'évolution des interventions. Il est proposé de :

- Analyser les fonctionnalités des programmes basés sur le concept de « Citizen Science » tels qu'AKVO, KOBOTOOLBOX, « Regreening Africa App », ... en vue de collecter des données via des smartphones puis de les exporter afin de les traiter ou de les cartographier.
- Calibrer des questionnaires sur base des indicateurs de suivi.
- Sélectionner au niveau des COFOVs¹⁰⁶, des services communaux et des services techniques régionaux.
- Equiper et former les points focaux locaux (désignation, équipement et formation de points focaux).

Ce travail a été lancé dans le cadre du programme bilatéral du PRODEZEM et poursuivi sous le **projet LCIANK**. Les expériences de ces 2 projets seront capitalisées¹⁰⁷.

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé par passation de marché public ou par appel à proposition.

Résultat 3. Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques, agroforestières et des systèmes agropastoraux durables et résilients au changement climatique.

104 Hectares de terres restaurés, types de couvert végétal, tracé des cordons pierreux, des tranchées et paires-feux, localisation des Zai et des demi-lunes, ha de périmètres mis en défens, ha de périmètres d'agroécologie, etc.

105 Cette base de données d'images permettra de visualiser l'évolution des interventions et constituera un outil potentiel de communication.

106 Faciliter la sélection d'une majorité des points focaux parmi les représentants des jeunes au niveau du COFOV.

107 L'ONG belge SOS Faim collabore avec l'Université d'Amsterdam pour la mise en place d'un système de collecte de données par synthèse vocale. Si positive, cette innovation pourrait être intégrée au système de suivi digital proposé.

Ce résultat vise à améliorer le contexte socio-économique des communautés dans un esprit de développement durable et de protection de l'environnement. Les femmes et les jeunes seront une cible privilégiée des **AGRs** (Activités Génératrices de Revenu) afin d'asseoir leur autonomisation et les fixer durablement dans la communauté à travers une activité économique. La **création de centres multifonctionnels**¹⁰⁸, bénéficiera à l'ensemble des communautés et permettra un allègement de la **charge de travail des femmes** et libérera du temps nécessaire pour des tâches productives, participer aux prises de décision, et bénéficier de davantage de temps libre. Les plateformes multifonctionnelles modulaires devraient être privilégiées dans les villages au développement économique plus élaboré en vue de **favoriser la conservation, la transformation et l'écoulement de la production**. D'autres activités telles que la **pisciculture** peuvent être envisagées sur base d'une analyse du potentiel d'écoulement de la production.

La mise en place de **centres de démonstration** bénéficiera à une plus large part de la population, notamment si leur pérennité est assurée dans le temps.

Activité.3.1. Identification et sélection d'AGRs et d'infrastructures résilientes multiservices sur base de critères définis

L'identification des AGRs sera accompagnée d'une analyse relative aux besoins, contexte, rentabilité et commercialisation¹⁰⁹ pour s'assurer de leur **faisabilité/durabilité**. Il est proposé de :

- Lister l'ensemble des **AGR « usuelles »** de la zone d'intervention, explorer les **innovations** possibles, faire une analyse **FFMO** (Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités) pour évaluer la faisabilité/durabilité et dresser une liste exhaustive des besoins¹¹⁰ pour chaque type d'AGR ;
- Prioriser les AGRs sur base de **critères prédéfinis** (Impact sur l'environnement, coût/budget disponible, gestion participative, O&M, impact pour la communauté dans son ensemble, accès pour les plus démunis, femmes et jeunes, structure communautaire, ...) sur une base participative avec les communautés locales ;

Des consultants seront spécifiquement recrutés pour accompagner cette activité et le dialogue avec les communautés villageoises sera facilité via convention de subside à l'UCADDDD.

Activité 3.2. Mise en place d'AGR par la formation, la fourniture d'équipement et la construction.

Sans interférer sur les résultats obtenus sous A.3.1, il est proposé via une convention de subside de motiver le développement d'AGR relatives à **l'agroécologie et l'agroforesterie** (produits forestiers non-ligneux) dont la formation pourrait se mettre en place au travers d'approches qui ont fait leurs preuves au Mali et dans la zone sahélienne comme les **Champs Ecole Paysans** (CEP), les **centres de démonstration**, les fermes agricoles communautaires intégrées. Il est proposé de :

108 La mise en œuvre des plateformes multifonctionnelles devrait être progressive : outils après outils en s'assurant de la bonne gestion de l'outil avant de procéder à l'installation du suivant.

109 (i) l'AGR est-elle une réponse pertinente aux besoins exprimés ? (ii) Existe-t-il les conditions nécessaires dans la zone d'action : climat, ressources naturelles, accès aux biens de production ? (iii) quelle est la capacité technique et/ou son potentiel de développement ? (iv) l'activité respecte-elle le contexte environnemental, social et culturel ? (v) existe-t-il des opportunités commerciales d'écoulement de la production ? et (vi) quelle est la rentabilité financière ?

110 Construction, équipements/fournitures, matières premières, transport, main-d'œuvre, formation, ...

- Recruter des prestataires pour l'accompagnement des porteurs de projets AGR : Montage du projet, développement (kits de démarrage, infrastructures, etc.) de l'AGRs, accompagnement à la mise en œuvre par le renforcement des capacités (formation et gestion) ;
- Former à plus large échelle à des technologies pratiques, simples et reproductibles d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre des CEP, les centres de démonstration.

La **capitalisation** des expériences du projet bilatéral **LCIANK et AREPK** servira de base : (i) aux AGRs du secteur de l'agriculture et de l'élevage, (ii) à l'écoconstruction (voute nubienne)¹¹¹ et (iii) à l'utilisation des foyers améliorés (allégeant ainsi le fardeau des tâches domestiques féminines tout en contribuant à la conservation des ressources forestières).

L'intervention pourra également s'appuyer sur les connaissances et l'expérience du programme **PAFHA et son volet pisciculture** communautaire (mis en œuvre dans la région de Ségou & Mopti).

Suivant un appel à proposition, la mise en place des activités d'AGRs sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé via une convention de subside.

A travers les **résultats 1, 2 et 3**, le projet appuiera la réalisation des **actions de communication** suivantes :

- La **mise en réseau des différents acteurs** autour des thématiques des changements climatiques et de la restauration des terres et gestion des ressources naturelles ;
- La sensibilisation et l'information des autorités et des communautés locales sur les **risques et enjeux des changements climatiques**, des impacts sur les ressources naturelles, sur les activités socio-économiques et sur les modes et moyens d'existence en milieu rural ainsi que les bonnes pratiques.

Les supports de communication seront divers mais se baseront essentiellement sur la **tradition orale**. De ce fait, les radios de proximité, les causeries débat, groupe WhatsApp etc. seront privilégiés. Les activités de communications seront mises en œuvre via un/des contrat(s) avec un prestataire de service national.

Des consultants nationaux seront spécifiquement recrutés pour accompagner les actions de communication.

Résultat 4 : Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau

Ce résultat vise à améliorer la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui s'impose avec urgence à cause de la dégradation croissante de la ressource en eau (RE) et de sa rareté, de la nécessité d'améliorer sa protection et sa gestion et de limiter les conflits potentiels entre les usagers. Les prélèvements effectués sur les ressources en eau qui vont en grandissant ont pour principales origines : (i) La croissance démographique ; (ii) Le développement des activités agro-pastorales (irrigation, hydraulique pastorale, ...) ; (iii) le développement des activités économiques

¹¹¹ A privilégier si des bâtiments doivent être construits

(artisanat, AGR, ...) et (iv) la sédentarisation et le développement des villages. La GIRE offre un cadre de **gestion concertée et participative** des ressources en eau entre les différentes parties prenantes (dont les collectivités territoriales et les usagers).

Activité 4.1 : Etude hydro géomorphologique sur les cours d'eau des sous-bassins (eaux de surface et souterraines) sur base d'une analyse croisée entre les savoirs endogènes et la connaissance scientifique

L'étude hydro géomorphologique servira de base pour la création d'un/des Comité(s) Local (aux) de l'Eau (CLE). Ce diagnostic fournira des informations sur les **problèmes et risques** liés à la **gestion et conservation de l'eau** dans la zone cible et constituera l'outil d'**aide à la décision**. Compte tenu de l'évolution rapide des changements climatiques et de leurs conséquences sur le cycle de l'eau dans la zone d'intervention, il est proposé de réaliser une analyse croisée entre la connaissance empirique locale et la connaissance scientifique. Notamment, l'évolution des mares, des inondations et épisodes pluviométriques pourra être discutée avec les communautés locales afin de collecter leur perception des changements subis¹¹². L'étude hydro géomorphologique alliera connaissance locale et avancées technologiques (tel que les analyses d'images satellitaires, l'appui à cartographie participative ...). Il est proposé de :

- Confier à un centre/institut de recherche l'étude hydro géomorphologique ;
- Restituer l'étude aux services techniques, collectivités territoriales et au COFOVs.

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé par passation de marché public et la restitution aux COFOVs sera facilitée via convention de subside à l'UCADDDD.

Activité 4.2 : Accompagnement à la mise en place d'un/de Comité(s) Local(aux) de l'Eau (CLE)¹¹³

Cette activité s'appuiera sur les acquis de l'activité A.1.1 afin de bénéficier du **cadre de concertation et de dialogue** mis en place entre les communautés locales et les collectivités territoriales. Dans ce contexte, il est prévu :

- **Diagnostic participatif des problématiques de l'eau et conflits d'usage**, des acteurs et de leur degré d'organisation, leur dynamisme et l'espace de compétence du CLE¹¹⁴ ;
- Mise en place d'une **formation thématique GIRE « simplifiée »** au niveau des communes et des COFOVs / communautés villageoises ;
- Appui à la **création du CLE** : Constitution du dossier préliminaire et du dossier de reconnaissance officielle du CLE, des procédures de mise en place des instances (AG, Organe exécutif et de contrôle), de la nomination des points focaux villages, de l'organisation des réunions, auto-financement, etc. ;
- Facilitation technique et financière¹¹⁵ du **fonctionnement du CLE** : renforcement des capacités des membres du CLE (formation en GIRE, prévention et gestion des conflits, planification, IEC, etc.) et appui à l'organisation de réunions régulières.

112 Le diagnostic veillera à prendre en compte les différences de perception par genre, compte tenu de l'importance du rôle des femmes dans la collecte et conservation de l'eau.

113 Document de référence : Guide révisé de création et de développement des comités locaux de l'eau

114 Un rayon d'action raisonnable sera considéré à partir du chef lieu du CLE pour faciliter les rencontres périodiques des membres du bureau du CLE.

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé par passation de marché public et en collaboration avec la Direction de l'Hydraulique.

Activité 4.3 : Collecte de données pour le suivi des eaux souterraines et de la pluviométrie

La mise en place d'un **réseau de surveillance des ressources en eau** permet de disposer d'**observations fiables**¹¹⁶ sur la hauteur de nappes. Le suivi continu de l'évolution des ressources en eau en fonction des entrées et des sorties d'eau dans le sous-sol constitue une étape indispensable pour **gérer et réglementer l'offre et la demande** en eaux souterraines en périodes d'abondance et de déficit pluviométrique (tous utilisateurs et utilisations confondus). Dans ce contexte, il est important d'établir un inventaire des eaux souterraines au travers des forages/puits dans lesquels des mesures piézométriques sont relevées. Il est proposé de :

- Identifier les puits et les forages non utilisés, pouvant servir aux mesures piézométriques ;
- Lancer une **campagne de relevés réguliers** sur une période de 4 années (équipement piézomètres à main et pluviomètres sur sites, formation des preneurs de mesures et compensation financière)¹¹⁷ ;
- Renforcer le transfert de données vers la DRH/DNH et le SINEau ;
- Développer un **projet pilote de protection et de renforcement de l'infiltration** des eaux pluviales du sous-bassin versant des forages d'alimentation en eau potable de Nara – Projet PEPAK (analyse de l'influence positive des infrastructures d'infiltration des eaux).

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé par passation de marché public et en collaboration avec la Direction de l'Hydraulique.

Activité 4.4 : Equipement des communes pour un usage accru de SIGMA (Système Informatique de Gestion des Ressources en eau du Mali) comme outil de décision sur la gestion de la ressource en eau

La **base de données SIGMA**¹¹⁸ a été mise en place et fréquemment revue par la Direction National de l'Hydraulique depuis 2002. L'objectif de cette base de données est d'accéder aux **informations techniques** disponibles des **points d'eaux** du territoire national et de mettre l'information à disposition des communes, cercle ou région afin de les aider à mieux connaître les ressources disponibles en eau souterraine et eau de surface et de la couverture des besoins en eau de leurs territoires respectifs. Malheureusement, l'accès à SIGMA n'est pas systématisé. Il est proposé de :

- Explorer la faisabilité de l'accès partiel des données aux communes avec la DNH (en associant la DRH) ;
- Equiper les communes de tablettes digitales et les former au suivi de la ressource et analyse des données.

Cette activité sera mise en œuvre par le prestataire de service contractualisé pour l'Activité 4.3.

115 Investissement dégressif du projet pour assurer l'autonomie du CLE avant la fin du projet.

116 L'information quantitative peut être renforcée par une analyse physico-chimique des échantillons d'eau pour mettre à disposition une information qualitative.

117 Le paiement des preneurs de mesure pourra être intégré dans la subvention à l'UCADDDD.

118 SIGMA = Système Informatique de Gestion des Ressources en eau du Mali.

OS2 : La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens

Résultat 5 : Les capacités des acteurs nationaux sont renforcées en matière de suivi-évaluation et capitalisation sur les questions de changement climatique et de lutte contre la désertification notamment pour les NDT et CDN

Ce résultat vise à la valorisation de l'expérience comme un outil au service de la conception des actions futures. Le renforcement des **capacités nationales** (agences, ministères, ...) en matière de **suivi-évaluation et capitalisation** sur l'expérience acquise doit être vu comme un capital qui participe au partage d'information stratégique. La capitalisation œuvre à garder la mémoire, à formaliser et partager l'expérience, à garantir la continuité des actions et à améliorer les pratiques. En capitalisant, on transforme l'expérience en connaissance partageable et explicite et on investit sur le futur. Le suivi-évaluation participe à une **gouvernance efficace** en coordonnant les processus de **prise de décisions**, en veillant à la **redevabilité**, mobilisant les parties prenantes et en maintenant une **volonté politique** à tous les niveaux. Les données issues du suivi-évaluation et de la capitalisation renforcent au niveau national et sous-régional ces éléments de gouvernance efficace : elles permettent, notamment, d'affiner la prise de décision à **des échelles locales** et de renforcer la volonté politique à **l'échelle sous-régionale** sur base de **données représentatives** des contextes nationaux et locaux.

Activité 5.1. Renforcement des activités de suivi évaluation, communication, diffusion d'expérience et de capitalisation au niveau de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV)

La **diffusion des bonnes pratiques** d'approche intégrée des cadres de concertations locaux, de restauration des terres dégradées, de gestion intégrée des ressources naturelles et eau, d'amélioration de l'agroécologie et de résilience économique des populations mises en œuvre dans le PTCS-Mali sera promue à travers l'ANGMV. Cette diffusion d'expérience permettra à l'ANGMV (jeune agence malienne) de se positionner dans la sous-région comme un **porteur de projet actif** au sein de l'accélérateur de la GMV. Il est proposé via une convention de subside (octroi direct) de :

- Renforcer le fonctionnement de l'équipe de l'ANGMV,
- Développer un **réseau d'information et de suivi évaluation** niveau national à local (région d'intervention),
- Appuyer la **promotion** des actions de gestion durable des terres et la restauration des terres dégradées du PTCS-Mali,
- Rendre visible les actions de l'ANGMV dans la sous-région.

Cette activité sera mise en œuvre via convention de subside (octroi direct) à l'ANGMV.

Activité 5.2. Mise en place d'études et de formations en support des différents accords multilatéraux pour la lutte contre la dégradation des terres et les changements climatiques, notamment la valorisation de données dans le cadre des CDN et NDT

Il est proposé de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de certains programmes identifiés dans la révision de la CDN/NDT :

- Mise en place d'études tels que l'amélioration du système de suivi-évaluation et des bases de données, stratégie thématique en appui au CDN, étude de base de vulnérabilité, études techniques en appui à de futurs financements climatiques, etc.
- Appuyer le suivi de l'évolution du gain carbone lié aux interventions de restauration des terres dégradées et des mesures de conservation de l'eau (30 placettes pour le suivi de la séquestration du carbone sont déjà en place à Falou et Niamana),
- Mettre à disposition des experts thématiques dans le cadre des accords publics-publics,
- Faciliter la mise en place de structures pour la consultation/implication des parties prenantes.

Cette activité sera mise en œuvre via convention de subside (octroi direct) à l'AEDD et des consultants seront spécifiquement recrutés pour l'appui en expertise thématique.

Résultat 6. L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et des changements climatiques est renforcé

Ce résultat vise à **valoriser les acquis** dans la lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique en appuyant la **diffusion des expériences et l'engagement des parties**. Une coordination et un appui du volet régional du PTCS assurera un lien entre le niveau national et sous-régional. Le renforcement des capacités de la société civile et du lien avec la recherche doit amener à une meilleure collaboration et capitalisation (des expériences, des concepts, des risques et des solutions), notamment au travers des plateformes d'innovation nationale.

Activité 6.1. Renforcement de la société civile malienne : leadership dans la gouvernance climatique, éducation environnementale, plaidoyers, communication

L'importance de la société civile comme lanceuse d'alerte et **garante** de la prise en compte des **questions de changements climatiques** dans les politiques nationales et internationales est indiscutable. Il est important de maintenir sa **force de rayonnement** aux niveaux **national et régional** et de **consolider** son lien avec le secteur de la **recherche**. Il est proposé via une convention de subside de :

- Identifier les besoins au niveau national de la société civile et de la recherche pour : Promouvoir l'intégration de la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques écosystémiques à travers le montage de partenariats novateurs et multi acteurs¹¹⁹ assurant synergies et complémentarités,
- Lancement d'Appels à Proposition (AaP) au bénéfice de la société civile malienne et communication sur les résultats des activités des AaP.

Suivant l'appel à proposition, les activités seront réalisées par un/des acteur(s) de la société civile contractualisé via une convention de subside.

3.4.3 Groupes cibles et zones d'intervention

¹¹⁹ Au travers les partenariats novateurs et multi acteurs pourrait s'explorer la possibilité d'associer le secteur privé.

Les **groupes cible** du projet sont :

- Les **hommes et femmes** accompagnés et renforcés par les activités mise en place, notamment la population des 60 villages ciblés dans les communes de Falou, Ouagadou, Nara, Niamana, Dilly¹²⁰. On estime la population ciblée par le projet : **entre 80,000 et 120,000 personnes pour les 60 villages¹²¹ ciblés**. Cela correspondrait entre 10,000 et 17,000 ménages (7 personnes par ménage).
- Les **jeunes, femmes, femmes cheffes de ménage, allochtones¹²²** seront visés spécifiquement de manière à assurer leur présence dans les organes décisionnels des communautés villageoises.
- Les **autorités traditionnelles** (Chefs religieux, chefs de canton, chefs de village), qui facilitent les négociations et transactions foncières et le règlement des conflits, parties prenantes des activités.
- Les **ménages agro-pastoraux et les habitants des 5 communes** qui pourront bénéficier des acquis des activités développées et reproduire certaines approches de gestion des ressources naturelles.
- Les **collectivités territoriales** et les services de l'Etat (Communes, Préfectures, services techniques régionaux), parties prenantes dans le dialogue sur les questions foncières, la gestion des ressources naturelles ainsi que dans les différents comités de concertation sur ces thématiques.
- Les **COFOVs** sont des institutions foncières dont le but est d'assurer une gestion foncière en équilibre avec les us et coutumes locaux. Ils ont pour finalité de promouvoir le vivre ensemble et de résoudre les disputes foncières et de gestion des ressources naturelles. Il est estimé qu'environ 60 COFOVs seront mis en place.
- Les **Comités Locaux de l'Eau (CLE)** ont pour vocation principale la gestion locale des ressources en eau et constituent un cadre de concertation pour leur gestion durable. Le CLE se compose de représentant des services techniques locaux, des collectivités territoriales, des usagers et les organisations de la société civile attentifs.¹²³
- Le **Comité communal de gestion des ressources naturelles (CCGRN)** a pour objectif de contribuer à : (i) l'information et la sensibilisation des populations à une gestion rationnelle des ressources naturelles. Cela inclut le renforcement de capacité, l'implication des femmes et la prévention et la gestion des conflits.

La zone d'intervention

La zone d'intervention du projet est la région de Nara (nouvellement créée). La région de Nara est quasiment entièrement incluse dans les limites de la Grande muraille verte et présente une concentration de territoires qui sont les plus vulnérables et les plus impactés par la dégradation des

120 Analyse des groupes cibles en partie basée sur les conclusions de "Réalisation d'une recherche-action et étude sur l'impact des changements climatiques sur les pasteurs et le fonctionnement de la cellule familiale dans la zone d'intervention du projet d'appui à l'élevage et l'économie pastorale dans la région de Koulikoro" (AREPK), 2020.

121 Projection 2021 du recensement des population par villages et communes ciblées

122 Transhumants saisonniers venant des autres régions du pays et ceux venant des pays frontaliers, migrants

123 Le nombre de CLE sera défini selon plusieurs critères (hydrographiques, environnementaux, socio-économiques et administratifs et l'existence d'un problème de gestion de l'eau) tout en sachant qu'une superficie autour de 2000 km² est censée assurer la viabilité des CLE en termes de participation et la responsabilisation effective de tous les acteurs.

terres et le changement climatique, selon l'analyse multi critères¹²⁴ qui a été réalisée sur l'ensemble des territoires de la région de Koulikoro¹²⁵.

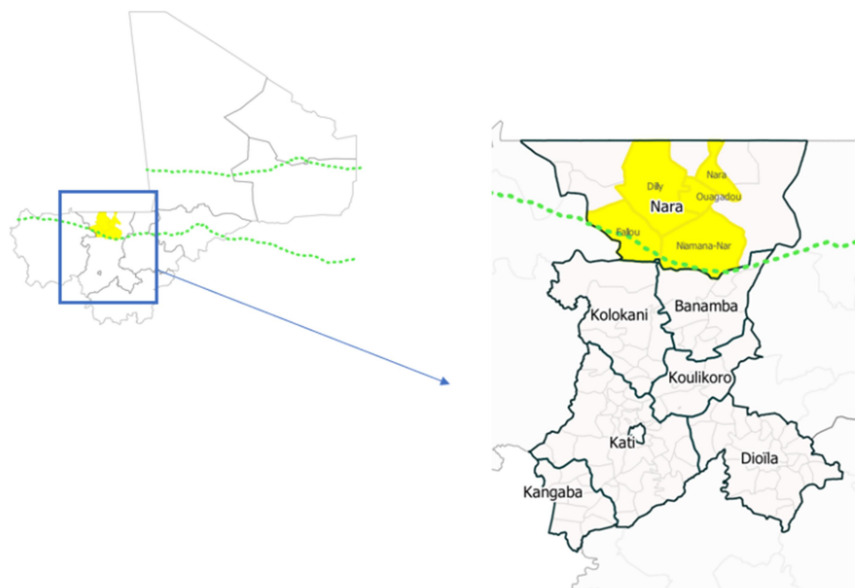


Figure : Zones d'intervention du PTCS-Mali

Le volet Mali va travailler dans 5 communes situées au sud de la région de Nara : **Nara, Niamana, Falou, Dilly et Ouagadougou**. Les investigations cartographiques montrent que la zone d'intervention représente environ 1,42 million d'hectares. Les communes sélectionnées correspondent également à l'espace économique partagé (EEP) de l'axe de la RN 4.

Enabel intervient dans cette zone depuis 2010 et a une bonne connaissance non seulement du tissu économique de l'agro pastoralisme mais également des principaux acteurs et parties prenantes, dont les ONG locales pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Le volet Mali pourra s'appuyer sur les avancées déjà obtenues en matière de gestion durable des périmètres pastoraux et de résilience des populations face au changement climatique lors des précédentes interventions bilatérales.

3.4.4 Partenariats et synergies

Pour contribuer à la mise en œuvre des composantes de l'intervention, certains partenaires sont identifiés pour un octroi direct de subsides. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous et en Annexe 1. Ces opportunités de partenariat seront confirmées et le cas échéant affinées par l'équipe de projet. Les budgets présentés sont indicatifs. Il est proposé de mettre en œuvre les activités correspondantes sous forme de subsides à octroi direct (gestion directe). Le choix des partenaires pour des subsides à octroi direct se justifie par (i) l'assurance d'une continuité avec les activités

124 Les informations obtenues par analyse géographique multicritère (Etude SHER) ont été croisées avec les informations obtenues suite aux consultations menées au niveau local pour définir la zone d'intervention.

125 Où intervient le programme bilatéral CEDI (Programme de Croissance économique durable et Inclusive) La zone retenue correspond également à la zone ciblée par le programme PEPAK qui prévoit d'appuyer la réhabilitation du système d'approvisionnement en eau potable de la ville de Nara.

environnementales réalisées dans le cadre du programme bilatéral CEDI, (ii) le contexte d'insécurité dans certaines zones d'intervention du projet qui restreint les possibilités d'accès et (iii) le faible tissu d'opérateurs qui dispose d'expertise dans les thématiques ciblées au niveau local.

Résultat/Activité	Partenaires envisagés	Modalités
OS1		
R1 - La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la sécurisation foncière, la responsabilisation des communautés et des collectivités au travers la création des COFOVs		
Soutien à la création des COFOVs, à l'information foncière, au renforcement du dialogue entre collectivités territoriales et communautés villageoise et à la prévention et gestion des conflits autour de l'utilisation des RN	UCADDDDD -Union des Associations et Coordinations d'Association pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis	Convention de subside (octroi direct)
Diagnostic territorial participatif et inclusif des ressources naturelles et de la vulnérabilité par bassins versants	CIFOR/ICRAF - Centre international pour la recherche en agroforesterie	Convention de subside (octroi direct)
OS2		
R5- Les capacités des acteur nationaux sont renforcées en matière de suivi-évaluation et capitalisation notamment pour les NDT et CDN		
Soutien au fonctionnement, aux mécanismes de suivi-évaluation et à la diffusion au niveau de la sous-région des expériences et de la capitalisation du projet au travers l'ANGMV.	ANGMV – Agence Nationale de la Grande Muraille Verte	Convention de subside (octroi direct)
Soutien aux mécanismes de suivi - évaluation des CDN et LDN, de la base de données indicateur (SNGIE), à l'élaboration de stratégies thématiques et à la consultation de partenaires	AEDD - Agence de l'Environnement et du Développement Durable	Convention de subside (octroi direct)

Les autres activités seront mises en œuvre via des procédures de passation de marché et des appels à proposition : Bureaux d'études et de contrôle des travaux (Etudes APS et APD et contrôle des travaux d'infrastructures, formation des entreprises locales en travaux HIMO, etc.), Entreprises de travaux (BTP, Hydro-agricoles ; récupération des terres dégradées, infrastructures en travaux de HIMO / mécanisé, etc.), ONG/associations (Ingénierie sociale, mobilisation/sensibilisation des populations, restauration des terres dégradées, appui en gouvernance et renforcement des capacités, chantiers écoles paysans, AGRs, etc.) et centres de recherche (Diagnostic territoriaux, centre de ressources, etc.).

Synergies

L'intervention développera des **synergies étroites avec le programme bilatéral** pays en cours (**CEDI, LCIANK AREPK et PEPAK**) et futur (portefeuille de transition) en s'appuyant sur l'expérience et les résultats atteints en matière (i) d'offre de services aux pasteurs et agropasteurs (parcours d'élevages, pare-feu, restauration des terres dégradées, accès à l'eau et gestion des conflits), (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables (développement d'AGRS, activités agricoles et forestières, de maraichages) et (iii) mise en place d'infrastructures d'eau potable

et d'assainissement. Des synergies et apprentissage avec le projet **PAHFA** (projet pour tiers) seront recherchées via son activité de mareyage.

L'intervention établira des synergies avec **les projets et programmes actuels et futurs** financés par le **budget de l'Etat** et par les **partenaires techniques et financiers (PTF)** en matière de gestion durable des terres et de l'eau et de lutte contre le changement climatique et en particulier avec les PTF impliqués dans la démarche '**Team Europe Initiative**' dans le cadre de la programmation conjointe de l'Union Européenne au Mali. Il s'agit notamment de projets et programmes mis en œuvre par la **Coopération allemande** (Planification du développement innovante pour l'adaptation au changement climatique, Appui à la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et Centre d'Innovations Vertes), la **Coopération Suédoise** (Programme de Gestion Décentralisée des Forêts), l'**Union Européenne** (Initiative de Renforcement de la Résilience par l'Irrigation et la Gestion Appropriée des Ressources, Améliorer la productivité des cultures et la résilience au climat pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali), la **Banque Mondiale** (Adoption des pratiques de gestion durables des terres) et la **Banque Africaine de Développement** (Approche intégrée pour améliorer la résilience au changement climatique dans les zones agroforestières et forestières du Mali (Kayes, Koulikoro et Ségou).

L'intervention poursuivra également les échanges d'expérience avec les organisations non gouvernementales (ACNG nationales et internationales) actives au Mali dans les thématiques communes. De façon conjointe, les ACNG seront invitées à répondre aux appels à proposition dans leurs domaines de compétence. Les consortia et échanges d'expérience entre ACNG belges et ANCG locales seront encouragées.

3.5.5 Budget et chronogramme¹²⁶

INTERVENTION <u>Intervention 4 Mali</u>		Operational planning					Budget €	Financial planning €				
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Y1	Y2	Y 3	Y4	Y5
Operational cost							7.574.200	610.850	2.489.440	2.093.090	1.706.090	679.730
SO1	Objectif Spécifique 1 : Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques dans la région de Nara						6.505.200	567.850	2.092.440	1.772.590	1.477.090	595.230
R1	La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la sécurisation foncière, la responsabilisation des communautés et des collectivités au travers la création des COFOVs						1.417.900	348.850	599.550	183.500	163.000	123.000
Act 1.1	Renforcement communautaire (création des COFOVs) dans les 5 communes rurales ciblées						740.000	160.000	285.000	110.000	110.000	75.000
Act 1.2	Intégration progressive des femmes et des jeunes						100.000	45.000	45.000	5.000	5.000	-
Act 1.3	Facilitation de l'espace de dialogue au sein d'une plateforme multi-acteurs (gouverneurs, préfets, services techniques et maires)						307.900	35.850	107.550	68.500	48.000	48.000
Act 1.4	Diagnostic territorial participatif des ressources naturelles et de la vulnérabilité par bassins versants						270.000	108.000	162.000	-	-	-
R2	Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et la gestion durable des écosystèmes						2.567.300	61.000	849.940	705.440	701.440	249.480
Act 2.1	Sélection des sites à restaurer sur base du diagnostic territorial participatif et identification des méthodes de restauration en collaboration avec les COFOVs						172.500	18.500	154.000	-	-	-

¹²⁶ L'utilisation de systèmes de « e-money transfer » sera favorisée dans le cadre des activités de terrain, notamment pour assurer les paiements aux participants dans le cadre des formations (R1, R2, R3) et le paiement des « releveurs de données GIRE » (R4).

INTERVENTION <u>Intervention 4 Mali</u>		Operational planning					Budget €	Financial planning €				
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Y1	Y2	Y 3	Y4	Y5
Act 2.2	Activités de restauration dans une approche de gestion durable des terres et des eaux (CES/DRS)						2.214.800	-	664.440	664.440	664.440	221.480
Act 2.3	Renforcement des capacités des communautés locales à s'approprier et gérer les espaces régénérés.						106.000	4.500	22.500	32.000	28.000	19.000
Act 2.4	Suivi et Monitoring au niveau communautaire et local						74.000	38.000	9.000	9.000	9.000	9.000
R3	Les acteurs locaux renforcent leur contexte socio-économique en adoptant des pratiques agroécologiques et des systèmes agropastoraux durables et résilients au changement climatique						2.005.000	-	444.000	803.000	569.000	194.000
Act 3.1	Identification, « étude de faisabilité » d'AGRs et des infrastructures résilientes multiservice améliorant le contexte socio-économique et choix final des AGRs sur base de critères définis						170.000	-	120.000	50.000	-	-
Act 3.2	Mise en place d'AGR par la formation, la fourniture d'équipement et la construction.						1.840.000	-	324.000	753.000	569.000	194.000
R4	Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau						510.000	158.000	198.950	80.650	43.650	28.750
Act 4.1	Etude hydro-géomorphologique sur les cours d'eau des sous-bassin (eaux de surface et souterraines) sur base d'une analyse croisée entre les savoirs endogènes et la connaissance scientifique.						162.000	90.000	72.000	-	-	-
Act 4.2	Accompagnement à la mise en place d'un/de Comité(s) Local(aux) de l'Eau (CLE)						187.000	50.000	56.000	25.500	30.000	25.500
Act 4.3	Collecte de données pour le suivi des eaux souterraines et de la pluviométrie.						131.000	18.000	52.450	43.650	13.650	3.250

INTERVENTION <u>Intervention 4 Mali</u>		Operational planning					Budget €	Financial planning €				
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5
Act 4.4	Equiperment des communes pour un usage accru de SIGMA comme outil de décision sur la gestion de la ressource en eau						30.000	-	18.500	11.500	-	-
SO2	Objectif Spécifique 2 : La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux soient renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens.	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	1.074.000	43.000	397.000	320.500	229.000	84.500
R5	Les capacités des acteur nationaux sont renforcées en matière de suivi-évaluation et capitalisation notamment pour les NDT et CDN						774.000	43.000	297.000	220.500	149.000	64.500
Act 5.1	Renforcement des activités de suivi évaluation, communication, diffusion d'expérience et de capitalisation au niveau de l'ANGMV.						430.000	43.000	129.000	107.500	86.000	64.500
Act 5.2	Mise en place d'études et de formations en support des différents accords multilatéraux pour la lutte contre la dégradation des terres et les changements climatiques, notamment la valorisation de données dans le cadre des CDN et NDT						344.000	-	168.000	113.000	63.000	-
R6	L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et des changements climatiques sont renforcées						300.000	0	100.000	100.000	80.000	20.000
Act 6.1	Renforcement de la société civile malienne : leadership dans la gouvernance climatique, éducation environnementale, plaidoyers, communication						300.000	-	100.000	100.000	80.000	20.000
GENERAL MEANS							2.714.800	606.710	494.860	560.360	504.560	548.310
Personnel (except internat. expertise, earmarked at portfolio level)							1.600.500	276.450	329.700	355.200	355.200	283.950
Investments							192.500	192.500	-	-	-	-

INTERVENTION	Intervention 4 Mali	Operational planning					Budget €	Financial planning €				
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Y1	Y2	Y 3	Y4	Y5
Functioning							673.800	124.160	144.060	144.060	130.760	130.760
Monitoring and evaluation, audit, technical support							165.000	12.000	19.500	59.500	17.000	57.000
Communication & Capitalization							83.000	1.600	1.600	1.600	1.600	76.600
TOTAL BUDGET							10.294.000	1.217.560	2.984.300	2.653.450	2.210.650	1.228.040
International Expertise							1.206.000	241.200	241.200	241.200	241.200	241.200
GRAND TOTAL BUDGET							11.500.000	1.458.760	3.225.500	2.894.650	2.451.850	1.469.240

3.4.6 Personnel

Les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre le volet Mali sont décrites ci-dessous. Compte-tenu de la zone d'implantation du projet, il est proposé de favoriser un IM national qui pourra se déplacer avec plus de facilité. Un coaching d'expertise sera assuré pendant les 6 premiers mois de l'intervention par l'expert environnement (Int) basé à Bamako. Un coaching « administratif » sera assuré de manière régulière par le CPM basé à Bamako. Un expert international d'une période de 25 mois est prévu pour renforcer l'équipe sur l'année 1-2-3 qui correspond au lancement et démarrage des activités sous les résultats 2-3-4-5 et 6.

Tableau 5 – Ressources humaines

Titre du poste	Int/Nat	Période/Nbr HM	Régime d'affectation (%)
Nara - Kolokani			
Intervention Manager (Environnement/Climat)	Nat	60	100%
Expert International (Renforcement des capacités–Agroécologie)	Int	25	100%
Expert Agropastoralisme	Nat	56	100%
Expert GIRE	Nat	48	100%
IO GIS	Nat	56	100%
IO Genre	Nat	56	100%
Comptable	Nat	58	100%
Assistant(e) Admin	Nat	58	100%
Chauffeurs (2)	Nat	120	100%
Ressources partagées			
Bamako			
Comptable	Nat	60	30%
Contrôleur Financier	Nat	60	50%
Acheteur public	Nat	60	50%
RAFI	Int	60	35%
ECA	Int	60	35%
Expert sécurité	Nat	60	20%

Pour la mise en œuvre du projet, il est prévu d'installer un « pied à terre » à Kolokani proche du projet bilatéral LCIANK. Le bureau opérationnel est basé à Nara.

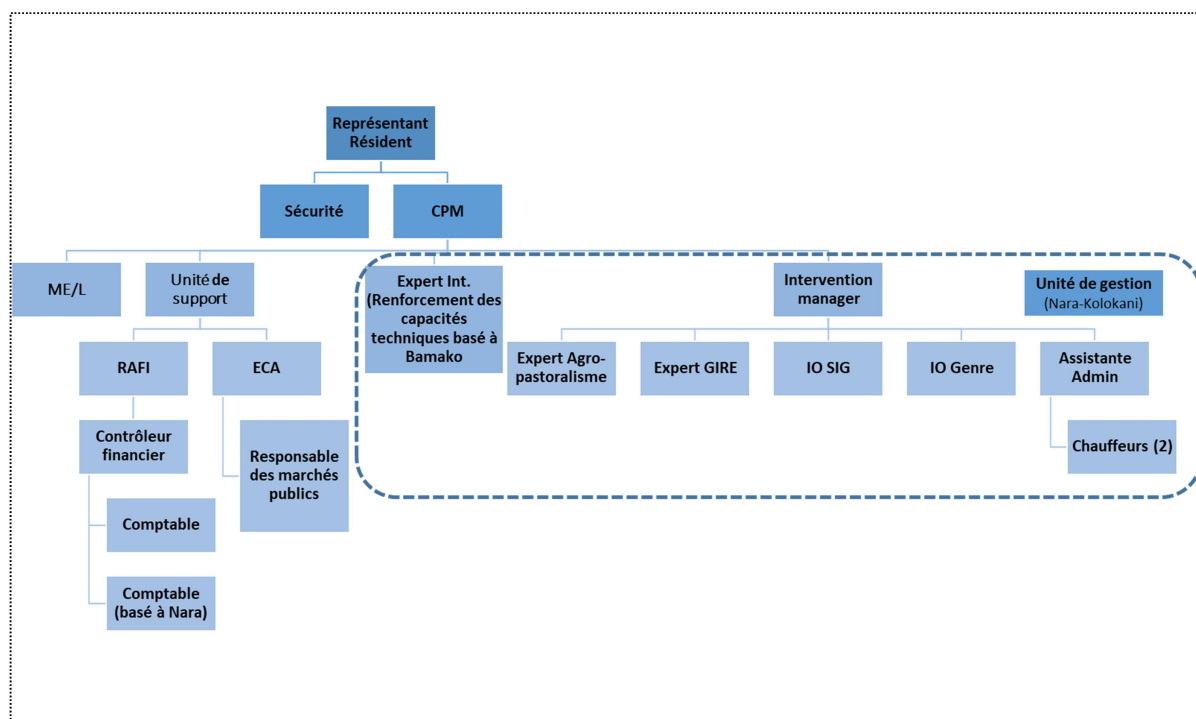
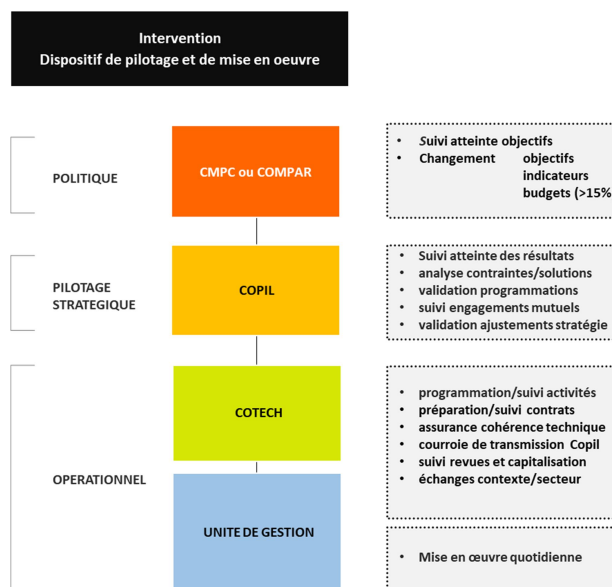


Schéma 5 : Organigramme Des Ressources Humaines du PTCS-Mali

3.4.7 Pilotage et suivi

Un dispositif équilibré de gouvernance sera mis en place pour assurer un pilotage et un suivi efficace de l'intervention et une gestion adéquate des relations partenariales établies. Il s'inscrit dans le mécanisme de gouvernance global du portefeuille, développé au chapitre 5.2.

Le pilotage politique du PTCS-Mali est assuré par le **Comité de Partenaires**¹²⁷ (ComPar) mis en place au Mali.



Il apprécie l'état d'avancement général de l'intervention, veille à sa cohérence stratégique globale (aussi relative aux autres interventions de la coopération belge au Mali) et prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal défini (CS)^{128 129}

¹²⁷ Mis en place dans le cadre du pilotage politique du portefeuille de coopération bilatérale entre la Belgique et le Mali

¹²⁸ Le CMPC assure le suivi des objectifs visés, se prononce sur les changements éventuels des objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs y relatifs et sur des glissements budgétaires importants.

Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place pour assurer le suivi et l'orientation globale de l'intervention au niveau stratégique. Ses attributions précises sont reprises en annexe 2.

Outre Enabel, l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et le Gouverneur de Nara (coprésidents), le CoPil regroupe des parties prenantes étatiques, de la société civile et du secteur privé étroitement impliquées dans le volet PTCS-Mali. Sa composition¹³⁰ est la suivante :

- Le Gouverneur de Nara Président, Président ;
- Le Représentant-résident d'Enabel, Co-président ;
- L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, Co-président ;
- Un Représentant du ministère de l'économie et des Finances (MEF) ;
- Un Représentant du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ;
- Un représentant du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine ;
- Un Représentant du ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille ;
- Un représentant de l'AEDD (Agence de l'Environnement et du Développement Durable) ;
- Un représentant de la DNPIA (Direction Nationale des Productions et Industries Animales au Ministère de l'Elevage et de la Pêche) ;
- Un représentant de la DNH (Direction Nationale de l'Hydraulique) ;
- Le Président du Conseil Régional de Nara ou son Représentant ;
- Un représentant de la Société civile ;
- Un représentant de la Société du secteur privé.

Les modalités de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité¹³¹.

Au besoin, un **Comité Technique (CoTech)** sera mis en place pour renforcer le pilotage et le suivi de l'intervention au niveau opérationnel. Il servira également d'espace d'échange d'information et de concertation pour les acteurs concernés. Les attributions précises du CoTech sont reprises en annexe 2.

Le CoTech regroupe l'Intervention Manager d'Enabel et les cadres désignés des principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé) du PTCS-Mali. Selon les besoins, les membres du CoTech peuvent également proposer la participation de l'un ou l'autre acteur à titre de contributeur ou d'observateur. La composition complète et les modalités pratiques de fonctionnement du CoTech¹³² seront décrites dans un ROI, à valider par le CoPil de l'intervention.

129 Le CMPC se réunit au Mali au minimum une fois par an ou sur demande d'une des parties (Belgique/Mali). Un représentant d'Enabel est membre du comité. Sa composition complète est convenue entre les deux parties.

130 Conformément à la Convention Spécifique

131 Il se réunira semestriellement de façon ordinaire. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel assurera le secrétariat des réunions.

132 Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel se chargera du secrétariat des réunions.

Une **Unité de Gestion (UG)** sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet Mali. Dirigée par l'Intervention Manager, l'UG est composée d'une équipe technique permanente, des experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative, financière et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille bilatéral ou pour tiers au Mali). La composition complète de l'UG est spécifiée dans le chapitre Personnel (3.4.6). Un aperçu schématique des organes de pilotage du volet Mali est repris sous le schéma 4.

Enfin, on peut noter que les parties prenantes du volet Mali prennent également part aux mécanismes de coordination et de concertation (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités du Mali et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement¹³³ (la Belgique et Enabel coordonnent le groupe de dialogue avec le gouvernement de l'état sur l'eau et l'assainissement, en particulier le plaidoyer pour la gestion intégrée GIRE et aussi pour la prise en compte du sous-secteur de l'eau dans la contribution déterminée nationale CDN Mali ; le PTCS-Mali participera aux CROCSAD (Comité régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement), CLOCSAD (Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) et CCOCSAD (Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) organisés dans la région de Nara.

¹³³ La Belgique durant la période 2017-2019 sur financement SPF a appuyé le groupe CMDT dans le renforcement des capacités des techniciens et directeurs des unités de transformation du coton et des vulgarisateurs sur le terrain, ce qui a contribué à la formulation d'un programme d'investissement climat spécifique à cette compagnie malienne de développement des textiles, cela dans le cadre du plan d'investissement du 'partenariat international pour la contribution déterminée' (NDCP) dont la Belgique est membre.

3.5 Volet Niger

 Niger	 22,44 M Hab. (2018)	 187 IDH (2019)	 173/180 Climate Change Vulnerability ND Gain Index (2018)	 Situation sécuritaire instable	 critique	 Plans NDC 	 3,8 % Taux de croissance démograp hique (2019)	 nc Prévalence sous- aliment. (2018)	 47M ha Surface menacée de désertifica tion	Piliers GMV    
--	---	---	--	---	---	---	--	--	--	--

3.5.1 Contexte

Pays sahélien enclavé au climat aride, le Niger est confronté à de nombreux défis en termes d'environnement, de développement socio-économique, de démographie, de sécurité et de migration. Le Niger est **l'un des pays les moins développés du monde** (selon l'indice de développement humain des Nations Unies) et où la **croissance démographique** y est la plus élevée, avec un accroissement annuel de la population de 3,8% (entre 2015-2020) et un taux de fécondité moyen de 6,6 enfants par femme (UNFPA 2021). L'économie du Niger est peu diversifiée et largement tributaire de **l'agriculture de subsistance** qui, avec l'élevage, emploie plus de 80% de la population active. Les **femmes et les jeunes** sont classés parmi les groupes les plus vulnérables parce qu'ils sont confrontés aux problèmes d'éducation, d'emploi et d'insertion socio-économique. La **sécurité alimentaire** au Niger est structurellement faible en raison des mauvaises récoltes liées à la fragilité des systèmes agricoles, à la dégradation des écosystèmes (cultures, parcours pastoraux, forêts, ressources en eau, etc.), aux sécheresses et aux inondations récurrentes et aux conditions précaires dans lesquelles vit une grande partie de la population. Dans ce contexte et eu égard à leurs faibles capacités de résilience, les **populations rurales sont particulièrement vulnérables** face aux crises climatiques et environnementales globales.

En termes de changement climatique, les tendances régionales montrent **une hausse globale de la température, des sécheresses plus fréquentes et plus intenses, des précipitations en augmentation et des inondations plus fréquentes**. Ces phénomènes ont un impact négatif sur les moyens de subsistance de la population nigérienne. Ainsi, les sécheresses répétées et la variabilité climatique ont conduit les agriculteurs à développer des systèmes de production extensifs en défrichant les espaces forestiers existants et en empiétant sur les parcours pastoraux. Parallèlement, la disparition du tapis herbacé (servant de fourrage) et des points d'eau durant les saisons sèches a entraîné les éleveurs à accroître leur prélèvement sur les ligneux pour nourrir leurs animaux. Devant cette situation de **raréfaction des ressources**, il n'est pas rare que des **conflits éclatent entre agriculteurs et éleveurs** devant se partager, ne fut-ce que momentanément, un même espace et les mêmes ressources. Aussi, bien que les espaces pastoraux fassent l'objet de projets de restauration, l'absence de dispositifs de concertation entre les différents usagers et l'absence de mécanismes de mise en valeur des ressources empêchent un impact durable sur la régénération des ressources naturelles.

La forte **croissance démographique**, la **pression foncière**, la **surexploitation des terres agricoles et pastorales** et **l'exploitation non planifiée du bois à des fins énergétiques** représentent au Niger des défis majeurs pour la gestion durable des terres. **La dégradation des terres influence gravement les moyens de subsistance des populations** en limitant les services écosystémiques, en augmentant le risque de pauvreté et en forçant finalement les gens à la migration. Le coût annuel de la dégradation

des terres au Niger est estimé à 745 millions USD, soit 17% du PIB du pays (*Global Mechanism of the UNCCD, 2018*).

Le secteur de l'agriculture, de la foresterie et de l'affectation des terres (AFAT) contribue pour 82% aux émissions totales de gaz à effet de serre du pays. En raison du rôle des écosystèmes terrestres en tant que source et puits d'émission, la gestion durable des terres est positionnée comme un point d'intervention clé pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, comme en témoignent les contributions déterminées au niveau national (CDN) du Niger. Concrètement, **la restauration des terres dégradées au Niger doit permettre d'accroître le capital naturel dont dépendent les moyens d'existence des populations rurales.**

L'**agroécologie** constitue un cadre d'intervention de plus en plus pratiqué en Afrique sub-saharienne pour **renforcer les capacités des paysans les plus pauvres à se nourrir et à dégager des revenus supplémentaires, tout en préservant les ressources naturelles et en améliorant leur résilience aux aléas climatiques.** Au Niger, les possibilités de développement de l'agroécologie sont réelles. Les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité d'encourager des modes de production plus respectueux de l'environnement, comme l'illustre un des principes directeurs de l'initiative 3N¹³⁴ visant à assurer « la durabilité de la base productive à travers la promotion des pratiques durables d'utilisation des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques ».

L'intervention au Niger entend contribuer à la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux qui ambitionnent de lutter contre la dégradation des terres et d'accroître les capacités d'adaptation au changement climatique, parmi lesquels :

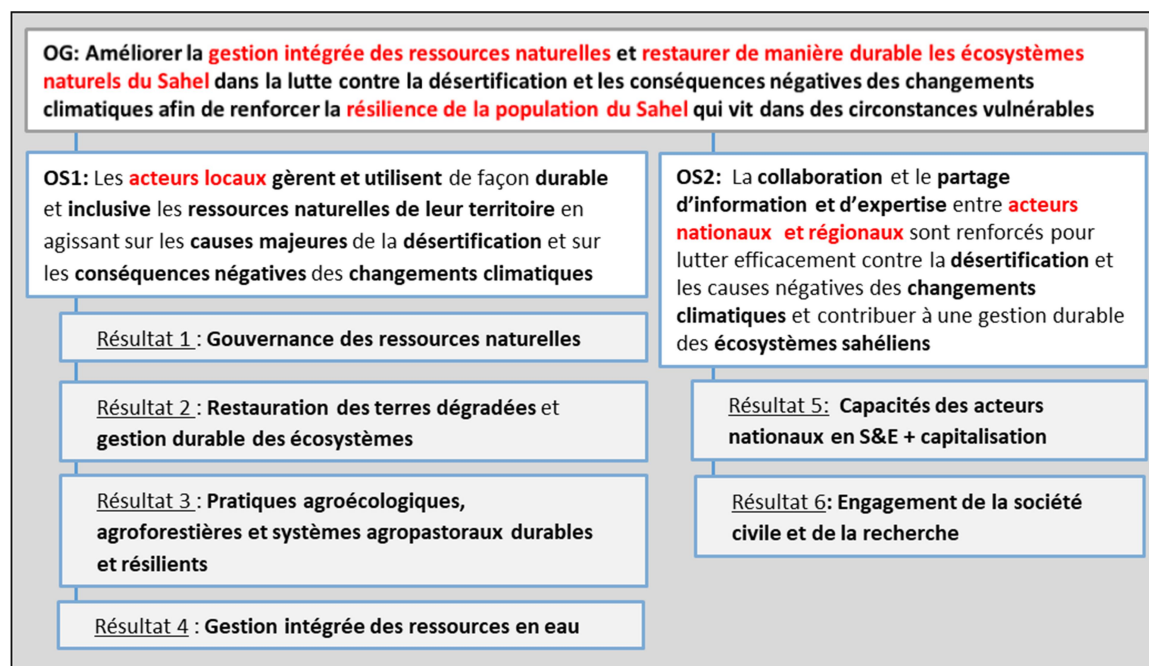
- Le **Plan de Développement Economique et social (PDSE)** qui s'articule autour de cinq axes stratégiques dont la gestion durable de l'environnement (axe 5) et l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité (axe 4) - et son Programme de Renaissance Acte 2 ;
- L'Initiative « **les Nigériens Nourrissent les Nigériens** » (I3N) dont l'objectif est d'inverser les tendances de dégradation des terres et l'insécurité alimentaire. L'Initiative prévoit notamment l'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, l'amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens et l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Le **Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres (CS-GDT)** ;
- Les **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** et la **Neutralité en termes de Dégradation des Terres (NDT)**, ainsi que les **plans et programmes nationaux de lutte contre la dégradation des terres, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques et de lutte contre la perte de la diversité biologique** ;
- Le **Plan d'Action National de la Grande Muraille Verte** qui prévoit la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et le développement local, l'amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agro-sylvo-pastoraux et la recherche d'accompagnement et de gestion des connaissances.

Ceci étant, malgré l'existence de nombreuses stratégies et autres plans, des actions sont nécessaires en termes de **planification opérationnelle, capacités de mise en œuvre, coordination et suivi-évaluation des initiatives et mobilisation des financements** pour une mise à l'échelle effective.

¹³⁴ « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » <http://www.initiative3n.ne/>

3.1.2 Logique d'intervention

L'intervention au Niger s'organisera autour de 2 objectifs spécifiques et de 6 résultats :



OS1: Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques dans les départements de Loga, Douthi et Konni

Afin d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables qui subissent les impacts négatifs du changement climatique, l'intervention ambitionne de travailler sur la problématique de la dégradation des terres et des ressources en eau de façon holistique et intégrée, par des actions visant aussi bien les causes directes (pratiques agropastorales, exploitation du bois-énergie, gestion des ressources en eau, etc.) que les causes sous-jacentes (aménagement du territoire, insécurité foncière, pauvreté) de la dégradation des terres. Pour cet objectif spécifique visant les acteurs locaux, l'intervention sera concentrée dans 11 communes d'intervention situées à cheval sur les régions de Dosso et Tahoua, dans les départements de Loga, Douthi et Konni. L'intervention s'attachera à promouvoir la participation et l'engagement actifs de toutes les parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des actions, en particulier les femmes et les jeunes des populations rurales vulnérables ainsi que les éleveurs transhumants. Elle sera renforcée par le développement de **complémentarités thématiques** et **synergies géographiques** avec le **Pilier 2 du nouveau Portefeuille Pays Niger (2022-2026)** relatif au **développement de chaînes de valeur agropastorales** et à l'**entrepreneuriat des jeunes**. L'intervention sera également renforcée par la recherche de synergies, complémentarités et économies d'échelle avec les projets **REPO** et **PRISMA** financés par l'Union Européenne.

L'**approche territoriale intégrée** sera au cœur de l'intervention. Sur base des caractéristiques écologiques et géomorphologiques des bassins versants, il s'agira de faciliter l'aménagement de l'espace à l'échelle des terroirs villageois et des communes de manière à garantir plus d'équilibre et d'interactions positives entre l'agriculture, l'élevage, les besoins en bois-énergie et l'utilisation des

ressources en eau. Pour ce faire, l'intervention sera articulée autour des approches suivantes : (i) le **micro-zonage** se fondant sur l'aménagement du territoire en cours et intégrant les parcours pastoraux, (ii) la **restauration des terres dégradées** et la mise en valeur des écosystèmes, (iii) la promotion de l'**agroécologie** et le renforcement de l'intégration des différents systèmes de productions (agriculture, agropastoralisme, élevage) pour améliorer les rendements agricoles, les revenus des ménages et la résilience des populations vulnérables face au changement climatique et (iv) la **gestion intégrée des ressources en eau**.

La première étape sera de **clarifier l'utilisation actuelle des ressources**, de l'espace et de l'étendue des différents terroirs afin d'identifier les usages (formels et informels) des parties prenantes telles que les communautés agropastorales, les éleveurs transhumants, les autorités administratives et coutumières, les acteurs privés, etc. et de décider d'un commun accord les affectations prioritaires à privilégier en fonction des vocations spécifiques des espaces et en cohérence avec les différents plans d'aménagements existants. Ce travail de micro-zonage et de cartographie des terroirs villageois constituera la base de la concertation pour la détermination d'une **vision future et durable du territoire** et de ses ressources et pour l'identification des investissements à réaliser en termes de restauration des terres dégradées, d'agroécologie, de complémentarités des systèmes de production et de GIRE. Ce travail de micro-zonage servira également de base à l'élaboration des **Plans d'Occupation des Sols (POS)**, des **Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** et à l'alimentation des **Plans de Développement Communaux (PDC)** à l'échelle des communes d'intervention. Afin d'être cohérent avec les réalités observées et de favoriser l'adhésion des acteurs du territoire, l'élaboration et la mise en œuvre de ces documents seront effectuées **de manière participative et inclusive**. Ce processus permettra également de soulever la question des droits fonciers.

Dans les différentes communes d'intervention, **les activités se concentreront dans les terroirs villageois les plus concernés par la dégradation des terres** (zones peuplées soumises à d'intenses activités agricoles), tout en prenant en considération d'autres critères tels que **l'existence de points d'eau et la disponibilité de terres** (pour le développement de l'agroécologie et les activités de restauration), la **proximité de grandes agglomérations** (qui constituent les points d'écoulement des produits), la **facilité d'accès**, les **questions sécuritaires**, la **présence d'autres projets/partenaires**, etc. De manière pragmatique, 2 à 3 sites seront sélectionnés dans chaque commune pour un total d'approximativement **25 « sites d'intervention »** correspondant à des « grappes de villages » partageant le même espace agroécologique. Dans la mesure du possible, **les sites d'intervention devront être répartis de manière homogène sur l'ensemble de la zone d'intervention**. Chaque site polarisera 6 à 10 villages pour un total d'approximativement **200 villages** au sein desquels les **Groupements Féminins**¹³⁵ (GF) seront les bénéficiaires prioritaires de l'intervention. Le Programme ciblera des GF existants et organisés autour du même objectif de production, de transformation et/ou de commercialisation. **Cette opération de ciblage se fera en concertation étroite avec les acteurs locaux, toutes parties prenantes valablement représentées, au début de l'intervention.**

Le **renforcement des capacités** techniques des acteurs, **l'innovation**, la **digitalisation**, le **travail décent** et les dimensions liées au **genre** seront intégrés de manière transversale dans toutes les activités.

¹³⁵ Selon le modèle des GF « *Mata Masu Dubara* » porté par *CARE International*.

L'intervention accordera une attention spécifique à la question du genre en intégrant l'**approche transformatrice de genre** (Annexe 6) qui cherchera à transformer les normes et relations de genre pour que les besoins (non seulement pratiques mais aussi et surtout stratégiques) des femmes, des filles et des autres groupes vulnérables trouvent une réponse adéquate. Dans ce sens, il sera tout aussi essentiel d'adopter une approche de plaidoyer et de dialogue en ce qui concerne la **contribution des hommes à l'égalité des sexes**, en recherchant la collaboration et le soutien des membres masculins du ménage et des dirigeants communautaires afin que les femmes puissent participer pleinement aux activités de l'intervention sans être freinées ou accablées. Ces approches qui soutiennent la transformation des rôles des hommes et des femmes devront être intégrées. Il s'agira de **répondre aux besoins pratiques des femmes** (en allégeant le fardeau des tâches domestiques et en offrant des opportunités de génération de revenus) tout en assurant le dialogue avec les hommes dans les ménages et les communautés afin que les femmes puissent obtenir plus de pouvoir de décision. Il s'agira également de **répondre aux besoins stratégiques des femmes** par la formation et le soutien à l'organisation des groupements de femmes, par la possibilité de développer des projets économiques à plus grande échelle et surtout par la représentation et le leadership des femmes dans les processus et les organes de décision de la communauté.

Enfin, afin de renforcer la durabilité de l'intervention, un programme cohérent d'**ingénierie sociale** sera mis en œuvre tout au long de l'intervention afin de mettre l'accent sur la participation des communautés et la conclusion d'accords sociaux inclusifs et durables.

Résultat 1. La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière

Ce résultat ambitionne de s'attaquer aux principaux facteurs sous-jacents de la dégradation des ressources naturelles grâce à une meilleure planification de l'utilisation des terres et des ressources en eau selon une approche territoriale intégrée, participative et inclusive. L'engagement des différentes parties prenantes (autorités locales et coutumières, associations de producteurs, organisations de la société civile, etc.) et la coordination intersectorielle (agriculture, élevage, foresterie, énergie, eau, etc.) seront renforcés pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles.

Activité 1.1. Etablissement de la situation de référence et élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale de l'intervention

La situation de référence devra intégrer les informations quantitatives et qualitatives sur la situation à laquelle le projet tente d'apporter des changements, tant sur les plans socio-économiques qu'environnemental. Cette activité devra donc établir des points de référence pour évaluer les changements et l'impact en autorisant les **comparaisons entre la situation avant, pendant et après l'intervention**. L'évaluation participative de la situation de référence constitue un élément essentiel de l'implication des groupes cibles, de la planification des activités, ainsi que de tout cadre de suivi et évaluation.

Cette activité vise également l'élaboration du **Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)** de l'intervention et d'un **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)** qui ont pour vocation de

répertorier tous les risques et impacts sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre du projet, de maximiser les impacts positifs et d'atténuer les impacts négatifs.

Des consultants seront spécifiquement recrutés pour l'établissement de la situation de référence et l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale de l'intervention.

Activité 1.2. Appui à la mise en place et/ou à l'opérationnalisation des organes de gouvernance des ressources naturelles et des cadres de concertation multi-acteurs pour la planification de l'utilisation des terres et des ressources en eau

Cette activité s'attachera à appuyer la mise en place et/ou l'opérationnalisation de cadres de concertations multipartites à l'échelle des **communes et terroirs villageois** pour faciliter l'engagement des parties prenantes et la coordination de leurs actions à travers un appui au dialogue et à la négociation. **L'identification et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes** (autorités locales et coutumières, communautés locales, représentants des organisations de la société civile et du secteur privé, partenaires au développement, etc.) est cruciale afin de collecter les informations requises mais également de susciter l'appropriation et d'obtenir l'acceptation finale du travail de planification de l'utilisation des terres et des ressources en eau. **Tous les segments sociaux doivent être représentés**, tels les hommes, les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les agriculteurs, les éleveurs (locaux et transhumants), les pêcheurs, etc. Aussi, la **coordination intersectorielle** est essentielle pour la gestion durable des terres et des ressources en eau et tous les secteurs d'activité devront être représentés (agriculture, élevage, foresterie, énergie, eau, etc.). Cette activité facilitera également la mise en place et/ou l'opérationnalisation, à l'échelle des communes, des organes de gouvernance tels que prévus par le **Code Rural** et par le **Code de l'Eau**, ainsi que la mise en place et/ou l'opérationnalisation des **Comités Locaux de Transhumance**.

De manière générale, l'intervention accordera une attention particulière à la **participation et au leadership des femmes** au sein des organes de gouvernance des ressources naturelles et des cadres de concertation multi-acteurs.

Ces activités sont considérées comme préalables pour soutenir, de manière durable, les activités des résultats 2, 3 et 4 directement axées sur la restauration des terres dégradées, la gestion intégrée des ressources en eau et la promotion des pratiques agroécologiques.

Activité 1.3. Elaboration de micro-zonages participatifs à l'échelle des terroirs villageois

Le **micro-zonage participatif** s'inscrit dans le cadre de la consultation préalable des communautés locales au processus d'aménagement du territoire. Il postule que toute initiative d'aménagement doit nécessairement prendre en compte les droits, besoins, intérêts et les savoirs des communautés locales et des utilisateurs des ressources naturelles. Le micro-zonage participatif est un processus de **cartographie de l'espace de vie des communautés** qui facilite l'interaction entre parties prenantes. Ce travail de micro-zonage sera réalisé dans les terroirs villageois polarisés autour des sites d'intervention, soit dans **25 « grappes de villages »** polarisant approximativement **200 villages**.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour arriver à l'élaboration de la cartographie des terroirs. Une fois l'ensemble des parties prenantes identifiées (voir Activité 1.1), il s'agira de les former au processus de micro-zonage participatif, à ses objectifs, à sa terminologie et aux **implications en termes d'aménagement à venir**. Les parties prenantes devront comprendre et s'approprier ce travail afin de le rendre pertinent, précis et durable dans une perspective de **prévention des conflits**. Par après, le

groupe de travail initiera les esquisses de la carte du village et de l'utilisation du terroir. Les « cartographes », accompagnés de guides locaux désignés par la communauté, parcourront le terroir afin de géolocaliser les éléments représentés sur l'esquisse pour, par la suite, les charger et les analyser dans un SIG. Ce micro-zonage devra être systématiquement validé par les terroirs limitrophes. Les zones « conflictuelles » devront être identifiées et discutées afin de tendre vers des consensus. Une fois les données traitées et les cartes d'affectation des terroirs produites, une restitution sera faite aux communautés dans un contexte de validation et d'appropriation des résultats et un Procès-Verbal (PV) sera dressé en conséquence. Les cartes et copies des PV seront ensuite restituées aux autorités administratives afin qu'elles puissent être utilisées pour l'élaboration du plan d'utilisation des terres et des ressources en eau.

Ce travail de micro-zonage devra également permettre d'**identifier les terres agricoles et pastorales particulièrement dégradées**, ainsi que de **localiser les superficies qui pourront être restaurées dans le cadre de l'intervention** (voir Résultat 2). De manière similaire, le micro-zonage devra permettre de **localiser les superficies qui pourront accueillir les sites de promotion de l'agroécologie** (voir Résultat 3) ainsi que les **opérations/infrastructures liées à la GIRE** (voir Résultat 4). Cet exercice de micro-zonage et de planification géographique des activités de l'intervention devra se faire en cohérence avec les plans d'aménagement prévus et existants.

Cette activité sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé par passation de marché public.

Activité 1.4. Elaboration participative et inclusive des plans communaux (POS, SAGE et PDC)

Sur base des micro-zonages effectués à l'échelle des terroirs villageois (voir Activité 1.3), cette activité appuiera l'élaboration participative et inclusive des **Plans d'Occupation du Sol (POS)** à l'échelle des communes (un POS par commune). Les populations rurales seront ainsi responsables du développement de leur propre plan de zonage. *Cette activité sera réalisée par le prestataire contractualisé pour l'Activité 1.3.*

En parallèle, sur base des micro-zonages participatifs, de l'inventaire des points d'eau et des caractéristiques hydro-géomorphologiques et écologiques des bassins versants, cette activité appuiera également l'élaboration participative et inclusive des **Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** à l'échelle des communes (un SAGE par commune). *Eu égard à la nature hautement technique et spécialisée de cette activité, il est envisagé de mobiliser, à partir du siège d'Enabel à Bruxelles, le contrat cadre « eau » pour la réalisation des SAGE.*

Enfin, sur base des POS et des SAGE, cette activité visera l'intégration des notions de changement climatique, de gestion durable des terres, de GIRE, de conservation de la biodiversité et de création d'emplois verts dans les **Plans de Développement Communaux (PDC)**. Il s'agira d'assurer le renforcement des capacités des autorités locales, des populations rurales, des entreprises et des organisations de la société civile pour l'intégration systématique des thématiques environnementales dans les plans de développement. Les plans existants seront ainsi analysés à la lumière de leur résilience face au changement climatique, de la pression sur l'utilisation des terres et la biodiversité, des besoins en énergie (notamment le bois énergie), de la gestion/valorisation des déchets issus des processus de transformation et de la mesure avec laquelle ils prennent en compte les différents besoins, défis et potentiels des groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes. Des

recommandations seront formulées pour stimuler les investissements favorisant la résilience des populations vulnérables face au changement climatique. L'élaboration des PDC « Climato-Résilients » (PDC-C) se fera sur base des plans de zonage et des plans locaux GIRE. Il s'agira ainsi de soutenir l'élaboration de PDC-C cohérents selon les potentialités des ressources et les perspectives de leur valorisation, dans une optique d'intégration des systèmes de production, de sécurisation foncière et de promotion de l'agroécologie et de la biodiversité pour réduire les pressions sur les ressources naturelles. *Le développement des PDC-C sera réalisée par le prestataire contractualisé pour l'Activité 1.3.*

Activité 1.5. Sécurisation foncière

Dans un contexte d'accroissement prévisible des conflits d'usage autour des ressources naturelles et de l'accès à la terre, la sécurisation du foncier agricole et pastoral constitue un facteur clé de la durabilité de la gestion des ressources naturelles. Elle conditionne aussi l'intérêt d'accroître les investissements dans la restauration et la gestion durable des terres. Sur base des SAF, des résultats de la cartographie participative et des plans d'utilisation des terres et des ressources en eau, il s'agira de **prévenir les conflits ruraux** (autours des terres agricoles, des pâturages et de l'eau) en appuyant l'**application des cadres réglementaires** relatifs à la politique foncière, en améliorant la **mise en œuvre effective de la police rurale et du dossier rural** et en renforçant les **mécanismes de gestion concertée des conflits autour de l'accès aux ressources naturelles et au foncier**. Ainsi, l'intervention ambitionne de favoriser une saine et efficace application des attributions de police rurale¹³⁶ au nombre des mécanismes de prévention de conflits et de gestion durable des ressources naturelles. De plus, sur base des délibérations et décisions des commissions foncières, des investissements seront également réservés pour assurer la **sécurisation physique** (délimitation et matérialisation) et juridique (actes fonciers du dossier rural) des terres agricoles, des terres forestières, des corridors, des parcours, etc. Enfin, cette activité accordera une attention particulière à l'**installation des jeunes et des femmes en milieu rural** en mettant en place un mécanisme de dotation spécifique d'installation (sous condition) qui pourra être attribuée en nature (équipement, intrants) ou en espèce (en suivant les règles du FISAN).

Résultat 2. Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes

Ce résultat doit contribuer à la résilience des écosystèmes et faire de la restauration des terres dégradées et de la protection de la biodiversité de puissants leviers et accélérateurs de croissance de la production agro-sylvo-pastorale et de la création d'emplois verts. Une attention particulière sera donnée à la recherche de complémentarités et de synergies avec le pilier 2 (développement agropastoral) du portefeuille pays Niger, en priorisant des investissements et actions qui contribuent au développement des chaînes de valeur inclusives.

Activité 2.1. Planification et mise en œuvre participatives et inclusives des stratégies de restauration des terres dégradées

¹³⁶ Le terme « police » désigne de manière générale l'activité consistant à assurer la sécurité des personnes et des biens et à maintenir l'ordre public en faisant appliquer les dispositions du Code Rural. Sans préjudice des lois et règlements en vigueur en matière de police administrative générale, les pouvoirs de police rurale sont détenus et exercés par les gouverneurs, les préfets, les maires et les chefs coutumiers.

Sous la supervision des services techniques déconcentrés des ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, des stratégies de restauration des terres dégradées seront élaborées et mises en œuvre dans les communes ciblées par l'intervention. Concrètement, le processus de restauration comprendra les étapes suivantes :

1. **Sensibilisation des populations aux causes majeures de la dégradation des terres et aux impacts sur les conditions de vie** - A travers une approche participative, les représentants des autorités locales, des autorités coutumières et des populations rurales seront invités à identifier les causes de la dégradation des terres et surtout les conséquences possibles sur leur bien-être, leurs revenus et leur alimentation. Ces rencontres seront également l'occasion de présenter les grandes lignes des cadres réglementaires liés à l'utilisation des terres et des ressources en eau afin que les communautés se les approprient.
2. **Planification et sélection des stratégies de restauration les plus rentables**, y compris :
 - Identification et engagement équitable et inclusif des parties prenantes et consultations approfondies afin de déterminer les besoins des populations ;
 - Définition des objectifs et méthode(s) de restauration ;
 - Sélection des lieux et évaluation des accords sociaux incluant l'utilisation des ressources naturelles, des terres et du régime foncier/de propriété ;
 - Etudes de base (caractéristiques agroécologiques et écosystémiques, priorités, sites de référence).
3. **Renforcement des capacités des parties prenantes** sur les aspects suivants : organisation, collecte de semences, techniques de pépinière, plantations, entretien et gestion communautaire des zones restaurées, développement commercial et vente des produits.
4. **Mise en œuvre de la stratégie de restauration** (mises en défens, RNA, plantations, etc.), en ce compris la protection contre les incendies et les autres mesures de gestion.

Dans les cas de plantations, les activités prévues sont les suivantes :

- **Sélection des espèces** - La restauration favorisera l'utilisation d'espèces autochtones et de matériels génétiques adéquats. Le choix des essences sera fait en consultation avec les bénéficiaires et sera basé sur des critères socio-économiques et environnementaux (préférence sociale, biodiversité, protection du sol, faible exigence d'entretien, production économique, multiplicité d'usage et rôles dans l'alimentation humaine et animale, etc.). La préférence sociale est un facteur de réussite majeur dans la détermination du succès des initiatives de restauration. Une approche participative devrait permettre de s'assurer que les préférences des populations en matière d'espèces et de fonctions des arbres sont connues et respectées. Eu égard à sa promotion actuelle par le gouvernement nigérien, une attention particulière sera portée au **Moringa** (*Moringa oleifera*) compte tenu de sa valeur économique dans une perspective de **développement de chaînes de valeur**.
- **Mise en place des pépinières communautaires et collecte/préparation de matériel de reproduction de haute qualité** - Chaque GF aura la responsabilité de mettre en place une pépinière (avec l'appui technique des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement), d'entretenir les plantules, de mettre en place les plants dans les zones identifiées et de les entretenir jusqu'à leur viabilité. L'établissement des pépinières

concernera les espèces forestières, agroforestières, fourragères et fruitières disposant d'un fort potentiel commercial pour le développement local.

- **Préparation du site et plantation des arbres** - Suite à la clarification du statut foncier du site (de manière à faciliter la gestion et l'exploitation future), chaque groupe bénéficiaire aura la responsabilité de restaurer (avec différentes méthodologies et sous le contrôle technique des techniciens des Eaux & Forêts) une surface déterminée. Le nombre de plants requis à l'hectare dépendra en fin de compte de l'essence retenue, de l'écartement à adopter (variable suivant les essences) et du système de plantation (en plein, en système agroforestier, en haies vives, en intercalaire, etc.).
- **Suivi et entretien** - Les semis d'arbres (qu'ils soient plantés ou établis naturellement) devront être protégés pendant les cinq années suivant leur établissement contre la concurrence des adventices, les feux de brousse, le broutage et l'empiétement du bétail. A cet égard, l'implication des éleveurs transhumants dans le processus de restauration et de suivi sera de la plus haute importance.

Le travail des groupes bénéficiaires sera soutenu financièrement de la manière suivante :

- 30% à l'établissement de la pépinière (+ entretien des plantules) ;
- 40% lors de la mise en place des plants (+ entretien et remplacements) ;
- 30% après viabilité des plants (conditionné à une viabilité de 60-70% des plants après 2 ans).

Un contrat avec chaque groupe bénéficiaire sera établi afin de définir avec exactitude les objectifs du travail attendu, les activités à réaliser et leur localisation, les indicateurs de performance et les retenues en cas de non atteinte de ces derniers.

Cette activité sera mise en œuvre par un prestataire de service qui sera contractualisé après passation de marché public.

Activité 2.2. Développement et mise en œuvre de plans de gestion durable des terres restaurées

Les actions de récupération des terres et de restauration des écosystèmes ne pourront avoir des impacts significatifs, à moyen et long terme, sur les conditions de vie des populations, que si des actions de gestion durable des terres sont entreprises à grande échelle et portant sur (i) la **gestion des cultures** (agriculture de conservation avec rotation des cultures et cultures intercalaires, gestion intégrée des ennemis des cultures, plantation d'arbres et agroforesterie, paillage et gestion des résidus agricoles, bonnes pratiques d'agriculture biologique, etc.) ; (ii) l'**amélioration des pâturages et des parcours naturels** (processus de pâturage planifié combiné à des points d'eau, ensemencement des graminées et de ligneux, lutte contre les plantes envahissantes, lutte contre la divagation des animaux, lutte contre les feux de brousse, etc.) ; (iii) l'**aménagement des forêts naturelles** (exploitation rationnelle du bois-énergie, plantation, régénération naturelle, brise-vent, protection contre les feux de brousse et le déboisement, conservation durable de la diversité végétale, etc.) ; (iv) l'**amélioration de la gestion des sols** (enfouissement des résidus des cultures, amendement organique et humique (compost, fumier et engrais verts), gestion intégrée des éléments nutritifs du sol, techniques culturales respectueuses de l'environnement, etc.) ; (v) l'**amélioration de la gestion des eaux de pluie** (bandes enherbées, réhabilitation des terres incultes,

ouvrages de recharge de la nappe phréatique, techniques de drainage et de conservation des eaux, etc.).

Cette activité visera donc le développement de modèles d'exploitation communautaire des ressources naturelles à usage multiple, respectueux des réglementations en vigueur et suivant des **plans simples de gestion** selon le **Guide d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion de site restauré** du MELCD. Une attention particulière sera donnée au leadership des femmes et des jeunes (garçons et filles) dans toutes les activités. Cette activité prévoit également la mise en œuvre des plans par les communautés ainsi que la capitalisation des expériences réussies. A cette fin, des complémentarités seront à rechercher avec le projet PRISMA et la capitalisation des modèles de gestion des ressources pastorales.

Cette activité sera mise en œuvre par le prestataire de service contractualisé pour l'Activité 2.1.

Activité 2.3. Promotion de pratiques énergétiques permettant de limiter la pression sur les ressources ligneuses

Afin de faire face à l'utilisation massive et non planifiée du bois comme source d'énergie abordable, l'accès à des techniques de cuisson propre est de première importance. Cette activité visera donc la promotion des **foyers améliorés**, ainsi que d'autres **solutions innovantes** devant permettre de réduire la pression sur les ressources. Cette activité appuiera également la promotion des **plantations de bois-énergie** (« bois-village ») à raison d'**1 ha par village**, pour un total de **200 ha de plantations**. Bien que ces superficies ne soient sans doute pas suffisantes pour répondre aux besoins énergétiques des populations à long terme, ces « bois-village », gérés durablement et combinés à l'utilisation de foyers améliorés, permettront de diminuer la pression sur les ressources ligneuses « naturelles » et donc sur les écosystèmes. A noter que des synergies et complémentarités seront recherchées avec d'autres partenaires répondre aux besoins énergétiques des populations, notamment via la promotion des « énergies renouvelables ».

Dans la mesure du possible et en relation directe avec la mobilisation de financements climat (voir Activité 5.3), ces efforts de réduction des émissions (liés à l'utilisation des foyers améliorés) et d'augmentation des capacités de séquestration de CO₂ (liés aux plantations et aux mises en défens) pourront être valorisés via la **génération de crédits carbone**¹³⁷, leur transaction sur les marchés volontaires du carbone et la redistribution des bénéfices financiers éventuels selon un mécanisme équitable de partage des bénéfices entre toutes les parties prenantes.

La promotion des foyers améliorés sera réalisée par un partenaire de mise en œuvre contractualisé par passation de marché public. Les services techniques déconcentrés du Ministère de l'Environnement seront sollicités pour encadrer l'établissement des plantations de bois-énergie.

Résultat 3. Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique

Ce résultat vise la formation des jeunes et des femmes et l'investissement dans les petites et moyennes exploitations, le renforcement des chaînes de valeur et la création d'emplois verts. Il s'agit de promouvoir des pratiques agro-sylvo-pastorales qui soient durables tout en contribuant à

¹³⁷ Selon l'étude de faisabilité réalisée par le bureau « CO₂Logic » lors de la formulation du portefeuille.

la génération de revenus pour les populations vulnérables (conditions essentielles au maintien des bonnes pratiques dans la durée) et à leur résilience sociale et économique face au changement climatique.

Activité 3.1. Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique

Afin de garantir la **pérennité des actions**, il est essentiel d'assurer un renforcement des capacités des services techniques de l'Etat, en particulier ceux des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique. Au vu des problématiques identifiées en termes d'agriculture et de gestion des ressources naturelles, l'intervention se focalisera sur les aspects techniques suivants :

- La **restauration des écosystèmes dégradés**, afin d'accroître le capital naturel dont dépendent les moyens d'existence des populations rurales ;
- L'**agroforesterie**, afin de favoriser des systèmes d'utilisation des terres et des pratiques dans lesquelles les plantes ligneuses sont délibérément intégrées aux cultures agricoles, à l'élevage et à la pisciculture pour une variété de bénéfices et de services. Cette intégration pourra être faite soit selon une association spatiale soit selon une séquence temporelle (ex : jachère améliorée, rotation, etc.) ;
- L'**agroécologie**, afin de promouvoir des systèmes agricoles durables et rentables par la mise en œuvre de différents principes à l'échelle de la parcelle : le travail minimal du sol (limiter le labour), les associations et/ou rotations culturales, la couverture permanente des sols (ex : résidus de cultures, compost, etc.), les associations agriculture/élevage, l'agriculture « intelligente face au climat », etc.
- La **GIRE**, pour le développement et la mise en œuvre des SAGE.

Dans un premier temps, un diagnostic des capacités (techniques, matérielles, opérationnelles et managériales) des services techniques déconcentrés sera réalisé au niveau des départements en se focalisant sur les innovations techniques relatives à l'agroécologie et à la GIRE. Le renforcement des capacités concernera également la vulgarisation technique, en particulier la méthode Champs-Ecoles Producteurs (décrite ci-dessous).

Activité 3.2. Renforcement des groupements féminins

L'intervention appuiera environ **200 Groupements Féminins (GF)** et ciblera des GF déjà existants et organisés en commun autour du même objectif de production, de transformation et/ou de commercialisation. Le GF sera le maillon où pourront s'organiser les appuis pour le renforcement des capacités techniques et financières des membres bénéficiaires. Le GF sera le lieu d'expression des besoins individuels ou collectifs et des réponses à ces besoins.

Le renforcement et, si nécessaire, la restructuration des GF seront réalisés par des partenaires locaux à même de couvrir l'ensemble des communes et sites d'intervention. Chaque encadreur externe prendra en charge le soutien aux GF sélectionnés dans les sites d'intervention, à raison d'un encadreur par site. Dans chaque GF, les encadreurs identifieront des facilitateurs internes pour le **suivi régulier de l'application des bonnes pratiques**. Ainsi, l'intervention assurera une présence directe sur le terrain pour accompagner les GF dans leur développement organisationnel et dans la mise en œuvre des techniques.

Les thèmes spécifiques qui seront abordés lors des formations sont l'organisation et la gestion d'un GF, l'approche Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC)¹³⁸, la comptabilité, la gestion des équipements et des dépôts ainsi que le marketing et le commerce (approvisionnement et ventes groupés). En vue de pérenniser les acquis du projet, la formation visera également l'autonomisation des GF sur les thèmes suivants : (i) l'organisation de la production et la commercialisation des excédents de production, (ii) l'approvisionnement en intrants et matériels de production, (iii) la gestion communautaire du patrimoine collectif, (iv) le marketing des produits et (v) l'éducation en matière de finances.

Ainsi, l'intervention cherchera à développer les activités des femmes afin qu'elles puissent réellement devenir des entrepreneurs et répondre à leurs **besoins stratégiques d'autonomisation** avec une approche centrée sur le marché. Il est essentiel que les femmes comprennent les besoins du marché en termes de qualité et de quantité et adaptent ensuite leur production et leur commercialisation en conséquence.

Les étapes clés pour mettre en place une AVEC sont :

- La sensibilisation et la formation des associations sur la gestion financière, l'importance de l'épargne, le fonctionnement et les principes clés des AVEC ;
- L'organisation de consultations pour établir les règles et procédures des AVEC de manière participative (règlement intérieur simplifié) ;
- Suivi et appui-conseil aux associations pendant un ou deux cycles de crédits financiers pour assurer la durabilité et la viabilité.

L'approche sera adaptée au contexte de pauvreté de la zone grâce aux activités à **Haute Intensité de Main d'œuvre** (HIMO), telles que les activités de récupération des terres dégradées qui permettront aux membres des GF d'accroître sensiblement leur capacité d'achat de parts et donc du fond de crédit (voir Activité 2.1). Aussi, afin d'accroître les potentialités de durabilité, les groupements seront encouragés à conditionner l'accès au système d'épargne-crédit à la mise en œuvre de bonnes pratiques techniques (ex : agroforesterie, méthodes d'agriculture de conservation, etc.) ou sociales (planification familiale). Ce volet financier est clé pour assurer la durabilité de la mise en œuvre des bonnes pratiques au niveau de la communauté (intérêt général).

Parallèlement, la formation des GF comprendra un module sur les droits des femmes, la protection de l'enfance, le plaidoyer et le leadership, afin de donner aux femmes et aux filles les moyens d'utiliser leurs groupements pour répondre à leurs besoins stratégiques dans la logique d'une **approche transformatrice de genre**.

¹³⁸ L'approche « AVEC » (aussi connue au Niger sous le nom de *Mata Masu Dubara* (MMB) qui signifie « **femmes ingénieuses** » en Haoussa) mobilise l'épargne des membres de manière régulière jusqu'à ce qu'un montant suffisant permette à certains membres d'obtenir un crédit et de le rembourser à terme moyennant un intérêt. A la fin du cycle, les remboursements et intérêts permettent aux membres de récupérer leurs parts ayant une valeur accrue. Toutes les transactions sont effectuées pendant les réunions, en présence de tous les membres de l'AVEC, pour assurer la transparence et la responsabilité. L'AVEC est gérée par un Comité de Gestion composé de cinq personnes : un Président, un Secrétaire, un Trésorier et deux Comptables. Le Comité de Gestion doit être élu au début de chaque cycle. Au minimum trois des cinq postes élus du Comité de Gestion doivent être occupés par des femmes. Les membres peuvent acheter entre 1 et 5 parts à chaque réunion. L'association fixe la valeur de la part à un niveau qui permet aux membres les plus pauvres d'acheter de façon fiable et régulière au moins une part à chaque réunion.

Activité 3.3. Transferts monétaires conditionnés / PSE

Dans la mesure où les revenus des ménages ciblés sont faibles, leurs seules contributions ne permettront pas de constituer un capital de départ suffisant pour initier des activités économiques permettant d'influencer le niveau de pauvreté. Ainsi, selon le concept de **Palements pour Services Environnementaux** (PSE), l'intervention propose de favoriser des transferts monétaires conditionnés au respect des plans de zonage, à la réalisation des travaux de restauration et à l'adoption des pratiques agroécologiques. Ainsi, les PSE seront en priorité conditionnés aux bonnes pratiques suivantes :

- Respect des plans de zonage (voir Activité 1.2)
- Participation aux activités de mise en défens et de reboisement (voir Activité 2.2)
- Application des plans simples de gestion des terres restaurées (Voir Activité 2.3)
- Utilisation de foyers améliorés (voir Activité 2.4)
- Adoption des innovations techniques et des pratiques agroécologiques proposées dans le cadre des SIFA (voir Activité 3.4)

Cette activité sera mise en œuvre via convention de subside par le partenaire de mise en œuvre sélectionné pour l'Activité 2.2 (renforcement des capacités des GF).

Suivant l'appel à proposition, les soumissionnaires devront proposer la méthodologie, les conditions, les fréquences et les modes de paiement des PSE. *A priori*, il ne s'agira pas d'un paiement unique mais de plusieurs paiements conditionnés à l'adoption et mise en œuvre des « bonnes pratiques » activités (agroécologie, foyers améliorés, etc.). En l'état actuel des choses, les PSE sont prévus pour la durée du projet pour compenser, du moins en partie, les coûts d'opportunités potentiels liés aux restrictions d'usage (mises en défens, etc.) et à la transition agroécologique. A terme, les financements de l'intervention pourraient être remplacés par la « finance climat » dans l'hypothèse où l'intervention serait en mesure de générer des « crédits carbone » dont les produits de la vente, sur les marchés volontaires du carbone, seraient rétribués aux communautés selon un mécanisme équitable de « partage des bénéfices », ce qui représenterait un financement innovant pouvant garantir la « pérennité » du mécanisme.

Activité 3.4. Promotion des pratiques agroécologiques durables et résilientes

Cette activité entend contribuer au renforcement des capacités des producteurs en matière d'**adaptation face aux changements climatiques**. Ainsi, une large gamme de pratiques agroécologiques durables (e.g. associations de culture, agroforesterie, agriculture de conservation, haies protectrices, valorisation des déchets organiques, compostage, lombriculture, paillage, etc.) seront promues afin de réduire les niveaux de dégradation des terres et d'**améliorer les rendements des productions agro-sylvo-pastorales et les revenus des communautés**. La possibilité d'intégrer les différents systèmes de production (élevage, agriculture, agropastoralisme) à l'échelle des exploitations individuelles, des terroirs villageois et des paysages sera au cœur de l'intervention. Une attention particulière sera portée pour que les membres du ménage qui effectuent le travail soient effectivement ceux qui bénéficient des formations.

Cette activité s'appuiera sur le déploiement d'un dispositif de **sites de démonstration-innovation-formation** en vue de favoriser l'expérimentation paysanne et l'**adoption volontaire des bonnes pratiques agroécologiques**. Ainsi, les approches telles que les **Sites Intégrés de Formation Agricole**

(SIFA) ou toute autre approche de « démonstration-innovation-formation » testées avec succès au Niger seront mises à l'échelle pour la promotion des pratiques agroécologiques dans la zone d'intervention.

Le SIFA est un **espace de formation professionnelle agricole et de production** qui valorise les différentes potentialités agroécologiques spécifiques au terroir dans lequel il est implanté. Les principes de base de l'agroécologie sont le fondement de l'enseignement théorique et pratique. L'objectif du SIFA est de contribuer, par la formation professionnelle agricole, à l'**émergence d'entrepreneurs ruraux** (hommes et femmes). La formation qualifiante doit permettre aux jeunes et aux femmes de maîtriser et de mettre en œuvre rapidement de nouvelles activités agrosylvopastorales au niveau de leur propre exploitation familiale, afin de diversifier et sécuriser les revenus de la famille.

Les principes de base d'un SIFA sont les suivants :

- les activités conduites sur le site de formation doivent être **reproductibles** au niveau d'une exploitation familiale ;
- les activités développées permettent une **production continue et diversifiée durant toute l'année** et donc procurent des **revenus réguliers** ;
- la diversification des productions contribue à une meilleure **sécurisation de l'exploitation familiale** au niveau social, alimentaire et financier ;
- l'agroforesterie et l'intégration agriculture-élevage contribuent à la préservation de l'environnement par une meilleure gestion de la fertilité des sols et améliore la qualité de l'alimentation de la famille.

La commune dans laquelle est implanté le SIFA est responsable de la mise à disposition du site qui sera par la suite mis sous la tutelle du groupement féminin portant le SIFA. Cette formule permet d'éviter des problèmes liés au foncier qui auraient pu surgir dans le cas d'une mise à disposition du site par un particulier. Cette responsabilité de la commune est gage de la pérennisation du dispositif.

Les objectifs de la formation sont liés à l'acquisition des différentes ressources techniques (connaissances, savoir-faire, attitudes) dans les domaines de l'agro-sylvo-pastoralisme mais également dans la gestion d'une telle activité. La formation agricole est complétée par des séances journalières d'alphabétisation fonctionnelle. En plus de la formation agricole, l'espace du SIFA abrite des formations de courte durée sur des activités connexes à l'agriculture comme la réparation de motopompes, l'installation des systèmes d'irrigation, l'installation et la réparation des équipements solaires, l'installation de puits et forages, la formation para vétérinaire, etc. Le cycle de la formation est de 8 mois : 4 mois de formation sur site et 4 mois d'accompagnement au sein de l'exploitation familiale. **Le résultat principal de la formation est que les producteurs adoptent volontairement les pratiques agroécologiques sur leurs propres parcelles.**

Les étapes prévues pour la mise en place des SIFA comprendront :

- le développement du curriculum des SIFA (en consultation avec les producteurs et les facilitateurs), soit les techniques prioritaires à enseigner dans les champs d'expérimentation ;
- l'identification et la formation des facilitateurs ;
- la mise en place proprement dite du SIFA : délimitation d'un site d'environ 3 ha ; aménagement d'un point d'eau, d'un système de pompage solaire, d'un réseau de micro-

irrigation sur 1 ha pour une production diversifiée, de lopins de terre pour l'arboriculture fruitière, la production de plantes fourragères et la production de compost, etc.

Dans la mesure du possible, cette activité prévoit la mise en place d'un SIFA par « site d'intervention », avec au minimum 1 SIFA dans chacune des communes d'intervention.

Suivant un appel à proposition, la mise en place et la gestion des SIFA seront réalisées par un partenaire de mise en œuvre contractualisé via une convention de subsidie.

Activité 3.5. Diversification et amélioration de la production agro-sylvo-pastorale

La diversification des moyens d'existence constitue une clé de l'adaptation des producteurs face aux changements climatiques. Au sens large, la diversification peut être agricole (nouvelles productions, nouvelles activités agro-sylvo-pastorales), para-agricole (activités de transformation, de commercialisation, etc.) et/ou non agricole (nouvelles activités économiques). Aussi, les difficultés d'accès à l'équipement agricole et à des intrants agricoles et zootechniques de qualité, incluant des semences certifiées, des engrais minéraux de qualité et des produits phytosanitaires homologués, constituent une contrainte majeure pour l'adaptation des producteurs face aux changements climatiques. **Cette activité appuiera l'identification et le développement d'activités génératrices de revenus (AGR)** en faveur des producteurs les plus vulnérables. L'intervention doit permettre d'appuyer la diversification et d'augmenter la production agro-sylvo-pastorale avec, entre autres, la **distribution d'intrants** tels que semences et outils. Les intrants spécifiques qui seront distribués seront définis suivant des processus participatifs avec les membres des groupements féminins, en favorisant les options qui diversifient les activités de production et les revenus. Cette activité apportera une attention particulière aux possibilités d'**accroître la disponibilité de l'aliment pour bétail**, via le développement de **cultures fourragères** et d'**unités locales de fabrication d'aliments**, en complémentarité et synergie avec le pilier 2 du portefeuille pays. Des investissements dans l'arboriculture seront également réalisés afin de permettre le **développement de filières de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)** génératrices de revenus pour accroître la résilience des populations. Des investissements dans la **pisciculture** et l'**apiculture** seront également considérés.

Enfin, renforcer les capacités d'adaptation des producteurs face au climat suppose que ceux-ci puissent accéder localement, individuellement ou collectivement, à des services et produits financiers centrés sur cet objectif. A cet égard, cette activité soutiendra le développement, par le système bancaire privé et par le FISAN, de produits et services financiers pour les exploitations et pour les micro-entreprises rurales, orientés vers l'investissement dans l'agroécologie.

Activité 3.6. Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation aux changements climatiques

Dans un contexte d'accroissement des risques climatiques susceptibles d'impacter négativement la production, disposer en temps et en heure d'un conseil agricole adapté constitue une clé du renforcement des capacités d'anticipation et d'action des producteurs. Ainsi, en complémentarité avec les Activités 3.4 et 3.5, cette activité soutiendra le déploiement et l'opérationnalisation des Agence Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole, afin de renforcer la coordination, par l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), des acteurs du Système National de Conseil Agricole (SNCA). Cette activité appuiera par ailleurs le renforcement des capacités des conseillers agricoles à prodiguer un conseil adapté en matière d'adaptation face au climat, et assurera la formation des formateurs du secteur agricole sur l'adaptation face au climat. Les conseillers agricoles

seront notamment encouragés à s'impliquer dans l'encadrement technique et le suivi des SIFA, de manière à s'imprégner des bonnes pratiques pour pouvoir les vulgariser à plus large échelle.

Cette activité fera l'objet d'une convention de subside (octroi direct) avec l'APCA.

Résultat 4. Les acteurs locaux adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau

Suite au travail réalisé sur la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau (voir Résultat 1), cette activité visera la **mise en œuvre des SAGE dans les communes d'intervention**. Il s'agira notamment de renforcer la collecte des données pour le suivi des ressources hydriques, de mettre en œuvre des mesures de protection des points d'eau, d'investir dans la réhabilitation/construction d'ouvrages-hydroagricoles pour la petite irrigation et de promouvoir l'utilisation responsable des ressources en eau. Le cas échéant, un appui sera également apporté pour le développement de l'approche intercommunale de la gestion de l'eau.

Activité 4.1. Collecte de données pour le suivi des eaux souterraines et de la pluviométrie

La mise en place d'un réseau de surveillance des ressources en eau et l'émergence d'une expertise nationale capable de concevoir, exploiter et entretenir les dispositifs d'observation de la ressource et de son exploitation permet de disposer d'observations fiables. La gestion rationnelle d'une ressource et la planification de son exploitation passe impérativement par une amélioration constante de la connaissance de cette ressource, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Le suivi continu de l'évolution des ressources en eau en fonction des entrées et des sorties naturelles ou provoquées constitue une étape indispensable pour gérer et réglementer l'offre et la demande en eaux souterraines en périodes d'abondance et de déficit pluviométrique (pour tous les utilisateurs et toutes les utilisations). Dans ce contexte, il est important d'établir un inventaire des ressources en eau souterraine. Cet inventaire peut se faire au travers des forages de reconnaissance dans lequel des mesures piézométriques sont relevées. L'acquisition périodique des données devrait être systématique (à raison de deux fois par mois). Il est ainsi proposé, en appui au Ministère de l'Hydraulique, (i) d'identifier les puits et les forages non utilisés pouvant servir aux mesures piézométriques, (ii) de les équiper d'appareil de mesures (piézomètres à main et pluviomètres), (iii) de lancer une campagne de relevés réguliers sur une période de 4 ans et (iv) de faciliter le transfert des données vers le Ministère de l'Hydraulique.

Activité 4.2. Protection des bassins versants et des points d'eau

Il s'agira de contribuer à la mise en œuvre des SAGE dans les communes d'intervention via un soutien aux comités locaux de l'eau pour la mise en œuvre de mesures de protection des bassins versants, des points d'eau et des mares.

Cette activité sera réalisée par un prestataire de services contractualisé suivant un marché public.

Activité 4.3. Réhabilitation/aménagement d'ouvrages hydro-agricoles

Sur base des SAGE, la réalisation/réhabilitation d'ouvrages hydro-agricoles sera entreprise afin de faciliter l'installation de périmètres irrigués dans les différentes communes d'intervention. Outre la réalisation proprement dite des ouvrages, un focus sera mis sur l'accompagnement de la gestion des ouvrages dans la durée, afin d'anticiper d'éventuelles contraintes dans l'entretien et la valorisation des ouvrages.

Cette activité sera réalisée par un prestataire de services contractualisé suivant un marché public.

OS2: La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens

Pour renforcer la collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux sénégalais et régionaux, des actions complémentaires seront menées au niveau de l'intervention au Sénégal et au niveau de l'intervention régionale.

Résultat 5. Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de financements climat

Activité 5.1. Appui à l'intégration des différents sous-systèmes de S/E du Ministère de l'Environnement

Plusieurs « sous-systèmes » de suivi-évaluation de différentes initiatives co-existent de manière déconnectée au sein du Ministère de l'Environnement : le système de suivi de la GMV, le système de suivi de la composante atténuation de la CDN, le système de suivi de la composante adaptation de la CDN, le système de suivi de la dégradation des terres, etc. Cette duplication des efforts entraîne une certaine confusion et complique le travail de suivi et de rapportage. Cette activité ambitionne de synchroniser ces différents « sous-systèmes » et de les intégrer dans un seul système de suivi commun au Ministère de l'Environnement et au CNEDD. A travers le renforcement des capacités techniques et logistiques du Ministère de l'Environnement, cette activité prévoit également d'appuyer l'opérationnalisation du système de suivi.

Activité 5.2. Appui au S/E des impacts CDN et NDT dans la zone d'intervention

En complémentarité aux activités du volet régional relatives au suivi des CDN et NDT, cette activité vise à appuyer le Ministère de l'Environnement pour **mesurer et rapporter l'impact de l'intervention en termes de CDN et de NDT**. En ce qui concerne le suivi des CDN, il s'agira d'appuyer, dans la zone d'intervention, les services techniques décentralisés des ministères techniques (notamment Agriculture, Elevage et Environnement) afin de **collecter et de rapporter les données nécessaires pour le suivi-évaluation des composantes atténuation et adaptation de la CDN**, notamment en ce qui concerne la comptabilité carbone. En ce qui concerne la NDT, il s'agira, à titre pilote, de **construire la situation de référence dans la zone d'intervention**. Concrètement, il s'agira de construire une référence pour estimer l'impact de l'intervention sur la gestion durable des terres. La référence est le capital naturel terrestre tel que mesuré par les trois indicateurs NDT : (i) la couverture terrestre (mesurée par les changements d'affectation des terres), (ii) la dynamique de la productivité des terres (mesurée par la productivité primaire nette) et (iii) les stocks de carbone (mesurés par le carbone organique du sol). Après avoir établi la situation de référence, il s'agira de **mesurer ces indicateurs à intervalles réguliers de manière à pouvoir mesurer et rapporter l'impact de l'intervention sur la NDT**. Afin de maximiser les synergies entre les initiatives relatives à la gestion durable des terres et celles relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, cette activité ambitionne également de synchroniser et d'harmoniser les systèmes de mesure et de rapportage relatifs à la CDN et à la NDT.

Activité 5.3. Formation des acteurs nationaux sur la mobilisation de financements climat

Outre le renforcement de capacités pour le **développement de proposition de financements** à

soumettre à différents fonds soutenant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, cette activité aura pour but de renforcer les compétences du gouvernement en vue de se positionner sur le marché volontaire du carbone, et ainsi attirer des fonds privés tout en assurant une juste redistribution des crédits carbone entre différentes parties prenantes selon un plan équitable de « partage des bénéfices ». Dans le même ordre d'idée, cette activité soutiendra le développement de partenariats publics privés « gagnants-gagnants » pour accroître les investissements dans la gestion durable des terres.

Résultat 6. L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique sont renforcés

En complémentarité aux activités de l'intervention régionale, ce résultat vise à valoriser les acquis dans la lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique en appuyant la diffusion d'expériences réussies et l'engagement des parties prenantes. Le renforcement des capacités de la société civile et du lien avec la recherche doit amener à une meilleure capitalisation (des expériences, des concepts, des risques et des solutions).

Activité 6.1. Renforcement de la société civile nigérienne en matière de leadership dans la gouvernance climatique, le plaidoyer et la communication

En complémentarité avec le volet régional, cette activité visera à identifier, mobiliser et renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) et des individus/leaders pour créer les bases d'un dialogue constructif avec les pouvoirs publics sur la résilience aux changements climatiques au Niger. Un focus particulier sera mis sur un appui aux femmes et aux jeunes¹³⁹. Pour construire ce dialogue, l'intervention renforcera les capacités des OSC et des individus sur les enjeux de l'adaptation, afin que leur voix soit renforcée. Les formations nourriront le plaidoyer afin que les OSC puisse davantage alimenter les mesures d'adaptation proposées par les pouvoirs publics. L'activité mobilisera ainsi un tissu d'acteurs associatifs en réseaux pour peser sur ces enjeux à différentes échelles, locale, nationale et régionale.

Différents types d'appui peuvent être considérés, comme le financement d'études en soutien au plaidoyer et dialogue politique, l'organisation de tables rondes, le financement des participations aux fora et séminaires nationaux et internationaux, etc.

Activité 6.2. Renforcement des activités de capitalisation, diffusion d'expérience et communication en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique

Cette activité visera la capitalisation et le partage d'expériences, notamment en matière de restauration des terres dégradées et d'adaptation des producteurs ruraux face au changement climatique. Cette activité permettra une plus grande implication des OSC aux campagnes de sensibilisation pour la lutte contre la dégradation des terres et pour la préservation de l'environnement.

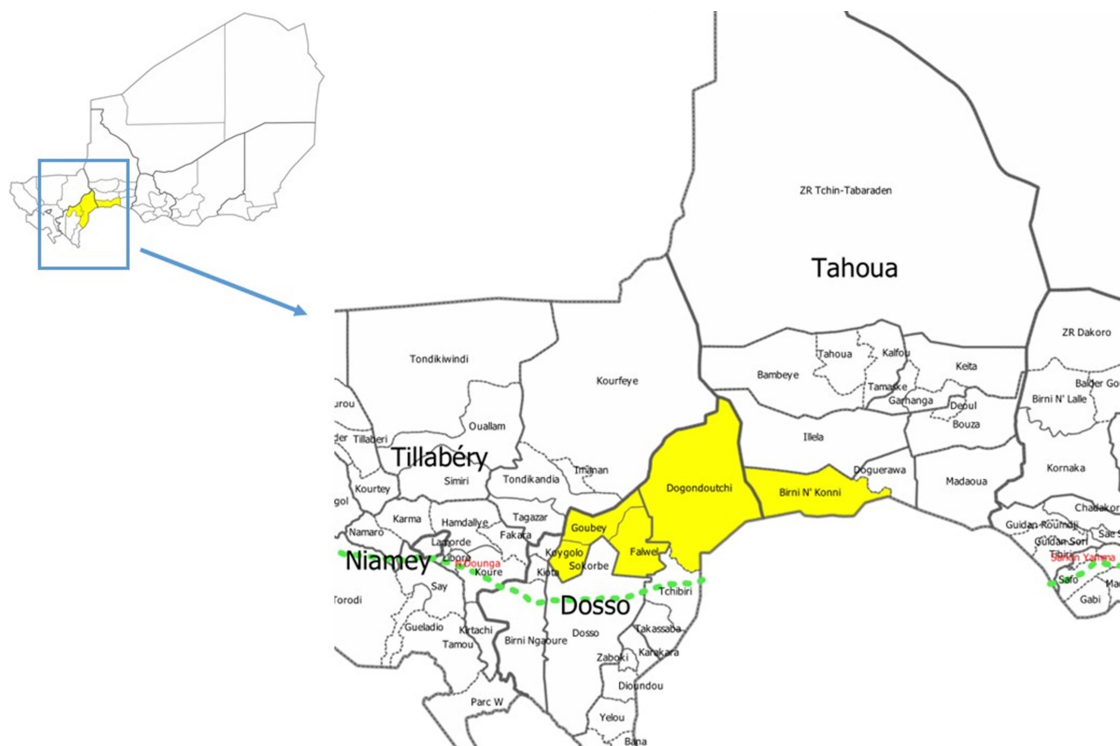
Une convention de subside (octroi direct) est envisagée avec le RECA pour la réalisation de cette activité.

¹³⁹ A cet égard, une collaboration est envisagée avec la structure **Empower'Her** au Niger (qui prévoit notamment des activités en mars 2022 avec le Festival édition Femmes & Climat, le premier Festival Ouest-Africain pour faire le lien entre les enjeux égalité et climat).

3.1.3 Groupes cibles et zones d'intervention

La zone d'intervention se situe à cheval sur les régions de Dosso et Tahoua. Suite au croisement des informations obtenues par analyse géographique multicritère d'une part et lors de consultations menées au niveau local d'autre part et considérant que la commune constitue la porte d'entrée pour toute initiative de développement au niveau local, 11 communes d'intervention, réparties dans 3 départements, ont été retenues :

- Les communes de **Sokorbé, Falwel et Loga** dans le département de Loga (région de Dosso) ;
- Les communes de **Dogonkiria, Soucoucoutane, Dan Kassari et Matankari** dans le département de Dogondoutchi (région de Dosso) ;
- Les communes de **Alléla, Bazaga, Konni et Tsernaoua** dans le département de Konni (région de Tahoua).



La commune étant considérée comme la porte d'entrée, il faut retenir que le **village** représente l'unité de base en matière de développement communautaire et rural. Eu égard au nombre de villages dans la zone d'intervention (de l'ordre de 50 villages par commune, soit un total d'approximativement 500 villages), les villages seront regroupés en « grappes » de villages pour la planification et la mise en œuvre des activités communautaires.

L'intervention bénéficiera aux groupes cibles suivants :

- Les **groupements féminins** constituent, avec les jeunes, les principaux bénéficiaires de l'intervention via différentes formations, notamment dans le cadre des SIFA : diversification de la production agro-pastorale ; transformation ; chaînes de valeurs des PFNL, etc. ;

- Les **jeunes** seront formés pour devenir des producteurs privés et bénéficieront, dans le cadre des SIFA, de différentes formations relatives aux pratiques agroécologiques (RNA, micro-irrigation, cultures fourragères, transformation des fruits et légumes, développement des chaînes de valeurs etc.) ; les jeunes seront également appuyés pour mettre en pratique les leçons apprises dans leur propre exploitation ;
- Les **communes** seront appuyées pour disposer d'un SAGE, d'un plan d'occupation des sols et d'un PRC-C. Si une commune a déjà un de ces documents, il sera actualisé tenant compte des données récemment collectées ; Aussi, les **commissions foncières** de base, au niveau des villages, des communes et des départements, seront la cheville ouvrière de l'intervention en matière de gouvernance foncière et de l'application des politiques et stratégies de l'Etat ;
- Les **services techniques déconcentrés** des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et de l'Hydraulique bénéficieront d'un appui pour exercer l'assurance-qualité et le contrôle-qualité des activités liées à la restauration des terres dégradées, à l'agroécologie et à la GIRE ;
- Les **autorités et agences nationales** en charge de la gestion des ressources naturelles :
 - Le **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification** sera appuyé pour synchroniser ses différents sous-systèmes de suivi-évaluation, pour le suivi des objectifs CDN et NDT et pour la mobilisation de financements climat ;
 - La **Ministère de l'Hydraulique** sera sollicitée pour le développement et la mise en œuvre des SAGE et pour la collecte et l'analyse de données hydrauliques dans la zone d'intervention.

3.1.4 Partenariats et synergies

Le tableau suivant présente les partenariats envisagés.

Résultats	Activités	Organisations	Partenariats
R3 – Agroécologie et systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au CC	Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation aux changements climatiques	APCA	CSub/octroi direct
R6 – Engagement de la société civile et de la recherche	Renforcement des activités de capitalisation, diffusion d'expérience et communication en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique	RECA	CSub/octroi direct

Des synergies et complémentarités seront recherchées avec le pilier 2 du Portefeuille Pays actifs dans les trois départements ciblés par l'intervention sur (i) le développement des chaînes de valeur en élevage (lait, aviculture, bétail/viande), (ii) l'accompagnement des jeunes vers l'insertion dans les chaînes de valeur et (iii) le renforcement d'un environnement économique plus incitatif. Il s'agira notamment de mutualiser les efforts en vue de renforcer les impacts visibles sur le terrain.

Des synergies et complémentarités seront également recherchées avec le projet de « *restauration et gestion durable des terres dégradées pour soutenir le développement socio-économique et rendre les communautés plus résilientes au changement climatique dans la région de Tillabéry au Niger* », projet financé par l'Union Européenne en préparation et dont la mise en œuvre devrait commencer au 2ème trimestre 2022.

3.1.5 Budget et chronogramme

INTERVENTION <u>Intervention 5 Niger</u>		Operational planning					financial planning €				
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y 1	Y 2	Y 3	Y 4	Y 5
OPERATIONAL COSTS		8.428.477					965.600	2.785.844	2.102.344	1.799.844	774.844
SO	OS1: Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques dans les départements de Loga, Doutchi et Konni	7.928.477					835.600	.655.844	2.022.344	1.719.844	694.844
R1	R1: La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière	1.921.000					778.600	732.600	136.600	136.600	136.600
Act 1.1	Etablissement de la situation de référence et élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale de l'intervention						18.500	-	-	-	-
Act 1.2	Appui à la mise en place et/ou à l'opérationnalisation des organes de gouvernance des ressources naturelles et des cadres de concertation multi-acteurs pour la planification de l'utilisation des terres et des ressources en eau						174.500	97.000	97.000	97.000	97.000
Act 1.3	Elaboration de micro-zonages participatifs à l'échelle des terroirs villageois						195.000	245.000	-	-	-
Act 1.4	Elaboration participative et inclusive des plans communaux (POS, SAGE et PDC)						293.500	293.500	-	-	-
Act 1.4	Sécurisation foncière						97.100	97.100	39.600	39.600	39.600

INTERVENTION <u>Intervention 5 Niger</u>		Operational planning				Budget €					financial planning €				
R2	R2: Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes									2.232.500	-	773.333	777.500	640.000	41.667
Act 2.1	Planification et mise en œuvre participatives et inclusives des stratégies de restauration des terres dégradées									1.832.500	-	635.833	598.333	598.333	-
Act 2.2	Développement et mise en œuvre des plans de gestion durable des terres restaurées									137.500	-	-	54.167	41.667	41.667
Act 2.3	Promotion de pratiques énergétiques permettant de limiter la pression sur les ressources ligneuses									262.500	-	137.500	125.000	-	-
R3	R3: Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique									2.619.977	46.000	772.244	730.578	565.578	505.578
Act 3.1	Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique									77.000	2.000	75.000	-	-	-
Act 3.2	Renforcement des groupements féminins									307.977	29.000	144.744	44.744	44.744	44.744
Act 3.3	Transferts monétaires conditionnés / PSE									400.000	-	-	133.333	133.333	133.333
Act 3.4	Promotion des pratiques agroécologiques durables et résilientes									1.430.000	-	372.500	372.500	372.500	312.500
Act 3.5	Diversification et amélioration de la production agro-sylvo-pastorale									330.000	-	165.000	165.000	-	-
Act 3.6	Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation aux changements climatiques									75.000	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
R4	R4: Les acteurs locaux adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau									1.155.000	11.000	377.667	377.667	377.667	11.000

INTERVENTION <u>Intervention 5 Niger</u>		Operational planning					Budget €	financial planning €				
Act 4.1	Collecte de données pour le suivi des eaux souterraines et de la pluviométrie						55.000	11.000	11.000	11.000	11.000	11.000
Act 4.2	Protection des bassins versants et des points d'eau						550.000	-	183.333	183.333	183.333	-
Act 4.3	Réhabilitation/aménagement d'ouvrages hydro-agricoles						550.000	-	183.333	183.333	183.333	-
SO	OS2: La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens	Y 1	Y 2	Y 3	Y 4	Y 5	500.000	130.000	130.000	80.000	80.000	80.000
R5	R5: Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de financements climat						400.000	110.000	110.000	60.000	60.000	60.000
Act 5.1	Appui à l'intégration des différents sous-systèmes de S/E du Ministère de l'Environnement						100.000	50.000	50.000	-	-	-
Act 5.2	Appui au S/E des impacts CDN et NDT dans la zone d'intervention						160.000	32.000	32.000	32.000	32.000	32.000
Act 5.3	Formation des acteurs nationaux sur la mobilisation de financements climat						140.000	28.000	28.000	28.000	28.000	28.000
R6	R6: L'engagement de la société civile et la mobilisation du monde scientifique en matière de lutte contre la désertification sont renforcés						100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Act 6.1	Renforcement de la société civile nigérienne						50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Act 6.2	Renforcement des activités de capitalisation, diffusion d'expérience et communication en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique						50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000

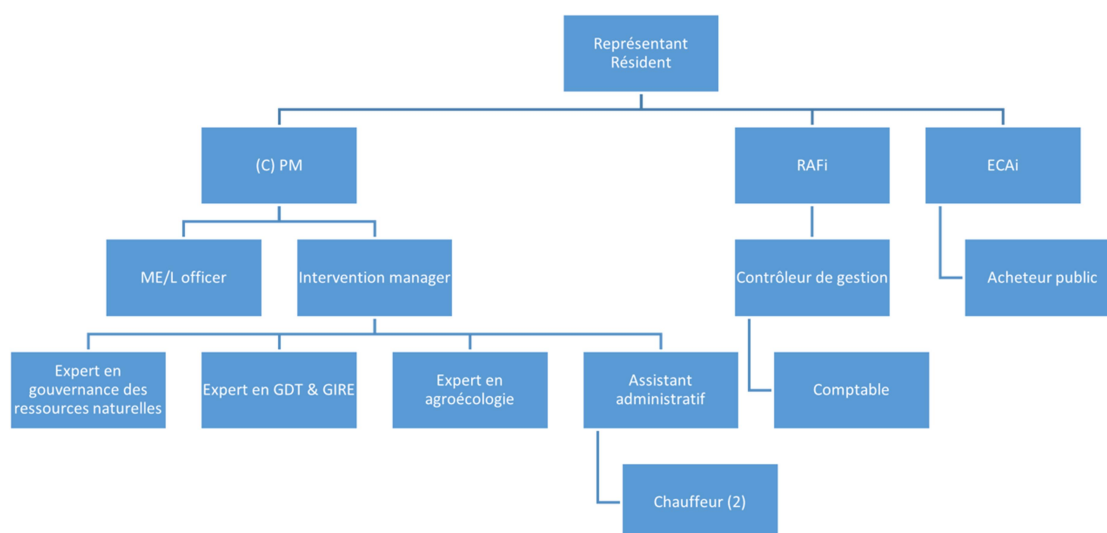
INTERVENTION <u>Intervention 5 Niger</u>	Operational planning	Budget €	financial planning €				
GENERAL MEANS		1.439.523	377.414	255.527	275.527	255.527	275.527
Personnel (except internat. expertise, earmarked at portfolio level)		961.296	192.259	192.259	192.259	192.259	192.259
Investissements		119.020	119.020	-	-	-	-
Fonctionnement		236.207	49.535	46.668	46.668	46.668	46.668
Monitoring and evaluation, audit, technical support		108.000	13.600	13.600	33.600	13.600	33.600
Communication & Capitalisation		15.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
TOTAL BUDGET		9.868.000	1.343.014	3.041.371	2.377.871	2.055.371	1.050.371
International Expertise		1.632.000	326.400	326.400	326.400	326.400	326.400
GRAND TOTAL BUDGET		11.500.000	1.669.414	3.367.771	2.704.271	2.381.771	1.376.771

3.1.6 Personnel

Les ressources humaines déployées pour la mise en œuvre de l'intervention sont les suivantes :

Titre du poste	Int/Nat	Période	Régime d'affectation (%)
Intervention Manager – Expertise technique en Gestion Durable des Terres	Int	60 mois	100%
Expert en Gouvernance des Ressources Naturelles	Nat	57 mois	100%
Expert en Gestion Durable des Terres et des Ressources en Eau	Nat	57 mois	100%
Expert en Agroécologie	Nat	57 mois	100%
Chauffeur (2)	Nat	57 mois	100%
Resources partagées			
MEL Officer	Nat	57 mois	33%
Contrôleur de gestion	Nat	57 mois	80%
Acheteur public	Nat	57 mois	20%
Comptable	Nat	57 mois	50%
Assistant administratif	Nat	57 mois	50%
Portfolio Manager	Int	60 mois	20%
Responsable administratif et financier	Int	60 mois	20%
Expert contractualisation et administration	Int	60 mois	20%

L'organigramme des ressources humaines mobilisées pour l'intervention est présenté ci-dessous.

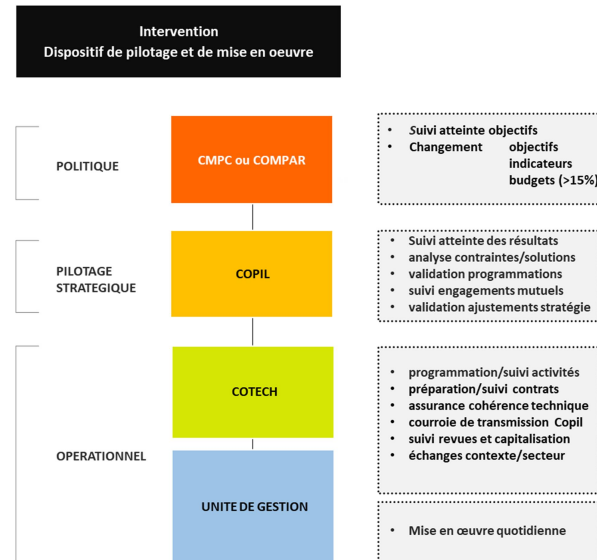


A noter que l'opportunité de la décentralisation des opérations dans les régions a été évoquée mais non décidée. Cette décentralisation pourrait prendre plusieurs formes : décentralisation de tout ou partie de l'unité de gestion ; recrutement et décentralisation d'un ou plusieurs « interventions officer », identification de points focaux au sein des services déconcentrés du MELCD, etc. En tout état de cause, une certaine flexibilité est recommandée à ce stade afin d'examiner toutes les options et d'évaluer celle qui permettra d'augmenter l'efficacité et l'efficience des opérations sur le terrain.

3.1.7 Pilotage et suivi

Un dispositif équilibré de gouvernance sera mis en place pour assurer un pilotage et un suivi efficaces de l'intervention et une gestion adéquate des relations partenariales établies. Il s'inscrit dans le mécanisme de gouvernance global du portefeuille, développé au chapitre 5.2.

Le pilotage institutionnel du volet Niger du PTCS est assuré par le **Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC)**. Il apprécie l'état d'avancement général de l'intervention, veille à sa cohérence stratégique globale (aussi relative aux autres interventions de la coopération belge au Niger) et prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal défini (CS)¹⁴⁰.



Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place pour assurer le suivi et l'orientation globale de l'intervention au niveau stratégique. Ses attributions précises sont reprises en annexe 2.

Outre Enabel et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MELCD) (coprésidents), le CoPil regroupe des parties prenantes étatiques, de la société civile et du secteur privé étroitement impliquées dans le volet Niger du PTCS. Sa composition¹⁴¹ est la suivante :

- Le Secrétaire Général du MELCD, Président
- Le Représentant Résident d'Enabel, Co-président
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique, Vice-Président
- Un représentant de la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du MELCD, Rapporteur
- Un représentant de la Direction Générale des Eaux & Forêts (DGEF)
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture
- Un représentant du Ministère de l'Elevage
- Un représentant du Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire
- Un représentant du Ministère de la promotion de la femme et de l'entrepreneuriat des jeunes
- Un représentant du Secrétariat du Code Rural
- Un représentant du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HCi3N)
- Un représentant de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV).

140 Le CMPC assure le suivi des objectifs visés, se prononce sur les changements éventuels des objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs y relatifs et sur des glissements budgétaires importants. Le CMPC se réunit au Niger au minimum une fois par an ou sur demande d'une des parties (Belgique/Niger).

141 Conformément à la Convention Spécifique

- Un représentant du réseau des chambres régionales d'agricultures (RECA)

Aussi, chaque région sera représentée dans le COPIL par :

- le SGA du Gouvernorat
- le Président du Conseil Régional

Les modalités de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité¹⁴².

Un **Comité Technique (CoTech)** sera mis en place pour assurer le pilotage et le suivi de l'intervention au niveau opérationnel. Il servira également d'espace d'échange d'information et de concertation pour les acteurs concernés. Les attributions précises du CoTech sont reprises en annexe 2.

Le CoTech regroupe l'Intervention Manager d'Enabel et les cadres désignés des principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé) du volet Niger. Selon les besoins, les membres du CoTech peuvent également proposer la participation de l'un ou l'autre acteur à titre de contributeur ou d'observateur.

La composition complète et les modalités pratiques de fonctionnement du CoTech¹⁴³ seront décrites dans un ROI, à valider par le CoPil de l'intervention.

Une **Unité de Gestion (UG)** sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet Niger. Dirigée par l'Intervention Manager, l'UG est composée d'une équipe technique permanente, d'experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative, financière et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille bilatéral ou pour tiers au Niger). La composition complète de l'UG est spécifiée dans le chapitre ressources humaines (voir section 3.1.6).

Enfin, on peut noter que les parties prenantes du volet Niger prennent également part aux mécanismes de **coordination et de concertation** (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités du Niger et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement (plateforme nationale de gestion durable des terres, etc.).

142 Il se réunira semestriellement de façon ordinaire. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel assurera le secrétariat des réunions.

143 Il se réunira au minimum trimestriellement. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel se chargera du secrétariat des réunions.

4 Ressources du portefeuille

4.1 Ressources financières et matérielles¹⁴⁴

Intervention - Régionale	Budget €	%	Chronogramme financier €				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coûts opérationnels	1.785.000	45%	243.167	441.667	449.333	446.667	204.167
Moyens généraux	2.215.000	55%	429.672	426.632	526.232	406.232	426.232
Budget intervention	4.000.000	100%	672.839	868.299	975.565	852.899	630.399
Intervention - Sénégal	Budget €	%	Chronogramme financier €				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coûts opérationnels	8.358.630	73%	945.626	2.221.459	2.440.459	1.925.959	825.126
Moyens généraux	3.141.370	27%	709.890	590.870	624.870	590.870	624.870
Budget intervention	11.500.000	100%	1.655.516	2.812.329	3.065.329	2.516.829	1.449.996
Intervention - Burkina Faso	Budget €	%	Chronogramme financier €				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coûts opérationnels	8.709.500	76%	434.200	1.872.992	2.547.992	2.547.992	1.306.325
Moyens généraux	2.790.500	24%	645.060	525.110	525.110	525.110	570.110
Budget intervention	11.500.000	100%	1.079.260	2.398.102	3.073.102	3.073.102	1.876.435
Intervention - Mali	Budget €	%	Chronogramme financier €				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coûts opérationnels	7.574.200	66%	590.850	2.494.440	2.102.090	1.712.090	674.730
Moyens généraux	3.925.800	34%	847.910	736.060	801.560	935.760	789.510
Budget intervention	11.500.000	100%	1.438.760	3.230.500	2.903.650	2.647.850	1.464.240
Intervention - Niger	Budget €	%	Chronogramme financier €				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coûts opérationnels	8.428.477	73%	965.600	2.785.844	2.102.344	1.799.844	774.844
Moyens généraux	3.071.523	27%	703.814	581.927	601.927	581.927	601.927
Budget intervention	11.500.000	100%	1.669.414	3.367.771	2.704.271	2.381.771	1.376.771

RÉSERVE BUDGÉTAIRE	Budget €	%	Chronogramme financier €				
Réserve budgétaire	N/A	-					

International Expertise for the portfolio	Operational planning	Unit cost	Man/ Months	Total budget
Régional				986,000
Intervention manager		17,000	58	986,000
Sénégal				1,476,000

144 Les moyens généraux par intervention nationale prennent en compte les conditions sécuritaires et les adaptations afférentes (bureaux « de repli » sur des localisation sécurisées, multiplication des missions d'1 jour pour raison de sécurité, etc.). Au niveau de l'intervention régionale, les moyens généraux élevés se justifient par le rôle de facilitation de l'intervention régionale et l'expertise afférente.

Intervention manager spécialiste en Gestion Durable des Terres						15,500	60	930,000
Country Portfolio Manager (20%)						15,500	12	186,000
Responsable administratif et financier (20%)						15,000	12	180,000
Expert contractualisation (20%)						15,000	12	180,000
Burkina Faso								696,500
Expert International (Renforcement des capacités techniques - gestion) consultance						17,000	7	119,000
Responsable administratif et financier (20%)						17,500	12	210,000
Expert contractualisation (20%)						17,500	12	210,000
Expert communication (15%)						17,500	9	157,500
Mali								1,206,000
Expert International (Renforcement des capacités techniques - Environnement et Climat)						18,000	25	450,000
Responsable administratif et financier (35%)						18,000	21	378,000
Expert Contractualisation (35%)						18,000	21	378,000
Niger								1,632,000
Intervention manager - Spécialiste en Gestion Durable des Terres						17,000	60	1,020,000
Country Portfolio Manager (20%)						17,000	12	204,000
Responsable administratif et financier (20%)						17,000	12	204,000
Expert contractualisation (20%)						17,000	12	204,000
International Expertise							337	5,996,500

4.2 Ressources humaines

Profils	Int / Nat	Volet régional	Volet Sénégal	Volet BKF	Volet MLI	Volet NER	Total HM
Intervention Manager	Int	1	1	-	-	1	118
Intervention Manager	Nat	-	-	1	1	-	120
Expert en gouvernance des ressources naturelles	Nat	-	1	-	-	1	114
Expert en gouvernance locale	Nat	-	-	1	-	-	58
Expert renforcement des capacités (agro écologie)	Int	-	-	-	1	-	25
Expert en agro écologie et restauration des terres	Nat	-	1	1	-	1	175
Expert en GIRE	Nat	-	-	1	1	1	163
Expert agropastoralisme	Nat	-	-	-	1	-	56
Expert en dispositif de suivi environnementaux	Nat	1	-	-	-	-	58
Expert agronome	Nat	1	-	-	-	-	58
IO GIS	Nat	-	-	-	1	-	56
IO Genre	Nat	-	-	-	1	-	56
IO climat et innovation	Int	1	-	-	-	-	24

Profils	Int / Nat	Volet régional	Volet Sénégal	Volet BKF	Volet MLI	Volet NER	Total HM
Ressources partagées							
Expert sécurité	Nat	-	-	-	0,2	-	12
Chargé de communication	Nat	-	0,1	-	-	-	6
Chargé de communication	Int	-	-	0,15	-	-	9
ICT Officer	Nat	0,05	-	-	-	-	3
(c)Portfolio manager	Int	-	0,2	-	-	0,2	24
Monitoring, Evaluation and learning officer	Nat	0,20	1	1	-	0,33	146
Responsable administratif et financier	Int	0,2	0,2	0,2	0,35	0,2	69
Contrôleur de gestion	Nat	0,20	1	0,30	0,5	0,8	166
Expert contractualisation et administration	Int	0,10	0,2	0,2	0,35	0,2	51
Acheteur public	Nat	-	1	-	-	0,20	68
Assistant administratif	Nat	0,55	1	1	1	0,50	259
Gestionnaire des marchés publics	Nat	0,15	-	0,25	0,5	-	57
Comptable	Nat	0,55	1	1	1,30	0,50	251
Chauffeur	Nat	1	2	2	2	2	526
Collaborateur polyvalent	Nat	1					58
TOTAL ETP		8 ETP	10,7 ETP	9,85 ETP	12,2 ETP	8,93ETP	

Les Unités de Gestion du PTCS seront appuyées par les services d'Enabel, y compris la mise à disposition de différents types d'expertise (technique, financière, marchés publics, suivi/évaluation, ressources humaines, communication, etc.) pour le suivi régulier des interventions et pour les besoins spécifiques liés à leur gestion opérationnelle. L'affectation éventuelle des coûts des centres de services partagés dans les différents pays est basée sur des TimeSheets.

Des ressources budgétaires sont également prévues pour couvrir les ressources humaines de projets existants consacrant une partie de leur temps à la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions du PTCS. L'affectation des coûts de ces ressources aux interventions sera basée sur des Service Level Agreements ou des TimeSheets.

Les Unités de Gestion du PTCS peuvent également s'appuyer sur une assistance ponctuelle apportée par d'autres experts Enabel basés à Bruxelles, sur le terrain et/ou par des prestataires de services. Ces activités d'assistance peuvent être réalisées à distance ou via des missions spécifiques.

5 Modalités d'aide et de mise en œuvre

5.1 Outils de mise en œuvre

Le PTCS est régi légalement par les Conventions Spécifiques conclues entre le Royaume de Belgique et les pays d'intervention¹⁴⁵ concernés. Par une convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et Enabel établie conformément au contrat de gestion en vigueur, l'Etat belge confie à Enabel la mise en œuvre du portefeuille.

L'exécution des interventions du PTCS se fait donc sous la responsabilité d'Enabel dans une logique de partenariat avec les autorités régionales, nationales et locales concernées et en impliquant aussi étroitement d'autres acteurs de la sphère (para-)publique de la société civile et du secteur privé.

Mise en œuvre directe par Enabel	Sous-traitance via des marchés publics (services, travaux, fournitures)	Octroi de subsidés à des entités publiques et des organisations privées éligibles	Coopération horizontale non-institutionnalisée : - Accords de Coopération avec entités publiques - Conventions de Coopération avec UN
----------------------------------	--	--	---

En plus de la **mise en œuvre directe** par ses équipes d'intervention et l'apport en expertise sous différentes formes, Enabel, selon le cadre législatif et réglementaire applicable :

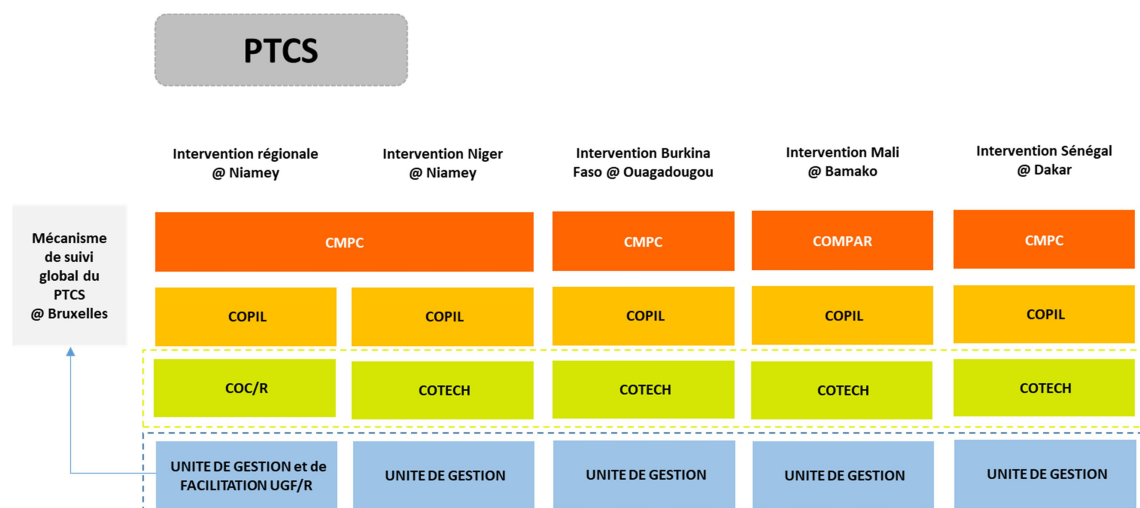
- peut sous-traiter des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs économiques via des **marchés publics** ;
- peut recourir à l'octroi de **subsidés** au niveau des volets du portefeuille pour lesquels des organismes publics ou privés ont des mandats et compétences spécifiques ;
- peut recourir à la coopération horizontale non-institutionnalisée à travers deux instruments :
 - des **accords de coopération** avec d'entités publiques de droit public belge ou européen au niveau des domaines du portefeuille pour lesquels ces entités disposent des expertises spécialisées à valeur ajoutée évidente ;
 - des **conventions de coopération** avec des organismes onusiens au niveau des volets du portefeuille pour lesquels ils ont des mandats et compétences spécifiques.

L'annexe 1 reprend un aperçu des opportunités d'octrois directs de subside, et d'accords de coopération déjà identifiées au cours du processus de formulation.

5.2 Gouvernance du portefeuille

Tenant compte des contextes multi-pays et multi-acteurs, du ciblage géographique et de l'ancrage des interventions, un **dispositif de gouvernance** équilibré sera mis en place au niveau du PTCS et des volets qui le composent. Il vise un pilotage, un suivi et une exécution efficaces des interventions et une gestion adéquate des relations partenariales établies aux niveaux national et régional.

¹⁴⁵ Avec chaque pays d'intervention la Belgique a également signé une Convention Générale de coopération qui établit la relation générale en matière de développement avec le pays concerné



Pour chacun des volets pays, il est prévu un comité de pilotage (**CoPil**) qui assurera le pilotage stratégique de l'intervention, un comité technique (**CoTech**) qui se chargera du pilotage opérationnel en lien avec l'UG et une Unité de Gestion (**UG**) qui assurera la mise en œuvre quotidienne des opérations. Le suivi politique de chaque intervention 'pays' du PTCS sera assuré par le Comité Mixte Paritaire de Concertation **CMPC**¹⁴⁶.

Pour le volet régional, il est prévu un comité de pilotage (**CoPil**) qui assurera le pilotage stratégique, un Comité d'Orientation et de Concertation Régionale (**CoC/R**) qui se chargera du pilotage opérationnel en lien avec l'Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (**UGF/R**) qui s'occupera elle de la gestion quotidienne des opérations régionales. Les opérations du volet régional seront gérées à partir de Niamey. Le suivi politique du volet régional et de l'intervention Niger sera assuré par le même **CMPC**.

- Le **Comité d'Orientation et de Concertation Régionale (COC/R)**¹⁴⁷ rassemble autour d'Enabel, les principaux acteurs techniques nationaux et régionaux impliqués dans la mise en œuvre des volets du PTCS. Il s'agit en fait de l'équivalent d'un comité technique, mais porté à l'échelle régionale.

Son rôle consiste à :

- veiller à la cohérence globale des orientations et des décisions prises dans les volets individuels ;
- stimuler l'harmonisation des approches et des outils d'intervention ;
- stimuler des synergies et des complémentarités entre comités techniques nationaux, acteurs et entre interventions ;
- servir d'espace d'échanges d'information et de concertation pour les acteurs concernés ;
- stimuler des initiatives de capitalisation, de recherche-action et de gestion des connaissances.

¹⁴⁶ Ou par le Comité de Partenaires (ComPar) dans des pays où il n'y a pas encore de nouveau portefeuille bilatéral en cours (cf. CdG1)

¹⁴⁷ Tel que décrit dans les sections par volet, les parties prenantes des interventions du PTCS prennent également part aux mécanismes de coordination et de concertation (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement.

La composition et les modalités pratiques de fonctionnement du COC/R seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première séance du comité

- **L'Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (UGF/R)** du PTCS sera installée à Niamey¹⁴⁸. Elle se chargera de :
 - l'organisation de la communication interne et externe ;
 - la consolidation du monitoring interne et du rapportage ;
 - l'organisation des partages d'expériences et de la documentation spécialisée ;
 - l'organisation des missions, ateliers et événements (niveau portefeuille) ;
 - l'organisation de la mobilisation des expertises et d'autres ressources mutualisées ;
 - la facilitation des revues externes, des backstoppings et des audits ;
 - l'organisation et le secrétariat des réunions du COC.

L'UGF/R est composée d'un Intervention Manager, de deux experts thématiques, d'un chargé(e) MEL et d'une petite équipe de support administratif, financier et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille Enabel/Niger et des projets pour tiers).

- Au niveau d'Enabel, un **mécanisme de suivi global du portefeuille** sera installé. Il est chargé de :
 - suivre périodiquement l'état d'avancement global du portefeuille ;
 - veiller à la cohérence interne et au développement des synergies ;
 - centraliser la communication avec les autorités belges (DGD, CabCoop) ;
 - veiller à la mise en œuvre des décisions et recommandations majeures des structures de pilotage et de suivi du portefeuille (CMPC dans les pays d'intervention, ORC149 Enabel/HQ, Task Force Sécurité Sahel Enabel, etc.) ;
 - proposer des solutions aux problèmes majeurs rencontrés au cours de la mise en œuvre.

Afin d'assurer au mieux l'organisation et le suivi des opérations du PTCS prenant en compte le **contexte d'insécurité** dans la sous-région, des dispositions et mesures opérationnelles adaptées seront prises. Il s'agit notamment :

- d'une forte mobilisation des acteurs locaux (NGO, communautés, collectivités...) ;
- de mécanismes de gestion et de monitoring à distance ;
- d'une approche flexible permettant par exemple de repositionner le volet régional dans un autre pays en cas de dégradation de la situation sécuritaire au Niger ;
- des dispositions pour la gestion intégrée de la sécurité à travers la création d'un **comité de sécurité régional Enabel Sahel**.

5.3 Monitoring, évaluation, capitalisation et audit

La Coopération gouvernementale et ses partenaires reconnaissent l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement. Cette importance se traduit dans ce portefeuille par un ensemble intégré d'instruments et d'approches, visant à générer des informations pertinentes et fiables.

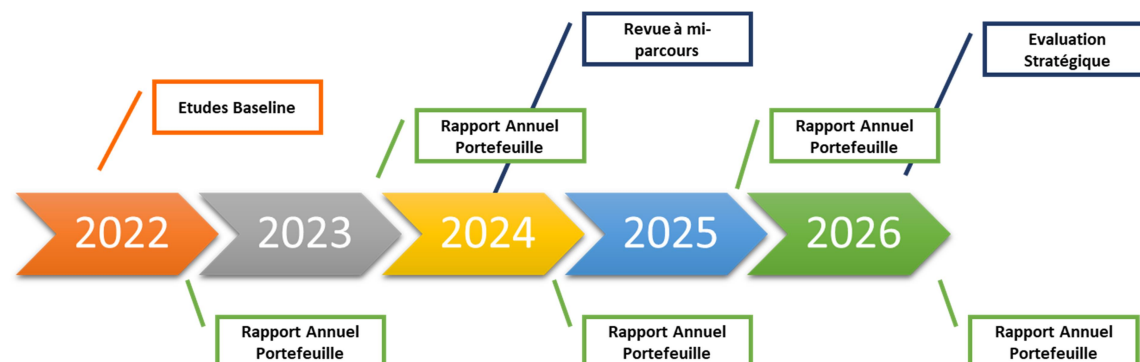
¹⁴⁸ Un repositionnement du volet régional dans un autre pays en cas de dégradation de la situation sécuritaire au Niger est possible

¹⁴⁹ Opportunity & Risk Committee Enabel/HQ

Ces instruments et approches permettront aux acteurs et parties prenantes de contribuer aux résultats de développement (1) en prenant des décisions basées sur des données factuelles, (2) en améliorant en continu les stratégies et activités mises en œuvre, (3) en étant redevable envers les parties prenantes concernées et (4) en assurant un suivi de la performance de développement. Par ailleurs, ils prennent en compte les questions d'apprentissage stratégique pour la Coopération gouvernementale.

Le budget tel que prévu dans ce portefeuille est ajusté afin de permettre la bonne application de ces instruments et approches.

Au niveau du portefeuille, les instruments prévus sont l'**évaluation stratégique menée en fin d'exécution**, les **rapports annuels du portefeuille** ainsi que la **revue à mi-parcours**.



Au niveau des interventions, les instruments prévus sont constitués d'une part du suivi continu de la performance et d'autre part d'un ensemble d'activités portant sur la gestion et le partage des connaissances. Ces dernières comprennent une réflexion systématique basée sur la recherche-action, l'apprentissage par les pairs, le développement de communautés de pratiques ou encore la capitalisation d'expériences. Ces exercices sont appuyés par un pool d'experts internes à Enabel.

Enfin, l'ensemble des volets constituant ce portefeuille feront l'objet d'au moins deux **audits financiers et systèmes**, en fonction des l'avancement des activités et des risques détectés lors de la mise en œuvre du portefeuille.

Etant donné la nature régionale du portefeuille, les mécanismes mentionnés ci-dessus se déclineront au niveau des interventions "nationales" d'une part et s'appliqueront au volet régional d'autre part.

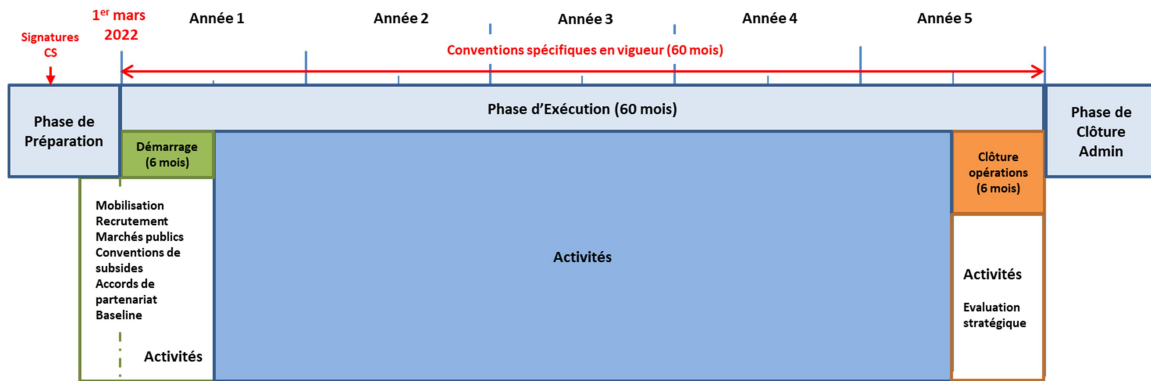
5.4 Modification du portefeuille

Au niveau des instances belges, tel que défini dans le Contrat de Gestion entre l'Etat belge et Enabel, les modifications suivantes nécessitent un accord préalable du/de la :

- Ministre si les changements portent sur : (i) les objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs d'impact et outcome, (ii) le budget global du portefeuille, (iii) la durée du portefeuille, et (iv) les modalités et acteurs exclus.
- Conseil d'Administration de Enabel si les changements portent sur : (i) la réorientation du portefeuille ayant un impact budgétaire supérieur à 15% du budget global du portefeuille (ii) la délégation de l'exécution d'une partie d'une intervention à de nouveaux acteurs,

dans une procédure d'attribution directe¹⁵⁰, (iii) des nouvelles interventions liées à un objectif spécifique de la Stratégie thématique par le biais d'affectation de la réserve, (iv) des affectations de la réserve autre que pour de nouvelles interventions, et (v) l'arrêt d'une ou plusieurs interventions.

6 Durée de mise en œuvre



L'exécution des interventions est prévue pour une période de **60 mois, à partir du 1^{er} mars 2022**. Les Conventions Spécifiques porteront également sur une durée de **60 mois**.

Le cycle de vie de chaque intervention comprend trois phases principales : **Préparation, Exécution et Clôture administrative**. Les guides de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière d'Enabel constitue la base de travail pour la phase de mise en œuvre.

Phase de Préparation

Pour chaque intervention, la phase de préparation couvre la période comprise entre l'approbation du PTCS par le Ministre de la Coopération au développement belge d'une part et la date de démarrage fixée au 1^{er} mars 2022 d'autre part.

Les actions-clés suivantes peuvent être réalisées pendant la phase de préparation :

- Préparation des démarches réglementaires nécessaires
- Identifications des RH à mobiliser
- Mobilisation de la contrepartie nationale
- Lancement des recrutements des RH internationales et nationales
- Préparation d'éventuels marchés (CSC) nécessaires en vue de la Baseline
- Ouverture du compte principal
- Préparation des achats (CSC) de matériel (dont véhicules, si nécessaire)

¹⁵⁰ Voir aussi précisions dans le « Guide pour l'élaboration et le suivi des conventions de subsides » d'Enabel

Phase d'Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

Démarrage effectif

La phase de démarrage proprement dite débute **au 1^{er} mars 2022**, après la notification de la Convention de Mise en Œuvre et se conclut par la validation par le CoPil des éléments du **rapport de démarrage**.

Au début de cette phase, la direction de l'intervention prend fonction et le CoPil d'ouverture de l'intervention se tient.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation) :

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction ;
- Ouverture des comptes de l'intervention et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention ;
- Réalisation des formations nécessaires ;
- Poursuite de marché(s) éventuel(s) relatif(s) à l'établissement de la Baseline ;
- Etablissement du manuel de gestion opérationnelle de l'intervention ;
- Planification opérationnelle et financière de l'intervention ;
- Elaboration des termes de référence pour la Baseline ;
- Lancement des activités liées à la phase de prospection.

Le CoPil valide les éléments suivants :

- Le manuel de gestion opérationnelle de l'intervention
- La première planification opérationnelle et financière
- Le plan de travail de la Baseline

Le PV de ce CoPil et les éléments qu'il valide constituent le rapport de démarrage.

Mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le CoPil et se termine lors de l'approbation par le CoPil du planning de clôture.

Clôture opérationnelle

La phase de clôture débute au plus tard 6 mois avant la fin de l'exécution de l'intervention.

Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par l'équipe de projet et soumise à l'approbation du CoPil.

Rapport final : il sera rédigé et présenté pour approbation au CoPil dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'équipe de projet est déchargée.

Phase de Clôture Administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par Enabel à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD, l'intervention est administrativement clôturée.

Le budget non utilisé sera récupéré par la Partie belge à l'expiration de la Convention Spécifique.

7 Risques principaux et mesures d'atténuation

La région du Sahel traverse une **crise sécuritaire complexe** générée par l'action conjointe de plusieurs facteurs, exposés ci-dessous :

- Les **changements climatiques** constatés ces dernières années. Ceux-ci ont diminué les aires de pâturage et entraîné la raréfaction de l'eau et des ressources, ce qui a amené certaines communautés soit à se déplacer, occasionnant parfois des conflits locaux, soit à se reconvertir dans des activités illicites.
- Les nouvelles routes empruntées dans le cadre du **trafic de drogue**. À la suite du durcissement de la répression contre les transferts de drogues entre l'Amérique latine et l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont devenus à partir des années 2000 une zone de transit vers l'Europe et une zone de consommation, augmentant l'insécurité, la corruption et la marginalisation de la région.
- **L'instabilité profonde des Etats**. La corruption quasiment systémique, les répressions des forces gouvernementales et les coups d'état (réussis ou tentés) ont augmenté la marginalisation, l'insécurité et la violence dans la région.
- L'implantation progressive des **réseaux djihadistes**. A la suite de leur revers en Afrique du Nord, ces groupes ont profité de l'instabilité de la région, des conflits intercommunautaires, de la pauvreté et du trafic régional pour y installer leurs bases arrière et tenter de contrôler des territoires. Ces groupes terroristes (ainsi que d'autres groupes d'opposition armés) ont rapidement progressé et étendu leur influence. Désormais, des régions entières échappent dans certains cas au contrôle de l'État.

Les actions violentes des groupes armés (djihadistes/terroristes, affiliés à Al-Qaida ou Daesh, ou communautaires), la multiplication des conflits locaux, les exactions et violations des droits humains commises par certaines forces de défense et de sécurité) et les violences liées à la criminalité génèrent une **insécurité aiguë et permanente**.

Dans certains pays, la mobilisation de groupes d'autodéfense paramilitaires par les services de l'État contribue également à alimenter le recrutement de civils par les groupes armés terroristes, d'opposition ou d'insurrection (djihadiste ou autre). Prises entre deux feux, les populations n'ont pas de choix réels : soit collaborer avec ces groupes (et fournir des combattants), soit subir des attaques, enlèvements ou assassinats ciblés, soit encore fuir le territoire.

La dégradation de la situation sécuritaire existante dans les pays se traduit par une probabilité accrue d'incidents sécuritaires dans la région. Un incident de sécurité n'impliquant pas Enabel a comme potentiel de retarder une intervention alors qu'un incident impliquant directement Enabel pourrait entraîner, au-delà des conséquences humaines ou matérielles, des retards importants ou un arrêt total du projet.

Une évaluation adéquate des risques sécuritaires dans la zone ne peut se faire que par le **partage d'informations et d'analyses sécuritaires au niveau interdépartemental** notamment avec la Défense belge, l'OCAM et les Affaires Etrangères pour l'évaluation des risques sécuritaires stratégiques et

avec les Ambassades de Belgique dans les pays concernés ainsi qu'avec les éléments militaires belges déployés dans la région comme l'opération New Nero (Niger).

Conformément à la Politique de sécurité d'Enabel, l'évaluation et l'atténuation des risques sécuritaire se fait au niveau des représentations. Chaque représentation dispose d'un plan de sécurité spécifique qui établit les normes et procédures d'atténuation de risques à respecter. En tant que tel, chaque représentation implémente son plan de sécurité à travers son comité de sécurité et de son conseiller sécurité. Ceux-ci effectuent une évaluation des risques en continu et implémentent des mesures d'atténuation appropriées.

Par ailleurs, compte tenu du caractère transfrontalier des menaces rencontrées dans la région, il sera nécessaire de favoriser **une approche régionale de la gestion de la sécurité**. La création d'un **comité de sécurité régional Enabel Sahel** composé des conseillers sécurité des représentations concernées opérationnalisera la gestion des risques au niveau régional, assurera la synergie des analyses, et l'intégration des informations sécuritaires dans le cycle de **renseignement interdépartemental belge** (SPF Affaires Etrangères, Défense, OCAM) contribuant à l'aspect d'approche globale du portefeuille.¹⁵¹

- **Le Conseiller Sécurité au siège** (Safety and Security Advisor) assure la coordination interdépartementale, assure les intérêts d'Enabel comme client/receveur d'analyse et la bonne dissémination des analyses sécuritaires vers le comité de sécurité régional Enabel Sahel. Inversement, il assure que le comité de sécurité régional Enabel Sahel nourrit les analyses en informations sécuritaire pertinente. Il assure l'intégration d'Enabel dans le cycle de renseignement interdépartemental et participe aux échanges d'informations avec les autres structures et plateformes pertinentes.

Des ressources sont prévues dans les budgets des différents volets pour permettre :

- Des réunions du comité périodiques en présentiel
- La formation continue des conseillers sécurité pays membre du comité
- La mobilisation d'experts venant de l'interdépartementale (3D Défense, Diplomatie et Développement + OCAM) en termes de visite de terrain et formations des conseillers sécurité des représentations dans la région Sahel pour renforcer la qualité des analyses sécuritaires et contribuer à l'approche globale.

En conclusion, de bonnes analyses, alimentées par des informations/analyses interministérielles validées et combinées à des mesures d'atténuation, elles-mêmes gérées par du personnel approprié, permettront la réduction des risques.

¹⁵¹ Le Sahel est une **zone pilote pour la mise en œuvre de l'approche globale de la Belgique**. Approuvée par le Conseil des Ministres le 20 juillet 2017, celle-ci vise à maximaliser l'impact des différents pans et instruments de l'action extérieure belge, en favorisant l'analyse et la compréhension commune d'un contexte, une meilleure coordination et, le cas échéant, les synergies et coopérations (premièrement mais non exclusivement entre départements fédéraux).

7.1 Risques de niveau portefeuille / volet régional

Risques (catégories) ¹⁵²	P	I	S	Mesures d'atténuation
Risques de développement				
Une augmentation de l'insécurité ou une instabilité politique dans les zones d'intervention engendre l'impossibilité d'exécuter certaines des/toutes les activités, affectant l'atteinte des résultats d'une ou plusieurs interventions. (FRAME /Sécurité)	3	4	12	- Flexibilité du ciblage géographique et thématique dans le PTCS et en cours de mise en œuvre. - Autonomie des partenaires (services déconcentrés des ministères, ONG, Bénéficiaires contractants...) dans la mise en œuvre d'activités qui suivent au plus près l'évolution de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention. - Ciblage des sites d'action /démonstration / formation en zone sécurisée. - Réunions de coordination en zones sécurisées. - Augmentation des échanges d'analyses au sein de Team Belgium en 3D. - La coordination et le pilotage du projet sont assurés en étroite collaboration avec les instances nationales et locales, qui informent régulièrement Enabel sur de la situation sécuritaire, et alertent en cas de conflits avérés dans la zone de l'action. - Enabel est déjà présente dans les pays sahéliens depuis de nombreuses années et dispose des systèmes de surveillance et des mesures de sécurité nécessaires pour garantir que les actions sur le terrain sont menées tout en assurant la sécurité du personnel et des partenaires. - Identification et sélection de structures ayant l'expérience de réalisation de travaux en zone d'insécurité. - Impliquer et informer les Forces de sécurité intérieure sur la sécurisation des sites. - Si la situation continue à se détériorer, Enabel, en consultation avec l'Ambassade et les autorités locales et nationales, envisageront la possibilité d'arrêter ou de suspendre les activités.
Une augmentation de l'insécurité met en danger les équipes d'intervention opérant dans les zones géographiques concernées (FRAME/Sécurité)	3	4	12	- Recrutement d'officiers sécurité dans chaque pays, chargés de collecter les informations, analyser, et d'anticiper les risques sécuritaires pour nos équipes d'intervention. - Encadrement et formation des équipes par les responsables sécurité Enabel. - Ajustement des emplacements géographiques des missions terrain en fonction des consignes de sécurité. - Mise à jour régulière des plans « sécurité » nationaux. - Participation des équipes Enabel aux "plateformes sécu" nationales. - Renforcement de la coopération sécuritaire au sein de Team Belgium and 3D. - Possibilité d'ajuster les zones d'intervention et la localisation des UG et de l'UGF/R en s'appuyant sur les recommandations des officiers de sécurité

152 Les catégories utilisées par ENABEL en matière de risques sont les suivantes (More Results Vol 1) :

FIN - liés à l'utilisation des fonds

JUR - liés aux aspects contractuels et légaux

OPS - liés aux aspects de gestion d'une intervention

DEV - liés au processus de développement d'une intervention

REP - liés à la réputation d'ENABEL, des partenaires ou bailleurs

Risques (catégories) ¹⁵²	P	I	S	Mesures d'atténuation
Le phénomène de réchauffement climatique augmente la fréquence d'événements climatiques extrêmes , qui impactent les populations bénéficiaires, les équipes d'intervention et freinent l'atteinte des résultats de développement ou qui modifient ou les priorités des institutions partenaires vers des actions d'urgence. (FRAME/Environnement & Climat)	4	3	12	- Renforcer le lien avec les mécanismes de prévention et gestion des crises. - Collaboration avec des opérateurs /bailleurs opérant dans des situations d'événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondation, etc.). - En cas d'événements extrêmes, réorganisations des activités. - Assurer la disponibilité d'un financement ad-hoc en cas d'urgence.
La multiplicité des bailleurs et des approches ainsi que le manque de coordination de leurs actions au niveau régional ne permettent pas un effet de masse critique. (FRAME/Sociétal)	3	3	9	- Coordination avec bailleurs et ONGs intervenant dans la zone cibles pour assurer une synergie entre les activités et éviter les duplicatas. - Participation aux tables rondes régionales de bailleurs de fonds actifs sur la thématique de la lutte contre la dégradation des terres et la lutte contre le changement climatique. - Collaboration, coordination et dialogue avec les acteurs régionaux (CEDEAO, CILSS), qui pilotent de nombreux projets régionaux.
En raison de la perpétuation de la crise liée au COVID (ou une autre crise sanitaire majeure) , des mesures sanitaires sont décidées, occasionnant des restrictions de déplacement et/ou des retards dans la mise en œuvre des activités. (FRAME/Environnement).	3	3	9	- Mise en place d'équipes dédiées dans chaque pays d'intervention (afin d'éviter les blocages potentiels liés aux restrictions de déplacement via transport aérien). - Grâce à son expérience et ses interventions dans le secteur de la santé, Enabel sera pleinement informé de ce risque et pourra agir auprès des groupes cibles pour minimiser ces risques : information, formation, mesures d'évitement des zones à risques, etc. - En cas de prolongement de la pandémie, le projet poursuivra l'information sur les mesures sanitaires de prévention et appliquera avec rigueur les mesures définies dans la politique sanitaire nationale. - Respect des mesures nationales et locales de prévention et de contrôle du Covid. - Respect des protocoles d'Enabel en matière de santé et de sécurité pour la mise en œuvre des activités. - Surveillance de la situation Covid et anticipation en donnant la priorité à l'organisation des réunions et des formations en ligne (vidéoconférences, webinaires, Moodles) au lieu d'en présentiel.

7.2 Risques de niveau pays

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
Risques de développement					
Le portage technique, administratif et/ou politique insuffisant et/ou l'absence d'adhésion effective des parties prenantes et des décideurs a pour impact d'affecter l'appropriation et la durabilité des résultats de développement.	BKF	3	3	9	Mise en place d'une approche communautaire et de dispositifs de dialogue (planification annuelle, les Comités d'Orientation Stratégiques, rencontres annuelles, communication continue) permettant l'implication des partenaires, y compris politiques, aux différentes phases de l'exécution, de préférence en s'alignant sur les mécanismes institutionnels déjà actifs
	MLI	3	3	9	
	NER	2	2	4	
	SEN	2	3	6	

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
					(tels que les plateformes nationale et régionales de gestion des terres, décentralisation et PDESC). • Communication / Sensibilisation intensives auprès des parties prenantes et communautés locales sur les enjeux et effets des actions • Implication des services techniques.
Les conditions de pérennisation des actions de restauration des terres, des actions de gestion des ressources naturelles et des infrastructures (adéquation aux besoins, capacité d'entretien, implication des collectivités, autorisations administratives...) ne sont pas remplies, ce qui impacte négativement la durabilité des actions et des investissements réalisés	BKF MLI SEN NER	2 2 2 2	4 3 3 3	8 6 6 6	• Mise en œuvre d'activités d'ingénierie sociale en complément de la réalisation des investissements. • Mise en place de mécanismes de gestion post-intervention des investissements • Planification locale sur base d'une approche territoriale intégrée
Les conditions sécuritaires et la limitation de mouvement désorganisent les modalités habituelles de transhumance et entraînent un surpâturage sur le territoire et une dégradation des écosystèmes avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre et les résultats de développement.	BKF MLI NER	2 2 2	3 3 3	6 6 6	• Mise en œuvre basée sur l'approche communautaire et le dialogue continu entre les communautés d'usage des ressources. • Appuyer la signature de conventions locales de gestion de ressources naturelles (dont les périmètres pastoraux et les couloirs de transhumance basé) sur un accès contrôlé (plutôt que public) aux ressources.
Risques opérationnels					
Les communes cibles et les agents n'adhèrent pas aux changements proposés avec comme conséquence un retard sur la mise en œuvre.	BKF MLI SEN NER	2 3 3 2	3 3 3 3	6 9 9 6	• Renforcement de structures communautaires à l'échelle communale telles que commissions (de conciliation) foncières villageoises, comités locaux de l'eau, associations locales, etc. • Renforcement de capacité des prestataires de service actifs à l'échelle communale • Collaboration avec les services techniques installés au niveau local • Organisation d'atelier de formation et des instances de dialogue. • Approche de mise en œuvre orientée vers la demande : Mise en place de dispositifs de concertation adéquats pour assurer une réponse appropriée aux préoccupations et attentes des parties prenantes. • Parties prenantes de la mise en œuvre de ces activités, les structures ciblées sont consultées, impliquées dans la co-construction des activités de renforcement et dans leur évaluation et sensibilisées aux enjeux liés à la stabilité des agents participant aux formations.
Les études et analyses préalables et nécessaires ralentissent l'exécution.	BKF MLI SEN NER	1 1 1 1	2 2 2 2	2 2 2 2	• Phasage des investissements sur les deux 1ères années : des investissements pré-identifiés pourront être commencés dès la 1ère année. • Capitaliser sur les études déjà menées par les autres projets Enabel et les autres partenaires, synergies.

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
Les marchés publics nécessaires sont infructueux ou comportent des défauts d'exécution majeurs, pouvant retarder l'exécution et impacter négativement l'atteinte des résultats.	BKF MLI NER	2 2 1	4 3 2	8 6 2	- Analyse approfondie des partenaires au préalable pour déterminer les compétences « in house ». - Facilitation des partenariats pour un apprentissage peer-to-peer et le renforcement des capacités (e.g. à travers des appuis perlés). - Intégrer dans les critères de sélection des CSC des critères de capacités financières, logistiques et humaines des soumissionnaires et procéder à une vérification in situ. - Rendre obligatoire la visite des sites de construction par les entreprises avant dépôt de leur offre (vérification in situ). - Implication des services techniques, des communes et des bénéficiaires dans la planification, la mise en œuvre (notamment via une approche HIMO) et réception des travaux réalisés.
La dégradation de la situation sécuritaire au niveau de la région d'intervention limite la capacité des équipes opérationnelles à intervenir sur le terrain avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre.	BKF MLI NER	2 3 3	4 3 3	8 9 9	- Choix de communes d'intervention en zone restant accessible en tenant compte des conditions de sécurité. - Suivi régulier de la situation sécuritaire via un réseau d'information. - Dispositif interne (coordinateur sécurité - Comité de sécurité régional Enabel Sahel). - Travail de proximité avec les communautés locales. - Renforcement de la cohésion sociale (actions relatives au foncier, au dialogue entre acteurs locaux, etc.). - Forte implication des d'acteurs communautaires et locaux. - Gestion de l'intervention partiellement à distance en renforçant les relations de partenariat avec les organisations de la société civile et les institutions locales.
Les thèmes abordés (tels que la sécurisation foncière des terroirs ruraux) font l'objet d'une récupération politique par les partis politiques, les institutions publiques, la société civile, ... avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre.	MLI	2	3	6	- Mise en œuvre basée exclusivement sur l'application des lois et règlements en vigueur. - Renforcement des connaissances des parties prenantes sur le cadre légale et réglementaire applicable. - Mise en place de différents niveaux d'instances de dialogue et de coordination en particulier la plateforme multi sectorielle, les CLOCSAD et les CCOCSAD.
Conflits fonciers entre utilisateurs des ressources partagées (eau, pâturage) et des zones riveraines impactant la durabilité des interventions.	MLI NER BKF	2 2 2	3 3 3	6 6 6	- Identification des zones à restaurer et points d'eau en concertation avec les autorités locales et en conformité avec les plans de développement locaux. - Ententes foncières à conclure au préalable de la réalisation de tout investissement et approuvées par les autorités locales au sein des commissions foncières pour sécuriser l'accès et garantir l'exploitation des terres à long terme.
L'entretien des investissements n'est pas réalisé, impactant la durabilité des interventions	NER	2	2	4	Appui à la mise en place de mécanismes de gestion et accompagnement via des comités de gestion impliquant toutes les parties et cas échéant le secteur privé.

8 Matrice des indicateurs

8.1 Indicateurs d'impact

OG : Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques afin de renforcer la résilience de la population du Sahel qui vit dans des circonstances vulnérables		
Objectifs	Cible ODD	Indicateurs
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire – désagrégée par pays.
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (ha) – désagrégée par pays.
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Nombre net d'emplois décents supplémentaires créés – désagrégé par pays.
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres).

8.2 Indicateurs d'outcome

Changements visés / Indicateurs	Valeur de base	Valeurs cible
OS 1 : Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes directes et indirectes de la désertification		
Superficies bénéficiant d'un programme de conservation, de restauration ou de gestion durable des terres (nombre d'ha)	BKF	10.000
	MLI	10.000
	NER	10.000
	SEN	10.000
Nombre de personnes bénéficiant directement ou indirectement d'un appui dans leur lutte contre les changements climatiques (h/f)	BKF	150.000
	MLI	120.000
	NER	200.000
	SEN	180.000
OS 2 : La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens		
Nombre de pays appuyés dans la mise en œuvre de leurs NDC	BKF	4
	MLI	
	NER	
	SEN	
Taux de Satisfaction des acteurs sur le partage des infos/pertinence de l'info partagée, etc. (cible = 80%)	REG	80%
	BKF	80%
	MLI	80%
	NER	80%
	SEN	80%

8.3 Indicateurs d'outputs

Volet Régional

Changements visés / Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cible
Output		
R1 Les acteurs régionaux et nationaux disposent de capacités renforcées pour la production, diffusion et utilisation de données et services pour le suivi de la dégradation des terres et des CDN et la mobilisation des fonds climats		
Nombre de protocole de collecte des indicateurs CDN et NDT partagés et diffusés	0	5
Satisfaction des utilisateurs pour l'utilisation du dispositif de diffusion d'information NTIC (système d'information des transhumants)	N/A	80%
Taux de mobilisation et d'implication des acteurs régionaux en matière de CDN		80%
R2- L'engagement de la société civile et des acteurs de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé		
Nombre d'organisations de la société civile (appuyée par le projet) actives sur les changements climatiques et la lutte contre la désertification	N/A	4

Taux d'avancement du processus de mise en place des plateformes d'innovation	-	40%
R3- La cohérence du portefeuille thématique climat est assurée.		
Nombre de cadre d'apprentissage et d'échange (COP) mis en place	N/A	4
Nombre de documents de capitalisation réalisés et diffusés auprès des partenaires	N/A	10
Nombre de participation à des tables rondes régionales	N/A	8
Nombre de participation à des colloques/conférences	N/A	20
Système de suivi-évaluation utilisé comme outil de pilotage	N/A	1

Volet Sénégal

Changements visés / Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cible
R1 - La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière		
ODD5 – Indic. 5.a.1 : Proportion de la population agricole totale appuyée par l'intervention ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	N/A	40%
ODD 5 – Indic. 5.a.2 : Proportion de femmes appuyée par l'intervention parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	N/A	30%
Nombre de communes disposant d'un comité de gestion de l'eau opérationnel	0	8
Nombre de communes disposant d'une commission domaniale opérationnelle	0	8
Nombre de communes disposant d'un POAS	0	8
Nombre de communes disposant d'un PLGIRE	0	8
Nombre de communes disposant d'un PDC intégrant les thématiques liées à l'environnement et au changement climatique	0	8
Evolution du nombre de conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles	N/A	Diminution de 20%
R2 - Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes		
Superficie (ha) de terres restaurées par le projet (mise en défens, RNA, plantations, etc.)	N/A	10.000
Nombre de plans de gestion (des terres restaurées) développés et mis en œuvre	0	24
Nombre de villages disposant d'un « bois-village » de 2 ha	0	200
Superficie (ha) de la forêt de Birkélane réhabilitée	N/A	6.500
Taux d'accès des femmes aux terres restaurées par le projet	N/A	40%
R3 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique		
ODD 2 – Indic. 2.4.2 : Nombre (%) des petits exploitants appuyés par l'intervention pratiquant une agriculture durable (agroécologie)	N/A	50%
Superficie (ha) de terres agricoles bénéficiant de pratiques culturales améliorées	N/A	2.500
Nombre de SIFA mis en place	0	24
Nombre de VIC mis en place	0	8
Nombre de Groupements Féminins ayant bénéficié de PSE	0	200
Perception des changements socio-économiques par les bénéficiaires directs (amélioration des rendements, amélioration des revenus, nombre d'emplois créés, amélioration des conditions de travail, etc.) (à désagréger h/f)	N/A	Perception positive
R4 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau		
Nombre de Groupements Féminins disposant d'ouvrages hydro-agricoles	N/A	24

performants		
Nombre de nouveaux ouvrages de protection des points d'eau contribuant à la GIRE	N/A	24
Satisfaction des usagers sur la gestion des ouvrages hydro-agricoles (désagrégation H/f)	N/A	Perception positive
R5 - Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de "financements climat"		
Développement et validation d'un cadre réglementaire relatif aux « projets climat »	N/A	Cadre réglementaire développé et validé
Nombres de COMRECC appuyés pour le suivi-évaluation des plans CDN	N/A	3
Nombre de techniciens formés sur le suivi de la NDT	N/A	10
R6 - L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé		
Nombre d'organisation de la société civile ayant bénéficié de formations en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique	N/A	4

Volet Burkina Faso

Changements visés / Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cible
R1 - La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière		
ODD5 – Indic. 5 a 1 : Proportion de la population agricole totale appuyée par l'intervention ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	N/A	40%
ODD 5 – Indic. 5.a.2 - proportion de femmes appuyée par l'intervention parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	N/A	30%
Evolution du nombre de conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles	N/A	diminution de 20 %
Appréciation des acteurs du secteur (locaux et nationaux) sur le fonctionnement des instances locales de gestion foncière (commissions foncières villageoises)	N/A	Positive
Nombre de plans communaux de développement intégrant les thématiques du CC et/ou de la fragilité	0	5
R2 - Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes		
Taux d'accès des femmes aux terres récupérées (dans les bas-fonds restaurés par le projet)	N/A	40%
Superficie (ha) de terres restaurées (à désagréger par mode de restauration : aménagements anti-érosifs, RNA, Mise en défens, forêt communautaire)	N/A	7500
Nombre de plateformes d'innovation/ de centre de promotion des pratiques CES/DRS	0	3
R3 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique		
ODD 2 – Indic. 2.4.2 Nombre (%) des petits exploitants appuyés par l'intervention pratiquant une agriculture durable (agro-écologie)	N/A	70%
Superficie de terres bénéficiant de pratiques culturales améliorées (zai, fumure, demi-lune, etc.) (ha)	-	2500

Nombre de champs-école paysan (ou équivalent) mis en place/renforcé	2	13
Nombre de jardins nutritifs et de parc à PFNL mis en place	-	50
Nombre de micro-initiatives économiques locales appuyées (filiale de PFNL ou économie verte) (à désagréger h/f)	N/A	15
Perception des changements socio-économiques par les bénéficiaires directs (amélioration des revenus, amélioration des conditions de travail, amélioration de la résilience au CC etc.) (à désagréger h/f)	N/A	Perception positive
R4 - Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau		
Nombre de Comités locaux de l'eau appuyés et renforcés	-	4
Nombre de nouveaux ouvrages contribuant à une gestion durable de l'eau	N/A	13
Nombre de mois d'accès à l'eau sur les périmètres irrigués	-	1 mois +
Satisfaction des usagers sur la gestion des ouvrages (désagrégation H/f)	N/A	Satisfaction positive
R5 - Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de financements climat		
Amélioration de la collecte des indicateurs (CDN et NDT) dans les bases de données nationales	N/A	Perception positive
Intégration du genre dans des plans de partenariats/plans d'investissement	0	5
R6 - L'engagement de la société civile et la mobilisation du monde scientifique en matière de lutte contre la désertification sont renforcés		
Nombre d'organisation de la société civile (appuyée par le projet) active sur les changements climatiques et la lutte contre la désertification	N/A	4

Volet Mali

Changements visés / Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cible
R1 - La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la sécurisation foncière, la responsabilisation des communautés et des collectivités au travers de la création des COFOVs		
ODD5 – Indic. 5.a.1 : Proportion de la population agricole totale appuyée par l'intervention ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	N/A	40%
ODD 5 – Indic. 5.a.2 : Proportion de femmes appuyée par l'intervention parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	N/A	30%
Nombre de conventions de gestion foncière validée en assemblée villageoise	N/A	60
Taux de représentation des femmes dans les instances de décision liées aux assemblées générales (et pourcentage de vote féminin)	N/A	30% (75%)
Nombre de réunions de la plateforme multi-acteurs et des CLOCSAD/CCOCSAD/CROCSAD	N/A	15 et perception positive
Evolution du nombre de conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles	N/A	Diminution de 20 %
R2 - Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et la gestion durable des écosystèmes		
Nombre de réalisations d'infrastructures rurales en maîtrise en CES/DRS	N/A	40
Taux d'accès des femmes aux terres récupérées (50% des terres récupérées)	N/A	50 %
R3 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques, agroforestières et des systèmes agropastoraux durables et résilients au changement climatique		

ODD 2 – Indic. 2.4.2 : Nombre (%) des petits exploitants appuyés par l'intervention pratiquant une agriculture durable (agroécologie)	N/A	50%
Nombre d'AGRs de production agro-sylvo pastorales et halieutiques et sociale (30 % pour les femmes)	N/A	65
Superficie (ha) de terres agricoles bénéficiant de pratiques culturales améliorées (ha)	N/A	2.500
% d'adoption de technologies résilientes et d'agroécologie dans les AGRs	N/A	60%
Perception des changements socio-économiques par les bénéficiaires directs (amélioration des revenus, amélioration des conditions de travail, amélioration de la résilience au CC etc.) (à désagréger h/f)	N/A	Perception positive
Indicateurs transversaux R1, R2 et R3		
R1, R2 et R3 - Nombre de personnes formées	N/A	1200
R1, R2 et R3 - Pourcentage de participation féminine aux formations	N/A	50% en moyenne
R1, R2 et R3 - Mesure de la qualité des formations (modèle Donald Kirkpatrick ¹⁵³)	N/A	Niveau 3
R2 et R3 - Nombre de bénéficiaires potentiels des infrastructures rurales	N/A	80.000
R4 - Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau		
Fonctionnalité du/des CLEs créés	N/A	Perception positive
Qualité du modèle hydro géomorphologique et des données relevées sur les quantités d'eau souterraine et de surface	N/A	Perception positive
Durée de la campagne de relevés des ressources en eau (année)	N/A	4
Taux d'accès des communes aux données digitales relatives à l'eau et à l'environnement	N/A	75 %
R5 - Les capacités des acteurs nationaux sont renforcées en matière de suivi-évaluation et capitalisation sur les questions de changement climatique et de lutte contre la désertification notamment pour les NDT et CDN		
Amélioration de la collecte des indicateurs (CDN et NDT) dans les bases de données nationales	N/A	Perception positive
Nombre de réunions et documents au niveau de la sous-région où sont présentés des éléments de capitalisation du PTCS-Mali	N/A	15
R6 - L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et des changements climatiques est renforcé		
Nombre d'organisation de la société civile (appuyée par le projet) active sur les changements climatiques et la lutte contre la désertification	N/A	4
Nombre de partenariat établi entre la société civile et les acteurs de la recherche	N/A	2

Volet Niger

Changements visés / Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cible
R1 - La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière		
ODD5 – Indic. 5.a.1 : Proportion de la population agricole totale appuyée par l'intervention ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	N/A	40%

¹⁵³ <https://www.fnaseph.org/evaluation-formation-modele-kirkpatrick/>

ODD 5 – Indic. 5.a.2 : Proportion de femmes appuyée par l'intervention parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	N/A	30%
Nombre de communes disposant d'un comité de gestion de l'eau opérationnel	N/A	11
Nombre de communes disposant d'une commission foncière opérationnelle	N/A	11
Nombre de communes disposant d'un POS	N/A	11
Nombre de communes disposant d'un SAGE	N/A	11
Nombre de communes disposant d'un PDC intégrant les thématiques liées à l'environnement et au changement climatique	N/A	11
Evolution du nombre de conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles	N/A	Diminution de 20%
R2 - Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes		
Superficie (ha) de terres pastorales récupérées (lutte contre les plantes terrestres envahissantes ; réalisation d'ouvrages antiérosifs ; plantation de ligneux fourragers; ensemencement des herbacées appréciées, etc.)	N/A	2.500
Superficie (ha) de terres agricoles restaurées (via RNA)	N/A	7.500
Nombre de mares et koris aménagés	N/A	25
Nombre de villages disposant d'un « bois-village » d'1 ha	N/A	200
Taux d'accès des femmes aux terres restaurées par le projet	N/A	40%
Nombre de foyers améliorés distribués	0	10.000
R3 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique		
ODD 2 – Indic. 2.4.2 : Nombre (%) des petits exploitants appuyés par l'intervention pratiquant une agriculture durable (agroécologie)	N/A	50%
Superficie (ha) de terres agricoles bénéficiant de pratiques culturales améliorées (ha)	N/A	2.500
Nombre de SIFA mis en place	0	25
Nombre de Groupements Féminins ayant bénéficié de PSE	0	200
Perception des changements socio-économiques par les bénéficiaires directs (amélioration des rendements, amélioration des revenus, nombre d'emplois créés, amélioration des conditions de travail, etc.) (à désagréger h/f)	N/A	Perception positive
R4 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau		
Nombre de Groupements Féminins disposant d'ouvrages hydro-agricoles performants	N/A	25
Nombre de nouveaux ouvrages de protection des points d'eau contribuant à la GIRE	N/A	25
Satisfaction des usagers sur la gestion des ouvrages hydro-agricoles (désagrégation H/f)	N/A	Perception positive
R5 - Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de "financements climat"		
Intégration et synchronisation des différents sous-systèmes de S/E du MELCD	N/A	Système de suivi intégré
Nombre de techniciens formés sur le suivi de la CDN et de la NDT	N/A	10
Nombre de techniciens formés par la mobilisation de financements climat	N/A	10
R6- L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé		
Nombre d'organisation de la société civile ayant bénéficié de formations en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique	N/A	4

9 ANNEXES

Annexe 1 : Aperçu des partenariats de mise en œuvre identifiés

Intervention Régionale

Octroi direct

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget	OBJET CSUB	ARGUMENTAIRE OCTROI DIRECT
Vétérinaires Sans Frontières Belgique (ONG Belge) Budget : 300 kEUR R1/A2	- Mise à l'échelle d'un dispositif de diffusion d'informations visant la prévention et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs et l'alerte précoce (Système d'Information des Transhumants) au Niger, Mali et Burkina-Faso	-ONG disposant d'une expertise exclusive dans la Région du Sahel vis-à-vis de ce Système d'Information des Transhumants (SIT) piloté en collaboration avec les autorités locales (Ministère de l'Elevage, communes, etc.) -fort ancrage local au Mali, Niger et Burkina-Faso assurant une continuité et durabilité institutionnelle du SIT (ainsi que de l'action de l'ONG subsidiée dans le cadre du projet WeHubit) : https://www.wehubit.be/en/node/45 -doté d'un staff technique + outils techniques de qualité permettant d'assurer la remontée et la vérification d'informations fiables, diffusées via le système d'information -capacité organisationnelle (et d'absorption) satisfaisante

Accords de coopération

ACTEUR Budget	OBJET ACC
DG Environnement, du Service Public fédéral Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire, environnement belge Budget : 20 kEUR R1/A3	- Appui conseil pour les activités de renforcement de capacités des acteurs nationaux pour le suivi-évaluation et la mise en œuvre des contributions déterminées nationales (CDN) Le SPF dispose d'une expertise avérée de renforcement de capacité d'acteurs institutionnels (tels que les Ministères de l'environnement, Ministère de l'agriculture, etc.) en matière de lutte contre le changement climatique, d'intégration transversale des aspects climats et d'appui à la mise en œuvre des CDN. Le SPF est déjà actif et dispose d'un réseau ad hoc au Burkina-Faso et au Niger (avec présence d'un agent « NDC facilitateur » intégré au sein du Ministère de l'Environnement. dans le Sahel. Des collaborations antérieures fructueuses entre Enabel et le SPF sont à souligner sur cette thématique.

Volet Sénégal

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB / ASC / ConCoop (UN)	ARGUMENTAIRE
Subsides (octroi direct)		
Les Agences Régionales de Développement (ARD) des régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine <i>Budget : 300.000€ (ac. 100.000€ / ARD)</i> R1/A2 R1/A3 R1/A4	• Appui/supervision pour l'élaboration de micro-zonages participatifs à l'échelle des terroirs villageois • Appui/supervision Elaboration des plans d'occupation et d'affectation des sols • Appui/supervision Elaboration des Plans Locaux GIRE • Appui/supervision pour l'élaboration des PDC-C	Les ARD sont des établissements publics ayant pour rôle essentiel la coordination de la politique de développement régionale ainsi que l'appui technique aux conseils régionaux, aux départements et aux communes. De manière générale, les ARD disposent d'un personnel technique reconnu et d'outils techniques leur permettant d'assurer leur mandat, notamment en termes de développement territorial. Les capacités organisationnelles et d'absorption des ARD sont jugées satisfaisantes et les collaborations passées avec Enabel, notamment dans le cadre du Projet PARERBA, ont été jugées encourageantes.
L'Agence Sénégalaise du Reboisement et de la Grande Muraille Verte (ASRGMV) <i>Budget : 1.300.000€</i> R2/A1 R2/A2	• Sensibilisation des populations aux causes majeures de la dégradation des terres et aux impacts sur les conditions de vie • Planification et mise en œuvre des stratégies de restauration des terres dégradées au niveau de chaque site d'intervention • Développement et mise en œuvre des plans de gestion durable des terres restaurées	L'ASRGMV est une société publique dont la mission est d'assurer le reboisement à l'échelle nationale et la mise en œuvre des activités de la Grande Muraille Verte. Placée sous la tutelle technique du MEDD, l'agence dispose d'une autonomie financière. L'agence dispose de capacités humaines et techniques solides lui permettant d'assurer son mandat. L'agence peut également s'appuyer sur les services techniques déconcentrés du MEDD pour le déploiement de personnel et la mise en œuvre de projets sur le terrain. L'agence, en pleine expansion, dispose de capacités financières satisfaisantes et jouit d'une bonne réputation auprès des partenaires au développement, notamment grâce à la confiance accordée à son Directeur Général, M. Haidar El Ali. L'agence est également en passe d'être

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB / ASC / ConCoop (UN)	ARGUMENTAIRE
		accréditée auprès du Fonds Vert pour le Climat, gage de bonnes capacités de gestion financière.
La Direction des Eaux et Forêts (DEF) du MEDD <i>Budget : 500.000€</i> R2/A1 R2/A2	• Encadrement technique et suivi-évaluation des activités de restauration • Réhabilitation de la forêt classée de Birkélane	La DEF est un établissement public chargé de la gestion durable des terres de manière générale et de la gestion des forêts domaniales en particulier. La DEF dispose capacités opérationnelles au niveau des départements, ce qui la rend proche des populations locales. Bien que les compétences techniques des agents de la DEF soient reconnues, les capacités techniques et matérielles sont à renforcer, en particulier au niveau des départements. Les capacités organisationnelles et d'absorption de la DEF sont jugées satisfaisantes, eu égard aux nombreux partenariats avec les autres partenaires techniques et financiers (JICA, etc.).
L'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) – Via FNDSAP <i>Budget : 650.000€</i> R3/A4 R6/A2	• Promotion de l'agroécologie • Mise en place des VIC • Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques	L'ISRA est un établissement public ayant pour mandat la formation et l'encadrement de jeunes chercheurs, la création de connaissances scientifiques, la génération d'innovations technologiques et la mise au point d'outils d'aide à la décision pour l'amélioration des conditions du secteur agricole. L'ISRA représente le CIFOR-ICRAF au Sénégal, qui un centre de recherche renommé dans le monde et au Sahel pour son expertise en termes d'agroécologie et de restauration des terres dégradées. L'ISRA est composé d'un staff de chercheurs aux compétences reconnues. La capacité organisationnelle (et d'absorption) de l'ISRA a été testée avec succès dans le cadre du projet PARERBA d'Enabel (2019-2021).
L'Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR) – via FNDSAP	• Développement du conseil agricole centré sur l'adaptation aux	L'ANCAR est une société publique dont la mission est de promouvoir et animer un service de conseil agricole et rural

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB / ASC / ConCoop (UN)	ARGUMENTAIRE
<i>Budget : 50.000€</i> R3/A6	changements climatiques	décentralisé. L'ANCAR est considérée comme la structure habilitée à promouvoir le conseil agricole au niveau national et constitue une assise institutionnelle pour une approche durable de l'action. L'ANCAR dispose d'un personnel technique reconnu pour leur expertise de terrain et leurs outils techniques de qualité, bien que des renforcements de capacités soient régulièrement nécessaires. L'ANCAR dispose de capacités organisationnelle et d'absorption satisfaisantes et a fait l'objet d'un partenariat réussi avec ENABEL dans le cadre du projet PARERBA (2019-2021).
La Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement <i>Budget : 100.000€</i> R1/A4 R4/A1	• Encadrement technique et suivi-évaluation des activités relatives à la GIRE • Collecte de données pour le suivi des eaux souterraines et de la pluviométrie	La DGPRE est un établissement public ayant pour mandat d'élaborer et de piloter le schéma directeur et le plan de gestion des ressources en eau et de mettre en place et de gérer les réseaux de mesure et d'observation sur les différents aquifères et cours d'eau. La DGPRE dispose d'un personnel technique reconnu et d'outils techniques de qualité pour la GIRE. La DGPRE dispose de capacités organisationnelle et d'absorption satisfaisantes et a fait l'objet d'un partenariat réussi avec ENABEL dans le cadre du projet PARERBA (2019-2021).
La Division Changements Climatiques (DCC) de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) du MEDD <i>Budget : 150.000€</i> R5/A1 R5/A2 R5/A3	• Développement d'un cadre réglementaire relatif aux « projets climat » • S/E des impacts CDN et NDT dans la zone d'intervention • Appui à la mobilisation de financements climat	La DCC est un établissement public dont le mandat est de coordonner la politique nationale relative au changement climatique, de coordonner la mise en œuvre de la CDN et de mobiliser les financements climat. La DCC héberge le point focal pour les CDN dans le cadre de l'Accord de Paris et de la CCNUCC et ainsi une part importante de l'expertise du Sénégal en termes de changement climatique. La DCC est également l'Autorité Nationale Désignée

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB / ASC / ConCoop (UN)	ARGUMENTAIRE
		(i.e. le point focal) auprès du Fonds Vert pour le Climat, ce qui implique que tous les projets visant ce fonds doivent préalablement être approuvés par la DEC. La DCC reçoit des financements de différents partenaires (PNUD, AFD, FAO) et sa capacité d'absorption au regard du financement envisagé est considérée comme satisfaisante. La capacité organisationnelle est considérée comme satisfaisante, notamment parce que les points focaux sont en place et maîtrisent leur secteur d'intervention.

Intervention Burkina-Faso

Octrois directs

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget	OBJET CSUB	ARGUMENTAIRE OCTROI DIRECT
Agence de l'eau du Nakanbé (relève du Ministère de l'Eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement) Budget : 450 KEUR R4/A2	- Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau dans les communes d'intervention du PTCS - Renforcement de capacité des comités locaux de l'eau (CLE) - appui/conseil des utilisateurs des infrastructures GIRE à leur bonne gestion	- Organisme public ayant pour mandat d'assurer la Gestion intégrée et concertée des ressources en eau dans le Bassin du Nakanbé (qui correspond à la zone d'intervention du volet Burkina-Faso). - dispose d'un personnel technique (30aine d'agents) + outils/curricula techniques de qualité. - capacité organisationnelle (et d'absorption) satisfaisante (a déjà été appuyé par des bailleurs tel que SNV et l'UE).
Observatoire du foncier Burkina-Faso (ONF-BK) Budget : 750 kEUR R1/A2	- Soutien à une décentralisation foncière effective, - sensibilisation, formation appui conseil et accompagnement des acteurs en matière de décentralisation foncière - Appui/conseil en matière d'information foncière	- ONG disposant d'une expertise exclusive au Burkina-Faso en matière d'accompagnement de la réforme foncière et d'appui aux dispositifs fonciers de proximité - ancrage local fort assurant une continuité et durabilité institutionnelle (aussi de l'action de l'ONG subsidiée dans le cadre du portefeuille bilatéral Burkina-Faso dans la région du Centre-Est)

	- Appui à la mise en place de dispositifs de prévention et gestion des conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles	-dispose d'un personnel technique + outils/curricula de qualité -capacité organisationnelle (et d'absorption) satisfaisante
Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger - APEFE (ONG Belge) Budget : 150 kEUR R5/A2	- Soutien aux mécanismes de suivi-évaluation en matière de gestion durable des terres piloté par la Coordination de la Grande Muraille Verte au Burkina-Faso	-ONG disposant d'une expertise exclusive au Burkina-Faso en matière d'appui au dispositif institutionnel de Coordination de la Grande Muraille Verte - ONG qui dispose d'un historique de collaboration étroite (depuis plus de 5 ans) avec la Coordination de la Grande Muraille Verte au Burkina-Faso et est insérée dans les réseaux institutionnels ad hoc -doté d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité -capacité organisationnelle (et d'absorption) satisfaisante
Observatoire national du développement durable (relève du Ministère Le ministère de l'environnement, de l'économie verte et des changements climatiques) Budget : 325 kEUR R5/A1	- renforcement et soutien aux mécanismes de suivi - évaluation en matière de gestion durable des terres piloté par l'ONDD - accompagnement du dialogue national entre les différents acteurs chargés du suivi de la gestion durable des terres (y compris Agence de la Grande Muraille verte)	- Organisme public ayant pour mandat d'être l'outil national de suivi-évaluation de la Gestion Durable des Terres (GDT) (rôle de suivi des indicateurs sur l'environnement et rôle d'interface entre les systèmes de suivi-évaluation nationaux) -dispose d'un personnel technique (20aine d'agents) + outils/curricula techniques de qualité -capacité organisationnelle (et d'absorption) satisfaisante

Volet Mali

Octrois directs

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB / ASC / ConCoop (UN)	ARGUMENTAIRE
UCADDDD - Union des Associations et Coordinations d'Association pour le Développement et la Défense des Droits des	La Csub permettra la création des Commissions Foncières Villageoises (COFOVs), l'intégration des femmes et des jeunes aux organes décisionnelles, la formation des acteurs locaux et	UCADDDD est une organisation de la société civile membre fondateur de la plateforme multi acteurs pour la mise en œuvre des directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables (DGVF) aux Terres, aux Pêches et aux Forêts

Démunis Budget : 800.000€ Lignes budgétaires : R1 (A.1.1, A.1.2, A.1.3) R2 (A.2.1, A.2.3) R3 (A.3.1) R4 (A.4.1)	des collectivités territoriales au cadre légal foncier et à la gestion des ressources naturelles et la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue multi-niveau (Gouverneur, préfet, services techniques, communes et COFOVs) de la région de Nara. La Csub fournira également un support au maintien du dialogue pour le choix des zones et types de restauration des sols et des AGRs. La Csub renforcera les compétences et le suivi pour le monitoring local (Communes et COFOVs). => Mise en œuvre du résultat 1 et support au cadre de dialogue sous les Résultats 2, 3 et 4 :	et du comité interministériel sur la sécurisation foncière. Elle possède une <u>position et une expertise unique et exclusive</u> basée sur son réseau, son activisme et sa méthodologie de travail : • Membre d'un réseau d'acteurs étendus au niveau national et au niveau local et coutumier. • Elle est l'instigatrice de la révision de la loi d'orientation Foncière et Agricole (LFA) de 2017 (qui a souligné l'urgence de légiférer sur le foncier agricole). • L'approche méthodologique est basée sur le renforcement du lien entre les collectivités territoriales et les COFOVs en renforçant le dialogue et la compréhension du cadre légal du foncier et de la gestion des ressources humaines. La capacité organisationnelle (et d'absorption) est considérée comme satisfaisante. L'Union est dotée d'un staff technique et d'outils techniques/pédagogiques de qualité qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions du Mali (Le Mandé).
CIFOR - ICRAF - Centre international pour la recherche en agroforesterie Budget : 270.000€ Lignes budgétaires : R1 (A.1.4)	La Csub financera un diagnostic territorial participatif qui servira d'outil de dialogue et d'aide à la décision pour les activités des résultats 2 et 3. Le diagnostic dressera l'état des lieux des différents forces, faiblesses, opportunités, menaces du contexte socio-économique et environnemental des villages ciblés. Il est proposé de réaliser une analyse croisée entre la connaissance empirique locale et la connaissance scientifique pour enrichir le diagnostic des perceptions et analyses des effets du changement climatique des populations locales. => Mise en œuvre du résultat 1	CIFOR-ICRAF est une institution scientifique à but non lucratif qui mène des recherches sur les défis les plus pressants de la gestion des ressources naturelles (forêts et paysages) dans le monde. et un centre de recherche renommé dans le monde et au Sahel. CIFOR-ICRAF possède une <u>expertise unique et exclusive</u> sur la restauration des sols et les problèmes de changement climatique qui basée sur : • Des approches de recherche-action, • Appui conseil sur la promotion des fourrages et l'exploitation de centre de ressource rurale, • Renforcement des capacités sur les services climatiques participatifs et intégrés pour l'agriculture, • Activités de recherche sur les coûts bénéfiques des mesures de

		restauration des écosystèmes (bosquet, mare, etc.). • Approche globale et multidisciplinaire • centre de recherche du CGIAR, CIFOR-ICRAF possède une antenne nationale au Mali et est composé d'un staff de chercheurs aux compétences reconnues. Le bureau a les capacités de travailler sur des analyses d'images satellitaires (lien avec Agrhymet) et a des compétences sur l'animation en zone rurale. Enabel dans le cadre du projet bilatéral LCIANK a collaboré avec CIFOR-ICRAF dans le cadre de l'établissement de centre de ressources rural La capacité organisationnelle (et d'absorption) a été testée à la suite d'une Csub sur le projet bilatéral LCIANK et est considérée comme satisfaisante.
ANGMV – Agence Nationale de la Grande Muraille Verte Budget : 430.000€ Lignes budgétaires : R5 (A.5.1)	La CSub servira à appuyer le fonctionnement de l'ANGMV dans le cadre de ses rôles de capitalisation et de suivi-évaluation. A travers la CSub, l'ANGMV contribuera au pilotage du projet, à la cohérence des actions de gestion des ressources naturelles mises en œuvre et à la diffusion au niveau de la sous-région des expériences du projet et de sa capitalisation =>Appui à la mise en œuvre du Résultat 5	L'ANGMV est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière (Ordonnance 2019-016). Elle a pour mission de réaliser sur le territoire du Mali le programme continental de la Grande Muraille verte (dans 8 régions dont la région de Nara). A ce titre, elle est chargée de renforcer la résilience des populations dans les zones arides et semi-arides du segment national de la GMV face au changement climatique, la désertification et la dégradation de la diversité biologique. À la suite de l'ordonnance de 2019, du personnel national a été détaché auprès de l'ANGMV, notamment des experts forestier, agriculture durable, genre, suivi évaluation et communication. Elle est épaulée au niveau technique et méthodologique par le bureau de la GMV de Nouakchott. La capacité organisationnelle (et d'absorption) est considérée comme satisfaisante. L'ANGMV s'appuie sur les infrastructures des services techniques déconcentrés des eaux et forêts.

AEDD - Agence de l'Environnement et du Développement Durable Budget : 220.000€ Lignes budgétaires : R5 (A.5.2)	La CSUB vise à fournir des moyens techniques et matériels à l'AEDD pour contribuer au suivi-évaluation des CDN et LDN, de la base de données indicateur (SNGIE), à l'élaboration de stratégies thématiques et à la consultation de partenaires. =>Appui à la mise en œuvre du Résultat 5	L'AEDD est un Établissement Public National à caractère Administratif, dont la mission est d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE). L'AEDD héberge les points focaux pour les Contributions Déterminées Nationales (CDN) et pour la Neutralité des Terres (NDT) qui constituent une part de l'expertise technique du Mali pour reporter sous ces 2 instruments (qui sont un des résultats majeurs de l'accord de Paris). Le renforcement et le suivi de des CDN et NDT constitue un des axes de l'OS2 du PTCS. L'AEDD reçoit des financements de différents bailleurs (PNUD, GIZ, ...): La capacité d'absorption au regard du financement envisagé est considérée comme satisfaisante La capacité organisationnelle est considérée comme satisfaisante, notamment parce que les points focaux sont en place et maîtrisent leur secteur d'intervention.
---	---	--

Volet Niger

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB / ASC / ConCoop (UN)	ARGUMENTAIRE
<i>Subsides (octroi direct)</i>		
APCA <i>Budget : 75.000€</i> R3 – Agroécologie et systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au CC	Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation aux changements climatiques	L'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA) est une agence publique dont le mandat est d'assurer la coordination des acteurs du Système National de Conseil Agricole (SNCA)
RECA <i>Budget : 50.000€</i> R6 – Engagement de la société civile et de la recherche	Renforcement des activités de capitalisation, diffusion d'expérience et communication en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique	Le Réseau national des Chambres d'Agriculture du Niger est spécialisé dans la diffusion des bonnes pratiques agricoles et dans le soutien aux agriculteurs.

Annexe 2 : Attributions des organes de pilotage stratégique et opérationnel

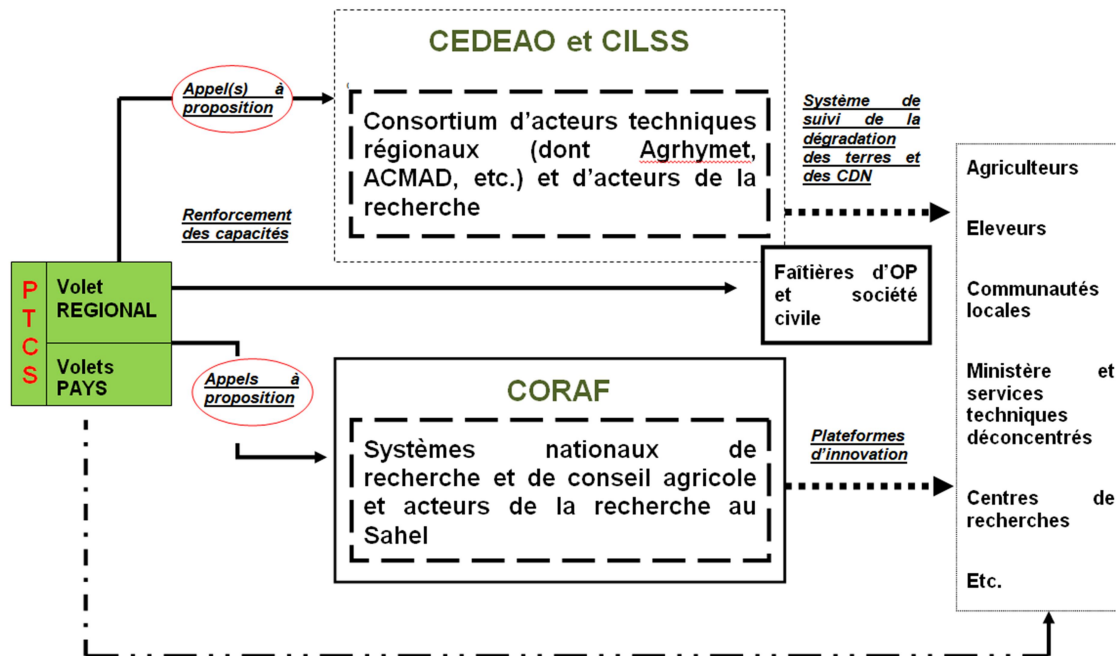
Comité de Pilotage (CoPil) :

- Apprécier l'état d'avancement global et suivre l'atteinte des résultats attendus ;
- Assurer le suivi global du respect des engagements pris par les parties prenantes ;
- Veiller à la cohérence stratégique interne et externe des opérations ;
- Prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à la réorientation stratégique des opérations en conformité avec la convention spécifique ;
- Valider les programmations annuelles ;
- Valider les ajustements stratégiques/techniques proposés par le comité technique (CoTech) ;
- Veiller à l'appropriation des opérations par l'ensemble des parties prenantes.

Comité Technique (CoTech) :

- Suivre périodiquement l'état d'avancement global des activités et valider les planifications opérationnelles ;
- Suivre le respect des engagements des différents acteurs de mise en œuvre ;
- Participer à la préparation et au suivi des contrats d'exécution et des partenariats opérationnels ;
- Veiller à la cohérence interne des approches d'intervention et à la complémentarité des activités avec d'autres initiatives (locales) de développement dans le domaine (étatiques, privées ou portées par d'autres PTF) ;
- Analyser les contraintes et défis opérationnels et y rechercher des solutions ou mesures d'atténuation ;
- Assurer le rôle de « courroie de transmission » entre l'UG de l'intervention et le CoPil :
 - préparer les réunions du CoPil ;
 - formuler des propositions d'ajustement ou de modifications techniques ;
 - conseiller et orienter le CoPil dans sa prise de décisions sur la base d'une connaissance approfondie du terrain ;
- Echanger sur des évolutions contextuelles relatives aux secteurs/thèmes d'intervention ;
- Veiller à l'appropriation et à la mise en œuvre des recommandations des revues et des backstoppings techniques ;
- Contribuer aux activités de capitalisation, de partage des connaissances et de communication.

Annexe 3 : Eléments techniques du Volet régional



Complémentarité entre volet régional et national et modalités de mise en oeuvre

Annexe 4 : Eléments techniques du Volet Sénégal

Liste non-exhaustive des partenaires techniques évoluant dans les départements ciblés par l'intervention

Partenaires	Activités	Départements
Enabel/Pilier 1 Portefeuille Bilatéral	- Réalisation du parc agroindustriel régional de Fatick ; - Réalisation de la plateforme départementale de conditionnement et stockage de Sokone ; - Structuration des filières arachide, céréales et sel par l'appui aux coopératives intermédiaires de collecte et commercialisation.	- Fatick - Foundiougne - Tous les départements de Kaolack, Diourbel, Fatick et Kaffrine
Enabel/PARERBA	- Réalisation d'aménagements hydroagricoles et appui à la gestion inclusive et durable des terres et de l'eau productive ; - Professionnalisation des exploitations familiales, des coopératives agricoles et des entreprises agricoles individuelles des filières horticoles et rizicole.	Tous les départements de Thiès, Kaolack, Diourbel, Fatick et Kaffrine
Enabel/PARSAD	- Réalisation des plateformes départementales de conditionnement et stockage de Fatick, Nioro et Kounghel ; - Professionnalisation des exploitations familiales, des coopératives agricoles et des entreprises agricoles individuelles des filières céréalière, arachidière, horticole, sylvicole et halieutique ; - Restructuration et renforcement des interprofessions arachide, céréales, horticulture.	- Fatick, Nioro et Kounghel - Fatick, Nioro et Kounghel - Niveau national
Word Vision	Agriculture, agroforesterie, RNA	Gossas, Guinguinéo, Birkélane
PROVALE-CV	Gestion des ouvrages de protection des points d'eau, aménagements hydro-agricoles, agriculture, développement des chaînes de valeurs	Gossas, Guinguinéo, Birkélane

Annexe 5 : Eléments techniques du Volet Mali

Complément à la logique d'intervention

L'atteinte des résultats se base sur une progression logique selon les principes détaillés ci-dessous :

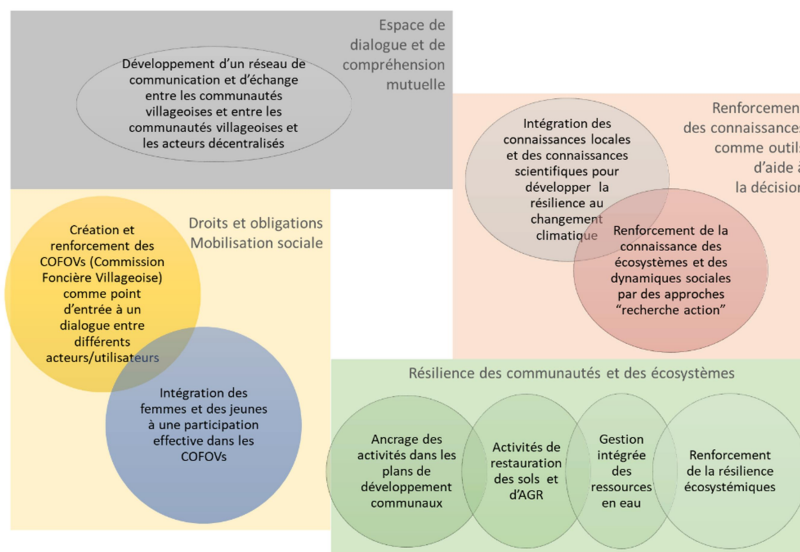


Schéma 1 : Logique d'intervention

- ✓ **Création des COFOVs comme point d'entrée à un dialogue entre différents acteurs et usagers (R1)**

Le socle de développement du projet est la création des **Commissions Foncières Villageoises** (reconnue comme acteurs dans le cadre de la LFA de 2017). En effet, les réponses aux enjeux et défis socio-culturels, environnementaux, économiques, de lutte contre le réchauffement climatique ne sont pas dissociables de la reconnaissance et l'application des droits fonciers coutumiers dans le cadre des lois et réglementations foncières. **Sécuriser les terres** des communautés est la première étape fondamentale pour atteindre un développement local assurant sécurité alimentaire, bien-être et limitation des conflits.

Les **communes** ont un rôle à jouer dans l'accompagnement de la création des COFOVs (notamment à travers la validation des conventions de gestion) et dans la validation des COFOVs qui se fait au niveau du cercle. Elles bénéficient d'un service d'appui-conseil thématique par les **directions sectorielles déconcentrées** aux niveaux régional et local.

Il s'agit donc d'un **ensemble d'acteurs** qui gravite autour de thématiques de questions foncières. Il est important pour assurer une bonne coordination du développement des activités de **production agro-pastorale**, de **gestion intégrée des ressources en eau** et de **gestion des ressources naturelles** que tous les acteurs parties prenantes sur les questions foncières et de gestion des ressources naturelles aient une **compréhension commune et claire** des lois et des réglementations afférentes. L'établissement de ce cadre commun de connaissance valorisera la collaboration positive et efficace entre les acteurs.

- ✓ **Approche basée sur les droits humains dont l'intégration effective des femmes, jeunes et autochtones dans les processus de décision (R1)**

L'approche basée sur les **droits humains** constituera le fil conducteur. Elle est un pilier universel pour le développement international, et s'articule autour des principes suivants : (i) Des services disponibles, accessibles, abordables, acceptables et de qualité ; (ii) Un dispositif législatif et normatif, qui forme le cadre de référence dans lequel la population peut jouir de ses droits ; (iii) Le respect de l'égalité, la participation, la redevabilité et la non-discrimination et (iv) L'autonomisation, ou la capacité pour les populations de connaître et revendiquer ces droits. L'analyse contextuelle qui précèdera la création des COFOVs identifiera les impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de l'homme dans le cadre des activités et visera à les prévenir et les atténuer.

La mise en place de dispositifs communs de gestion foncière efficaces tel que les COFOVs est une opportunité pour permettre facilement **l'accès des terres aux groupes discriminés** tels que jeunes, femmes, autochtones mais il s'agit également de renforcer la valeur intrinsèque de ces groupes en tant que détenteurs de connaissances spécifiques de médiateurs de conflits et de protecteur de l'environnement.

✓ **Se donner le temps de constituer les cadres de dialogue inclusif (basés sur les communautés villageoises et les COFOVs)**

Une phase de démarrage de 12 à 18 mois est planifiée dans le portefeuille PTC - Mali pour aider Enabel et ses partenaires à construire un **socle de parties prenantes engagées**, qui se base sur une démarche en plusieurs étapes dont des formations, diagnostics et la planification opérationnelle du volet de la restauration des terres et des AGR. En s'assurant de l'engagement des communautés villageoises et des collectivités territoriales, le projet renforcera l'appropriation par celles-ci et la durabilité

✓ **Développement d'un réseau de communication et d'échange entre les différentes parties prenantes (R1 R2 et R4)**

Il est essentiel de travailler au niveau local pour établir **un dialogue constructif et participatif** entre les COFOVs et collectivités territoriales afin que chacun prenne le mandat et le rôle qui lui est dévolu et œuvre au développement du territoire commun. Cet espace de dialogue a pour objectif de permettre à toutes les parties d'évoluer dans **une compréhension claire des droits et obligations** qui lui sont dus pour assurer le développement de son territoire via : la gestion intégrée des ressources naturelles, le partage équitable de la ressource naturelle comme outil de production, la protection de son environnement pour assurer la résilience locale et la résolution des conflits.

La mise en place progressive de ce cadre de gestion des ressources offre des opportunités de prise de responsabilités et de pouvoir de décision aux acteurs de base, donc d'application au quotidien de la bonne gouvernance, ce qui concourt à une décentralisation de qualité.

Ce faisant, il sera également possible de développer des mécanismes qui permettront aux communes limitrophes/villages adjacents de dialoguer et de collaborer sur des sujets communs qui touchent tout ou partie de leur territoire administratif. L'intercommunalité est une solution possible et préconisée notamment en matière de restauration des terres dégradées, de renforcement de l'économie locale, de la gestion intégrée et durable des ressources naturelles (dont l'eau).

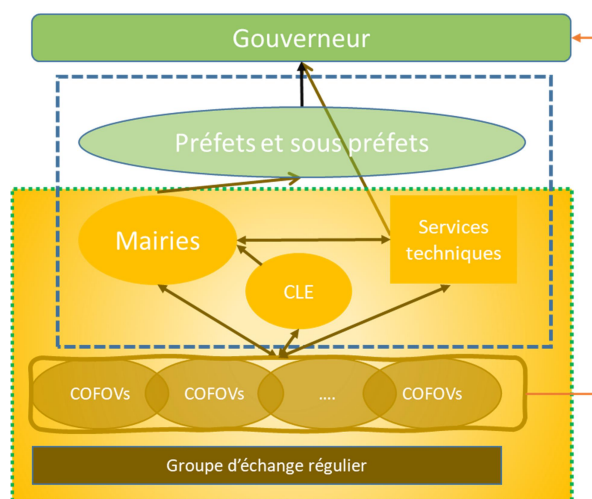


Schéma 2 : Renforcement des espaces de dialogue

✓ **Renforcement de la connaissance scientifique des écosystèmes et des risques climatiques en prenant en considération les savoirs endogènes (R1 et R4)**

Les activités de restauration des sols, protection de l'environnement et développement socio-économiques seront mises en place sur base d'une **analyse contextuelle** de l'environnement social, naturel et des risques liés aux changements climatiques.

Les diagnostics territoriaux qui seront réalisés se construiront sur la méthodologie, les techniques d'analyse et connaissance du **secteur scientifique** en croisant les données collectées avec les **connaissances endogènes** et l'historique local de l'évolution des ressources naturelles, de la perte de biodiversité, de l'évolution de la pluviométrie, de l'érosion éolienne et hydrique et des événements climatiques majeurs ayant eu lieu sur le territoire.

✓ **Mise place d'activités de restauration et de développement socio-économiques sur base des besoins exprimés des communautés et de la protection de l'environnement (R2 et R3)**

Sur base du dispositif de consultation multi-niveau mis en place, le PTCS-Mali mettra en place un **processus continu**, qui prendra en compte (i) l'identification d'un ensemble initial d'activités potentiellement prometteuses pour chaque site ciblé; (ii) l'animation de processus participatifs avec les COFOVs et divers groupes d'acteurs (éleveurs, agriculteurs, jeunes, femmes, allochtones) pour débattre et prioriser les activités (critères de rentabilité, d'équité, de protection de l'environnement, d'inter-territorialité, ...) et, le cas échéant, lancer leur mise en œuvre; et (iii) le suivi des activités et le renforcement des capacités pour s'assurer de la pérennité des infrastructures et des services (à travers le développement de stratégies de gestion et de maintenance).

Le dialogue avec les COFOVs et divers groupes d'acteurs mettra l'accent sur la nécessité de soutenir des **activités communautaires** plutôt qu'individuelles et de renforcer le leadership des femmes et des jeunes dans les activités économiques locales.

L'exécution des travaux en HIMO, intégrant les principes de travail décent (salaires décents, équité, condition de travail sécurisée, adaptation aux genres), sera promue afin de générer une petite épargne comme base financière pour une activité socio professionnelle ultérieure.

Des approches de type Champs Ecole Paysans (CEP) /champs écoles des producteurs /fermes agricole communautaire intégrée (FACI)/centre de ressources ruraux, qui sont des approches d'éducation non-formelle des adultes¹⁵⁴ et qui visent à renforcer les capacités techniques, organisationnelles, d'analyse et de prise de décision des agriculteurs, seront également promues, notamment sous l'angle de l'agroécologie et l'agriculture intelligente.

✓ **Ancrer les activités au niveau des autorités locales (R2, R3 et R4)**

La mise en œuvre et la réussite des activités nécessitent un **ancrage local** auprès des **collectivités territoriales** en charge. Pour se faire, les activités essayeront autant que possible de s'inscrire dans les PDESC (Plan de Développement Economique, Social et Culturel) qui sont un outil essentiel de la planification communale.

L'atteinte de l'objectif spécifique 2 se focalise sur :

✓ **Développement d'un réseau de communication et d'échange entre les acteurs à l'échelle nationale et régionale (R5 et R6)**

En vue de consolider la place du Mali dans (i) les engagements internationaux en matière de lutte contre la désertification et de lutte contre le changement climatique et (ii) les engagements pris dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille Verte, un accompagnement ponctuel sera prévu pour le **suivi-évaluation et la capitalisation**. Cet accompagnement devrait : (i) permettre à l'Agence Nationale de la **Grande Muraille Verte** (ANGMV) de faire du plaidoyer et de diffuser des expériences et de rechercher des financements supplémentaires afin de maximiser les résultats de l'accélérateur de la GMV et (ii) renforcer le suivi-évaluation et la diffusion d'information par les points focaux (**CDN et NDT**) basés à l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (AEDD).

✓ **S'inscrire dans une démarche de répliquabilité grâce à la capitalisation, l'échange et le plaidoyer entre les parties prenantes (R5-R6)**

Le plaidoyer et la sensibilisation du public constituent une approche incontournable pour obtenir des avancées sur la lutte contre les changements climatiques. Le PTCS-Mali favorisera l'échange entre les acteurs de la société civile nationale et régionale et des acteurs de la recherche afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et expériences en matière de neutralité des terres et changements climatiques et de développer des partenariats innovants.

¹⁵⁴ par un processus d'apprentissage par l'action, basée sur l'observation et l'analyse du terrain.

Etapes et cibles dans le cadre d'un processus de mise en place de COFOVs

Le tableau ci-dessous décrit les étapes et cibles dans le cadre d'un processus de mise en place de COFOVs :

Etapes	Cibles	Communautés villageoises	Femmes, jeunes et allochtones ¹⁵⁵	Collectivités territoriales
« Sensibilisation globale »		- Présentation et sensibilisation à la LFA et au processus de mise en place des COFOVs		- Présentation et sensibilisation à la LFA et au processus de mise en place
« Désignation et formation équipe locale »		- Formation sur les rôles et responsabilités	- Accompagnement des groupements de femmes, de jeunes et allochtones.	- Mise en place des cadres de concertation et des plates-formes multi-acteurs.
« Convention locale de gestion foncière »		- Analyse contextuelle ¹⁵⁶ - Sensibilisation et préparation des villages sur l'élaboration des conventions locales	- Analyse contextuelle ; - Sensibilisation et préparation sur l'élaboration des conventions locales	- Validation de la convention locale en conformité avec les lois lors d'une session communale
		- Traitements de données, élaboration, amendements et validation de la convention locale		- Enregistrement administratif de la lettre de soumission de la convention locale
« Dynamisations des cadres de dialogue »		- Formation des chefs religieux et locaux - Mise en place de cadres dialogues inclusifs et intercommunautaires	-Accompagnement en groupe femmes et jeunes dans des espaces d'échanges et renforcement du capital de confiance en soi et d'argumentation	-Formation (politique, administratif, thématique) ; -Dynamisations des cadres de concertation, multi acteur...
« Mise en place »		- Sensibilisation sur les qualités attendues des futurs représentants	- Sensibilisation sur les qualités attendues des futur(e) s représentant(e)s	- Validation par le sous-préfet de la convention locale
		- Elaborer les critères de choix des représentant(e)s (dont le leadership et la représentation effective des femmes et des jeunes) - Mise en place des « commissions provisoires »		
« Renforcement des capacités des membres et démarrage »		-Elaboration collective des actes administratifs (règlement intérieur, PV, attestations, etc.) -Validation du règlement intérieur -Formation sur les rôles et responsabilités -Accompagnement pour les premières utilisations des outils de sécurisation foncières (attestation de détentions foncières notamment)		-Légalisation du règlement intérieur par la mairie
« Bilan »		-6 mois après le démarrage -1 fois/ an de suivi et accompagnement		-2 fois par an /cadre de concertation/Plateforme multiacteurs.

155 Par allochtones, on entend les groupes d'utilisateurs liés au territoire sans être résidents des territoires (Pasteurs transhumants, migrants)

156 Us et coutumes, activités socio-économiques, gestion des ressources naturelles, gestion foncière du village et conflit, droits humains.

Annexe 6 - Intégration de l'approche transformatrice de genre

L'objectif de cet annexe est d'intégrer, affiner et opérationnaliser les recommandations et conclusions de la revue documentaire sur le genre pour le portefeuille climat-environnement (juillet 2021) dans la déclinaison des axes stratégiques principaux du portefeuille quant aux aspects relatifs au genre et à l'autonomisation des femmes en relation avec les lignes directrices et principes d'une approche transformatrice de genre pour chacun des objectifs de la Grande Muraille Verte (i) renforcement des filières agro sylvo pastorales ; (ii) restauration des terres et écosystèmes; (iii) infrastructures résilientes au CC et promotion des énergies renouvelables; (iv) mise sur pied d'un cadre institutionnel et économique favorable; et (v) renforcement des compétences.

En ce qui concerne l'approche transformatrice, elle cherchera à (i) répondre dans un premier temps aux besoins pratiques des femmes en offrant des opportunités de génération de revenus tout en allégeant le fardeau des tâches domestiques, (ii) promouvoir, susciter le dialogue avec les hommes dans les ménages et les communautés afin que les femmes puissent obtenir plus de pouvoir de décision et (iii) promouvoir les besoins stratégiques en terme de soutien à l'organisation des femmes et la représentation et le leadership dans les processus et les organes de décision de la communauté.

Recommandations générales pour l'intégration de l'approche transformatrice de genre

- Insister sur la mention explicite des approches transformatrices de genre à tous les niveaux possibles, mais surtout lorsqu'il s'agit de besoins stratégiques - afin de garantir que le genre ne soit pas seulement une question transversale, mais une question de premier plan. Cela signifie que pour presque chaque résultat et activité, nous allons introduire au moins une ou deux phrases qui traitent explicitement des potentialités liées à l'égalité des sexes ;
- Montrer que les femmes et les jeunes ne doivent pas seulement participer en vertu des droits de l'homme et par souci d'inclusion, mais aussi en raison de leur valeur intrinsèque en tant que détentrices de connaissances spécifiques, organisatrices communautaires, médiatrices de conflits, et protectrices de l'environnement, etc. ;
- Pour toutes les activités de recherche et de cartographie, mentionner explicitement qu'elles incluront des données désagrégées par sexe et par âge (ce qui est une recherche normale, juste désagrégée,) ainsi que des données spécifiques au genre ;
- Prendre en compte la pauvreté en temps des femmes et mettre en place des mesures adaptives ;
- Aller au-delà de la participation ou de l'inclusion des femmes : Insister sur le leadership des femmes et des jeunes (veiller à ce que les femmes ne soient pas seulement des membres, mais des membres dirigeants des organes de décision) ;
- Intégrer explicitement le genre dans les approches HIMO et GIRE et dans l'approche d'espaces de dialogue ;
- Prendre en compte aussi la situation du ménage, et l'homme : Il faut alors l'accord et l'accompagnement des hommes chef de ménage pour aboutir à un résultat durable.

Outils d'analyse genre

1) Analyse de la Vulnérabilité Climatique et de la Capacité d'Adaptation¹⁵⁷

L'Analyse de la Vulnérabilité Climatique et de la Capacité d'Adaptation (CVCA) est une approche établie pour aider les communautés et les praticiens à comprendre les défis du changement climatique afin d'identifier les mesures d'adaptation appropriées pour les personnes vulnérables. Une tâche cruciale pour intégrer le genre est de veiller à ce que ceux qui sont engagés dans le processus au niveau communautaire aient une bonne compréhension de la dynamique genre et des inégalités locales : cela nécessite une CVCA sensible au genre.

Une CVCA sensible au genre garantit la participation des femmes et des hommes et s'interroge aussi sur les questions de genre en ce qui concerne la vulnérabilité climatique et la capacité d'adaptation. Elle peut construire une image nuancée de laquelle les interventions d'adaptation pourraient répondre à la fois à la capacité d'adaptation et à l'inégalité hommes/femmes. Avec un accompagnement adéquat et une facilitation appropriée, le processus d'analyse peut être la première étape dans le renforcement de la capacité d'adaptation des acteurs locaux.

2) WEAI - Women's Empowerment in Agriculture Index¹⁵⁸

Le WEAI est un outil innovant composé de deux sous-indices : l'un mesure l'autonomisation des femmes dans cinq domaines de l'agriculture, et l'autre mesure la parité hommes-femmes dans l'autonomisation au sein du ménage. L'outil mesure également l'autonomisation des femmes par rapport aux hommes au sein de leur ménage.

3) WELI - Women's Empowerment in Livestock Index

Le WELI facilite l'évaluation de l'impact des interventions en matière d'élevage sur l'autonomisation des femmes impliquées dans ce secteur. En parvenant à mieux comprendre quelles interventions fonctionnent le mieux pour offrir des opportunités d'autonomisation, les interventions peuvent être adaptées et, à long terme, offrir de meilleures opportunités d'autonomisation aux femmes impliquées dans l'élevage. Il est important d'offrir aux agricultrices des possibilités d'autonomisation par le biais de l'élevage pour améliorer les moyens de subsistance et la nutrition des ménages tout en favorisant les progrès en matière d'équité entre les sexes.

4) L'échelle de vie¹⁵⁹

L'échelle de vie est l'un des outils GENNOVATE¹⁶⁰ utilisé avec les communautés pauvres. Des discussions de groupes explorent leurs perceptions, leurs compréhensions et les tendances de la pauvreté et du bien-être dans les communautés. Une échelle de vie génère :

- Des preuves narratives multidimensionnelles et différenciées par sexe des facteurs de la pauvreté et de la manière de l'atténuer, selon les dynamiques propres à chaque sexe ;
- Des statistiques comparatives sur l'évolution de la pauvreté des ménages au niveau communautaire

¹⁵⁷ https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2016/08/Gender-and-Adaptation-Learning-Brief_French.pdf

¹⁵⁸ <https://www.ifpri.org/project/weai>

¹⁵⁹ https://gennovate.org/wp-content/uploads/2018/10/GENNOVATE-Methodology_Feb2018_FINAL.pdf

¹⁶⁰ <https://gennovate.org/>

- Une meilleure compréhension des dimensions sociales et de genre qui influencent l'adoption et les bénéfices des technologies parmi les groupes sociaux les plus pauvres d'une communauté ;
- Processus de recherche collaborative.

L'outil peut être utilisé pour la recherche pour l'action, à des fins formatives, mais aussi pour le suivi et la mesure des besoins car il évalue les niveaux de pauvreté dans une communauté et les possibilités d'amélioration des conditions de vie. Que ce soit à des fins formatives ou de mesure, l'échelle de vie permet de saisir les différents niveaux de bien-être des ménages et les raisons pour lesquelles ils montent ou descendent les échelons de l'échelle.

5) Les conversations communautaires¹⁶¹

Les conversations communautaires (CC) permettent aux communautés de discuter et d'échanger sur les pratiques qui entravent le développement communautaire. Ce sont des pratiques inclusives utilisant des processus participatifs et une méthodologie flexible, l'objectif principal étant de rassembler les membres de la communauté pour réfléchir aux défis existants. L'approche de la formation des formateurs facilite le partage des connaissances et les six étapes de la mise en œuvre des CC sont claires et bien détaillées : (1) établissement de relations (pour gagner la confiance de la communauté et l'engager dans le processus de changement) ; (2) identification des préoccupations (pour identifier et cartographier les préoccupations de la communauté) ; (3) exploration des préoccupations (pour aider la communauté à explorer ses préoccupations en profondeur, c'est-à-dire, l'ampleur de la préoccupation et ses facteurs sous-jacents) ; (4) la prise de décision (pour aider la communauté à envisager l'avenir et à prendre des décisions pour relever les défis identifiés) ; (5) l'action ou la mise en œuvre (pour aider la communauté à mettre en œuvre les décisions et les plans d'action) ; et (6) la réflexion (pour examiner les valeurs, attitudes et pratiques modifiées).

6) Outcome mapping and process indicators¹⁶²

La cartographie des incidences est une approche de suivi et d'évaluation axée notamment sur l'utilisation de marqueurs de progrès. Les marchés de progrès suivent les changements de comportement, de relation ou d'activités des parties prenantes.

Les trois concepts fondamentaux de la cartographie des résultats sont : les résultats, les partenaires limitrophes et les marqueurs de progrès. En général, les marqueurs de progrès sont identifiés pour chaque partenaire limitrophe sur une échelle à trois points : (i) s'attendre à voir (ii) aimer voir, (iii) aimer - le marqueur de progrès " s'attendre à " étant plus proche de la réalité actuelle et/ou potentielle et le marqueur " aimer " étant plus idéaliste. La progression graduelle de l'attente à l'amour et à l'appréciation souligne la complexité du processus de changement et l'intersection possible de problèmes et de défis tout au long du processus.

Proposition d'analyse des partenaires de genre dans le secteur

¹⁶¹<https://gender.cgiar.org/wp-content/uploads/2019/07/Gender-Transformative-Approaches-in-Agriculture.WITH-ANNEXES.June-2019.pdf>

¹⁶²https://www.outcomemapping.ca/download/Measuring%20gender%20equality%20change_CARE%20Pathways%20experience.pdf

L'OCDE a proposé des questions clés d'évaluation des organisations qui se veulent travailler sur le genre :¹⁶³

La capacité des organisations à représenter les besoins et les intérêts des membres masculins et féminins.

- Les organisations reconnaissent-elles que leurs membres masculins et féminins peuvent avoir des besoins et des intérêts différents ?
- Prennent-elles en compte les problèmes des femmes et des hommes et les intègrent-elles dans leurs politiques, leurs priorités et leurs programmes ?
- Les hommes et les femmes sont-elles encouragées à développer une expertise dans les questions d'égalité (au lieu d'attendre que seules les femmes soient actives dans ce domaine) ?

Capacité des organisations à élargir leur base d'adhérents

- Les organisations s'adressent-elles aux femmes et aux hommes et les encouragent-elles à s'impliquer ?
- Les organisations promeuvent-elles la participation des femmes et des hommes dans tous les aspects de leur travail ou y a-t-il une division informelle du travail entre les sexes, les femmes étant responsables de l'élaboration des politiques ?
- Ou existe-t-il une division informelle du travail entre les sexes, les femmes étant responsables de certaines tâches ou sphères d'activité et les hommes d'autres ?

Promotion des femmes dirigeantes

- Les organisations encouragent-elles et facilitent-elles l'accès des femmes aux postes de direction ?
- Les programmes de formation tiennent-ils compte des obstacles spécifiques rencontrés par les femmes et emploient-ils des stratégies pour accroître leur participation ?

Capacité des organisations de promotion de l'égalité

- Des ressources et une assistance technique sont-elles prévues pour les organisations qui se consacrent explicitement à la promotion de l'égalité ?
- Existe-t-il des possibilités pour ces organisations d'établir des liens avec des organisations de même sensibilité, tant au niveau régional qu'international, afin d'apprendre les uns des autres ?

Les organisations de femmes en tant que ressources

- Les organisations ayant un mandat explicite en matière d'égalité sont-elles mises à contribution en tant que ressources et intégrées dans le processus de développement ?
- Si elles sont utilisées comme ressources, sont-elles indemnisées pour leur temps et leur participation (la plupart des organisations de femmes manquent encore de ressources) ?

Élimination des stéréotypes et des préjugés liés au genre, tant de la part des femmes que des hommes

¹⁶³<https://www.oecd.org/dac/gender-development/44896358.pdf>

Les organisations travaillent-elles avec les femmes et les hommes afin d'obtenir des résultats concrets ?

- Les organisations travaillent-elles avec les femmes et les hommes pour promouvoir la compréhension des questions d'égalité des sexes et encourager les femmes dirigeantes ?
- Les organisations travaillent-elles avec les femmes et les hommes pour promouvoir la compréhension des questions d'égalité des sexes et encourager les femmes à diriger ?
- Les femmes et les hommes sont-ils encouragés à travailler dans des domaines non traditionnels et à élargir leurs compétences ?

Développement de mécanismes participatifs sensibles à la dimension de genre - Les ONG consultent souvent et tentent d'impliquer les communautés et les individus dans leurs activités. Même avec des mécanismes participatifs, des mesures spéciales sont nécessaires pour garantir que les femmes et les hommes puissent participer. Sans une attention particulière aux divisions entre les sexes et aux déséquilibres de pouvoir, les consultations communautaires peuvent souvent aboutir à ce que seul un petit nombre de voix soient entendues. “